

Les Possibles - No. 22 Hiver 2020

Éditorial : À point nommé et en contrepoint

lundi 20 janvier 2020, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

C'est peut-être le moment. Celui de dresser une barricade contre la guerre sociale menée tambour battant par le pouvoir néolibéral. En voulant chambouler le système de retraite pour en faire un instrument de la baisse des pensions en même temps que de celle des dépenses publiques, le gouvernement Macron-Philippe jette le masque. Il organise un recul permanent de l'âge de la retraite, et il bâtit peu à peu une capitalisation rampante destinée aux plus riches des salariés. Mais point trop n'en faut.

Quasi unanimement, le monde du travail a compris. Un système de retraite par points conduit inmanquablement à une baisse des pensions pour de multiples raisons : prise en compte de toute la carrière parsemée de périodes de chômage, de précarité et de temps partiel ; accentuation des inégalités entre hommes et femmes ; détérioration du niveau relatif des retraités par rapport aux actifs ; plafonnement de la part des pensions dans la richesse totale produite alors que le nombre de retraités augmentera à l'avenir. De plus, la fixation d'un âge pivot dit d'équilibre financier revient à violer l'âge légal de départ à la retraite en imposant un malus de 5 % par année manquante, alors qu'à 60 ans plus de la moitié des salariés sont déjà hors emploi. En ne prenant pas en compte sérieusement la pénibilité des travaux, la promesse qu'un euro de cotisation donnera le même droit à tous est une tromperie, car elle ignore la différence d'espérance de vie entre les catégories sociales. Et, en voulant faire travailler tout le monde plus longtemps, non seulement la réforme du gouvernement laisse sur la touche 6 millions de chômeurs, mais elle s'inscrit dans la poursuite d'un modèle productiviste qui ne conçoit le progrès qu'en termes de production croissante infinie, de surconsommation et de gaspillage, et donc de dégradation écologique, laquelle pèse surtout sur les catégories sociales les plus pauvres.

Un grand nombre d'éditorialistes qui ergotent dans les journaux bien-pensants, voire dans les radios publiques, se lamentent que la plupart des travailleurs et la majorité des citoyens ne se rallient pas aux illusions des syndicats dits « réformistes », c'est-à-dire *in fine* à la potion tragique du gouvernement. Beaucoup instillent quotidiennement qu'il n'y a pas d'autre solution et que tous les pays (sauf le nôtre, hélas !) ont adopté un système de retraite avec un étage de capitalisation, au prétexte que la « répartition » ne pourrait faire face à l'allongement de l'espérance de vie et à l'accroissement du nombre de seniors, répétant à l'envi le discours qu'avait théorisé la Banque mondiale en 1994 [1]. On ne sait si l'ignorance l'emporte sur le cynisme ou inversement. Car ces donneurs de leçons oublient ou font semblant d'oublier deux choses. Primo, la capitalisation est absolument soumise aux soubresauts de la finance. Deuzio, elle ne crée rien, elle ne fait que répartir (elle aussi !) bien plus inégalement la richesse produite par les travailleurs actifs.

C'est donc à point nommé que le mouvement social réagit contre la déclaration de guerre au travail de Messieurs Emmanuel Macron, Édouard Philippe et Geoffroy Roux de Bézieux. Et qu'il dit : « stop au ruissellement vers le haut ». C'est aussi à point nommé que s'élargit la discussion sur l'ensemble des politiques menées par les gouvernements dans presque tous les pays au monde ainsi que par les principales banques centrales (Réserve fédérale états-unienne, Banque centrale européenne, Banque d'Angleterre et Banque du Japon). Nous ouvrons dans *Les Possibles* un dossier sur la pratique de ces banques centrales depuis la crise de 2007, ses répercussions dans la société et les possibilités de la réorienter pour faciliter la transition écologique.

Marc Lavoie, professeur au Canada, démarre la discussion en examinant « le monde étrange des taux d'intérêt négatifs », né avec les pratiques des

banques centrales qui imposent ceux-ci en même temps qu'elles généralisent l'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*) de la politique monétaire. En vain pour l'activité économique. Les réserves accumulées par les banques sont de ce point de vue inutiles. La faiblesse des taux – inférieurs aux taux de croissance économique – n'incite pas les États à relancer l'activité, même dans la perspective d'investissement de transition. C'est absurde, car, plus un État est endetté, plus il pourrait « se permettre d'augmenter ses dépenses et d'accroître son déficit primaire tout en gardant constant le rapport entre dette et PIB ».

Éric Toussaint replace « la crise de la politique des banques centrales dans la crise globale ». Il rappelle les traits essentiels de la crise capitaliste mondiale, souligne combien un rebond de la crise est possible, voire imminent, et combien les politiques monétaires sont impuissantes pour nous en prévenir, tant sur le plan mondial que sur celui de l'Union économique et monétaire. Il soumet enfin douze propositions pour amorcer les alternatives. Il restera peut-être à en décliner l'application, notamment sur deux points : peut-on rémunérer l'épargne populaire à un taux d'intérêt réel supérieur à la croissance économique, ce qui supposerait de redistribuer les revenus via la rémunération du capital ? Et peut-on concevoir une monnaie complémentaire qui ne soit pas convertible ?

Michel Castel plaide en faveur d'« une contribution active » de la Banque centrale européenne aux différentes sources de financement des investissements verts à réaliser par les États. Il pointe l'insuffisance des possibilités d'action de la Banque européenne d'investissement, ce qui rend nécessaire un engagement de la BCE dans une double direction : définir des critères sûrs pour qualifier des investissements de « verts », sortir d'un « refinancement à l'aveugle ». En vue du refinancement, la prise en garantie par la BCE porterait sur des « prêts verts non titrisés ».

Bruno Théret revient sur sa proposition de « monnaie fiscale complémentaire » : il s'agirait de bons d'anticipation d'impôts que le Trésor injecterait. Il examine ici « la place que le système européen de

banques centrales pourrait ou devrait tenir dans le dispositif proposé ». Il propose « un nouvel ordre monétaire de type fédéral dans lequel une autorité monétaire coifferait les pouvoirs respectifs et séparés de la banque centrale gérant l'euro bancaire, et les Trésors bancaires émettant des monnaies fiscales ». On pourra se reporter à la discussion sur le point de savoir s'il s'agirait d'une véritable nouvelle monnaie émise, que cet article prolonge [2].

L'année 2019 a vu les crypto-monnaies prendre une place grandissante, sinon dans la vie réelle, du moins dans les modes médiatiques. Odile Lakomski-Laguerre passe au crible de sa critique le projet du patron de Facebook de créer la monnaie « Libra », dans le but de « bouleverser le système financier mondial ». Derrière le discours promotionnel se dessine le véritable projet : « la monnaie comme levier ultime de l'extraction des données » pour conforter le modèle économique de Facebook et, à terme, des GAFAM de toutes sortes. Au final, l'enjeu est le statut de la monnaie (privée ou institution sociale ?)

Hubert Kempf compose une stratégie pour mettre les banques centrales au service de la lutte contre le réchauffement climatique, c'est-à-dire pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Afin de verdir la politique monétaire dans l'objectif de rester en dessous de +2 °C, deux politiques sont possibles, par le biais du taux directeur modulé selon la qualité des crédits, ou bien par celui de la qualité des titres présentés par les banques pour obtenir un refinancement auprès des banques centrales.

Cédric Durand et Razmig Keucheyan mettent les pieds dans le plat : « Une chose est sûre : l'État doit prendre les commandes de la transition écologique ». Cela signifie que « toutes les ressources de l'État doivent être réorientées dans cette perspective » car « la transition écologique sera dirigée ou ne sera pas ». Mais les auteurs sont conscients que la difficulté est de « construire la coalition politique, associative et syndicale qui la mettra en œuvre ».

Jonathan Marie tente ce qui est peut-être impossible : rendre compatibles les thèses du *Green New Deal* et

de la décroissance. La discussion n'est pas seulement théorique, car elle est centrée sur des propositions novatrices faites au sein du parti démocrate états-unien par Alexandria Ocasio-Cortez et Bernie Sanders. La condition est à ses yeux d'investir pour engager une véritable transformation de la production énergétique et réussir le découplage absolu entre énergie et activité, tout en garantissant le plein emploi et la satisfaction des besoins sociaux. La discussion est depuis longtemps ouverte, au-delà même des protagonistes recensés dans l'article, et ne manquera pas de s'approfondir. [3]

À la fin de l'année 2019, la suppression du franc CFA a été annoncée par les présidents Emmanuel Macron et Alassane Ouattara. À partir de juillet 2020, huit pays d'Afrique de l'Ouest membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) vont remplacer le franc CFA par une monnaie unique, l'éco. Est-ce la fin du colonialisme dont le franc CFA était encore la marque ? Kako Nubukpo, dont l'article avait été écrit avant cette annonce, montre que ce franc CFA entérinait la perte de souveraineté par rapport à l'ancienne puissance coloniale. Et il n'est pas du tout certain que la nouvelle architecture permette d'assurer un développement autonome des pays africains membres de l'UMOA qui héritent d'un capitalisme rentier canalisant les ressources vers l'extérieur.

La partie Débats de ce numéro des *Possibles* fait d'abord une place à la lutte contre la réforme des retraites engagée par le gouvernement français. Daniel Rallet décrypte une question peu approfondie dans le débat politique actuel : le minimum de pension (dit contributif) à 1000 euros par mois représenterait-il une avancée sociale importante ? Non, parce que ce minimum ne s'appliquerait pas aux retraités qui ne pourraient justifier d'une carrière complète et qui donc ont les plus petites pensions. Également parce que le minimum vieillesse (dont le nom est aujourd'hui allocation de solidarité aux personnes âgées versée aux personnes qui n'ont pas une carrière suffisante pour avoir le minimum contributif) reste en deçà du seuil de pauvreté. Pendant ce temps, les très hauts salaires ne cotiseront presque plus. « Un régime de retraite sans les retraités les plus pauvres et les retraités les plus

riches : drôle de système universel », conclut Daniel Rallet.

Pierre Concialdi se demande comment surmonter les défaites successives par le mouvement social face aux multiples réformes des retraites. Il propose alors de réfléchir aux principes universels qui pourraient présider à une réforme juste et progressiste. Et cela sur trois plans : un système assurant l'équilibre entre niveau de vie des actifs et celui des retraités ; un système soutenable compte tenu des possibilités d'emploi ; et un système garantissant un niveau de vie minimum décent et prenant en compte la pénibilité du travail, la précarité et l'égalité salariale.

Alain Véronèse, membre d'AC !, relie la bataille contre la réforme des retraites aux attaques contre le droit du travail, notamment contre les allocations chômage. Cela implique de réfléchir de nouvelle manière au sens du travail et donc de la retraite.

Après le procès contre les anciens dirigeants de France Telecom, coupables d'avoir poussé au suicide nombre de salariés, un collectif de juristes et d'acteurs divers de la recherche et des mouvements sociaux, propose d'instaurer de nouveaux droits démocratiques pour la santé des travailleurs et l'environnement. Il s'ensuit une dizaine d'actions pour promouvoir ces nouveaux droits.

Un groupe de chercheurs d'Attac Allemagne nous a fait parvenir un texte analysant la situation de l'Union européenne au moment de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne présidée par M^{me} Ursula von der Leyen.

Enfin, Jacques Perrat rend compte de l'ouvrage collectif d'A. Le Roy, E. Puissant (dir.), F.-X. Devetter, S. Vatan (2019) *Économie politique des associations, Transformation des organisations de l'économie sociale et solidaire*. Ouvrage dans lequel il est « question de la transformation en cours des organisations de l'ESS » en précisant leurs forces et leurs contradictions, ce qui explique « l'ampleur des remises en causes qu'elles subissent aujourd'hui ».

Dans la revue des revues préparée par Jacques Cossart, on voit que les inégalités ne connaissent pas de décroissance. L'étude réalisée par Thomas Piketty

fournit une base de données considérable. Par ailleurs, les rapports publiés par le GIEC en 2019 confirment la gravité de la situation climatique, avec des conséquences dramatiques sur les océans. Pourtant nombreux sont ceux qui réclament encore toujours plus de croissance économique, tandis que la COP 25 à Madrid en décembre dernier n'a même pas accouché d'une souris.

Alors que surgissent des menaces et des pratiques de guerre aux quatre coins du monde, la plus récente et précise étant consécutive à la décision de Trump contre l'Iran, il est temps de faire barrage à toutes les

guerres, de la plus brutale à la plus insidieuse. Le mouvement social français vient à point nommé, et en contrepoint.

P.S. Nous avons appris avec tristesse la disparition de notre collègue et ami Alain Beitone, professeur honoraire de sciences économiques et sociales, qui avait collaboré à plusieurs reprises à notre revue. Nous lui rendons hommage ici, pour sa loyauté et sa rigueur scientifique, que d'aucuns pouvaient voir comme de la rugosité, mais celle-ci était sa marque d'indépendance intellectuelle.

Notes

[1] World Bank, « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », *Policy Research Bulletin*, 5^e volume, n° 4, août-octobre 1994 ; voir J.-M. Harribey, « [Mondialisation capitaliste, démographie et protection sociale : le cas des retraites soumises à la logique financière](#) », in I. Daugareilh (dir.), *Travail, droits fondamentaux et mondialisation*, Bruxelles, Éd. Bruylant, Paris, L.G.D.J., 2005, p. 213-230.

[2] Bruno Théret, « [Vers l'institution de monnaies fiscales nationales dans la zone euro ?](#) », *Les Possibles*, n° 8, 2015. J.-M. Harribey, « [Discussion de la "monnaie complémentaire" dite "fiscale"](#) », *Les Possibles*, n° 8, 2015.

[3] Sans remonter trop loin : A. Gorz, *Écologie et politique*, 1975, 3^e éd. Seuil, 1978 ; R. Passet, *L'économie et le vivant*, 1979, 2^e éd. Economica, 1996 ; J.B Foster, *Marx écologiste*, Amsterdam, 2011 ; P. Burkett, *Marxism and ecological economics, toward a red and green political economy*, Brill, 2006 ; J.B. Foster and P. Burkett, *Marx and the Earth*, Brill, 2016 ; D. Tanuro, *L'impossible capitalisme vert*, 2^e éd. 2012 ; J.-M. Harribey, *L'économie économe*, L'Harmattan, 1997 ; *La richesse, la valeur et l'instimable*, Les Liens qui libèrent, 2013 ; *Le trou noir du capitalisme*, Le Bord de l'eau, 2020.

Dossier : Les politiques monétaires des banques centrales

Le monde étrange des taux d'intérêt négatifs : raisons et conséquences

lundi 20 janvier 2020, par [Marc Lavoie](#)

Depuis plusieurs années on assiste à un phénomène étrange, celui des titres émis par des gouvernements qui rapportent un rendement négatif. Dans le cas des titres à court terme, cela signifie par exemple que des agents sont prêts à payer 1000 euros pour un titre émis par le gouvernement français, lequel leur remettra seulement 998,40 euros dans trois mois. Le taux d'intérêt sur ces bons du Trésor est donc de $-0,16\%$ sur trois mois, soit l'équivalent de $-0,64\%$ sur une base annuelle. C'est la même chose dans la plupart des pays de la zone euro, et aussi au Danemark et en Suède, sans oublier le Japon. De fait, pour ce qui est des titres émis par la France, depuis juillet 2019, il faut acheter des titres d'une durée supérieure à 10 ans pour obtenir un rendement positif ; pour l'ensemble de la zone euro, le taux de rendement est nul ou négatif pour les titres à 15 ans ou moins, et pour l'Allemagne le taux de rendement est nul ou négatif pour les titres à 20 ans ou moins. On note aussi que dans un très grand nombre de pays, les taux d'intérêt nominaux sont bien plus faibles que ce qu'ils étaient il y a dix, vingt ou trente ans. En Italie, par exemple, le taux d'intérêt sur les obligations d'État à 10 ans est maintenant de seulement 1% .

1. Les causes

Comment peut-on expliquer un tel phénomène ? Il existe essentiellement deux explications, l'une conventionnelle, celle de l'économie dominante, et l'autre plus réaliste, celle que je prône avec mes collègues hétérodoxes mais que l'on retrouve aussi chez des économistes travaillant notamment à la Banque des règlements internationaux.

L'explication traditionnelle est de dire qu'il existe un excès d'épargne relativement à la demande d'investissement. C'est la théorie des fonds prêtables, selon laquelle le taux d'intérêt réel (le taux d'intérêt nominal moins le taux d'inflation (anticipé)) résulte de la confrontation d'une offre de fonds prêtables (l'épargne) par rapport à sa demande (l'investissement). Ainsi, il se pourrait que les conditions économiques se soient tellement détériorées que le taux d'intérêt réel assurant le plein emploi des ressources (le taux d'intérêt dit neutre ou naturel) serait négatif. Dans un contexte où le taux d'inflation dépasse à peine zéro, cela pourrait vouloir dire, comme l'enseignait déjà l'économiste Don Patinkin en 1948 [1], que le taux nominal neutre serait lui aussi négatif. Si les taux d'intérêt nominaux

ne peuvent devenir suffisamment négatifs, on se retrouverait dans une situation de stagnation séculaire, avec sous-emploi des ressources.

Mais pourquoi serait-ce le cas actuellement ? Pourquoi l'épargne serait-elle si grande ? Les économistes de l'école dominante prétendent que le pourcentage de la population vieillissante étant très élevé, ces individus cherchent à épargner davantage. Cette explication est plus que douteuse. D'abord, la proportion de personnes âgées est bien plus élevée qu'autrefois, et on aurait pensé que les aînés ont tendance à désépargner. Ensuite, quand les taux d'intérêt ont explosé en 1981, les taux d'épargne des ménages étaient à leur plus haut niveau. Et pourquoi les taux d'intérêt aux États-Unis, dont le dollar est la monnaie internationale, sont-ils plus élevés qu'en Europe, autant pour ce qui est des taux nominaux que des taux réels ? [2] Autrefois, les économistes de l'école dominante disaient que les taux élevés étaient associés à un endettement public élevé ou à des déficits publics élevés, mais le cas du Japon, avec son taux d'endettement supérieur à 200% et ses taux d'intérêt voisins de zéro a depuis longtemps fait exploser ce mythe.

Il faut donc aller chercher des explications ailleurs.

L'explication alternative est que ce sont les décisions des banques centrales, notamment celles de la Banque centrale européenne (BCE) et celles de la Banque du Japon, qui sont la cause de ces taux d'intérêt négatifs. Dans la zone euro, les réserves détenues par les banques commerciales auprès de la BCE (ou du moins une partie d'entre elles) sont rémunérées à un taux négatif de $-0,50\%$, tandis que le taux de refinancement de la BCE, auquel s'ajuste normalement le taux auquel les banques européennes se prêtent des fonds l'une à l'autre, est depuis trois ans de 0% . Il n'est donc pas surprenant que les autres taux à court terme avoisinent aussi le zéro.

Mais pourquoi ces banques centrales imposent-elles des taux si faibles ou même négatifs ? On pourrait dire à nouveau que c'est en raison du manque d'investissement et de l'abondance relative de l'épargne, laquelle restreint l'activité économique et empêche les banques centrales d'atteindre leur cible d'inflation, ce qui les force à adopter des taux d'intérêt extrêmement faibles ou négatifs. Cette explication est proche de celle basée sur la théorie des fonds prêtables, mais elle fait ressortir le pouvoir décisionnel des banques centrales. On pourrait avoir deux pays ayant une situation économique parfaitement identique, mais dans lequel l'une des banques centrales aurait décidé d'imposer un taux directeur voisin de zéro tandis que l'autre garderait ses taux à un niveau largement positif.

Les banques centrales en général abaissent leurs taux directeurs lorsque les taux d'inflation courants (1% en zone euro) ou anticipés sont en deçà du taux d'inflation ciblé (proche de 2%), ou lorsque l'activité économique leur semble être inférieure à l'activité potentielle. Les banquiers centraux croient ou espèrent que, ce faisant, ils atteindront un taux d'intérêt réel suffisamment bas pour induire les entreprises à accroître leurs investissements jusqu'à ce qu'ils soient compatibles avec le plein potentiel et le plein emploi de l'économie.

Évidemment, il y a plusieurs obstacles à cette politique monétaire expansionniste. [3] D'abord, il faut que la baisse des taux d'intérêt sous le contrôle de la banque centrale (les taux courts) se répercute

sur les taux longs ; il faut en outre que les investissements soient sensibles au taux d'intérêt (nominal ou réel), ce qui ne semble être le cas que pour l'investissement résidentiel, l'investissement des sociétés dépendant surtout des ventes présentes et attendues ; ensuite, le fait que le taux directeur de la banque centrale soit abaissé à zéro ne signifie pas que les taux d'intérêt facturés aux entreprises vont eux aussi diminuer : il se pourrait que le climat d'incertitude soit tel que ces taux soient à la hausse malgré la baisse des taux directeurs, comme on a pu l'observer en 2008. [4] Finalement, alors que l'on croirait que des taux d'intérêt voisins de zéro découragent l'épargne, il se pourrait que de tels taux aient exactement l'effet contraire. En effet, si les ménages désirent accumuler un montant cible de patrimoine financier pour leur retraite, avec des taux d'intérêt faibles cette cible ne pourra être atteinte dans le temps imparti que si ces ménages adoptent des taux d'épargne plus élevés. Ainsi l'effet habituellement attendu de la baisse des taux d'intérêt serait inversé.

L'inanité des baisses de taux d'intérêt à court terme jusqu'à zéro (et la fragilité financière des banques ainsi que celle de leurs emprunteurs) a conduit certaines banques centrales (notamment la Fed, la Banque du Japon, la Banque d'Angleterre et la BCE) à poursuivre des politiques d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*, QE).

L'assouplissement quantitatif consiste pour la banque centrale à acheter des titres, publics ou privés, sur les marchés financiers. Cette politique a deux effets principaux. D'une part, comme l'expliquait Keynes en 1930, elle mène à une baisse des taux d'intérêt sur les titres à plus long terme et à une hausse du prix des actions (sur lesquelles les vendeurs de ces titres peuvent reporter une partie de leurs liquidités nouvellement acquises). D'autre part, les achats de la banque centrale mènent à une hausse des réserves des banques commerciales auprès de la banque centrale. Milton Friedman, qui prônait aussi l'adoption de politiques d'assouplissement quantitatif en cas de grave récession, pensait que cette hausse des réserves allait automatiquement mener à une hausse de la masse monétaire et donc à une hausse des crédits

bancaires et du PIB nominal. Et c'est ce que croyaient un certain nombre de banquiers centraux. Mais cet effet, contrairement à celui sur les taux d'intérêt et le prix des actions, ne s'est jamais matérialisé. Les liquidités ainsi obtenues par les agents ont souvent été utilisées pour rembourser des prêts antérieurs. Et les banques ne peuvent prêter que si des emprunteurs jugés solvables se pointent à leurs guichets. Les réserves, qui constituent avec les billets de banque ce qu'on appelle la monnaie banque centrale, n'ont donné lieu à aucune augmentation notable de la masse monétaire et certainement à aucune augmentation de l'activité économique.

Le peu d'effet de ces politiques monétaires extraordinaires a poussé la BCE et la Banque du Japon à expérimenter de nouvelles mesures, celles d'imposer des taux d'intérêt (faiblement) négatifs sur les réserves des banques commerciales en dépôt auprès de la banque centrale. Il est difficile de comprendre la justification d'une telle mesure. L'argument le plus fréquemment utilisé est que l'échec des politiques d'assouplissement est attribuable au fait que les banques ont refusé de prêter les réserves excédentaires dont elles disposaient. Ainsi, les partisans des taux d'intérêt négatifs sur les réserves pensent que ceux-ci devraient inciter les banques à prêter davantage au secteur non bancaire. Mais cet argument est évidemment faux : si une banque fait un nouveau prêt à un agent non bancaire, ceci ne diminuera en rien ses réserves auprès de la banque centrale, à moins que le récipiendaire du prêt engage une dépense dont le bénéficiaire serait le déposant d'une autre banque. Ainsi, la banque A verrait ses réserves diminuer, mais la banque B verrait les siennes augmenter, si bien que l'évolution globale des réserves ne présume en rien de la volonté ou du refus des banques à consentir des crédits.

Comment justifier alors les taux négatifs ? Il est possible que ces taux d'intérêt permettent une dépréciation de la devise, ce qui va aider les exportations. C'est ce qu'on observe avec la zone euro, qui bénéficie d'un immense surplus commercial. Mais c'est un effet que les banquiers centraux n'aiment pas évoquer, car il rappelle une forme de concurrence déloyale qui pourrait entraîner

des mesures de rétorsion, comme on le voit avec les menaces du président américain, Donald Trump. Dans le cadre de l'Union européenne, les contraintes exercées sur les politiques budgétaires par le traité de Maastricht et tous ses avatars, ainsi que la catastrophique gestion des crises financières entre 2007 et 2014, sont telles que la BCE se sent dans l'obligation d'en faire davantage que toutes les autres banques centrales. La seule justification valable des taux d'intérêt négatifs à $-0,5\%$ sur les réserves ne peut être que d'encourager les banques du nord de l'Europe à faire des prêts aux banques situées en périphérie de la zone euro, permettant ainsi aux premières de diminuer leurs réserves tandis que les secondes peuvent diminuer les avances obtenues précédemment de la BCE. Pour ce qui est du Japon, la justification de cette politique est encore plus nébuleuse.

Quoi qu'il en soit, ces taux négatifs, combinés aux achats massifs de titres par la BCE, ont exercé une forte pression à la baisse sur tous les titres publics de la zone euro. Les grandes entreprises et les gros fonds de placement qui doivent gérer des liquidités sous forme sécuritaire ont donc le choix actuellement entre détenir celles-ci dans des comptes bancaires à rendement quasi nuls ou les conserver sous la forme de bons du Trésor à rendements faiblement négatifs. Il faut croire que leurs trésoriers pensent que les risques de défaut des dépôts bancaires sont plus grands que ceux sur les titres publics à court ou à moyen terme, qui en outre peuvent être facilement utilisés comme collatéral lors des transactions repos. L'alternative est d'utiliser les liquidités pour se reporter sur des achats d'actifs non reproductibles ou difficilement reproductibles, comme les métaux précieux (l'or), les œuvres d'art ou certains bâtiments historiques, ou même de procéder au rachat d'autres entreprises. Mais rien de tout ceci ne mène à un accroissement de l'activité économique.

Il faut aussi noter deux autres conséquences possibles, ou inattendues, des taux d'intérêt nuls ou légèrement négatifs. D'abord, il est possible que ces taux sur les actifs les plus sécuritaires des banques (réserves auprès de la banque centrale et titres publics) les encouragent à pousser à la hausse (et non à la baisse) les taux d'intérêt sur les autres actifs

– les crédits aux entreprises et aux ménages. En effet, du moins pour l’instant, les banques n’osent pas facturer des taux d’intérêt négatifs aux déposants (au-delà des frais de compte). [5] Il leur faut donc récupérer autrement le manque à gagner sur leurs réserves rémunérées à un taux négatif. D’autre part, si les taux d’intérêt négatifs permettent aux gouvernements de réduire l’ampleur de leurs déficits budgétaires, ils réduisent en même temps les paiements en intérêts versés aux détenteurs de titres publics. Ces paiements n’entrent pas dans la définition du PIB ou du PNB, mais ils s’ajoutent au revenu disponible des ménages. Tant que les taux d’intérêt ont peu d’impact sur l’investissement, les modèles macroéconomiques stock-flux cohérents montrent que la baisse des taux a un effet négatif sur l’activité économique, particulièrement pour les pays dont le ratio dette/PIB est élevé et dont les titres sont majoritairement détenus par les résidents. Au moins une étude récente montre que les pays avec taux d’intérêt négatifs performant mal, mais encore faut-il savoir dans quel sens s’exerce la causalité.

2. Implications

Les gouvernements de la zone euro ont donc en ce moment la possibilité d’emprunter pour cinq, dix, quinze ou même vingt ans à des taux d’intérêt *nominaux* nuls, quasi nuls, voire négatifs. Il en va de même pour un certain nombre de pays européens hors zone euro. À tout le moins, en ce moment, les gouvernements de tous ces pays peuvent emprunter dans le pire des cas à des taux d’intérêt *réels* nuls ou négatifs. Évidemment, cela ne vaut que pour les nouveaux emprunts, le taux moyen sur les emprunts dépendant des taux d’intérêt auxquels ont été contractés les emprunts de l’État dans le passé. Cela est particulièrement pénalisant pour les pays de la zone euro tels que la Grèce, Chypre, l’Irlande, le Portugal, l’Espagne et l’Italie.

Cependant, si on regarde vers l’avenir, la politique monétaire incroyablement accommodante de la BCE ouvre des perspectives intéressantes pour la politique budgétaire, puisque des dépenses budgétaires supplémentaires peuvent être financées

à taux zéro sur dix ans en France, et même sur vingt ans en Allemagne. Cela donne un ‘espace fiscal’ bien plus grand qu’autrefois, par exemple à la fin des années 1990, quand l’écart entre les taux d’intérêt sur les emprunts publics et les taux de croissance nominaux du PIB des principaux pays européens se situait entre +3 % et +4 %. Aujourd’hui, cet écart, au lieu d’être positif, est négatif. Même à supposer que le taux de croissance réel du PIB ne soit que de 1 %, et avec un taux d’inflation voisin de seulement 1 %, il n’en reste pas moins que l’écart entre taux d’intérêt et taux de croissance nominaux du PIB est de –2 %. C’est ce qui explique que même des économistes de l’école dominante comme Olivier Blanchard, ou l’ancien président de la BCE, Mario Draghi, aient souligné que les gouvernements de la zone euro devaient en faire davantage pour relancer l’économie. Plus précisément, dans sa présentation devant le Parlement européen en septembre 2019, face au danger d’une récession, Draghi a évoqué le recours à des politiques budgétaires expansionnistes. Cependant, malgré son ouverture, son approche est encore tout ce qu’il y a de plus traditionnel, car, selon Draghi, ce sont les gouvernements disposant d’un ‘espace fiscal’, donc de taux d’endettement public et de déficits faibles, qui devraient augmenter leurs dépenses – on pense ici à l’Allemagne – tandis que les gouvernements des pays avec de forts taux d’endettement public « doivent poursuivre des politiques prudentes et atteindre leurs cibles de soldes structurels » [6].

L’approche par les « finances saines » est donc encore bien présente, non seulement dans les officines de la Commission européenne, mais aussi au sein de la BCE, malgré l’adoption de toutes ses politiques monétaires extraordinaires. Au mieux, la BCE prône une approche que mon collègue Mario Seccareccia a qualifiée de « nouveau fiscalisme », c’est-à-dire une forme de keynésianisme qui ne s’affirme qu’en cas de récession et seulement pour les pays à faible taux d’endettement. Pour les autres, c’est le dogme de la finance saine qui s’applique. Mais Draghi ne semble pas réaliser que dans un monde où les taux d’intérêt sont nuls et donc, on l’espère, inférieurs aux taux de croissance nominaux du PIB, les pays qui ont des taux d’endettement

élevés peuvent aussi se permettre des politiques budgétaires plus expansionnistes car ce sont ces pays qui peuvent avoir les déficits primaires les plus élevés sans faire augmenter leur ratio endettement sur PIB. Quand les taux d'intérêt sont supérieurs au taux de croissance de l'économie, un taux de taxation supplémentaire proportionnel au ratio dette/PIB est requis pour financer le poids de la dette tout en gardant ce ratio constant. Par contre, quand le taux d'intérêt est inférieur au taux de croissance de l'économie, c'est l'inverse : le poids de la dette devient négatif, et une réduction du taux de taxation proportionnelle au ratio dette/PIB va permettre de conserver ce ratio constant. Autrement dit, plus le gouvernement est endetté et plus il peut se permettre d'augmenter ses dépenses et d'accroître son déficit primaire tout en gardant constant le rapport entre dette et PIB (si tel est l'objectif, à condition de supposer qu'aucun traité n'oblige un pays à ramener son taux d'endettement à 60 % !).

Les taux d'intérêt nuls actuels ont aussi des implications pour les besoins de la transition écologique. Il est beaucoup question d'un « Green New Deal ». Nombre d'écologistes, notamment en Europe, disent que la banque centrale devrait financer les entreprises engagées dans des projets écologiques ou permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou même de créer de l'argent pour le donner à ces entreprises. À mon avis, s'il s'agit de contourner le jugement des banques commerciales, ce n'est pas le rôle de la banque centrale ; c'est le rôle du gouvernement. Dans les circonstances actuelles, les États peuvent très bien subventionner ces projets ou les financer à taux nuls puisque ces gouvernements peuvent emprunter à taux nuls pour dix, quinze ou vingt ans. Ou le gouvernement peut lui-même s'engager dans de tels projets et construire lui-même les infrastructures nécessaires.

Et même si les taux d'intérêt du marché, y compris les taux d'intérêt sur les réserves, oscillaient autour de 3 %, la situation ne serait aucunement différente. Si la banque centrale consentait un prêt à une entreprise verte à taux nul, ce taux aurait pour contrepartie un montant au passif qui serait facturé à 3 %. La banque centrale ferait des pertes

équivalentes aux paiements en intérêts versés, lesquelles diminueraient le dividende versé au gouvernement. [7] Le coût pour le gouvernement serait exactement le même s'il empruntait lui-même le montant requis au taux du marché pour le prêter à l'entreprise verte.

Naturellement tout cela n'est vrai que dans le cadre d'une économie normale. Mais l'Union européenne et la zone euro ne sont pas des économies normales. Le traité de Maastricht et tous les traités subséquents imposent des contraintes artificielles qui n'ont pas cours ailleurs. Au Canada, par exemple, il n'existe aucune règle limitant le taux d'endettement ou le ratio déficit sur PIB, et la Banque du Canada achète de façon routinière sur le marché primaire de 10 % à 20 % des titres émis par le gouvernement canadien. Pourtant le taux d'inflation au Canada n'est guère différent de celui de la zone euro. Dans le cadre de l'économie européenne, avec son gouvernement central virtuellement sans ressources financières, bien que les préoccupations écologiques soient bien plus présentes au sein de la population qu'au Canada, on voit mal comment pourrait naître un Green New Deal de grande envergure, sauf s'il était accompagné de coupures dans d'autres dépenses de l'État ou de hausses de taxes. Évidemment, c'est une aberration, puisque tout projet peut être financé actuellement par l'État à un taux nul, si bien que les conditions financières pour se lancer dans une véritable transition écologique ne seront jamais aussi favorables. Les incongruités résultant du traité de Maastricht deviennent évidentes : la seule solution au problème du financement de la transition écologique serait que des technocrates non élus de la banque centrale jouent le rôle qui partout ailleurs serait attribué aux instances démocratiquement élues d'un État.

3. Conclusions

Les taux d'intérêt négatifs actuels sur les titres publics de 10 ans ou moins de la zone euro sont le résultat des politiques monétaires poursuivies par la BCE. D'une part, le taux directeur de la BCE est de 0 %, avec un taux d'intérêt sur les dépôts des banques

commerciales auprès de la BCE se situant à $-0,5\%$. Ces taux cibles de la BCE ont pour conséquence des taux d'intérêt courts quasi nuls, nuls ou légèrement négatifs. D'autre part, les politiques d'assouplissement quantitatif ont poussé les taux longs dans la même direction que les taux courts. Enfin, les perspectives économiques peu reluisantes de la zone euro, en raison notamment des contraintes exercées par le traité de Maastricht et de ses avatars qui limitent les possibilités de politique budgétaire expansionniste, auxquelles s'ajoute le refus de l'Allemagne de mettre un terme à sa règle de frein d'endettement, ont convaincu les investisseurs que les faibles taux d'inflation et la stagnation de l'activité économique risquent de perdurer et qu'en conséquence les taux d'intérêt zéro sont là pour durer.

Du point de vue des écologistes, cette impasse n'est pas pour déplaire, puisqu'elle se rapproche du cas de la croissance zéro préconisée par nombre d'entre eux. Pendant que l'économie européenne stagne, les émissions de carbone n'augmentent pas ou diminuent, comme lorsque la Russie avait facilement réussi à atteindre les objectifs du protocole de Kyoto en raison de sa terrible crise économique des années 1990. Mais, en même temps, cette impasse empêche de développer un véritable plan vert malgré les conditions financières extrêmement favorables résultant des politiques monétaires ordinaires et extraordinaires mises en place par la BCE.

Finalement, on peut se demander si des taux d'intérêt nuls ou même négatifs sont appropriés du point de vue de la répartition des revenus. On a ainsi récemment beaucoup entendu parler dans les médias de l'euthanasie de l'épargnant allemand. À l'heure actuelle, les taux directeurs sont fixés par les

banques centrales en fonction de leur perception de la conjoncture économique. Plusieurs voix s'élèvent cependant pour affirmer que ces taux devraient être fixés pour assurer la stabilité financière, tandis que d'autres pensent que les banquiers centraux devraient davantage tenir compte de l'impact des taux d'intérêt sur la répartition des revenus. Ainsi, selon certains économistes post-keynésiens, c'est le taux d'intérêt réel qui devrait être nul, et non le taux d'intérêt nominal. Selon l'économiste italien Luigi Pasinetti, le taux d'intérêt *juste* est le taux d'intérêt nominal qui est égal au taux de croissance nominal de la rémunération salariale. [8] Ainsi, une heure de salaire prêtée obtiendrait toujours en retour l'équivalent d'une heure de salaire lorsqu'elle serait remboursée. Autrement dit, l'achat d'une résidence reviendrait au même, que celle-ci soit payée au comptant ou qu'elle soit payée par une suite de versements hypothécaires sur la base de ce taux d'intérêt juste. La question délicate est de savoir de quel taux d'intérêt il s'agit : le taux directeur, le taux de long terme sur les titres d'État, le taux hypothécaire, ou une combinaison de deux de ces taux ?

Quoi qu'il en soit, il est clair que sur cette base les taux d'intérêt sévissant avant la crise financière étaient généralement trop élevés, tandis qu'aujourd'hui ils sont probablement trop faibles. De fait, comme on l'a vu pendant la crise de la zone euro, mais aussi dans les années 1980 et 1990 avec la revanche des rentiers, une grosse partie de l'augmentation des ratios dette/PIB des différents États est attribuable aux taux d'intérêt réels excessivement élevés qui avaient été imposés par les banques centrales ou que la BCE a laissé se faire imposer par les marchés financiers.

Notes

[1] Don Patinkin, 'Price flexibility and full employment', 38 (4), Septembre 1948, 543-568.

[2] Les économistes orthodoxes prétendent aussi parfois que la surabondance d'épargne serait causée par

l'accumulation de réserves de change de la part des pays émergents, explication guère convaincante car elle ne s'appliquerait pas aux États-Unis dont les taux d'intérêt sont presque normaux

[3] Pour une analyse détaillée, souvent similaire, des effets de la baisse des taux d'intérêt et des taux d'intérêt nominaux négatifs, voir Thomas I. Palley, « The natural interest fallacy : why negative interest rate policy may worsen Keynesian unemployment », *Investigación Económica*, 77 (304), avril-juin 2018, 7-39.

[4] De plus, autre exemple, les fortes baisses des taux directeurs n'ont pas entraîné de baisse des taux d'intérêt facturés sur les soldes impayés des cartes de crédit.

[5] Selon certains observateurs, les efforts des autorités monétaires pour abolir ou restreindre l'utilisation des billets de banque, outre la lutte à la criminalité, serviraient à empêcher les ménages de conserver une alternative à la détention de dépôts bancaires, ce qui faciliterait l'imposition de taux d'intérêt négatifs sur ces dépôts.

[6] Draghi, M. 2019. "[Introductory Statement by Mario Draghi, President of the ECB, at the ECON committee of the European Parliament](#)", Brussels, 23 September 2019

[7] Dans le cas de la BCE, on sait que les dividendes sont distribués aux pays selon la clé de répartition du capital de la BCE.

[8] Pasinetti, L.L. (2002) "An analytical approach to the "just" rate of interest : the priority of labour over capital", *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, 110 (3), 323-329. Dans le cas où l'économie bénéficie d'un taux de croissance de la productivité par travailleur, on devrait normalement s'attendre à ce que le taux de croissance du salaire nominal surpasse celui de l'indice des prix.

La crise de la politique des banques centrales dans la crise globale

lundi 20 janvier 2020, par [Eric Toussaint](#)

Pour la direction de la Banque centrale européenne (BCE) et celle de la Réserve fédérale des États-Unis (Fed), le temps est à l'orage. La direction de la BCE a été en crise tout au long de l'année 2019. Et l'arrivée de Christine Lagarde à la tête de l'institution n'a pas mis fin aux discordes profondes entre ses dirigeants. La direction de la Fed, qui est en conflit avec le président Donald Trump, a fini par plier largement à ses injonctions qui font écho aux demandes des grandes banques privées. Il est grand temps de passer en revue le bilan de la politique suivie par les grandes banques centrales, en particulier la BCE et la Fed, et de faire des propositions radicales.

1. Rapide panorama du système capitaliste en crise

Dans plusieurs économies dominantes la production industrielle est en berne, c'est le cas des principales économies du monde occidental : les États-Unis et l'Allemagne. Le secteur automobile est particulièrement touché (la production en Allemagne, le principal constructeur automobile, a baissé de 14 % entre octobre 2018 et octobre 2019) [1]. La production d'un autre fleuron de l'économie allemande, le secteur qui produit les machines et les équipements, a baissé de 4,4 % rien qu'au mois d'octobre 2019. Les exportations des économies occidentales sont elles aussi en baisse. Dans les principales économies occidentales, ce qui reste de croissance du PIB est tiré par le secteur des services. C'est ainsi que, malgré la chute de la production industrielle, l'économie allemande a crû de 0,1 % au troisième trimestre 2019.

L'investissement dans l'UE a mis douze ans à revenir à son niveau de 2007, avant l'éclatement de la crise (*Financial Times*, « EU investment rebounds to level before 2008 financial crash », 9 March 2019). En 2019, seul le Japon semble tirer son épingle du jeu, mais cela fait suite à vingt ans de crise et à la mise en œuvre d'un plan audacieux de relance. La croissance chinoise ralentit encore, même si elle continue à jouer la locomotive mondiale, elle serait de l'ordre de 6 %, la plus basse depuis vingt-cinq ans. En Chine,

une crise financière peut éclater à tout moment, faire chuter la croissance domestique et mondiale, aggraver les conditions de vie de centaines de millions de Chinois.

Des crises très fortes frappent déjà une série de pays dits émergents : Argentine, Venezuela, Turquie... Dévaluation de la monnaie, grosses difficultés pour poursuivre le remboursement de la dette externe publique et privée, défaut partiel de paiement. Une série de pays périphériques parmi les plus pauvres sont confrontés à une crise aiguë de la dette (Mozambique...). Ce n'est que le début d'une liste qui va s'allonger.

Malgré le ralentissement très prononcé de la croissance économique à l'échelle mondiale, les émissions de gaz à effets de serre ont continué de croître, ce qui accentue la très grave crise écologique qui affecte la planète entière.

Le système capitaliste traverse une crise dans le secteur de la production, il est au bord d'une nouvelle crise financière (voir plus loin), la crise écologique s'intensifie et a dépassé un premier point de non-retour car le réchauffement du climat est clairement en cours, plusieurs régimes politiques sont en crise également, que ce soit aux États-Unis avec la procédure *d'impeachment* en cours, en Italie, au Royaume-Uni, ou dans des pays du Sud comme l'Algérie. De grandes institutions sont également traversées par des crises : l'OTAN, l'OMC (où

l'administration Trump bloque la nomination des juges, ce qui paralyse le mécanisme de règlement des litiges), le FMI (qui est en grave difficulté face au nouvel échec de sa politique à l'égard de l'Argentine, son plus grand débiteur – 44 milliards de dollars), la BCE...

La presse dominante, qui a salué la politique des banques centrales pendant un peu plus de dix ans, commence à s'interroger sur les risques de nouvelles crises financières et sur la très faible croissance économique, quand ce n'est pas la stagnation ou la récession. Mais cette presse n'ose pas dire que la santé des grandes banques privées est franchement mauvaise, alors que toute analyse un peu sérieuse de leur bilan montre qu'il y a de quoi s'inquiéter.

La politique des banques centrales n'est pas la cause principale de la crise du système capitaliste, mais elle y contribue. Certes, à l'aide d'un interventionnisme très marqué pour venir en aide notamment aux grandes entreprises financières privées, elles ont évité, après 2008, au système capitaliste une répétition de la longue dépression des années 1930 avec ses formes les plus brutales. Mais cette forme d'intervention a produit les ingrédients d'une nouvelle crise financière et n'a pas généré de véritable relance de la production.

Les mesures annoncées en 2008 et 2009 pour discipliner les banques se sont finalement limitées à des effets d'annonce. La supervision centralisée des banques de la zone euro, la création d'un fonds européen de garantie des dépôts, l'interdiction de certaines opérations (ne touchant que 2 % de l'activité bancaire globale), le plafonnement des bonus, la transparence des activités bancaires ou encore les nouvelles règles de Bâle III et IV ne constituent que des recommandations, des promesses ou, au mieux, des mesures tout à fait insuffisantes en regard des problèmes à résoudre. Sans oublier que l'administration de Trump supprime en janvier 2020 une grande partie du règlement Volcker adopté pendant l'administration de Barack Obama.

2. Les éléments d'une nouvelle crise financière internationale sont réunis, on ne sait pas quand elle va éclater, mais elle éclatera et son impact sur toute la planète sera important.

Les principaux facteurs de crise sont :

l'augmentation très forte des dettes privées des entreprises, d'une part, et, d'autre part, la bulle spéculative sur les prix des actifs financiers : capitalisation boursière tout à fait exagérée, prix surévalués des *corporate bonds* (les obligations émises par les entreprises pour emprunter) et volume démesuré de ce marché, et, dans certains pays (États-Unis, Chine...), une bulle dans le secteur immobilier.

Même les entreprises qui disposent d'énormes liquidités comme Apple s'endettent massivement, car elles profitent des bas taux d'intérêt pour prêter à d'autres l'argent qu'elles empruntent. Elles prêtent à un taux supérieur à celui qu'elles versent et empochent la différence. Il n'est pas rare qu'elles empruntent à moyen et long terme et qu'elles prêtent à court ou moyen terme, ce qui peut provoquer une crise de liquidités si une partie de leurs débiteurs fait défaut sur les remboursements. Par exemple, en 2017, Apple a emprunté 28 milliards de dollars. Sa dette financière totale s'élève à environ 75 milliards de dollars. En 2016, Apple a fait savoir aux autorités américaines qu'une augmentation d'1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une perte de 4,9 milliards de dollars (« Patcy disclosure gives investors little to chew on », *Financial Times*, 28 septembre 2017). La part des emprunts destinés à financer des investissements productifs est faible. Et la part des profits utilisée pour l'investissement productif est également faible, car la part destinée aux dividendes (la rémunération des actionnaires) va croissant. Apple emprunte également pour racheter ses propres actions en bourse. J'ai expliqué cela dans un article intitulé « [La montagne de dettes privées des entreprises sera au cœur de la prochaine crise financière](#) », publié le 9 novembre 2017.

Les bulles spéculatives mentionnées plus haut sont le résultat de la politique menée par les grandes banques centrales (Réserve fédérale, BCE, Banque d'Angleterre, depuis dix ans, et Banque du Japon depuis l'éclatement de la bulle immobilière dans les années 1990) qui ont injecté des milliers de milliards de dollars, d'euros, de livres sterling, de yens dans les banques privées pour les maintenir à flot. Ces politiques ont été appelées *Quantitative easing* ou assouplissement monétaire. Les moyens financiers que les banques centrales ont distribués à profusion n'ont pas été utilisés par les banques et les grandes entreprises capitalistes des autres secteurs pour l'investissement productif. Ils ont servi à acquérir des actifs financiers : actions en bourse, obligations de dettes des entreprises, titres publics souverains, produits structurés et dérivés... Cela a produit une bulle spéculative sur le marché boursier, sur le marché obligataire (c.-à-d. les obligations de dettes), et, à certains endroits, dans le secteur immobilier. Toutes les grandes entreprises sont surendettées.

Cette politique des banques centrales témoigne du fait que les décisions de leurs dirigeants sont entièrement déterminées par les intérêts à court terme des grandes banques privées et des grandes firmes capitalistes des autres secteurs : empêcher des faillites en chaîne et, en conséquence, des pertes considérables pour les grands actionnaires.

Cette politique tient également à une caractéristique du capitalisme financiarisé contemporain : une partie, de moins en moins importante, de la valeur nouvelle créée est réinvestie dans la production (voir François Chesnais, « [De nouveau sur l'impasse économique historique du capitalisme mondial](#) », consulté le 15 décembre 2019). Une partie croissante de la valeur nouvelle est dépensée sous forme de dividendes pour les actionnaires, sous forme de rachats d'actions, sous forme d'investissements spéculatifs notamment en produits structurés et dérivés... François Chesnais parle notamment d'« un afflux toujours plus massif des profits non-réinvestis des groupes financiers à dominante industrielle ». [2] Michel Husson, dans plusieurs textes, a mis également le doigt sur cette caractéristique du capitalisme contemporain.

Revenons à la politique adoptée par les banquiers centraux pour combattre la crise qui a éclaté en 2007-2008. Leur intervention n'a pas permis d'assainir le système, au contraire les éléments de fragilité se sont maintenus ou ont augmenté : le ratio entre les fonds propres (le capital de l'entreprise) et les engagements pris par l'entreprise est beaucoup trop faible. En effet, le niveau de ce ratio est insuffisant pour faire face à une perte de valeur qui serait provoquée par une chute des cours boursiers, du marché obligataire ou d'autres actifs financiers détenus par l'entreprise qu'elle soit une banque ou une entreprise comme Apple ou General Electric pour ne prendre que quelques exemples. Toutes les entreprises sont fortement endettées, car le recours à l'emprunt leur coûte très peu étant donné que les taux d'intérêts sont très bas (0 % dans la zone euro, -0,1 % au Japon, 0,75 % en Grande-Bretagne, 1,5 % à 1,75 % aux États-Unis) et une pléthore de capitaux sont à la recherche d'un maximum de rendement financier, quitte à acheter des titres douteux de dettes (*junk bonds*) émis par des entreprises en mauvaise posture. Donc, les entreprises comme Apple, qui ont une bonne réputation en termes de santé financière, empruntent pour acheter ensuite des titres pourris à haut rendement. Les entreprises en mauvaise posture qui émettent ces titres pourris à haut rendement sont dans une politique permanente d'endettement : elles empruntent pour pouvoir rembourser des emprunts antérieurs.

À la fin de décembre 2018, un grand krach boursier a failli éclater aux États-Unis et l'effet de contagion a été immédiat. Il s'agissait d'un signal supplémentaire annonciateur d'un important krach à venir.

Le marché de l'immobilier aux États-Unis est redevenu fragile : le prix de l'immobilier a augmenté de 50 % depuis 2012 et son niveau dépasse celui atteint juste avant la crise qui a démarré en 2005-2006 et a provoqué la grande crise internationale de 2008-2009. Certains spécialistes considèrent qu'on pourrait être à l'aube d'une nouvelle crise de l'immobilier, car l'activité commence à ralentir, les ventes de logements diminuent.

3. La crise sur le marché du *repo* aux États-Unis

À partir du 17 septembre 2019, la Réserve fédérale a injecté massivement des liquidités dans les banques, car il y avait une situation tout à fait anormale sur le marché des *repo* [3]. Le marché des *repo* désigne le mécanisme par lequel les banques se financent pour une courte durée : elles mettent en pension (*repo*) des titres qu'elles possèdent et s'engagent à les racheter rapidement. Par exemple, elles déposent pour 24 heures en pension (i.e. en garantie ou en collatéral de l'emprunt qu'elles effectuent) des titres du Trésor des États-Unis ou des obligations d'entreprises qui ont une note AAA. En échange de ces titres, elles obtiennent du cash à un taux d'intérêt proche ou égal au taux directeur fixé par la Fed qui est proche de 2 % (voir [la vidéo de la chaîne financière CNBC](#) consulté le 15 décembre 2019).

Qui leur fournit ce cash pour une courte durée ? Les prêteurs sont leurs homologues sur le marché interbancaire [4] ou d'autres institutions financières, par exemple des fonds d'investissements monétaires comme les *Money Market Funds* [5].

À partir du 16 septembre, une situation de crise s'est présentée : les banques, pour se financer sur le marché *repo*, ont été confrontées à des taux anormalement élevés, le marché interbancaire était quasiment asséché, d'où l'expression *credit crunch*, c'est-à-dire que les banques ne souhaitaient pas se prêter du cash les unes aux autres, même pour 24 heures. Les quatre principales banques privées états-uniennes sont largement responsables de la restriction du crédit sur le marché *repo* ([voir](#), consulté le 14 décembre 2019)

Les autres prêteurs (par exemple, les *Money Market Funds*) ont profité de la situation pour exiger une rémunération très élevée. Alors que le taux normal est de l'ordre de 2 %, les prêteurs exigeaient jusqu'à 10 %.

En conséquence, les grandes banques ont frappé à la porte de la Fed et lui ont demandé de jouer le prêteur de remplacement, et cela au taux qu'elles

considèrent comme normal, c'est-à-dire autour de 2 %. La Fed a hésité un moment, puis est intervenue massivement dans un climat de fortes incertitudes, voire de panique [6], en injectant le 17 septembre 2019 pour plus de 50 milliards de dollars de liquidités [7]. La Fed s'est donc substituée aux marchés.

Il est frappant de constater que, du côté des commentateurs financiers des grands médias privés ou publics, personne ne fait remarquer que les marchés qui sont censés s'autoréguler, en réalité ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Les grands médias, d'ailleurs fortement liés au monde bancaire et aux grands fonds d'investissement, se taisent sur le fait, qu'une fois de plus, c'est l'autorité publique qui doit venir au secours des grandes banques et aider le marché à continuer à fonctionner. Après avoir injecté le 17 septembre, 53 milliards de dollars dans les banques en se substituant au marché interbancaire et aux autres prêteurs privés, la Fed a renouvelé chaque jour ses injections de liquidités, les portant dès le second jour à un maximum quotidien de 75 milliards de dollars, puis elle est passée à un maximum de 100 milliards de dollars. La Fed a poursuivi quotidiennement ses interventions jusqu'en novembre 2019. (voir [l'interview télévisée publiée par l'agence Bloomberg](#), consulté le 15 décembre 2019). Plusieurs médias financiers craignent que la situation de crise ne se reproduise au cours de la deuxième quinzaine de décembre 2019 (voir Reuters, « [Repo is Wall Street's big year-end worry. Why ?](#) », consulté le 15 décembre 2019).

Bref, la crise se poursuit. Les marchés concernés ne sont pas revenus à la « normale ». Les explications visant à expliquer l'intervention de la Fed par des phénomènes purement ponctuels – comme la facture d'impôts à payer par les banques à cette date de l'année ou l'instabilité du prix du pétrole due à la fermeture de deux raffineries saoudiennes – ne permettent pas d'expliquer une situation qui s'est étendue sur plus de six semaines. Nous verrons plus loin que l'autre explication avancée, c.-à-d. le poids exagéré de la réglementation en matière de liquidités, n'est pas convaincante non plus et qu'elle sert les intérêts directs des grandes banques privées.

La poursuite du *Quantitative easing*

La poursuite de la politique d'assouplissement monétaire (*Quantitative easing*) en Europe, de même que la reprise de celui-ci aux États-Unis sous la pression de l'administration de Trump sont des facteurs de crise.

Les grandes banques privées, dites systémiques, sont extrêmement fragiles et la valeur de leurs actions a fortement baissé aux États-Unis et en Europe dans la deuxième moitié de 2018, la chute s'est poursuivie au premier trimestre 2019 puis on a assisté à une petite reprise. Les grandes banques privées sont soutenues à bout de bras par la banque centrale de leur pays. La Fed ne respecte pas son engagement de revendre massivement les titres de dette privée toxique (les fameux *mortgage backed securities* –MBS–). La Fed les a achetés aux grandes banques privées après septembre 2008 afin de les délester de ces bombes à retardement. En décembre 2019, elle détenait un [volume énorme de 1 423 milliards de dollars de MBS](#) (consulté le 15 décembre 2019) acquis en 2008-2009 auprès des grandes banques privées pour les sauver. La Fed sait très bien que si elle vendait massivement, comme promis, ces titres, le prix de ceux-ci s'effondrerait et à sa suite le marché obligataire des États-Unis. Elle sait également que si elle augmentait le taux d'intérêt au-dessus de 2 %, toute une série d'entreprises endettées seraient confrontées à de graves difficultés de remboursement/refinancement de leurs dettes. Sans compter que cela augmenterait également le coût du remboursement de la dette publique.

La BCE, de son côté, continue de prêter des liquidités aux banques à 0 % de taux d'intérêt et elle leur a promis de ne pas augmenter le taux avant longtemps. En plus, la BCE a accordé en 2019 aux banques privées de nouveaux prêts massifs à moyen et long terme, ce qu'on appelle, dans le jargon, TLTRO (*Targeted longer-term refinancing operations*). Cette nouvelle série de TLTRO (TLTRO III) consiste en une série de sept opérations de refinancement à taux zéro, d'une maturité de trois ans chacune, ayant lieu chaque trimestre. Ce sont les banques italiennes et espagnoles qui en dépendent le plus (selon JPMorgan, elles représentent 55 % du montant emprunté lors de l'avant-dernier TLTRO), mais

comme toutes les banques sont interconnectées, toutes en dépendent plus ou moins directement. Ajoutons que les banques européennes utilisent massivement l'argent qu'elles empruntent à taux d'intérêt zéro pour acheter des titres de la dette souveraine, de préférence de leur État, et aussi d'autres États européens, ce qui leur procure un rendement positif sur des titres considérés comme sûrs puisqu'ils sont émis par l'État.

L'engouement des banques et des autres acteurs sur les marchés financiers pour les titres de la dette publique est impressionnant : tous les États de la zone euro ont réussi à emprunter de fortes sommes d'argent au cours de l'année 2019 (de même qu'en 2018). Chaque annonce d'un emprunt voit affluer les offres d'achat. Généralement, lorsqu'un État veut emprunter un milliard d'euros, les banques lui en proposent quatre, c'est dire à quel point elles disposent de liquidités (qui proviennent largement des banques centrales à leur service), c'est dire à quel point elles veulent acheter des titres publics. De plus, comme je l'ai expliqué dans mon livre *Bancocratie*, le fait d'acheter des titres souverains permet aux banques d'augmenter artificiellement le ratio de leurs fonds propres par rapport à leur bilan grâce au système de la pondération des actifs par le risque (voir « [Tout va très bien madame la marquise](#) » et *Bancocratie*, chapitre 12, Aden, Bruxelles, 2014). Mais dès que la crise prendra une tournure catastrophique, les médias dominants et les banquiers accuseront une nouvelle fois les États de faire trop de dépenses publiques et d'émettre trop de dettes publiques.

4. Bilan de l'action de la BCE

Depuis le début de la crise en 2007-2008, la BCE a joué un rôle vital pour venir à la rescousse des grandes banques privées, de leurs grands actionnaires et principaux dirigeants tout en garantissant la poursuite de leurs privilèges. On peut affirmer sans risque de se tromper que, sans l'action de la BCE, de grandes banques seraient tombées en faillite, ce qui aurait forcé les gouvernements à prendre à l'égard de leurs dirigeants et des grands

actionnaires des mesures contraignantes fortes. Il faut ajouter que l'action de la BCE a renforcé la concentration du secteur bancaire au profit d'une vingtaine de grandes banques qui jouent un rôle dominant. La BCE a contribué activement à maintenir en place et à développer des monstres bancaires trop grands que pour faire faillite. En plus du sauvetage des grands actionnaires des banques, la BCE poursuit officiellement l'objectif d'une inflation de 2 %. De ce point de vue, le bilan de la BCE est un échec puisque le taux d'inflation dans l'Eurozone en 2019 atteint seulement 1 % ([Source](#) : consulté le 15 décembre 2019).

Trois objectifs supplémentaires de l'action de la BCE peuvent être résumés de la manière suivante :

- Défendre l'euro, qui est une camisole de force pour les économies les plus faibles de la zone euro ainsi que pour tous les peuples européens. L'euro est un instrument au service des grandes entreprises privées et des classes dominantes européennes. Les pays qui font partie de la zone euro ne peuvent pas dévaluer leur monnaie puisqu'ils ont adopté l'euro. Or, les pays les plus faibles de la zone euro auraient avantage à dévaluer afin de retrouver de la compétitivité face aux géants économiques allemands, français, au Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) et à l'Autriche. Des pays comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou l'Italie sont donc coincés par leur appartenance à la zone euro. Les autorités européennes et leur gouvernement national appliquent dès lors ce qu'on appelle la dévaluation interne : ils imposent une diminution des salaires au seul profit des actionnaires des grandes entreprises privées. La dévaluation interne est synonyme de réduction des salaires. Un pays périphérique dans l'UE comme la Pologne, que je ne prends pas du tout pour un modèle, ne fait pas partie de la zone

euro et dispose d'une véritable marge de manœuvre qui lui permet de garantir une augmentation des salaires et des créations d'emplois.

- Renforcer la domination des économies européennes les plus fortes (Allemagne, France, Benelux...) où sont basées les plus grandes entreprises privées européennes. Cela implique de maintenir de fortes asymétries entre les économies les plus fortes et les plus faibles.
- Soutenir de manière offensive les attaques du capital contre le travail afin d'augmenter les profits des entreprises et rendre les grandes entreprises européennes plus compétitives sur le marché mondial face à leurs concurrents états-uniens, chinois, japonais, coréens... Les exemples de l'intervention de la BCE pour atteindre cet objectif en Italie, en Grèce, à Chypre, au Portugal, en Irlande, en Espagne... sont multiples.

L'acharnement de la BCE à contribuer aux attaques contre ceux d'en bas est évidente. Sous la conduite de Jean-Claude Trichet, elle a utilisé en 2010-2013 la crise pour imposer des attaques au code du travail et aux salaires en Italie, au Portugal, en Irlande, en Grèce et à Chypre. En Italie et en Grèce, la BCE a contribué activement à la démission des gouvernements en place pour les faire remplacer par des gouvernements dits techniques non élus (le gouvernement de Mario Monti en Italie entre novembre 2011 et avril 2013 et celui de Loukas Papademos en Grèce de novembre 2011 à mai 2012).

La BCE sous la conduite de Mario Draghi a déclenché une véritable agression contre le gouvernement d'Alexis Tsipras à partir du 4 février 2015, c'est-à-dire dix jours à peine après les élections du 25 janvier, car elle voulait empêcher à tout prix l'ouverture d'un front anti-austérité dans la zone euro. J'ai analysé cela dans le détail dans « [Dès le début, Varoufakis-Tsipras mettent en pratique une orientation vouée à](#)

[l'échec](#) ».

5. La nécessité de solutions radicales

La nouvelle crise financière qui vient s'inscrire dans un contexte plus large de crise systémique du capitalisme global. Cette crise systémique est multidimensionnelle : économique, écologique, sociale, politique, morale, institutionnelle...

Il faut rompre de manière radicale avec la logique qui guide aujourd'hui les gouvernements en place et prendre des mesures d'urgence. À l'opposé du système actuel qui offre l'impunité et des parachutes dorés aux responsables des débâcles, il est nécessaire de faire payer la facture des sauvetages bancaires à ceux et celles qui en sont responsables.

On peut élaborer des plans sur comment devrait fonctionner une BCE qui aurait été refondée et décrire les missions qu'elle devrait accomplir notamment pour atteindre le plein emploi via des politiques de création d'emplois à la fois décentes et contribuant à la lutte contre la crise climatique en cours. Mais on sait très bien qu'au sein de l'UE actuelle, il n'y aura pas de majorité et encore moins d'unanimité pour un vaste programme de refondation et de réformes démocratiques.

Dès lors, il est important de voir quelle politique un gouvernement populaire devrait mettre en œuvre, sachant qu'il devra obligatoirement affronter l'opposition de la BCE et des autres institutions européennes comme le Conseil européen, la Cour de Justice de l'Union européenne, sans parler de la puissante structure informelle appelée Eurogroupe. Cette structure fonctionne comme une véritable Troïka permanente puisque, outre les ministres des finances de la zone euro, on y retrouve la direction du FMI et celle de la BCE, comme l'a abondamment dénoncé l'ex-ministre grec des finances, Yanis Varoufakis.

Une orientation alternative et favorable aux intérêts des peuples doit à la fois porter sur l'austérité, sur la dette publique, sur la monnaie, sur les banques privées, sur la zone euro, sur l'opposition aux

politiques autoritaires et sur le lancement de processus constituants. Le bilan de la période 2010-2018 dans la zone euro est clair : il est impossible de sortir de l'austérité sans apporter des réponses à ces questions. Bien sûr, il faut ajouter que l'alternative doit aussi aborder d'autres problèmes, parmi lesquels la crise climatique et écologique, la crise humanitaire liée au renforcement de l'Europe forteresse qui condamne chaque année à une mort certaine, dans la Méditerranée ou ailleurs, des milliers de candidats à l'immigration ou/et à l'asile, sans oublier la crise au Proche-Orient. Il s'agit également de lutter contre l'extrême droite et la montée du racisme. Les gilets jaunes, la gauche radicale, les mouvements syndicaux, sociaux, féministes et écologiques européens doivent jeter des ponts vers les forces qui résistent aux États-Unis après l'élection de Donald Trump, notamment avec l'apparition du mouvement radical de gauche encouragé par la campagne de Bernie Sanders et qui est appelé à se battre en toute première ligne contre Trump et ses projets.

6. Voici douze propositions à soumettre au débat sur les alternatives

La première proposition est la nécessité, pour un gouvernement populaire, de désobéir, de manière très claire et annoncée au préalable, à la Commission européenne. Le parti qui prétend, ou la coalition de partis qui prétend gouverner doit s'engager à refuser d'obéir, dès le début, aux exigences d'austérité et refuser les contraintes budgétaires. Il faudra dire : « Nous ne respecterons pas l'obligation décrétée par les traités européens de viser l'équilibre budgétaire parce que nous voulons augmenter les dépenses publiques pour lutter contre les mesures antisociales et d'austérité, et pour entreprendre la transition écologique. Cela implique d'augmenter le déficit budgétaire pendant plusieurs années ». Par conséquent, le premier point est de s'engager d'une manière claire et déterminée à désobéir. Après la capitulation grecque, il est essentiel d'abandonner l'illusion d'obtenir de la Commission européenne et des autres gouvernements européens qu'ils respectent la volonté populaire. Conserver cette

illusion nous conduirait au désastre. Nous devons désobéir.

Deuxième proposition : S'engager à appeler à la mobilisation populaire, tant au niveau de chaque pays qu'au niveau européen.

Troisième proposition : S'engager à refonder radicalement la Banque centrale. Ses missions doivent être redéfinies. Elle doit reprendre le rôle de création monétaire et contribuer activement au financement de la lutte contre la crise écologique et contre l'injustice sociale.

Quatrième proposition : S'engager à organiser un audit de la dette avec la participation des citoyens et s'engager dans le refus du remboursement des dettes illégitimes. Les situations dans les pays de l'Union européenne sont différentes, de même bien sûr qu'à l'intérieur de la zone euro. Il y a des pays européens où la suspension des remboursements est une mesure de nécessité absolue et prioritaire, comme dans le cas de la Grèce, dans le but de répondre avant tout aux besoins sociaux et de garantir les droits humains fondamentaux. C'est aussi un élément clé d'une stratégie d'autodéfense.

Face aux menaces de représailles de la BCE, les peuples des États membres de la zone euro disposent d'une arme puissante d'autodéfense. En effet, la BCE détient de grandes quantités de titres souverains des pays de la zone euro qu'elle a achetés aux banques privées dans le cadre du *Quantitative easing*. Au début décembre 2019, elle détenait des titres souverains espagnols pour une valeur de 260 milliards €, 365 milliards € de titres italiens, 420 milliards € de titres français, 36 milliards € de titres portugais [8]. En tout, elle détient en décembre 2019 pour 2 098 milliards € de titres souverains de pays de la zone euro (sans inclure ce qui lui reste des titres grecs achetés en 2010-2012). Imaginez qu'un gouvernement de gauche en Espagne ou en France dise à la BCE : « si vous cherchez à m'empêcher de mener la politique que je me suis engagé à réaliser auprès du peuple de mon pays, je suspends immédiatement le remboursement des titres que vous détenez ». La suspension s'appliquant tant sur les intérêts que sur le montant dû à l'échéance. Le

gouvernement aurait dans ses mains une puissante arme d'autodéfense et de pression qu'il ne faudrait pas hésiter à utiliser. Si, en plus, cette dette est considérée comme odieuse par le gouvernement et le peuple parce qu'elle a servi à des buts contraires à l'intérêt du plus grand nombre, la répudiation sur la base d'un audit à participation citoyenne constituerait un acte légitime.

Cinquième proposition : S'engager à recourir à un processus d'endettement public légitime. La dette publique pourrait constituer un instrument de financement d'un vaste programme de transition écologique, au lieu de servir à imposer des politiques antisociales, extractivistes, productivistes, favorisant la compétition entre les peuples. L'endettement public n'est pas mauvais en soi. Les pouvoirs publics peuvent recourir à l'emprunt pour :

- financer la fermeture complète des centrales nucléaires ou thermiques ;
- remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables respectueuses de l'environnement ;
- financer une reconversion de l'agriculture actuelle qui contribue de manière importante au changement climatique et qui est une grosse consommatrice d'intrants chimiques responsables de la baisse de biodiversité. Il s'agit de redonner aux activités agricoles une orientation compatible avec la lutte contre le changement climatique en favorisant notamment les circuits courts et en produisant de la nourriture bio ;
- réduire radicalement le transport routier et aérien au profit de transports collectifs par voies ferrées ;
- financer un vaste programme de développement d'un habitat de meilleure qualité et consommant beaucoup moins d'énergie.

L'emprunt public est légitime s'il est au service de projets eux-mêmes légitimes et si ceux et celles qui contribuent à

l'emprunt le font également de manière légitime.

Un gouvernement populaire n'hésitera pas à obliger les grandes entreprises (nationales ou étrangères) et les ménages les plus riches à contribuer à l'emprunt sans que ceux-ci en retirent avantage, c'est-à-dire à taux zéro et sans compensation pour l'inflation.

Simultanément, une grande partie des ménages des classes populaires qui ont une épargne pourront être convaincus d'accepter de confier volontairement celle-ci aux pouvoirs publics afin de financer les projets légitimes mentionnés plus haut. Ce financement sur base volontaire par les couches populaires serait rémunéré à un taux réel positif, par exemple de 3 %. Cela signifie que si l'inflation annuelle atteignait 2 %, les pouvoirs publics assureraient le paiement d'un intérêt nominal de 5 % afin de garantir un taux réel de 3 %.

Ce mécanisme serait hautement légitime car il financerait des projets utiles pour la société et parce qu'il permettrait de réduire la richesse des plus riches tout en augmentant les revenus des couches populaires et en sécurisant leur épargne.

Dans le cas de la France, il convient de se souvenir de ce qu'on appelait le circuit du trésor, qui a fonctionné entre la deuxième guerre mondiale et les années 1970 et qui a permis à la France de se financer hors marché. Pour cela, il faut vraiment lire la thèse, éditée en livre, de Benjamin Lemoine et intitulée *L'ordre de la dette* (La Découverte, 2016)..

Sixième proposition. Mettre en place un contrôle des mouvements de capitaux. Et tenir compte de ce que cela signifie. C'est-à-dire aller à l'encontre de l'idée selon laquelle il serait interdit aux citoyens de transférer quelques centaines ou quelques milliers d'euros à l'étranger. Il est évident que les transactions financières internationales seront autorisées jusqu'à un certain montant. Par contre, il s'agit de mettre en place un contrôle strict sur les mouvements de capitaux au-dessus d'un montant prédéterminé.

Septième proposition : Socialiser le secteur financier et le secteur de l'énergie. Socialiser le secteur

financier ne consiste pas seulement à développer un pôle bancaire public. Il s'agit de décréter un monopole public sur le secteur financier, à savoir les banques et les sociétés d'assurance. La socialisation consiste à placer le secteur financier sous contrôle citoyen et à créer un service public bancaire.

Socialiser le secteur bancaire signifie :

- l'expropriation sans indemnité (ou avec comme seule indemnité l'euro symbolique) des grands actionnaires (les petits actionnaires seront indemnisés) ;
- l'octroi au secteur public du monopole de l'activité bancaire à une exception près : l'existence d'un secteur bancaire coopératif de petite taille (soumis aux mêmes règles fondamentales que le secteur public) ;
- la définition – avec participation citoyenne – d'une charte sur les objectifs à atteindre et sur les missions à poursuivre, qui mette le service public de l'épargne, du crédit et de l'investissement au service des priorités définies selon un processus de planification démocratique ;
- la transparence des comptes qui doivent être présentés au public de manière compréhensible ;
- la création d'un service public de l'épargne, du crédit et de l'investissement, doublement structuré, avec d'une part un réseau de petites implantations proches des citoyens, et d'autre part, des organismes spécialisés en charge des activités de gestion de fonds et de financement d'investissements non assurés par les ministères en charge de la santé publique, de l'éducation nationale, de l'énergie, des transports publics, des retraites, de la transition écologique, etc. Les ministères devront être dotés du budget nécessaire aux financements des investissements relevant de leurs attributions. Les organismes spécialisés interviendraient quant à eux dans des domaines et des activités excédant les compétences et les sphères d'action de ces ministères afin d'assurer le bouclage d'ensemble [9].

Dans le cadre de la transition écologique, bien sûr, la socialisation du secteur de l'énergie est également une mesure prioritaire. Il ne peut y avoir de transition

écologique sans monopole public sur le secteur de l'énergie, tant au niveau de la production que de la distribution.

Huitième proposition : Créer une monnaie complémentaire, non convertible et sortir de l'euro si c'est nécessaire. Que ce soit dans le cas d'une sortie de l'euro ou d'un maintien dans la zone euro, il est nécessaire de créer une monnaie complémentaire non convertible. Autrement dit, une monnaie qui serve, en circuit court, aux échanges à l'intérieur du pays. Par exemple, pour le paiement des augmentations des retraites et des salaires des fonctionnaires, le paiement des impôts, le paiement des services publics. Utiliser une monnaie complémentaire permet de se détacher et de sortir partiellement de la dictature de l'euro et de la Banque centrale européenne. Bien sûr, on ne peut pas éviter le débat sur la zone euro. Dans plusieurs pays, la sortie de la zone euro est également une option qui doit être défendue par les partis, les syndicats et d'autres mouvements sociaux. Plusieurs pays de la zone euro ne pourront pas réellement rompre avec l'austérité et lancer une transition écosocialiste sans quitter la zone euro. Dans le cas d'une sortie de la zone euro, il faudrait soit mettre en œuvre une réforme monétaire redistributive [10].

Neuvième proposition : Réaliser une réforme radicale de la fiscalité. Supprimer la TVA sur les biens et les services de consommation de base, comme la nourriture, l'électricité, le gaz et l'eau (pour ces trois derniers, jusqu'à un certain niveau de consommation par individu) [11], et d'autres biens de première nécessité. Par contre, une augmentation de la TVA sur les biens et les produits de luxe, etc. Nous avons aussi besoin d'une augmentation des impôts sur les bénéficiaires des entreprises privées et des revenus au-dessus d'un certain niveau. Autrement dit, un impôt progressif sur les revenus et sur le patrimoine. La maison d'habitation devrait être exonérée d'impôt en dessous d'un certain montant qui varie en fonction de la composition du foyer. La réforme de la fiscalité doit produire des effets immédiats : une baisse très sensible des impôts indirects et directs pour la majorité de la population et une augmentation très sensible pour les 10 % les plus riches et pour les grandes entreprises. Enfin, la lutte contre la fraude et

l'évasion fiscale serait intensifiée.

Dixième proposition : Déprivatiser et « racheter » les entreprises privatisées pour un euro symbolique.

Ainsi, de ce point de vue, utiliser l'euro pourrait s'avérer très sympathique, en payant un euro symbolique à ceux qui ont profité des privatisations. Et renforcer et étendre les services publics sous contrôle citoyen.

Onzième proposition : Mettre en œuvre un vaste plan d'urgence pour la création d'emplois socialement utiles et pour la justice sociale. Réduire le temps de travail avec maintien des salaires. Abroger les lois antisociales et adopter des lois pour remédier à la situation de la dette hypothécaire abusive, des dispositions qui concernent en priorité des pays comme l'Espagne, l'Irlande, la Grèce... Cela pourrait très bien se résoudre par la loi, en évitant des procès (car il y a de nombreux procès sur la dette hypothécaire où les ménages sont confrontés aux banques). Un Parlement peut décréter par une loi l'annulation des dettes hypothécaires inférieures à 150 000 euros par exemple et mettre ainsi un terme à des procédures judiciaires. Il s'agit aussi de mettre en œuvre un vaste programme de dépenses publiques afin de relancer l'emploi et l'activité socialement utile en favorisant les circuits courts.

Douzième proposition : Entamer un véritable processus constituant. Il ne s'agit pas de changements constitutionnels dans le cadre des institutions parlementaires actuelles. Il s'agit de dissoudre le Parlement et de convoquer l'élection au suffrage direct d'une Assemblée constituante en articulant ce processus avec des luttes existantes à différents niveaux locaux, qui jettent les bases de ce à quoi pourrait ressembler une société écosocialiste. Pour ne citer que quelques-unes de ces luttes, on peut mentionner évidemment le mouvement des gilets jaunes, les grèves visant à défendre ou améliorer le système des retraites, améliorer les conditions de travail et défiant de fait le pouvoir des patrons ; les occupations et récupérations d'usines avec introduction de modèles autogestionnaires ; la nouvelle vague de luttes féministes qui s'attaque au patriarcat et pousse à l'égalité des droits ; les mouvements d'accueil et d'aide aux migrants ; les

mouvements écologiques basés sur l'occupation de territoires et sur l'action directe (« ZAD », « Ende Gelände », etc.), inventant de nouvelles formes de gestion des communs ; les « municipalités rebelles » qui désobéissent aux directives austéritaires et anti-migrants et se constituent en réseaux ; les initiatives par le bas d'audit des dettes publiques et de remise en question des dettes illégitimes. Ces luttes sont autant de points d'appui pour engager un processus constituant prenant une orientation anticapitaliste. Il s'agit également d'intégrer ce processus dans d'autres processus constituants similaires au niveau européen.

Ce sont douze propositions de base à soumettre au débat. Mais une chose est certaine, les mesures à prendre doivent aller à la racine des problèmes et elles doivent être appliquées simultanément, car il faut un programme cohérent. En l'absence de la mise en œuvre de mesures radicales annoncées depuis le début, il n'y aura pas de rupture avec les politiques d'austérité. Il est impossible de rompre avec les politiques d'austérité sans prendre des mesures radicales contre le grand capital. Au niveau européen, la nature de l'architecture européenne et l'ampleur de la crise du capitalisme font qu'il n'y a pas de réel espace pour des politiques productivistes (néo-) keynésiennes. L'écosocialisme ne doit pas être à la marge, mais au cœur du débat. Il faut mener à bien la lutte contre l'austérité et se lancer sur le chemin de

l'anticapitalisme. La rupture écosocialiste est une nécessité absolue et immédiate.

En faisant ces propositions, il ne s'agit pas de chercher une issue nationaliste à la crise et à la protestation sociale. Tout autant que par le passé, il est nécessaire d'adopter une stratégie internationaliste et de prôner une fédération européenne des peuples opposée à la poursuite de la forme actuelle d'intégration qui est totalement dominée par les intérêts du grand capital. Il s'agit également de chercher constamment à développer des campagnes et des actions coordonnées au niveau continental (et au-delà) dans les domaines de la dette, du droit au logement, de l'accueil des migrants et des réfugiés, de la santé publique, de l'éducation publique, du droit au travail, dans la lutte pour la fermeture des centrales nucléaires, dans la réduction radicale du recours aux énergies fossiles, dans la lutte contre le dumping fiscal et les paradis fiscaux, dans le combat pour la socialisation des banques, des assurances et du secteur de l'énergie, dans l'action contre l'évolution de plus en plus autoritaire du mode de gouvernance, dans la lutte pour la défense et l'extension des droits des femmes et des LGBTI, dans la promotion des biens publics, dans le lancement de processus constituants (voir *ReCommonsEurope*, « [Manifeste pour un nouvel internationalisme des peuples en Europe](#) », consulté le 15 décembre 2019).

Notes

[1] L'industrie automobile allemande emploie 830 000 travailleurs et 2 000 000 d'emplois connexes en dépendent directement (Source : *Financial Times*, « German industrial output hit by downturn », 7-8 décembre 2019). La production automobile a baissé pendant la même période aux États-Unis, en Chine et en Inde.

[2] Je suis d'accord avec la conclusion de l'article de François Chesnais déjà mentionné : « Ce sont d'abord les politiques publiques d'austérité partout, mais aussi une configuration dans laquelle les entreprises et la grande distribution doivent persuader des ménages dont le pouvoir d'achat stagne d'acheter, au-delà du quotidien indispensable, des choses qu'ils possèdent déjà. Parallèlement dans les chaînes de valeur mondiales, les donneurs d'ordre pressurent toujours plus les sous-traitants et les transporteurs maritimes et routiers tout au long de la chaîne. La courbe de l'accumulation du capital argent porteur d'intérêt renforce le poids économique et politique dans tous les pays des gestionnaires de fonds et de fortunes et des managers

des groupes financiers industriels et commerciaux attachés uniquement de la sécurité des flux d'intérêts et la distribution maximale de dividendes. Ainsi les processus à effet de contraction qui dominent l'économie mondiale s'accompagnent-ils d'une accélération de la dilapidation des ressources minières, de la déforestation et de l'épuisement des sols. Parallèlement, le montant des investissements publics exigé par toute « transition écologique » est inatteignable sans l'annulation des dettes publiques laquelle est plus que jamais une revendication démocratique absolument centrale. »

[3] Un *repo* est la contraction utilisée aux États-Unis pour l'expression « *Sale and Repurchase Agreement* », ou accord de rachat ou opération de pension, importants instruments financiers du marché monétaire. En français, on parle de pension livrée ou pension de titres.

[4] Marché interbancaire : marché réservé aux banques pour échanger entre elles des actifs financiers et emprunter/prêter à court terme.

[5] Les *Money Market Funds* (MMF) sont des sociétés financières des États-Unis et d'Europe, très peu ou pas du tout contrôlées ni réglementées car elles n'ont pas de licence bancaire. Ils font partie du *shadow banking*. En théorie, les MMF mènent une politique prudente mais la réalité est bien différente. L'administration Obama avait envisagé de les réglementer car, en cas de faillite d'un MMF, le risque de devoir utiliser des deniers publics pour les sauver est très élevé. Cela n'a été fait qu'à moitié.

[6] Dans la presse française, voir *Le Figaro*, « [Pourquoi la Fed panique](#) » publié le 27 septembre 2019, consulté le 15 décembre 2019.

[7] La Fed pour injecter des liquidités a racheté aux banques des bons du Trésor principalement.

[8] Site officiel de la BCE, [Breakdown of debt securities under the PSPP](#), consulté le 15 décembre 2019.

[9] Patrick Saurin et Éric Toussaint, « Comment socialiser le secteur bancaire », <http://www.cadtm.org/Comment-socialiser-le-secteur-bancaire> , consulté le 15 décembre 2019

[10] En appliquant un taux de change progressif au passage de l'euro à la nouvelle monnaie on diminuerait le patrimoine liquide en possession des 10 % les plus riches, ce qui réduirait les inégalités.

[11] Cela peut être combiné avec des mesures de gratuité sur la consommation d'eau, d'électricité, de gaz, les transports publics, etc. par individu et jusqu'à un certain niveau de consommation.

La BCE et la transition énergétique et climatique

lundi 20 janvier 2020, par [Michel Castel](#)

Comme il est confortable pour la Banque centrale européenne (BCE) de dire qu'elle a tout fait pour le sauvetage de l'euro et des économies de la zone et qu'il appartient maintenant aux États qui le peuvent de participer à la relance de l'investissement, sans oublier son leitmotiv des nécessaires réformes structurelles. Comme il est également confortable pour de nombreux politiques de dire, depuis peu, qu'on peut mobiliser 1000 M^{ds} € d'investissements publics qui seraient réalisés par l'entremise de la Banque européenne d'investissement (BEI). En réalité, faire face aux gigantesques défis énergétiques, climatiques et environnementaux toujours plus menaçants implique de mobiliser fortement des financements privés parallèlement aux financements publics. Mobilisation économique et financière de même nature que celle que les États et tous les acteurs économiques ont su (ont dû) le faire lors des deux guerres mondiales, car c'est bien une guerre contre une mise en péril de l'humanité qui doit être engagée.

Aussi est-il essentiel que dans cette guerre la BCE apporte une contribution active aux différentes sources de financement des investissements verts à réaliser tant par les États que par les acteurs privés. Elle ne peut pas rester sur son Aventin.

Il est bien sûr très difficile d'avoir un chiffrage pertinent des besoins d'investissements verts additionnels (et non totaux) pour chaque pays et pour l'ensemble des pays de l'UE. Selon les uns ou selon les autres, il serait de 1 à 2 % du PIB européen pour la (seule) transition énergie climat. On reprendra, pour notre part, l'évaluation de juillet 2017 du High Level Expert Group, émanant de la Commission européenne, qui les estimait à 180 M^{ds}€ par an pendant 10 ans pour atteindre les objectifs « 2030 énergie et climat », soit 1,1 % à 1,2 % du PIB des 28 [1].

Pour la France, le think tank I4CE [2] indique que les investissements en faveur du climat ont dépassé 45 M^{ds}€ en 2018 et que jusqu'en 2022/2023 notre pays devrait mobiliser 15 à 18 M^{ds} € supplémentaires chaque année pour respecter la trajectoire du budget carbone actualisé (2019-2023). [3] Et I4CE de préciser à juste titre « qu'il ne suffira pas de mettre à disposition de nouvelles sources de financement : pour déclencher ces investissements, leur rentabilité et la réglementation sont déterminantes ».

Mais les défis énergétiques et climatiques ne sont

malheureusement pas les seuls à relever. Il est en effet tout aussi urgent de traiter les problèmes énormes liés à la pollution de l'air et de l'eau douce, des mers et des océans, la réduction et le traitement des déchets, la régénération des terres agricoles, la conversion des agricultures, la recherche de traitements contre les parasites et maladies s'abattant sur tout le vivant... (qu'on regroupera sous le vocable d'investissements environnementaux). La Fondation MacArthur en estime le montant à 320 M^{ds} € entre maintenant et 2025 (chiffre qui, me semble-t-il, ne devrait pas baisser jusqu'à 2030, horizon actuel de tous ces chiffrages et engagements). La Commission européenne dans son « green new deal » a intégré ces défis sans pour autant avoir revu son objectif des 1 000 M^{ds} € d'investissements. Si on ajoute ces autres défis aussi vitaux et urgents que ceux de l'énergie et du climat, il faudra mobiliser au moins 1,6 % du PIB des 28 (base 2017), soit non plus 180 M^{ds} € par an mais de l'ordre de 240 à 250 M^{ds} € [4].

1. Relance par les États

Quand la BCE répète à l'envi qu'une relance des investissements par les États – ou par l'UE – est indispensable, elle développe sans doute une saine pédagogie, mais c'est une question qui n'est pas de son ressort et pour laquelle elle n'a aucun pouvoir, puisqu'elle ne peut pas interférer dans la politique

budgétaire des États contrairement à la Commission et au Conseil. Or, le refus allemand notamment est déjà clairement affiché. Il faut dire que le déficit public français (et italien) qui perdure peut susciter des doutes chez ce voisin si sourcilieux des grands équilibres financiers et de la rigueur. Il ne faut donc pas espérer un accord, supposant l'unanimité, pour sanctuariser entre 0,5 % et 1 % des PIB nationaux en investissements verts publics additionnels dans l'évaluation des 3 % – plafond des déficits publics – et/ou des déficits structurels. Et ce n'est pas non plus avec la guéguerre actuelle menée par l'Allemagne et les pays de l'Europe du Nord pour ramener le budget européen de 1,07 % à 1 % (!) qu'on peut espérer quelque chose.

Si toutefois, pour des raisons diplomatiques, l'Allemagne acceptait de faire un geste – comme elle l'a fait le 14 juin dernier sous la pression de la France pour accepter le principe d'un budget commun aux 19 pays de la zone euro [5] – ce geste serait de l'ordre du symbolique.

2. Mobilisation de la BEI

Il est également confortable pour de nombreux politiques de reprendre une proposition d'économistes visant à ce qu'au niveau européen il soit possible de mobiliser 1000 Mds€ d'investissements publics par une banque publique du climat. Et ce, sans autre réelle forme d'approfondissement.

Cependant, sur ce point les choses semblent avancer même s'il ne s'agit pas à proprement de 1000 Mds€ de financements publics (cf. ci-après). Ainsi, devant le Parlement européen le 11 décembre, M^{me} Ursula Von der Leyen, la nouvelle présidente de la Commission européenne, a réaffirmé son ambition : « *Si nous faisons bien notre travail, l'Europe de 2050 sera le premier continent au monde neutre en carbone* ». Devant la COP 25, elle a de nouveau évoqué un plan d'investissements pour l'U.E de 1000 Mds€ sur 10 ans pour y parvenir.

Sur ce dernier point elle a repris la proposition du président Macron [6] d'une « Banque du climat ». Non

pas en créant un établissement ex nihilo – impossible à faire car supposerait l'unanimité des 27 pays – mais en s'appuyant sur la Banque européenne d'investissement (BEI) en la transformant – par ajustement de ses statuts – en « Banque du climat » qui financerait ce plan d'investissements « verts » de 1000 Mds€.

Chiffre impressionnant, mais qui, en fait, est l'équivalent du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), dit « plan Juncker », qui aura mobilisé environ 500 Mds€ sur cinq ans (2015-2020) pour soutenir l'investissement grâce à la garantie de l'U.E afin de mobiliser des financements privés aux côtés de financements publics. Plan dans lequel les investissements verts représentent environ 25 % du total (90,7 Mds€ actuellement, selon un communiqué du 22 octobre).

Le 14 novembre, à son tour, la BEI a déclaré « prévoir de « débloquer » jusqu'à 1000 Mds€ d'investissements dans l'action pour le climat et le développement durable au cours de la prochaine décennie » ajoutant « *un euro sur deux sera dédié à des projets environnementaux* » (contre 25 % actuellement) [7].

Avec une garantie donnée par l'UE et la BEI de 33,5 Mds€ et des investissements devant être de 500 Mds€ entre 2015 et 2020, le plan Juncker a bénéficié d'un effet de levier de 15. Même si par prudence on ne retient qu'un levier de 10 pour ce plan climat, il devrait être assez facilement assuré soit par une montée progressive de la garantie inscrite dans le budget de l'UE, soit par le biais de plusieurs augmentations de capital de la BEI lui permettant de conserver son triple A, malgré un changement substantiel dans la nature de ses investissements. Un consensus des 27 pays doit pouvoir se faire sur cette question, même si certains devant se reconvertir plus que d'autres à des énergies propres ont commencé à faire monter les enchères pour obtenir des contreparties. Ils ont eu un début de réponse le 11 décembre, la présidente de la Commission ayant indiqué devant le Parlement souhaiter mobiliser 100 Mds€ sur 7 ans pour la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie, pays les plus dépendants du charbon.

Sur les 100 M^{ds} € annuels sur 10 ans du plan climat, la BEI a déclaré qu'elle investirait elle-même environ 30 M^{ds} € pour la transition climatique (contre 17 M^{ds} € actuellement dans le plan Juncker, car ce n'est qu'un des quatre objectifs poursuivis). La différence devra être apportée par d'autres investisseurs publics et privés, selon le principe actuel de fonctionnement du plan Juncker. On notera que si rien ne change par rapport à cette annonce, cela veut dire que le financement additionnel ne sera pas de 100 M^{ds} € mais de 83 Mds €, puisque le financement supplémentaire de la BEI n'est que de 13 M^{ds} €...

Pour réaliser le Plan Juncker (FEIS), la BEI s'appuie sur 305 intermédiaires financiers partenaires dans les 28 (ou 27) pays, mais aussi sur les intermédiaires financiers beaucoup plus nombreux ayant signé un accord avec le Fonds européen d'investissement (FEI), filiale de la BEI dédiée au financement des PME créée dès 1996, qui garantit ou contre-garantit des concours visant à renforcer la compétitivité des PME et TPE. Au total, le groupe de la BEI a validé 1200 opérations au cours des quatre dernières années et a garanti 439 M^{ds} € d'investissements au bénéfice de près d'un million de PME et TPE. Chiffre considérable, mais qui est loin de couvrir les 23 millions d'entreprises des 28 ou 27 pays (dont 93 % ont moins de 10 salariés), même si toutes n'ont pas de projets d'investissements verts ou n'ont pas de problèmes de financement. La BEI devrait sans doute reproduire ce dispositif pour le plan « banque climat » et chercher à toujours élargir le nombre de bénéficiaires. Mais ne va-t-elle pas rencontrer des limites de faisabilité, de surveillance du respect des critères qu'elle a fixés et du bon fonctionnement des accords passés avec les intermédiaires financiers ? De plus, est-ce que la BEI acceptera d'augmenter son exposition aux risques sur toutes les entreprises déjà aidées au motif qu'elles auraient des projets d'investissements verts ? On rappellera que, dans sa communication d'octobre, la BEI indique que *« depuis l'entrée en vigueur du plan Juncker elle finance maintenant des projets plus petits mais plus risqués afin de compenser les défaillances du marché des capitaux en Europe. Or, celles-ci sont encore plus importantes pour les projets liés à la transition écologique, notamment dans les nouveaux États*

membres. Par exemple, les banques rechignent à financer des travaux de rénovation énergétique des habitations ou proposent des conditions de crédit peu favorables ».

Quoi qu'il en soit, le groupe de la BEI ne peut pas toucher les plusieurs millions de professions libérales, d'artisans et de ménages qui auraient des investissements verts à financer dans toute l'Europe. Certes, elle indique par exemple soutenir plusieurs sociétés de tiers financement qui aident les ménages à rénover leurs logements, mais ce ne pourra rester que des initiatives peu nombreuses.

Autre point à noter, pour ce plan climat, sur 100 M^{ds} € par an, les banques et autres financeurs devraient apporter 70 M^{ds} € est-il indiqué. C'est donc ces derniers qui financeront l'essentiel des projets dont la BEI assure tout ou partie du risque. Ne seront-ils pas, dès lors, moins « allants » pour financer les autres investissements verts n'ayant pas cette garantie BEI et dont le total nécessaire estimé est de plus de 80 M^{ds} € par an pendant 10 ans pour le seul défi énergie-climat, et beaucoup plus encore en intégrant les besoins liés aux autres défis environnementaux ? Le doute est d'autant plus grand qu'ils pourront afficher qu'ils contribuent déjà fortement au succès du plan BEI-banque du climat.

3. L'indispensable implication de la BCE

La BCE ne peut pas continuer à dire qu'elle a fait tout ce qu'elle pouvait faire. Elle doit faire sa part [8]. En effet, même avec 100 M^{ds} € d'intervention annuelle de la BEI, il reste 100 M^{ds} € de financements climat à trouver et qui sont autant d'assiettes de refinancement possible auprès de la BCE. Montant qui, rappelons-le, serait considérablement augmenté si on prenait en compte les autres investissements environnementaux. Or, si les financements BEI bénéficient d'un possible refinancement par la BCE dans le cadre du « Quantitative easing (Q.E) », ce que Madame Lagarde vient d'ailleurs de rappeler, il est d'autant plus nécessaire de permettre le refinancement des investissements verts n'ayant pas bénéficié des avantages du plan BEI- banque du climat si on veut inciter les banques à les financer

(elles sont les seules à pouvoir accompagner les micro-projets).

L'engagement de la BCE pour la transition climatique devrait passer par un dispositif préférentiel en termes de traitement prudentiel d'une part et de refinancement d'autre part. Ces deux champs d'action de la BCE supposent de définir préalablement des critères suffisamment robustes pour pouvoir établir une liste fiable des investissements verts qui méritent un traitement différencié et favorable par rapport aux autres investissements. En termes recherchés, on parle d'établir « une taxonomie ».

De façon pragmatique, les émetteurs et les souscripteurs d'obligations vertes et de crédits titrisés [9] ont depuis plusieurs années défini des standards suffisamment robustes pour qu'un marché important fonctionne et que progressivement les opérations de « greenwashing » soient repérées ; un émetteur peu scrupuleux prend maintenant le risque de le payer cher en terme d'image.

Plus tardivement, en avril 2018 une commission du Parlement européen a publié un rapport sur la finance durable ; le Parlement a adopté en mars 2019 un texte qui servira de base pour une directive sur la finance verte.

Le Conseil de la stabilité financière, créé par le G20 en 2009, a travaillé sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) et sur les ratios prudentiels (cf. infra). Sur initiative française, neuf banques centrales et organismes prudentiels initialement (une quarantaine aujourd'hui) ont également travaillé sur ces questions.

Après force négociations en raison des désaccords entre pays sur le traitement du nucléaire et du gaz, les États européens se sont finalement accordés le 16 décembre dernier pour arrêter cette taxonomie. Ce référentiel, utile aux marchés bien que déjà bien articulés, sera le support indispensable à toute action ciblée d'envergure de la BCE et servira de cadre plus général au « green deal ». Les activités économiques durables sont classées en trois catégories : « verte » (neutre en carbone), « de

transition » et « permettant la transition » cette dernière catégorie, créée pour sortir de l'impasse, logeant le nucléaire et le gaz. Cette classification est assortie d'une obligation pour les entreprises de plus de 500 salariés concernées – c'est-à-dire celles dont les activités entrent dans une des trois catégories – de publier la part de leur chiffre d'affaires et de leurs investissements annuels réalisés dans une ou plusieurs de ces technologies.

Cet accord doit être appliqué dès la fin de 2020 par le biais d'actes délégués (règlements), permettant une application immédiate contrairement aux directives. Il devrait être actualisé dans deux ou trois ans au vu de son fonctionnement et une taxonomie de tout ou partie des autres besoins dénommés dans cet article investissements environnementaux devrait être élaborée.

En matière prudentielle

Lors de son audition au Parlement européen le 4 septembre 2019, Madame Lagarde a évoqué la prise en compte des actifs verts dans la pondération des risques utilisée dans la détermination des ratios de capitaux des banques, comme le proposent la Commission sortante et les banques françaises, notamment avec le concept de « *green supporting factor* ». On ne peut que souscrire à cette intention [10]. Certes, ces financements ne sont pas, par nature, moins risqués que les investissements classiques (risques liés à l'emprunteur, à l'opération, à la géopolitique, aux possibilités de crises macro-économiques... à l'exception majeure, a priori, du risque climatique et/ou environnemental et des risques juridiques qui ne pourront que se développer sur les produits carbonés (ou dits « bruns » !). Leur pondération ne doit pas pour autant altérer la garantie que représentent les exigences prudentielles classiques [11]. Par contre, leur encours ne devrait pas entrer dans le calcul des exigences de fonds propres additionnels que les autorités peuvent demander quand elles estiment qu'il y a emballement des crédits et plus généralement des financements par dettes.

Par ailleurs, deux autres points sont à prendre en considération. Le premier est que la BCE devrait immédiatement diminuer l'assiette de pénalisation

des dépôts excédentaires placés auprès d'elle (passée de 0,40 à 0,50 %) du montant des crédits verts accordés. Cela leur donnerait immédiatement un attrait pour que les banques en fassent une offre plus active. Le second est que, lorsque la BCE lancera un nouveau programme de prêts bancaires à long terme (TLTRO)- envisagé en mars 2019 par Mario Draghi pour septembre et non mis en place -, il faudra conditionner une partie de cette enveloppe à l'octroi de financements verts avec une pénalisation appropriée des établissements en cause en cas de non consommation manifeste de ladite enveloppe.

En matière de refinancement

Il est plus que regrettable que, depuis mars 2015 jusqu'à fin 2018, la BCE ait racheté 2600 M^{ds} d'obligations publiques et privées à l'aveugle, sans aucun ciblage au profit d'investissements verts au moins pour une partie significative de cet énorme montant.

Cela au nom de la neutralité (fausse neutralité car favorable en fait aux grandes entreprises et/ou souvent à des investissements carbonés). Mario Draghi, qui a su avoir les mots pour protéger l'euro, n'a pas esquissé le moindre propos sur la BCE et la dimension écologique, y compris quand le 6 septembre il corsetait les premiers mois de M^{me} Lagarde – nommée le 1^{er} novembre – en réactivant notamment le QE (*Quantitative easing*, en français assouplissement quantitatif) pour 20 M^{ds} € par mois, sans limitation dans le temps.

Il avait encore eu l'opportunité à partir de janvier 2019 d'enclencher une action forte de réemploi en obligations vertes de tout ou partie des 130 M^{ds} € d'amortissements par an des obligations achetées dans le cadre du QE ; mesure prise pour maintenir l'encours atteint fin 2018. Il n'en a rien été.

Au total, aujourd'hui encore, les refinancements continuent à se faire à l'aveugle, sauf ce que la BEI et les détenteurs d'obligations vertes (et leurs variantes) et de crédits titrisés lui présentent. Cela bénéficie essentiellement aux gros projets et à de grands acteurs publics et privés, évinçant *de facto* les petits projets et les opérations menés par tous les

autres acteurs économiques « non BEI » ou non négociés sur les marchés On peut déjà y voir une discrimination – et non une neutralité – mais aussi une éviction fort regrettable pour une avancée la plus large possible des investissements verts menés par les acteurs économiques de toute taille – y compris les micro-projets des particuliers – tout à fait complémentaires aux opérations d'envergure.

Il faut donc le plus vite possible, d'une part, permettre la prise en garantie par la BCE de portefeuilles de prêts verts non titrisés (on parle de collatéralisation), et, d'autre part, leur ouvrir le refinancement. Ce n'est pas une hérésie que de proposer cela. Pendant des décennies, le refinancement par réescompte de crédits bancaires classiques a été utilisé par toutes les banques centrales comme support essentiel de refinancement des banques.

La dernière à l'utiliser, et qui ne l'a arrêté que contrainte est forcée, c'est la Bundesbank lors de l'instauration de l'euro en 1999, sous la pression de la pensée dominante selon laquelle les politiques monétaires ne devaient se faire que par la manipulation des taux d'intérêt à l'exclusion de tout ce qui ressemblait de près ou de loin à une orientation (même douce) de la politique des banques vers des concours éligibles au réescompte.

Enfin, pourquoi devoir passer par une titrisation de ces crédits qui est coûteuse pour accéder à un refinancement ? Des contrôles de non-détournement du dispositif pourraient être faits *a posteriori* notamment dans le cadre des inspections classiques des établissements bancaires.

Un dernier point doit être dit en conclusion de la présentation de ce dispositif BCE. C'est beaucoup plus par une meilleure réglementation prudentielle et la mise en place progressive d'un refinancement sélectif et ciblé que par une augmentation de la création monétaire que la BCE peut et doit agir. Rien de laxiste là-dedans. Les investissements verts non seulement éviteront des risques majeurs mais créeront de la valeur ajoutée saine et durable. Ces financements soutenus par l'action de la BCE n'en sont que l'anticipation. Que les gardiens de la

monnaie veuillent bien l'entendre !

Conclusion

Les financements publics et ceux susceptibles d'être engagés via la BEI dans le programme des 1 000 M^{ds} € ne couvriront pas, loin s'en faut, les besoins de la transition énergétique et du climat et encore moins ceux liés aux investissements environnementaux. La BCE doit jouer son rôle tant dans le domaine prudentiel que dans celui du refinancement.

Elle doit l'annoncer très formellement en précisant qu'il s'agit d'une politique structurelle et durable. Il est d'autant plus important de l'annoncer et surtout de l'amorcer rapidement, car les risques d'une crise financière sévère se précisent et, en cas de crise, les financements de projet innovants et/ou à horizon de moyen-long terme sont toujours repoussés à des jours meilleurs. À l'évidence, les financements de la transition énergétique et climatique connaîtraient ce sort.

Si Mario Draghi a rouvert le QE à hauteur de 20 M^{ds} par mois, toujours sans exclure les financements carbonés [12], peut-on néanmoins espérer une réelle implication de la BCE à partir de maintenant ? Oui, si l'on en croit les propos de M^{me} Lagarde devant le Parlement européen le 4 septembre 2019. N'a-t-elle pas déclaré – à titre personnel – « *Le changement climatique doit être intégré au sein des objectifs de la BCE* ». Elle a ajouté « *La stabilité des prix reste*

l'ancrage absolu de la BCE, son objectif premier. L'environnement peut faire partie des objectifs secondaires ». [13]

Rien n'empêche la BCE de M^{me} Lagarde d'amender au plus vite le dispositif du 6 septembre et dessiner rapidement une politique d'ensemble contribuant réellement à affronter les défis énergétiques, climatiques et environnementaux. Sera-t-elle au rendez-vous ? [14]

Lors du premier Conseil du 12 décembre qu'elle a présidé, rien n'a été changé au dispositif Draghi, ni même évoqué comme chose possible. M^{me} Lagarde a annoncé que la BCE allait engager en janvier une revue stratégique du cadre de sa politique monétaire qui doit aboutir « avant la fin de 2020 ». C'est dire que rien ne changera au mieux avant le printemps 2021 !! De plus elle a ajouté « *Nous verrons où et comment nous pouvons participer à l'ambition du « Pacte vert » (Green Deal) de la présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen* ». Quel engagement, quel enthousiasme ! Cela commence plutôt mal.

Pourtant, ne rien faire rapidement en matière de climat et d'environnement et par contre, possiblement, engager prochainement la nouvelle idée à la mode d'une politique « d'argent hélicoptère » [15] totalement aberrante (voire démagogique, car toujours sans aucun discernement et poussant encore plus à une consommation de choses souvent futiles et aggravant gaspillage et dégradation de la planète), serait une dramatique erreur historique.

Notes

[1] 1 800 M^{ds} sur dix ans, c'est beaucoup plus que le chiffre avancé par Nathalie Loiseau lors du Grand Débat du 9 avril 2019 pendant la campagne pour les élections européennes « L'UE estime à 1 000 M^{ds} € le coût de la transition énergétique ». Mais peut-être parlait-elle de la seule transition énergétique qui n'est qu'une partie de la transition climatique ?

[2] Le Panorama des financements climat de l'ADEME est réalisé avec les soutiens techniques et financiers de l'ADEME, du Ministère de la transition écologique et solidaire et de la Fondation européenne du climat.

[3] Ce qui serait inférieur à la plupart des autres pays, sans doute en raison de l'importance de l'électricité nucléaire.

[4] À ces besoins considérables il faut ajouter les engagements européens pris dans le cadre de l'Accord de Paris pour le financement international de la lutte contre le changement climatique. L'U. E, ses États membres et la BEI constituent en effet le principal bailleur de fonds publics destinés à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Ils leur ont ainsi octroyé 20,4 Mds € pour la seule année 2017. Chiffre qui ne pourra que croître fortement dans la (les) décennie(s) à venir si on ne veut pas que les progrès acquis dans l'Union européenne soient plus qu'effacés par l'impossibilité pour la plupart de ces pays de faire face seuls à ces défis.

[5] En fait, et cela en dit long, le mot budget a été récusé pour « instrument budgétaire pour la convergence et la compétitivité ». Il ne représentera que... 2 à 3 M^{ds} € par an !

[6] Lui-même reprenant des éléments de la proposition du « Pacte Finance – Climat », appel du 19 février 2019 lancé par Jean Jouzel et Pierre Larrourou et plus de 500 personnalités provenant de 12 pays.

[7] La BEI annonçant également ce même jour qu'elle cesserait de financer de nouveaux projets liés aux énergies fossiles, y compris le gaz, à partir de 2022.

[8] C'est différent aux USA, pays fédéral où il n'y a pas la limite des 3 % pour les déficits budgétaires, ni pour son administration de devoir recueillir l'unanimité de 27 pays pour prendre une décision : la FED n'a donc pas à palier de telles contraintes.

[9] Obligations vertes, obligations climat, obligations durables ou sociales (connues sous des appellations comme ' green bonds ' et ' social bonds ' notamment) et titres négociables représentatifs de crédits verts titrisés - ' asset backed securities '-

[10] Certains, dont des banquiers centraux, sont plutôt favorables à la mise en place d'une pondération plus sévère pour les produits carbonés ou « bruns » (« brown penalizing factor ») car source de risques en matière de stabilité financière et de la compétence actuelle de la BCE. Mais cela suppose également d'établir une taxonomie pour eux. Car tout ce qui n'est pas vert n'est pas forcément brun ! Quid des financements pour couvrir des besoins en fonds de roulement ou des prêts personnels, par exemple ? Pour ces derniers, ils pourront être employés pour acheter un SUV ou une voiture électrique ou pour investir ou consommer dans des produits plus ou moins neutres. Vu l'importance considérable des encours « bruns », on ne pourrait les taxer que faiblement, sans pour autant pouvoir changer le passé et ses conséquences qui perdurent. On peut certes taxer assez fortement les nouveaux financements, mais cette taxation ne pourra jamais être portée à un niveau qui dissuaderait les emprunteurs d'investir dans ces produits fortement carbonés ou polluants lorsque leurs cours flambent. À l'inverse, lorsque ces mêmes cours sont très bas, elle pourrait nuire à la réalisation de certains investissements de maintenance, voire du maintien à des moments donnés d'un certain niveau de production restant indispensable pendant toute la transition, soit probablement pendant quinze ans plutôt que dix ans.

[11] Les pondérations actuelles sont très différentes les unes des autres et néanmoins elles sont censées ne

pas altérer la robustesse des ratios de fonds propres de chaque banque ni celle de tout le système bancaire. C'est parfois discutable, notamment pour les opérations de marché, mais c'est bien ainsi que cela fonctionne alors qu'il y a implicitement contradiction d'objectifs. Certes, cette pondération pour les crédits verts ne sera vraiment efficace que si elle est complétée par une politique de refinancement en ligne avec cette orientation ; ce qui me fait répondre indirectement à Finance Watch, qui considère que cette pondération favorable des financements verts est inefficace et surtout à l'Institut Bruegel qui va jusqu'à la qualifier d'irresponsable ! (Un « green supporting factor » fragiliserait les banques et n'aurait qu'un faible impact sur le financement de la lutte contre le réchauffement climatique - 02/02/2018)

[12] Ainsi, dans la première semaine de fonctionnement de ce nouveau Q.E, la BCE aurait acquis 25 % de la dernière émission de 750 m^{ds} € de Shell. *Les Echos* du 13/11/ 2019.

[13] En référence à l'article 127 des traités sur les prérogatives de la BCE (référence toujours écartée jusqu'à présent par les responsables de la BCE, Benoît Coeuré excepté il y a quelques mois) : « L'objectif principal du Système européen de banques centrales, ci-après dénommé « SEBC », est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, tels que définis à l'article 3 du traité sur l'Union européenne. Le SEBC agit conformément au principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, en favorisant une allocation efficace des ressources et en respectant les principes fixés à l'article 119 ».

Article 3 ' L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement '.

[14] Il lui faudra dépasser les fortes réticences exprimées par le président de la Bundesbank le 29 octobre, mais c'est le contraire qui aurait été une énorme surprise et ce n'est pas la première fois, Mario Draghi en sait quelque chose ! Cela étant, lors du premier Conseil du décembre présidé par M^{me} Lagarde, rien n'a été changé. La BCE va engager en janvier une revue stratégique du cadre de sa politique monétaire. Elle doit aboutir « avant la fin de 2020 », a annoncé la nouvelle Présidente de la BCE. C'est dire que rien ne changera avant 2021 !

[15] La monnaie hélicoptère, image utilisée pour la première fois par Milton Friedman, vise la distribution aux ménages et/ou aux entreprises de monnaie directement créée par une banque centrale, sans aucune contrepartie.

Note sur le statut de la Banque centrale européenne dans un contexte où les Trésors publics de certains États membres de la zone euro émettraient des monnaies fiscales complémentaires

lundi 20 janvier 2020, par [Bruno Théret](#)

« La notion de fonction de créateur de monnaie du Trésor Public (...) peut s'entendre dans deux sens différents. Dans le premier, l'on pense à la monétisation, par la Banque centrale ou le secteur bancaire, de créances sur le Trésor ; celles-ci constituent dans certains pays (États-Unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne, Allemagne) une contrepartie essentielle, voire la plus importante, de la masse monétaire. Dans le second, l'on envisage le Trésor en tant que gestionnaire de son propre système monétaire (Chèques postaux et dépôts des particuliers) ; il crée lui-même, en créditant les comptes ouverts sur ses livres, une monnaie qui ne se détruit que lorsque ses détenteurs en demandent la conversion en billets de banque ou en avoirs sur des livres ouverts dans le système bancaire. ... intéressants mécanismes » (A. de Lattre, in *Préface* à A. Coutière, *Le système monétaire français*, Paris, Economica, 1977, p. VI).

C'est cette seconde forme de monnaie créée par le Trésor public qu'on propose de remettre au goût du jour, en l'adaptant à la situation présente de décalage géographique entre les échelles de la politique monétaire et des politiques budgétaires dans la zone euro. Bien qu'actuellement ostracisée, de nombreuses voix s'élèvent qui la considèrent comme la voie de sortie des politiques d'austérité et des trappes à liquidité que la politique monétaire unique menée par la Banque centrale européenne impose à bon nombre d'États membres. On a déjà présenté régulièrement une proposition de création d'une monnaie fiscale complémentaire à l'euro qui correspond à cette forme de monnaie Trésor [1]. On y renvoie le lecteur et on va ici plus particulièrement tenter de répondre à la question posée par J.-M. Harribey de la place que le système européen de banques centrales pourrait ou devrait tenir dans le dispositif proposé [2]. Cette réflexion pourrait en effet conduire à adapter et/ou présenter le dispositif de manière à ce qu'il ne soit pas susceptible d'être immédiatement prohibé par les institutions européennes. Dans notre perspective, la création d'une monnaie fiscale complémentaire par un État membre de la zone euro n'a pas pour but, en effet, de préparer sa sortie en douceur de cette union monétaire, mais tout au contraire de la conforter en

la faisant évoluer dans un sens qui la rende bénéfique pour l'ensemble des populations rassemblées dans l'Union européenne, et cela sans qu'il soit nécessaire d'attendre une conjoncture plus favorable à une action coordonnée de l'ensemble de ses États membres.

Afin de mettre en exergue la différence fondamentale qui peut exister entre une banque centrale et un trésor public banquier de l'État, je commencerai par présenter le cadre théorique d'analyse qui fonde la proposition et dans lequel la monnaie qui circule dans un espace politique doté de droits de souveraineté est une institution qui combine unité des comptes et pluralité des logiques, usages et instruments de paiement.

1. Position du problème

Dans une société démocratique différenciée en de multiples provinces ou ordres de vie et de pratiques sociales régis par des logiques d'action diversifiées voire antinomiques [3], la monnaie ne saurait en effet être réduite à un instrument exclusif des échanges dans l'ordre économique. Au même titre que le droit et l'intellectualité discursive, elle doit être vue également comme une institution médiatisant les interdépendances entre ces divers ordres et régulant

donc les tensions créées par la pluralité et l'hétérogénéité de leurs logiques d'action autonomes, afin que nos sociétés ne se délitent ou sombrent dans le totalitarisme.

La monnaie ne peut être réduite à une pure création endogène à l'ordre capitaliste marchand ; elle est également nécessaire au fonctionnement économique des autres ordres de vie qui ont une économie propre, fiscal-financière pour l'ordre politique, et réciprocaire pour l'ordre domestique ; les relations sociales dans ces deux derniers ordres sont en effet également créatrices de dettes et fonctionnent aussi au crédit. Ce sont seulement les formes de la dette qui y diffèrent. Pour autant toutes ces dettes doivent être honorées ou réglées en monnaie, que celle-ci soit « tous usages » ou émise seulement pour des usages particuliers. Par ailleurs, la monnaie, en tant qu'elle est ce avec quoi on compte, est aussi un opérateur de totalisation sociale ; elle est ce qui permet d'homogénéiser l'ensemble des relations sociales spécifiques à chaque ordre de vie et qui prennent la forme de dettes-crédances réciproques liant les individus et les groupes entre eux ; par sa médiation, diverses communautés de paiement peuvent être intégrées dans une même communauté de compte et faire ainsi société.

Dans cette perspective, la création d'instruments de paiement n'a pas de raison *a priori* d'être le privilège exclusif d'institutions appartenant à un ordre ou à un autre ; de la monnaie doit être créée pour que tous les principes d'intégration sociale puissent jouer leur rôle, c'est-à-dire pour que toutes les sortes de liens sociaux exprimés en monnaie sous forme de dettes-crédances puissent se développer, que celles-ci soient créées par l'échange marchand, par la répartition ou centralisation-redistribution, ou par la réciprocité. En revanche, pour que la monnaie (le système monétaire envisagé comme un tout) puisse jouer son rôle d'opérateur de totalisation sociale et d'emblème politique d'une société qui veut pouvoir décider souverainement de son sort, les monnaies propres aux divers ordres de vie et qui sont sans cesse créées-détruites-recrées, doivent entretenir entre elles des rapports de valeur unitaire constants exprimés dans un étalon commun, l'unité et le système de compte qui symbolise cette société.

Or qu'avons-nous observé depuis le début des années 1980 ? D'abord la création d'un monopole bancaire commercial sur l'émission des instruments de paiement, c'est-à-dire une dénégation de la nécessité d'une création monétaire propre aux ordres politique et domestique ; les instruments de paiement bancaires sont de plus en plus la seule monnaie disponible et requise pour les usages fisco-financiers et réciprocaires, alors que les émissions de ces instruments sont réglées par des normes relevant de la seule logique de l'accumulation capitaliste, logique, qui plus est, qui intègre les contraintes du commerce international et de la globalisation financière. Parallèlement, l'Union économique et monétaire européenne s'est dotée d'une unité de compte commune, l'euro, correspondant bien à la nécessité de disposer d'un tel étalon et emblème pour créer une société politique européenne pacifiée. Or, cette unicité de l'unité de compte nécessaire à l'union politique s'est révélée incompatible avec le monopole d'émission des moyens de paiement par les banques commerciales privées ; la politique monétaire unique qui en a résulté et a été menée par la chambre de compensation interbancaire à laquelle a été réduite la Banque centrale européenne jusqu'à la crise financière mondiale de 2008, a fonctionné comme une machine à produire de la divergence entre les économies des États-membres et, par conséquent, a miné la portée politique de l'Union économique et monétaire [4]. La crise économique actuelle provoquée par la politique de l'euro unique est donc moins une crise de l'euro en tant qu'unité de compte commune que celle du régime de monopolisation par le capitalisme bancaire de l'émission des moyens de paiement libellés en euros et d'une politique monétaire unique qui vise à assurer la pérennité de ce monopole.

D'où la proposition faite pour sortir de cette crise de ré-instituer des instruments de paiement émis par les États membres, sachant que la prolifération actuelle d'instruments de paiement créés par diverses associations de citoyens ne suffit pas à y répondre ; leurs difficultés à se voir reconnus, au même titre que les monnaies bancaires, un pouvoir libérateur dans la sphère des finances publiques

locales ou régionales ont en effet limité drastiquement leurs échelles et leurs volumes. Cette proposition est plus précisément que les États membres de la zone euro, défavorisés par l'institution de l'euro comme monnaie unique exclusivement bancaire et par une politique monétaire uniforme non compensée par une redistribution fiscale, devraient se doter (ou se re-doter) d'un système fiscal de paiement à l'échelle de leur territoire ; celui-ci leur permettrait d'abord d'annihiler la financiarisation de leur dette flottante (et donc de réduire leur dette consolidée), ensuite de rompre avec les politiques d'austérité budgétaire en relançant et relocalisant leur économie productive, marchande et non marchande, enfin de rééquilibrer leur balance commerciale par réduction des importations et non par la recherche perpétuelle de gains de compétitivité à l'exportation.

Compte tenu des rapports de force actuels qui témoignent d'une prédominance absolue de l'alliance quasi fusionnelle entre les élites financières et les élites politiques dans les institutions européennes dont la BCE [5], cette contestation du monopole bancaire sur l'émission des euros par l'émission d'instruments fiscaux de paiement anticipant des recettes fiscales futures, ne peut passer, à l'origine au moins, que par des prises de position unilatérales de certains gouvernements nationaux bien décidés à refuser la répression monétaire actuelle qui prive les États du droit d'émettre leurs propres titres de paiement [6]. Il s'agirait pour ces gouvernements d'instituer des circuits nationaux du Trésor, constitués en réseaux bancaires publics fonctionnant à la compensation, et où tous les citoyens en relation monétaire et financière avec la puissance publique, à savoir les contribuables et les bénéficiaires des dépenses publiques, deviendraient des « correspondants du Trésor » y disposant de comptes sur lesquels ils pourraient laisser en dépôt l'argent qu'ils reçoivent de l'État, et même y déposer celui qu'ils anticipent d'avoir à lui verser [7]. L'origine de cette idée est évidemment, pour un Français, l'expérience historique du circuit du Trésor tel qu'il a pu fonctionner en France jusqu'à son acte de décès, après une longue agonie, qu'a été le Traité de Maastricht (cf. encadré 1) [8].

Encadré 1 : Le circuit du trésor des Trente Glorieuses en France

(selon Coutière, 1977, op. cit.)

« **Une des fonctions importantes que remplit le Trésor est de créer de la monnaie.** Une telle approche n'est guère traditionnelle alors que la **création monétaire est pourtant indissociablement liée à la réalisation des opérations budgétaires que le Trésor est, par construction, chargé de concrétiser au plan monétaire.** En d'autres termes, **le Trésor monétise la loi de Finances** » (p. 5)

« Toutes ces opérations (de dépenses et de recettes) sont matérialisées par des décaissements et des encaissements de monnaie sur ce plan tout à fait analogues à ceux qu'effectuent les agents privés. La différence essentielle réside dans la **force juridique des opérations de recettes et de dépenses qui s'imposent aux agents privés dès lors que ceux-ci reconnaissent au plan politique la souveraineté de l'État. De ce simple mais puissant consensus du corps social quant aux pouvoirs de l'État, découle la capacité de création monétaire par les dépenses et symétriquement de destruction par les recettes.**

En effet, **il n'existe, à priori, aucune norme imposant à l'État de percevoir autant de recettes qu'il n'effectue de dépenses. Il lui suffit de bénéficier de la confiance des agents privés pour se faire reconnaître et sanctionner ses pouvoirs.** En particulier, **diverses circonstances peuvent l'amener à ne pas équilibrer comptablement ses opérations et du même coup demander du crédit.** Le Trésor apparaît alors comme intermédiaire financier s'insérant entre l'État demandeur de crédit et les agents privés susceptibles de lui en fournir. **Il est donc un véritable créateur de monnaie dès lors que le signe qu'il émet ou fait émettre est reconnu et accepté par l'ensemble de la collectivité nationale comme moyen de paiement** » (p. 6)

« En définitive, le **Trésor** apparaît ainsi comme le **banquier du client très particulier qu'est l'État.** Comme tout banquier, il est confronté à des **problèmes de liquidité à partir du moment où la monnaie qu'il émet ne reste pas intégralement dans les circuits de collecte qu'il a constitués** » (ibid.)

« L'analyse des correspondants du Trésor est généralement menée en termes de "**circuit**" du Trésor. Ce célèbre "circuit" est une organisation institutionnelle dont le fonctionnement **assure automatiquement la couverture plus ou moins intégrale des besoins de trésorerie de l'État** » (p. 15)

« **Les bénéficiaires des deniers publics (doivent) les laisser à la disposition du Trésor tant qu'ils ne les utilisent pas, ce qui évite les problèmes de trésorerie** » (p. 16).

« Ainsi, globalement, la fermeture du circuit est-elle assurée de manière généralement satisfaisante soit par les placements liquides (monnaies, CCP, dépôts à vue et bons sur formule), soit par les concours de toute nature des correspondants (Banque de France, CDC, et banques commerciales) qui procurent au Trésor un *refinancement* des crédits qu'il accorde à l'État et aux agents privés. **L'analogie avec les mécanismes bancaires privés est plus que formelle, mais elle s'arrête au niveau des comportements de création monétaire qui restent extrêmement différents.** » (p. 21).

« Rarement dans l'histoire monétaire récente, un ensemble institutionnel a connu des transformations aussi importantes que le système monétaire français depuis une dizaine d'années. (...) **La remarquable percée des banques commerciales n'a été rendue possible que par la volonté des autorités économiques, qui tout en conservant sa place à la Caisse des Dépôts, ont accéléré les procédures de désengagement de l'État des circuits monétaires et financiers.** De quelque côté qu'on les examine on a donc assisté en France depuis une décennie à une forte *privatisation des financements* cohérente avec l'ensemble de la politique économique menée par ailleurs. Parallèlement, les instruments de la politique monétaire ont été adaptés aux mécanismes de marché remis à l'honneur depuis 1967 dans ce domaine. » (p. 203)

Cela dit, le concept de circuit monétaire est classique en économie politique, et le dispositif que propose Y. Varoufakis dans le verbatim de son expérience au Ministère grec des finances durant le premier semestre 2015 n'est, quand bien même aucune

référence historique n'y soit pointée, rien d'autre que la création d'un circuit monétaire du Trésor « à la

française » adapté au contexte politique et technologique actuel (encadré 2) [\[9\]](#).

Encadré 2 : « Un système de paiements parallèle »

Y. Varoufakis, in *Conversations entre adultes ...*, LLL, 2017, pp. 105 et s.

(Extraits traduits par nous de la version anglaise ebook, 2016, pp. 190 et 230)

« Le schéma que j'ai décrit, (...) était basé sur un travail théorique (...) sur la manière dont les États de la zone euro soumis à des contraintes budgétaires pouvaient gagner une certaine marge de manœuvre grâce à une nouvelle utilisation des websites de leur administration fiscale. L'essentiel était simple.

Supposons que l'État doive 1 million d'euros à la société A mais retarde le paiement en raison de la compression de ses liquidités. Supposons également que la société A doive 30 000 € à Jill, un de ses employés, plus 500 000 € à la société B, qui lui a fourni des matières premières. Parallèlement, Jill et la société B doivent également, respectivement, 10 000 € et 200 000 € d'impôts à l'État. Imaginez maintenant que **l'administration fiscale crée un compte de réserve pour chaque contribuable** (par numéro de dossier fiscal, pour être précis), y compris pour les sociétés A et B et Jill. **L'État peut alors se borner à « déposer » 1 million d'euros sur le compte de réserve de la société A, simplement en l'écrivant et en fournissant à chaque contribuable un code PIN à utiliser pour transférer des « fonds » d'un compte de réserve à un autre.** La société A pourrait alors transférer 30 000 € sur le compte de réserve de Jill et 500 000 € sur le compte de réserve de la société B, que Jill et la société B pourraient ensuite utiliser pour rembourser les 10 000 € et 200 000 € qu'ils doivent respectivement à l'État au titre d'impôts en retard. L'annulation immédiate de nombreux arriérés serait ainsi effectuée.

« Il serait déjà **grandiose de disposer d'un tel système au Portugal, en Italie, voire en France, y compris dans les meilleures périodes**, mais son importance serait encore plus cruciale en Grèce en cas d'urgence comme le serait un « *bank holiday* » imposé par la BCE, car il permettrait à toutes sortes de transactions, et pas seulement celles avec l'État, de se poursuivre. Par exemple, les pensions pourraient être partiellement versées sur le compte de réserve du pensionné ouvert à l'administration des impôts, et le pensionné pourrait ensuite transférer une partie de cette somme à, disons, son propriétaire, qui aurait également des impôts à payer. Quand bien même ces crédits ne pourraient pas être retirés du système en espèces, le dispositif continuerait de fonctionner aussi longtemps que l'État continuerait de les accepter pour le paiement de l'impôt. Et il pourrait fonctionner remarquablement bien s'il était **développé davantage de deux manières.**

1 / Chaque citoyen grec possède déjà une carte d'identité. Imaginez qu'elles prennent la forme d'une carte à puce avec une puce similaire à celles des cartes de débit et de crédit modernes. **Les cartes d'identité des retraités, des employés du secteur public, des bénéficiaires de prestations, des fournisseurs de l'État - de toute personne ayant des relations financières avec l'État - pourraient être liées à leurs comptes de réserve à l'administration fiscale et utilisées pour payer les biens et services dans les supermarchés, les stations-services et autres entreprises similaires.** En d'autres termes, **même si les banques fermaient leurs portes, même si l'État se retrouvait illiquide, l'État pourrait encore remplir ses obligations simplement en assignant des crédits d'impôt sur les cartes d'identité des gens - aussi longtemps que la valeur totale créditée ne mettrait pas le budget de l'État en déficit, bien sûr.**

2 / « Deuxièmement, le même système pourrait être utilisé pour permettre à l'État d'emprunter auprès des citoyens grecs, contournant ainsi les banques commerciales, les marchés monétaires hostiles et soupçonneux et, bien sûr, la Troïka. **En plus de recevoir des crédits d'impôt de l'État, les citoyens auraient la possibilité d'en acheter à l'administration fiscale en ligne, en utilisant les services bancaires en ligne liés à leurs comptes bancaires normaux.** Pourquoi voudraient-ils faire cela ? Parce que l'État leur offrirait un rabais, disons, de 10 %, s'ils utilisaient plus tard ces crédits pour payer leurs impôts, disons, un an plus tard. L'État emprunterait en effet à ses citoyens à un taux d'intérêt (10 %) qu'aucun Européen ne peut obtenir d'aucune banque de nos jours. Tant que le niveau total des crédits d'impôt vendus par l'État serait plafonné et totalement transparent, il en résulterait une augmentation fiscalement responsable des liquidités du gouvernement, une plus grande liberté vis-à-vis de la Troïka et donc un chemin plus court vers l'objectif ultime d'un nouvel accord viable avec l'UE et le FMI.

Après une évaluation du niveau de confrontation avec la Troïka, laquelle avait commencé par une vengeance le premier jour, comme prévu, j'ai présenté un projet de loi que mon ministère avait déposé au Parlement pour lutter contre la crise humanitaire : des cartes de débit seraient délivrées à trois cent mille familles vivant en dessous du seuil de pauvreté, avec un crédit de quelques centaines d'euros par mois pour couvrir leurs besoins essentiels. 'Mais ces cartes ne sont qu'un début', ai-je dit. « Bientôt, elles pourraient remplacer les cartes d'identité et fournir la base d'un système de paiement fonctionnant parallèlement aux banques. » « Après avoir expliqué comment le système fonctionnerait, j'ai souligné ses nombreux avantages : il donnerait à l'État plus d'espace fiscal, soutiendrait les pauvres sans les soumettre à la stigmatisation de l'utilisation de coupons et, surtout, il signalerait à la Troïka que la Grèce disposait d'un système de paiements permettant à notre économie de fonctionner même s'ils fermaient nos banques. Enfin, j'ai souligné que si la Troïka décidait d'expulser la Grèce de la zone euro, comme le souhaitait le ministre des Finances allemand depuis des années, il suffirait d'appuyer sur un bouton - en changeant simplement le nom de l'unité de compte - pour utiliser ce même système de paiement avec une nouvelle monnaie.

Notre « régime de paiements » alternatif n'impliquait pas une monnaie parallèle mais un système parallèle de paiements qui nous aurait permis d'avoir plus de latitude pour négocier un accord décent au sein de la zone euro. Et oui, nous étions prêts à présenter une vision économique alternative basée sur la fin de l'austérité, la fin permanente des déficits publics et « une combinaison de taux d'imposition plus bas pour les entreprises et les citoyens, couplée à une banque de développement pour générer de nouveaux investissements, une structure bancaire publique de défaisance pour traiter les prêts non performants, ainsi qu'un système renforcé de lutte contre le dénuement et le désespoir. » (p. 230 ebook)

2. Retour sur le type de monnaie de crédit fiscal proposé

Dans notre proposition, à l'instar de ce qui existait en France dans l'après-Deuxième Guerre mondiale mais avec des fondements historiques plus anciens, le circuit théorique du Trésor est mis en pratique sous la forme d'un réseau bancaire propre à l'État, alternatif aux réseaux bancaires commerciaux et composé de l'ensemble de ses « correspondants », ménages, entreprises, banques, associations, administrations, c'est-à-dire de toute personne physique ou morale entretenant des relations monétaires avec le Trésor public et étant tenu d'y détenir un compte (que Varoufakis appelle « compte de réserve »).

Une fois constitué ce réseau bancaire permettant une compensation généralisée des opérations financières de l'État avec le « public », le Trésor pourrait l'utiliser pour injecter dans le circuit économique national, marchand et non marchand, de la monnaie de crédit fiscal sous la forme de bons de paiement fiscal crédités aux comptes de certains correspondants pour, par exemple, augmenter le pouvoir d'achat des ménages ou financer des PME et des services publics. Rappelons qu'on parle de monnaie de crédit fiscal du fait que cette monnaie est émise par anticipation d'un accroissement des recettes fiscales futures dû à ce surplus de financement [10], et ajoutons que sa valeur libératoire à parité avec l'euro est adossée à la fois à son acceptation à sa valeur nominale pour le paiement des impôts et à la masse globale des dépôts des correspondants en monnaie de cours légal. Enfin, une telle émission impliquerait un doublement des comptes des correspondants en un compte en euros bancaires (européens), et un compte en euros fiscaux (nationaux).

S'agissant d'un instrument fiscal et budgétaire, la légitimité du dispositif – la confiance dans la monnaie émise – requiert que le Trésor banquier soit moins dans les mains du gouvernement que du parlement, et que le montant émis fasse l'objet d'un vote annuel de ce dernier comme c'est le cas pour l'impôt et les dépenses publiques [11]. Etant entendu qu'il ne s'agit pas d'émettre une monnaie de cours

légal, mais un simple titre de paiement de cours fiscal, on pourrait également envisager que les parlements spécifient qu'une fraction déterminée des impôts doivent être payés dans cette monnaie, afin notamment d'en garantir le retrait éventuel de la circulation et donc la crédibilité. Cette obligation, comme celle de disposer d'un double compte au Trésor, pourrait être d'ordre contractuelle et/ou statutaire, c'est-à-dire incluse dans les contrats passés entre l'État et ses fournisseurs et dans les statuts des fonctionnaires et allocataires.

Actuellement les États en Europe ont la capacité d'imposer des modes de paiement des impôts qui écartent notamment, au-delà d'un faible montant, la seule monnaie de cours légal que sont les billets émis par le SEBC ; ils disposent donc de la capacité d'exiger d'être payés et de payer leurs fournisseurs des biens et services dans la monnaie de leur choix et donc, au moins pour partie, en bons de crédit fiscal en comptes courants.

Ces bons seraient donc des équivalents des bons du Trésor en comptes courants créés par le Trésor français par une ordonnance d'avril 1945 instituant « des comptes courants de bons du Trésor gérés pour le compte du Trésor par la Banque de France » et faisant obligation « aux banques et établissements financiers d'y déposer leurs bons » (Bloch-Lainé et de Vogüe, 1960, p. 108). À trois différences essentielles près néanmoins : les bons de crédit fiscal ne seraient pas porteurs d'intérêt ; ils ne seraient pas achetés par les banques et institutions financières, mais distribués aux agents non financiers, ménages, entreprises, associations ; le Trésor les gèrerait directement et non pas par la médiation des banques et/ou de la banque centrale.

Il faut noter en outre qu'un Trésor banquier de l'État monétisant les opérations budgétaires est moins concurrent que complémentaire aux banques commerciales privées puisque, dans une large mesure, il n'a pas vocation à financer les mêmes types d'activités que ces dernières. En effet, contrairement à ce qu'on a coutume de penser, la création de monnaie fiscale ne jouerait pas seulement du côté de la demande aux secteurs productifs marchands, en stimulant et dynamisant le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des inactifs via

les retraites, les allocations de chômage et autres prestations sociales ainsi que les achats directs de biens et services. Elle jouerait aussi et surtout un rôle fondamental du côté de l'offre là où la pénurie est de plus en plus criante, c'est-à-dire pour le développement des services publics ; en effet les salaires et les consommations publiques sont, pour une grande part, des intrants pour les activités productives non marchandes que sont les services publics d'enseignement, de santé, de protection de l'environnement, de sécurité, de transport collectif, de fourniture d'eau et d'air pur, etc., tous services et biens de base nécessaires, en quantité et qualité, pour que l'ensemble des citoyens puisse accéder à une vie quotidienne décente. C'est parce que le Trésor serait ainsi la banque de l'État social qu'une confiance éthique dans sa monnaie serait établie, et que des dépôts volontaires au Trésor seraient aussi susceptibles de se développer.

Dans la dernière version de notre proposition, les bons de crédit fiscal sont crédités sur des comptes au Trésor où ils peuvent rester tant qu'ils ne sont pas utilisés en dehors du circuit du Trésor, ce qui a de fortes chances de se produire dans la mesure où la grande majorité des personnes physiques et morales d'un pays entretiennent une relation financière avec l'État via les impôts et les dépenses publiques. Cela dit, certaines banques commerciales privées, disposant elles-mêmes d'un compte au Trésor en tant que contribuables, pourraient proposer des comptes en monnaie fiscale ouvrant la possibilité de l'échanger en euros bancaires de cours légal, moyennant pour les détenteurs de ces comptes un coût de transaction ou un taux d'escompte. Vu que ce coût serait une incitation pour les détenteurs d'euros fiscaux à les conserver dans le réseau du Trésor, les banques seraient poussées à le réduire et à banaliser l'usage des euros-Trésor dans l'économie marchande elle-même, donnant ainsi des leviers supplémentaires à la puissance publique pour stimuler et orienter l'économie dans le sens du bien commun et d'un bien-être également distribué socialement et spatialement.

Néanmoins, afin d'éviter toute décote possible de l'euro fiscal vis-à-vis de l'euro bancaire, au-delà d'un coût raisonnable de transaction (comme pour les

cartes de crédit), l'ouverture de tels comptes devrait faire l'objet d'une étroite surveillance de la part du Trésor afin de maintenir sans faille la parité des deux instruments de paiement, condition de leur complémentarité. Un contrôle interne des changes devait donc être institué pour empêcher toute spéculation [12]. Peut-on, en effet, faire confiance au marché pour maintenir stable le prix d'une monnaie qui ne serait pas une marchandise, et dont l'usage marchand serait secondaire par rapport à sa fonction première de paiement de la dette fiscale et sociale réciproque liant l'État aux citoyens ? À l'évidence, non ! C'est pourquoi l'euro-Trésor ne devrait être convertible que dans des conditions précises et administrées. Pour les entreprises et les commerces qui accumuleraient trop d'euros fiscaux nationaux en proportion de leurs impôts et de leurs dépenses en intrants possiblement importés, et donc seulement payables en euros bancaires européens, l'expérience historique conduit à envisager la création d'une caisse de conversion assurant le change au pair entre les deux monnaies, caisse qui pourrait aussi, comme dans le cas des monnaies locales, aider si possible ces entreprises à trouver des substituts nationaux pour écouler leurs euros fiscaux. En France, la Caisse des dépôts et consignations pourrait remplir aisément un tel rôle.

Que l'État émette sa propre monnaie de paiement n'est pas par ailleurs contradictoire avec le fait qu'il puisse s'endetter directement auprès des épargnants pour financer des investissements à plus long terme, notamment sur une base éthique similaire à celle des organisations financières de l'économie sociale et solidaire du type NEF, soit directement via le réseau du Trésor sur le modèle proposé par l'histoire et renouvelé par Varoufakis, soit via des institutions du type de la CDC française et de ses anciens démembrements du type CAECL, CPHLM, SCET, et autres.

3. Degré d'indépendance du Trésor vis-à-vis de la banque centrale et fédéralisme

monétaire

Ce que nous proposons n'est pas de restaurer le type de circuit du Trésor qui a prévalu en France dans la période dite des Trente Glorieuses où la part des dépôts des particuliers était relativement faible en volume, quoique plusieurs millions de personnes y disposaient de comptes courants directement chez les comptables du Trésor ou indirectement par la médiation des comptes chèques postaux gérés par la Poste. Du fait de l'indépendance des banques centrales vis-à-vis des Trésors publics prévalant actuellement comme de la spécialisation des banques centrales dans des fonctions de chambre de compensation des banques commerciales et d'organe de régulation de leurs émissions de monnaie de crédit, si on part du postulat de laisser dans un premier temps inchangé le régime de monnayage de l'euro européen, on ne saurait en effet impliquer le système bancaire dans le bouclage du circuit du Trésor en cas d'émission de bons de crédit fiscal en compte courant (alors que c'était un élément central du modèle français des Trente Glorieuses où le Trésor dominait le secteur bancaire et la banque centrale). [13]

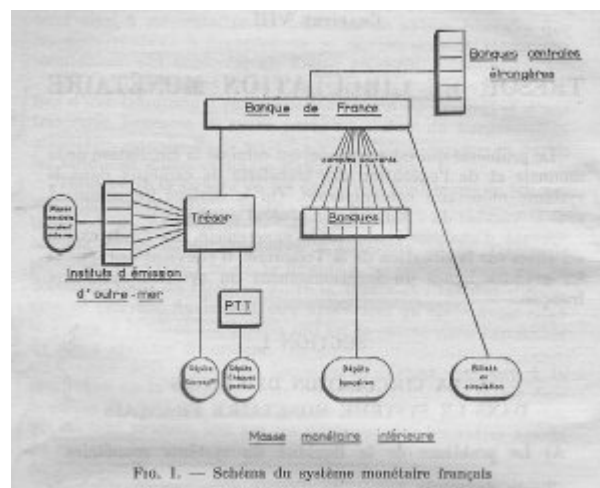
Une forme nouvelle de circuit du Trésor indépendante des banques commerciales

Il s'agit donc ici de considérer que l'indépendance des banques centrales vis-à-vis des États implique réciproquement l'indépendance de l'État vis-à-vis de la banque centrale. Ce qui a pour corollaire de permettre de reconsidérer l'État dans sa logique propre de protection de la société qui est au principe de sa légitimité démocratique et du crédit que les citoyens lui accordent. Et ce crédit, l'État peut le mobiliser non seulement sous la forme du consentement à l'impôt, mais aussi pour assurer la confiance dans une monnaie de crédit fiscal, instrument indispensable quand le régime bancaire capitaliste de création monétaire ne permet plus à l'État d'exercer ses compétences en matière de protection de la société et de la vie des citoyens qui l'habitent. Ainsi un État indépendant de la Banque centrale et qui garde donc une relative autonomie vis-à-vis de la sphère marchande, sauf à se révéler

incapable d'honorer sa dette sociale, doit-il renforcer ses relations économiques et monétaires directes avec le *demos* qui lui a délégué sa souveraineté en échange de sa protection. La monnaie de crédit fiscal est le dispositif adéquat pour cela, et ses caractéristiques en découlent : dans la logique du circuit fisco-financier de l'ordre politique en effet, la monnaie n'est émise que pour être dépensée et circuler avant d'être détruite et non pas pour être avancée et capitalisée ; la capitalisation monétaire n'y fait pas sens alors qu'elle est au principe de l'ordre économique marchand capitaliste. C'est pourquoi la monnaie publique doit être gratuite - ne pas porter intérêt - au contraire de la monnaie de crédit bancaire.

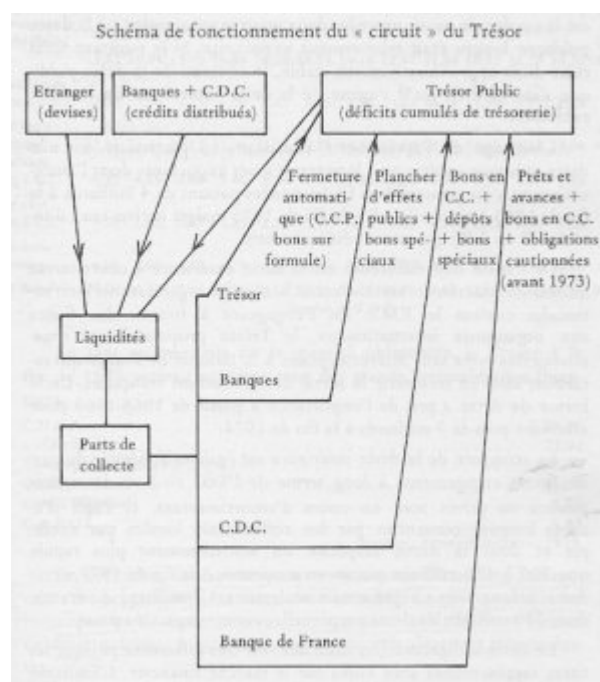
Dans un cadre d'indépendance politique de l'État vis-à-vis de la banque centrale, il ne peut alors être question de restaurer le circuit du Trésor français des années 1945-1975 (cf. schémas 1 à 3) qui avait pour mission de reconstruire l'ensemble de l'économie. Ce qu'il s'agit d'instituer est un nouveau circuit à la fois plus simple et fonctionnant sur la base d'une dualité monétaire euro-Banque centrale et euro-Trésor. Ce nouveau Trésor devrait disposer d'une large autonomie à l'égard des banques commerciales et être recentré sur les missions protectrices d'un État social non marchand qui fasse simultanément acte de présence égale sur l'ensemble de son territoire. Cette réorientation réduirait *a priori* une possible dépendance vis-à-vis de la BCE d'un Trésor national désireux d'émettre une MFC, quand bien même serait maintenue la relation actuelle entre Trésor et BCE pour tout ce qui concerne le financement public utilisant l'euro bancaire européen ; cette dernière relation aurait néanmoins aussi tendance à s'affaiblir au fur et à mesure que se réduirait l'endettement public en euros et que se développerait à l'échelle de l'État, grâce à la numérisation des transferts, la compensation des flux financiers publics hors des circuits bancaires et de la BCE.

Schéma 1 : Le système monétaire français des Trente Glorieuses



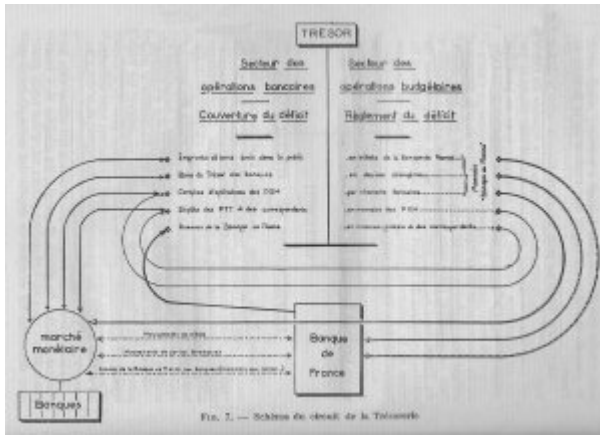
Source : Bloch-Lainé et de Vogüé, 1960, p. 192.

Schéma 2 : Le fonctionnement du circuit du Trésor français des Trente Glorieuses



Source : Coutière, 1977, p. 27.

Schéma 3 : Le circuit de la trésorerie en France dans les Trente Glorieuses



Source : Bloch-Lainé et de Vogüe, 1960, p. 272.

Ainsi, en comparaison avec l'ancien Trésor formalisé dans les schémas précédents, le nouveau n'aurait pas besoin de demander des avances à la Banque de France pour boucler sa trésorerie, ni de recourir au placement auprès des banques commerciales de bons du Trésor à court terme et portant intérêt. Aucune institution financière commerciale ne viendrait financer le Trésor, seuls les citoyens et les personnes morales reconnues en tant que telles (entreprises, associations, administrations locales) y seraient engagés sur une base éthique d'appartenance à la communauté politique. Les « bons du Trésor des banques » et les « avances de la Banque de France » qui apparaissent dans le schéma 3, partie gauche, disparaîtraient, et les « Emprunts et bons émis dans le public », qui *a contrario* prendraient leur essor, ne passeraient plus par la médiation du marché monétaire et des banques commerciales. Il faudrait donc ajouter dans le schéma 3 une catégorie « agents non financiers correspondants du Trésor » entretenant des relations monétaires directes avec le Trésor banquier comme avec le Trésor agent du Budget, catégorie qu'on trouve d'ailleurs dans le schéma 1 sous les labels de « dépôts des correspondants » et de « dépôts chèques postaux ». Par ailleurs, dans la partie droite du schéma 3, les billets et les virements bancaires devraient être dédoublés selon qu'ils seraient en euros-Banque centrale européenne ou euros-Trésor national. Par rapport au schéma 2 qui a perdu sa pertinence avec la répression monétaire et le rétrécissement extrême du réseau des correspondants du Trésor qui l'a précédé et

accompagné [14], notre proposition consiste à supprimer les banques et la Banque de France du schéma, et de dédoubler la liquidité, la collecte, et la trésorerie pour tenir compte de la dualité des moyens de paiement introduite par la création d'une monnaie fiscale nationale complémentaire à l'euro.

Les institutions financières exclues de la trésorerie, si ce n'est en tant que contribuables et correspondants au même titre que tout autre, garderaient néanmoins leur place pour le financement des investissements à long terme pour la transition écologique. Et, on l'a déjà dit, le Trésor maintiendrait également ses relations actuelles avec la banque centrale pour ce qui concerne ses opérations courantes en euros bancaires européens. La CDC pourrait rejouer un rôle clef non seulement dans la collecte de liquidités pour le Trésor banquier mais aussi en tant que caisse de conversion et banque d'investissement public.

Le SEBC sera-t-il nécessairement appelé à financer la MFC ? Le point de vue de J.-M. Harribey

Dans sa discussion des projets de monnaies nationales complémentaires dont la notre, dans sa version de 2015 lors de la crise grecque, J.-M. Harribey (JMH) estime nécessaire et inévitable l'intervention de la banque centrale dans tout dispositif de monnaie fiscale complémentaire ; il en fait un « nœud crucial » oublié dans notre raisonnement. Assimilant toute MFC à un *IOU* (californien), comme le faisaient à l'époque plusieurs autres propositions, il considère que

« des *IOUs* représentant des liquidités supplémentaires **ne pourraient être injectés que s'ils étaient achetés par le système bancaire**, ce qui suppose - et c'est là le **nœud crucial** - que **la garantie possible de (re)financement par la banque centrale** soit prévue et assurée » (p. 3/5).

Malgré biens des hésitations et des formulations un peu énigmatiques qui en témoignent, JMH se dit finalement favorable à un « *quantitative easing* » (QE) « à destination des investissements de transition » passant par une injection par les États de bons

nationaux ; ce QE consisterait

(...) à émettre de nouveaux bons, **achetés** par ceux (individus ou institutions) qui anticiperont leur épargne future croissante. Ou plus prosaïquement, qui ne seront **véritablement achetés qu'ex post**. D'où le pari de cette nouvelle politique monétaire (...) que la société ne peut gagner que si les pouvoirs publics en définissent clairement la nature et le contenu, **mais surtout pas en disant qu'il s'agit d'une monnaie nouvelle alors qu'elle viendrait de la redirection de l'épargne existante**. Donc oui – au moins à titre provisoire – à une monnaie qui pourrait circuler en interne, convertible dans l'euro devenu monnaie commune et non plus unique. À condition de **ne pas se voiler la face** : cela revient purement et simplement à mettre tôt ou tard la banque centrale en position et en capacité d'être « prêteur en dernier ressort », pour les banques certes, mais de nouveau pour l'État, les collectivités locales, bref toutes les administrations publiques. D'ailleurs l'expression « prêteur en dernier ressort » doit être comprise pour ces dernières comme « prêteur en premier ressort », car la différence entre les banques (privées ou publiques, cela ne change rien) et l'État, c'est que la banque centrale re-*finance* les premières, alors que pour l'État il s'agit de ne pas écarter a priori la possibilité de le financer, en tablant sur sa capacité à faire produire de la valeur économique par ses salariés. À mon sens, faire en sorte que la banque centrale soit celle de tous les acteurs économiques, privés comme publics, paraît préférable, dans une perspective de transition sociale, au choix de faire du Trésor Public une banque centrale bis rétrécie puisque ses bons ne seraient pas de la vraie monnaie » (Harribey, p. 4/5).

Si nous n'avons pas en effet en 2015, en pleine crise de la dette grecque, abordé la question du rôle de la banque centrale dans la régulation de la MFC, c'est parce que les projets de monnaies fiscales complémentaires à l'euro s'inscrivaient alors clairement en opposition ouverte avec la politique de la BCE et de la Troïka ; c'eût été alors « se voiler la face » que d'envisager une participation de cette dernière au dispositif. Mais aujourd'hui, peut-on encore en parler comme d'un « nœud crucial » ? Est-il nécessaire d'envisager un financement par la BCE

comme une nécessité d'ultime instance pour assurer la viabilité de MFC nationales, au cas où elles s'étendraient dans plusieurs pays de la zone euro et/ou acquerraient un caractère permanent dans un cadre de fédéralisme monétaire ? Ne faut-il pas plutôt envisager comment devrait évoluer le système européen de banques centrales (SEBC) pour prendre en compte l'existence de monnaies nationales de crédit fiscal, à supposer qu'elles aient besoin d'un régulateur européen et pas seulement national ? Pour tenter d'avancer dans la réponse à ces questions, il est important d'abord de noter que JMH semble se méprendre sur la nature de notre proposition de MFC, méprise pour laquelle nous portons sans doute une part de responsabilité du fait de possibles équivoques de nos formulations ou de leurs manques de précision.

D'une part en effet, la MFC n'est pas assimilable aux *IOUs* plus exactement dénommés « *registered warrants* » émis en 2009 par l'État de Californie. Ceux-ci en effet n'ont pas circulé comme instruments de paiement. Ce ne furent que de simples reconnaissances de dettes fiscales de l'État (trop versés d'impôts à rembourser) prenant la forme de chèques remboursables à court terme (3 mois) et que leurs détenteurs, pour disposer immédiatement de dollars *cash*, devaient déposer dans les banques (intéressées par les taux d'intérêt élevés et nets d'impôts dont ils étaient porteurs). Mais, vu la conjoncture de crise financière et bancaire s'accompagnant d'un conflit politique autour du budget entre le gouverneur républicain A. Schwarzenegger et la législature démocrate, de nombreuses banques refusèrent de les « acheter », ce qui entraîna un large débat d'opinion et jusqu'à un projet de loi visant à transformer ces *IOUs* en une monnaie circulant à part entière. Toutefois cette loi ne vit pas le jour car elle fut bloquée par un veto du gouverneur, et finalement les *IOUs* furent acceptés en paiement d'impôts et/ou remboursés avant échéance par recours à un endettement selon les procédures usuelles sur le marché des *municipal bonds* [15]. Ainsi ces *IOUs* ne servirent pas à payer des dépenses publiques, mais furent de simples moyens d'en repousser dans le temps le paiement afin de surseoir à un manque de liquidité. Il n'y eut pas de liquidité

supplémentaire créée par l'État et fort peu par les banques et donc pas de refinancement par la banque centrale à prévoir.

D'autre part, JMH ne différencie pas notre proposition de celle des *Tax credit certificates* (TCCs) proposés par un ensemble d'économistes italiens et qui, comme les « *FT coins* » de Varoufakis (2014) évoqués supra note 9, sont en fait des *tax discount certificates*, c'est-à-dire des bons à terme porteurs à échéance d'une réduction substantielle d'impôt assimilable à un intérêt. Ces TCCs ont bien, comme le note JMH, vocation à être vendus contre euros aux institutions financières et donc à être soumis à l'évaluation des marchés, même si, contrairement cette fois aux *FT coins*, ils doivent être initialement distribués « par hélicoptère », c'est-à-dire dépensés par l'État via des dons gratuits à diverses catégories d'ayant-droits, personnes physiques et morales. Notre proposition de MFC inconvertible, maintenue strictement à la parité, et non porteuse d'intérêt s'en distingue fortement, même si son mode d'injection via les dépenses publiques s'en rapproche. Le modèle économique qui la sous-tend est également différent, puisque les TCCs ont vocation, non exclusivement il est vrai, à renforcer la compétitivité de l'économie italienne et ne remet donc pas en question le néomercantilisme libéral actuel, alors que la MFC a vocation, quant à elle, dans une perspective sociale-écologique à relocaliser l'économie marchande et dynamiser l'économie publique non marchande.

JMH note une autre différence entre TCCs et MFC concernant leurs caractérisations respectives en termes de dette publique et donc leur soumission à la norme européenne des 60 % du PIB : les partisans des TCCs dénie qu'ils soient de la dette, alors que la monnaie fiscale est selon nous, au plan économique, un endettement de l'État à l'égard du public, même si celui-ci n'est pas porteur d'intérêt. Toutefois, la juriste E. Vallet, en montrant que les dépôts des correspondants du Trésor ne sont pas des dettes en termes juridiques, même s'ils le sont bien en termes financiers et économiques [16], permet de rapprocher les deux propositions et surtout fournit une argumentation fort utile pour le cas où une confrontation juridique serait initiée en la matière par

la BCE et/ou les institutions européennes, en vue d'empêcher les émissions de TCCs et/ou de MFCs.

Au regard des différences que nous venons de préciser entre notre proposition et les trois autres dispositifs évoqués dont la plus essentielle est que la MFC n'est ni achetée, ni vendue sur un marché au contraire des trois autres types de bons du trésor, **l'argument développé par JMH d'un nécessaire financement de dernier recours par la banque centrale**, s'il peut faire sens pour des TCCs, des IOUs monétarisés ou des *FT coins*, **ne tient pas pour la MFC du type que nous proposons.**

Risques de déstabilisation et de fragmentation de l'euro : que peut faire la BCE ?.

Pour autant, on ne saurait réduire les possibles interventions dans le dispositif de MFC de la BCE ou des banques centrales nationales appartenant au SEBC à ce seul cas de figure, et on peut distinguer deux autres formes possibles d'actions de la banque centrale : celles qui seraient destinées à l'étouffer dans l'œuf et/ou à la réduire à néant au cas où elle se serait néanmoins développé à la faveur d'une crise ; et celles de « *benign neglect* » ou de soutien passif ou actif au cas où ses vertus seraient reconnues ne serait-ce qu'implicitement.

On laissera ici de côté les formes probables d'action de police répressive de la part de la BCE (et de ses alliés de l'eurogroupe et de la Commission) visant à interdire aux États « déviants » d'émettre une monnaie fiscale au prétexte qu'elle serait illégale et empièterait sur le domaine de ses compétences exclusives ; ce type de réaction a déjà été abordé ailleurs et notamment dans le dossier *Débat & controverse : Le projet de monnaie fiscale complémentaire*, coordonné par B. Lemoine et F. Eloire et publié récemment dans le numéro 22 de la RFSE [17]. Dans ce qui suit, on se focalise sur l'autre type de réaction possible de la BCE, celui qui consisterait en une adaptation de son rôle régulateur en vue d'assurer l'unicité et la stabilité de l'euro en tant qu'unité de compte dans un nouveau contexte de dualité monétaire résultant de l'institution de MFCs nationales dans certains États-membres.

À cette fin, il est utile de distinguer trois phases : A. celle du moment fondateur de la construction du circuit du Trésor et de ses correspondants (constitution du Trésor caissier en tant que chambre de compensation des opérations budgétaires) ; B. celle de la décision unilatérale par un État d'utiliser ce circuit pour émettre une monnaie de crédit fiscal (transformation du Trésor caissier en Trésor banquier) ; et C. celle de son éventuelle consolidation et stabilisation impliquant l'intégration de diverses MFCs dans le système monétaire européen et les réformes éventuelles des institutions monétaires européennes devant en découler.

A. Dans la phase d'implémentation du réseau de correspondants, la question d'une intervention « technique » des institutions monétaires en place ne se pose pas vraiment, car il s'agit seulement de créer un système numérisé de paiement comme il en existe déjà de nombreux dans l'espace européen et sur lesquels la banque centrale n'a pas de compétence souveraine (Grosdidier, 2019, art. cit.). À ce stade en effet, avant même de l'utiliser à des fins de création monétaire, il s'agit de mettre en place une banque de dépôts effectuant de simples paiements par compensation entre comptes et permettant à la puissance publique de ne plus recourir aux emprunts sur les marchés financiers pour financer sa trésorerie et donc de progressivement dé-financiariser sa dette [18].

B. Ce n'est que quand le nouveau Trésor sera la source d'une création monétaire de la part d'un État-membre que se posera la question du rapport qu'il devra entretenir à son endroit avec la banque centrale nationale et/ou la BCE. Il y aurait en effet augmentation de la liquidité en circulation, ce qui pourrait être vu comme une source d'inflation justifiant une intervention de la banque centrale pour la maîtriser. Or il est clair que la politique monétaire actuelle – fondée sur la manipulation de divers taux d'intérêt – est inadaptée pour réguler une émission de monnaie par le Trésor. La monnaie-Trésor n'étant ni convertible librement ni susceptible d'être capitalisée (contrairement aux *TCCs* et aux *FT coins*), elle ne saurait rentrer dans le cadre actuel de la politique monétaire de la BCE. Ainsi qu'on l'a déjà observé à propos du point de vue de JMH, le Trésor

banquier émettant une MFC qui n'est pas un titre de crédit commercial n'a guère besoin d'un prêteur en dernier (ou premier) ressort. Aussi, dans un premier temps au moins, une réaction de rejet pur et simple du dispositif par la BCE est-elle probable. Mais cette réaction étant à double tranchant, puisqu'elle peut pousser le pays à l'exit de la zone euro, on fait ici l'hypothèse qu'elle fera plus ou moins rapidement place à un positionnement plus ouvert et raisonnable des institutions européennes. On suppose donc, ne serait-ce que pour pousser plus loin la réflexion, une certaine compréhension de la BCE et a minima un *benign neglect* de sa part.

La question à résoudre alors serait celle de la cohabitation de deux types d'euros – l'euro-Banque centrale européenne et l'euro-Trésor national – dénommés dans la même unité de compte de cours légal. Dans la mesure où ils seraient maintenus à la parité et utilisés de concert dans l'économie marchande et non marchande d'un État-membre, l'euro en tant qu'unité de compte commune serait apparemment confronté à un double problème concernant, d'une part son unicité à l'échelle de l'État-membre – tension sur la parité –, d'autre part sa stabilité à l'échelle de l'Union monétaire – tension sur la masse de liquidité en circulation. D'où, dit autrement, deux risques pour l'euro de cours légal : un risque de dualisation (voire de fractionnement si plusieurs États-membres étaient concernés) et un risque d'instabilité. Commençons par examiner le second qui est largement illusoire, avant de revenir sur le premier qui est quant à lui bien réel.

En effet, il n'y a pas de risque supplémentaire d'instabilité du pouvoir d'achat de l'unité de compte créé par la mise en circulation d'une monnaie de crédit fiscal. Une MFC du type que nous proposons n'est pas un facteur de risque inflationniste, contrairement à ce qui est souvent affirmé sans aucune preuve. En cas d'émission excessive, le risque essentiel est supporté par la MFC et réside dans sa dépréciation par rapport à la monnaie dans laquelle elle est libellée. Par ailleurs un régime monétaire avec deux instruments de paiement maintenus à la parité – euro fiscal national et euro bancaire européen – n'est pas sans ressembler à un régime de « caisse d'émission » (*currency board*) dans

lequel il y a aussi maintien rigide d'une parité fixe entre une monnaie nationale et une xéno-monnaie de référence plus forte et de circulation plus large. Or, un tel régime, où la banque centrale est réduite à une caisse d'émission et n'est plus prêteuse en dernier ressort, est précisément institué pour empêcher toute émission de monnaie nationale qui ne serait pas adossée à des réserves en xéno-monnaie, et donc limite drastiquement l'inflation. Toutefois, dans le cas de la dualité envisagée ici, la situation serait différente puisque la « xéno-monnaie » ne serait pas une devise étrangère, mais une monnaie commune partagée dont le monnayage ne pourrait pas être indifférent à la situation économique interne au pays où circuleraient de concert l'euro bancaire et l'euro fiscal. Aussi, alors que dans un régime de *currency board*, la dépendance de l'émission de monnaie nationale vis-à-vis de l'entrée de capitaux est cruciale et explicite, cela ne serait pas nécessairement le cas dans un régime de complémentarité entre une monnaie fiscale et une monnaie bancaire qui peuvent toutes deux être émises dans le même pays. Et du fait que l'euro banque centrale, de cours légal, est une monnaie commune à l'État membre et à l'Union économique et monétaire européenne, son monnayage serait susceptible de s'adapter à celui de l'euro fiscal qui ne circule qu'à une échelle plus restreinte [19]. En outre, même si le Trésor banquier peut être vu comme une caisse d'émission chargée de maintenir la parité entre les deux monnaies, l'émission d'euro national dépendrait moins des dépôts au Trésor en euros européens, vu les limites mises à sa convertibilité, que de son adossement à la fiscalité, puisqu'il s'agit fondamentalement d'une monnaie de crédit fiscal. Et finalement, dans ce type de régime de dualité monétaire, c'est le risque de dépréciation de l'euro national par rapport à l'euro européen sur un marché parallèle qui opérerait comme régulateur du niveau de son émission. [20]

Une MFC, telle que nous la concevons, n'est donc pas porteuse d'un risque d'inflation du niveau général des prix et donc d'une dévalorisation de l'euro en tant qu'unité de compte que la banque centrale se devrait de contrôler. Le risque principal dont elle est porteuse est bien plutôt celui d'un fractionnement de

l'unité de compte qui pourrait résulter d'une dépréciation de l'euro fiscal national relativement à l'euro bancaire européen que le Trésor serait incapable de corriger. Deux ordres de raisons pourraient conduire à une telle dépréciation : au niveau national, elle pourrait résulter d'une émission excessive, non corrigée, d'euros nationaux relativement à la disponibilité d'euros européens et/ou d'une perte de confiance dans la politique du gouvernement relativement à l'usage et à la répartition des euros nationaux ; et au niveau de la zone euro, elle pourrait provenir d'une perte de confiance dans la politique de la BCE (et pouvoirs associés) à l'égard du Trésor national et/ou de l'Union politique elle-même en tant que bien commun, propice au développement d'une opinion pro-exit. La MFC, à l'encontre de l'intention première qui l'a fait naître, pourrait alors être appelée au niveau national à devenir une unité de compte en elle-même, c'est-à-dire totalement déconnectée de l'euro bancaire européen de cours légal, et être instrumentalisée pour sortir de l'union monétaire.

Une solution pour conjurer un tel risque sans impliquer de transformations institutionnelles importantes consisterait à tirer les conséquences de l'indépendance réciproque de la banque centrale et du Trésor public, et donc à reconnaître leur interdépendance dans l'indépendance, dans le cadre d'une hiérarchie imbriquée de leurs pouvoirs respectifs : en contrepartie du fait que le Trésor banquier national reconnaît la compétence exclusive de la BCE concernant l'euro bancaire européen, la BCE reconnaîtrait réciproquement la compétence exclusive du Trésor national en matière d'émission d'une monnaie fiscale complémentaire qui serait légalisée par un vote annuel du parlement national et légitimée par sa participation au financement d'une production non marchande de services collectifs.

Dans ce partage avec hiérarchisation en valeur des compétences monétaires, on retrouverait une expression de la hiérarchie de valeur caractéristique d'une constitution politique fédérale avec, d'un côté, la compétence supérieure en valeur qu'est le maintien de l'unité et de la stabilité de l'unité de compte échouant à la BCE, de l'autre, la compétence inférieure en valeur, et distribuée à une pluralité de

pouvoirs territoriaux et fonctionnels autonomes, qu'est la capacité à émettre des titres de paiement, laquelle serait le propre des Trésors des États-membres, mais aussi des associations émettrices de monnaies locales et, bien sûr, des banques commerciales.

Dans ce cadre de fédéralisme monétaire informel, il suffirait pour garantir la stabilité de l'euro et son unicité en tant qu'unité de compte que la BCE tienne compte des montants de liquidités d'origine fiscale nationale, montants légalisés politiquement et légitimés éthiquement sur lesquels elle ne serait pas habilitée à intervenir, avant d'ajuster sa politique de contrôle des émissions de monnaie de crédit par les banques commerciales en fonction de son taux d'inflation cible. Dit autrement, de même que le Trésor public dépendrait de la banque centrale pour la majeure partie de ses activités menées en euros, la banque centrale dépendrait réciproquement du Trésor public pour établir sa politique de stabilisation monétaire sans menacer l'unicité de l'unité de compte. Ainsi la BCE donnerait la priorité aux finalités publiques sur les finalités privées. Une telle solution ne nécessiterait pas d'institutionnalisation formelle ni de changement de statut de la BCE et du SEBC ; il pourrait s'agir d'une simple « bonne pratique » du type de celles à laquelle nous ont habitués les banquiers centraux [21].

C. A supposer que le type de dualité monétaire examiné ici se généralise à un nombre relativement important d'États membres, une consolidation institutionnelle pourrait néanmoins se révéler nécessaire. À ce stade, la distinction entre autorité et pouvoirs souverains, chère à l'institutionnalisme monétaire à la française [22], peut nous éclairer. Conformément à cette distinction, une autorité souveraine n'a pas de pouvoir propre, elle dit ce qui est juste et droit, mais ne dispose d'aucun moyen pour imposer ses vues ailleurs qu'en son sein autrement que par le respect qu'elle inspire aux divers pouvoirs et qui fait qu'ils s'y conforment. Les pouvoirs, quant à eux disposent de la force nécessaire pour imposer leurs décisions, mais n'ont pas d'autorité propre ; pour se maintenir en tant que

tels ils doivent être légitimes, c'est-à-dire être et agir en conformité avec ce qui fait autorité et est autorisé par l'autorité souveraine. Si un pouvoir prétend disposer aussi de l'autorité, celle-ci est dégradée, comme dans la conception usuelle de la souveraineté de l'État-nation, et la société est déstabilisée et ne saurait plus être pacifiée.

La distinction entre autorité et pouvoirs permet de concevoir une souveraineté démocratique qui ne se réduit pas à un pouvoir unique supérieur à tous les autres pouvoirs, qui renvoie à une autorité souveraine symbolisant le tout social [23], et qui est supérieure en valeur aux divers pouvoirs à qui sont délégués de simples droits de souveraineté avec les devoirs associés (c'est-à-dire des compétences exclusives ou partagées pour agir au nom de l'autorité souveraine). Une souveraineté bien ordonnée et socialement protectrice est ainsi composée d'une autorité souveraine unique et de pouvoirs souverains pluriels.

Cette conception, qui est un idéal-type de ce qu'on peut observer dans les ordres politiques de type fédéral, vaut également pour la monnaie [24]. Elle permet alors de comprendre d'une part que la monnaie puisse être placée en position de souveraineté politique [25], d'autre part qu'il puisse exister une grande variété de relations entre souveraineté politique et souveraineté monétaire [26]. Appliquée à la question des relations entre banques centrales et Trésors publics, elle conduit à envisager, en lieu et place du système actuel dégradé en valeur du fait qu'autorité et pouvoirs monétaires souverains y sont confondus et non distribués, un nouvel ordre monétaire de type fédéral dans lequel une autorité monétaire coifferait les pouvoirs respectifs et séparés de la banque centrale gérant l'euro bancaire, et les Trésors banquiers émettant des monnaies fiscales [27]. Dans cette perspective en effet, l'institution de MFCs par divers États membres pourrait être stabilisée par la création d'une autorité monétaire européenne ayant autorité à la fois sur un SEBC maintenu dans son rôle de chambre de compensation des banques commerciales et sur des Trésors publics nationaux indépendants des banques centrales.

Notes

[1] Voir B. Théret, « De la monnaie unique à la monnaie commune. Pour un fédéralisme monétaire européen » (avec la collaboration de W. Kalinowski), *Notes de l'Institut Veblen pour les réformes économiques*, septembre 2012 ; « Sortir d'en bas par le haut de la crise de l'Euro-zone. Une réponse en termes de fédéralisme monétaire », et « [Annexe : Un antécédent historique : le bocade de la province argentine du Tucuman \(1985-2003\)](#) », *Revue du MAUSS permanente*, 20 mai 2014 ; « L'euro-drachme, ballon d'oxygène pour la Grèce » (avec T. Coutrot et W. Kalinowski), *Libération*, 15 mars 2015 ; « Si l'euro n'était plus une monnaie unique ? », *THE CONVERSATION*, 7 octobre 2015 ; « [Vers l'institution de monnaies fiscales nationales dans la zone euro ?](#) », *Les Possibles*, n° 8, 2015 ; « Réutiliser la monnaie fiscale » et « Retrouver la vraie richesse de la monnaie » (avec W. Kalinowski), in *Les Dossiers d'Alternatives économiques*, Mai 2016, n° 6, pp. 53-54 et 58-60 ; « Sortir de l'austérité sans sortir de l'euro... grâce à une monnaie fiscale complémentaire », *Libération*, Idées, 9 mars 2017, (avec V. Gayon, B. Lemoine, D. Plihon, G. Giraud, J. Blanc, M. Fare, J.-M. Servet, T. Coutrot et W. Kalinowski) ; « Recourir à une monnaie fiscale nationale dans le cadre de l'Union européenne : une solution juridiquement envisageable ? Entretien avec M. Caron », *Revue française des finances publiques*, n° 144, décembre 2018, pp. 261-272 ; « [Monnaie fiscale complémentaire : sortir des impasses européiste et souverainiste](#) », (avec T. Coutrot), *Médiapart*, Blog de Thomas Coutrot, 27 juin 2018 ; « Monetary Federalism as a Concept and its Empirical Underpinnings in Argentina's Monetary History », in G. Gomez (ed.), *Monetary Plurality in Local, Regional and Global Economies*, London, Routledge, 2019, pp. 84-113 ; « Système fiscal de paiement complémentaire : un dispositif pour renverser l'hégémonie » (avec T. Coutrot), *Revue française de socio-économie*, n° 22, 1^{er} semestre 2019, pp. 161-168 ; ---- « Tax-credit instruments as complementary currencies : a policy proposal for fighting austerity while saving the euro zone », paper presented to 5th Biennial RAMICS International Congress, Hida-Takayama, Japan, September 11-14, 2019.

[2] J.-M. Harribey, « [Discussion de la "monnaie complémentaire" dite "fiscale"](#) », *Les Possibles*, n°8, 2015.

[3] Logique marchande capitaliste d'accumulation de richesse dans l'ordre économique, logique étatique fisco-financière d'accumulation de puissance dans l'ordre politique, logique réciproitaire de la reproduction de l'espèce humaine dans l'ordre domestique, logique académique disciplinaire d'accumulation de savoir dans l'ordre symbolique.

[4] Ainsi, alors que, contrairement à la plupart des monnaies politiquement créées, l'euro ne symbolise pas une communauté préexistante marquant sa souveraineté en établissant sa propre unité de compte, le doute s'est installé quant à sa capacité à faire advenir une telle communauté politique de valeurs. Ce qu'illustre l'eurobaromètre 2018 selon lequel seulement 27 % (18 % pour la France) des usagers de l'euro pensent que celui-ci entraîne qu'ils se sentent plus européens, quand bien même 64 % (59 % pour la France) pensent qu'il est une bonne chose pour leur pays ([Flash Eurobarometer 473, Survey requested by the European Commission, Directorate-General for Economic and Financial Affairs and co-ordinated by the Directorate-General for Communication](#)).

[5] Cf. notamment M. Kalaitzake. « [Central banking and financial political power : An investigation into the European Central Bank](#) », *Competition & Change* 23(3), 2019, pp. 221-244. Nous ne croyons pas possible en

effet qu'au moins sous la forme que nous préconisons, l'implémentation d'une monnaie fiscale complémentaire « devrait être discutée et étudiée dans un dialogue serré entre États nationaux et institutions européennes, afin qu'[elle] puisse être mis[e] en place de façon ordonnée et coordonnée, et non pas comme une méthode subreptice destinée à aboutir à une sortie de l'euro » (p. 199 in M. Amato et A. Papetti, « La monnaie fiscale et le soutien de l'Euro(pe). Pour une réforme de l'architecture monétaire européenne », *Revue française de socio-économie*, n° 22, 2019, pp.195-204).

[6] Cf. B. Théret, « Dette publique et auto-répression monétaire des États », *Savoir/Agir*, n° 35, 2016, p. 63-76.

[7] Sur le circuit du Trésor et ses « correspondants », cf. R. Wolff, « Trésorerie, déficit, Fonds d'égalisation », *Revue d'économie politique*, 51(2), 1937, pp. 273-296 ; F. Bloch Lainé et P. de Vogüé, *Le Trésor Public et le mouvement général des fonds*, Paris, PUF, 1960 ; A. Coutière, *op. cit.*, 1977 ; E. Vallet, *Les correspondants du Trésor*, Paris, L'Harmattan, 2003.

[8] Cf. Théret, « Dette publique et auto-répression monétaire des États », art. cit. Néanmoins, dans le cas français, cela n'a pas abouti à la disparition complète de tout « correspondant » ; sont encore correspondants du trésor français divers organismes de statut public ou assimilés (vivant dans une « ambiance de droit public »), et notamment les pays des zones francs qui y déposent une partie de leurs devises dans des « comptes (dits) d'opérations » (Vallet, *op. cit.*, p. 479, 2003). Mais la création monétaire par le biais du réseau a bien été, quant à elle, annihilée.

[9] Cf. Y. Varoufakis, *Conversations entre Adultes. Dans les coulisses secrètes de l'Europe*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2017, pp. 105 et sv. ; M. Amato et A. Papetti (« La monnaie fiscale et le soutien de l'Euro(pe). ... », art. cit.). voir aussi Y. Varoufakis, « [BITCOIN : A flawed currency blueprint with a potentially useful application for the Eurozone](#) », 15 février 2014. Cela dit la proposition de Varoufakis quant aux modalités d'émission de la monnaie fiscale est intermédiaire entre la nôtre - elle inclut bien une monnaie de crédit fiscal - et, dans la mesure où elle fait place aussi à la vente de crédit fiscal porteur d'intérêt via une réduction d'impôts à terme, et celle des économistes italiens, principalement B. Bossone et M. Cattaneo, qui proposent des *tax credit certificates* (TCC) porteurs aussi d'une ristourne fiscale et vendus sur le marché (*tax discount bonds*). Elle en diffère néanmoins par le fait que les « FT coins » de Varoufakis seraient vendus directement par le Trésor contre des euros, alors que les TCC, bien qu'également convertibles et échangeables en euros sur le marché, sont sensés être donnés et distribués d'abord « par hélicoptère » et seulement revendus ensuite par les particuliers et entreprises bénéficiaires. Sur les TCCs, cf. M. Cattaneo & G. Zibordi (2013), « [Tax Credit Certificates - Certificati di Credito Fiscale \(CCF\) : Q&A](#) », 17 septembre ; B. Bossone, M. Cattaneo, L. Gallino, E. Grazzini & S. Sylos Labini (2014), « [Free fiscal money : exiting austerity without breaking up the euro](#) », novembre ; B. Bossone & M. Cattaneo (2015), « [Tax Credit Certificates to End the Greek Euro-Stalemate](#) », 23 mars ; B. Bossone & M. Cattaneo (2016) « 'Helicopter tax credits' to accelerate economic recovery in Italy (and other Eurozone countries) », VoxEu, 4 January ; B. Bossone, E. Grazzini, M. Cattaneo & S. Sylos Labini (2015), « [Fiscal Debit Cards and Tax Credit Certificates : The Best Way to Boost Economic Recovery in Italy \(and Other Euro Crisis Countries\)](#) », September 8. Sur la variété des dispositifs de monnaies fiscales proposés pour l'Union européenne, cf. B. Théret, « Sortir de l'austérité en conservant l'euro grâce à des monnaies nationales complémentaires : une revue de littérature », Contribution au Congrès 2017 de l'AFEP, (à paraître) ; et pour une perspective historique sur le cas de l'Argentine, B. Théret, « Le papier monnaie de petites dénominations émis par les provinces argentines entre 1890 et 2003 », *Dialogues d'histoire ancienne*, n° spécial « De la drachme au bitcoin. La monnaie, une invention en perpétuel renouvellement », (à paraître).

[10] Ici le mécanisme d'anticipation de recettes futures assurant la destruction de la monnaie créée, est strictement identique à celui qui fonde la monnaie de crédit bancaire et où ce qui est escompté et motive la transaction n'est pas un accroissement de la production, mais un profit supérieur ou égal au taux d'intérêt.

[11] Ainsi les opérations bancaires du Trésor relèveraient du pouvoir législatif, alors que ses opérations budgétaires relèvent du pouvoir exécutif. Sur cette distinction cf. infra schéma 3.

[12] La spéculation principale consisterait en un achat avec décote d'euro-Trésor, en profitant d'un besoin urgent d'euros bancaires pour certains approvisionnements, afin de s'affranchir avec, à leur valeur faciale, de ses impôts.

[13] Pendant la période du circuit du Trésor, il y avait la règle des « planchers d'effets publics » qui obligeait les banques à financer le Trésor. Mais, le paradoxe est que les règles prudentielles actuelles amènent les banques à détenir une masse importante de bons du Trésor. (Note de la rédaction, DP).

[14] Cf. E. Vallet, 2003, op. cit. ; Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Paris, La Découverte, 2016 ; B. Théret, 2016, art. cit.

[15] Cf. California State Controller's Office (2009b), « [Frequently Asked Questions about Registered Warrants \(IOUs\) Issued by the State in 2009](#) », august 31 ; California State Controller's Office, « [State Controller's Office Information on Registered Warrants \(IOUs\) Issued in 2009](#) », 10 November, 2010.

[16] « Les correspondants du Trésor apportent à l'État des fonds dont ce dernier peut user. Dès lors qu'il en trouve l'emploi, on peut être tenté de considérer que l'État crée alors une dette puisqu'il emprunte en quelque sorte les fonds qui lui sont ainsi fournis. Néanmoins cette analyse n'est pas fondée en droit. S'il ne s'agit pas juridiquement d'une dette, ces dépôts participent cependant de la définition, plus large d'endettement public. (...) On emploie parfois l'expression de dette à vue pour qualifier les fonds fournis par les correspondants. Pour autant, ce ne sont pas là juridiquement des emprunts. Ce sont simplement des « dépôts à vue que les déposants peuvent à tout moment retirer et qui doivent donc être distingués de la dette au sens strict. La notion même de dette paraît en effet inapplicable au sens strict. (...) la différence tient en ce que "les fonds déposés ne proviennent pas d'un emprunt contractuel comme c'est le cas pour les bons du Trésor ou les obligations à court terme". (...) les apports des correspondants du Trésor constituent des ressources de trésorerie, distincts de la dette publique mais répondant à la notion d'endettement public. (...) La qualification juridique des apports des correspondants du Trésor ne correspond pas à leur nature financière » (Vallet, op. cit., p. 330-333).

[17] Cf. B. Lemoine et F. Eloire, « [Introduction. Agir en deçà des traités pour démocratiser l'euro. Expérimenter les monnaies fiscales complémentaires ?](#) », *Revue française de socio-économie*, n° 22, 2019, pp. 151-162 ; Coutrot et Théret « Système fiscal de paiement complémentaire : un dispositif pour renverser l'hégémonie », *RFSE*, art. cit. ; J. Grosdidier, « Euro "juridique" et pluralité monétaire : quelques réflexions sur la compatibilité du projet de monnaie fiscale complémentaire au droit de l'Union », *Revue française de socio-économie*, n° 22, 2019, pp. 185-193. Cf. aussi M. Caron et B. Théret « Recourir à une monnaie-fiscale nationale dans le cadre de l'Union européenne : une solution juridiquement envisageable ? ... », art. cit.

[18] « Le Trésor, s'il parvient à collecter par le secteur "bancaire" de ses opérations des sommes équivalentes à celles qu'il dépense par le secteur "budgétaire" réussira à se dispenser de tout recours à l'Institut d'émission » (F. Bloch-Lainé et P. de Vogüé, op. cit., p. 271).

[19] Pour les pays de la zone euro qui ont vu leurs balances commerciales et leurs déficits publics se déliter du fait de la politique monétaire unique et de la divergence de leurs taux d'inflation, on peut considérer que c'est le régime de l'euro monnaie unique qui a produit les résultats attendus d'un *currency board* avec ses effets à terme déflationnistes, dès lors que les entrées de capitaux compensant leurs déséquilibres commerciaux et fiscaux se sont retournées. Ce *shadow currency board* est resté néanmoins dissimulé, jusqu'à sa crise, et renvoie à la dégradation de l'euro d'un statut de monnaie commune à celui de monnaie unique dont l'émission a été monopolisée par le capital bancaire. Le système de dualité monétaire que nous proposons permet précisément de sortir de cet état dégradé en passant à un euro – monnaie européenne commune et complète (tous usages) – circulant de concert avec un euro fiscal national indépendant de lui-même si tous deux partagent un même rapport à l'euro en tant qu'unité de compte (un peu comme dans les régimes bimétalliques or/argent).

[20] Pour un exemple de fonctionnement de ce type de régulation, cf. B. Théret et M. Zanabria, « Sur la pluralité des monnaies publiques dans les fédérations. Une approche de ses conditions de viabilité à partir de l'expérience argentine récente », *Economie et Institutions*, n° 10-11, 2007, pp. 9-66 ; B. Théret, « Birth, Life and Death of a Provincial Complementary Currency : Tucuman - Argentina (1984 – 2003) », in G. Gomez (ed.), *Monetary Plurality in Local, Regional and Global Economies*, Routledge, 2019, pp. 153-187.

[21] On pense ici notamment à la dite « règle de Taylor » qui passe pour avoir été inventée et mise en pratique à la banque centrale de Nouvelle Zélande, avant d'être théorisée *a posteriori* par John Taylor en 1993.

[22] Cf. M. Aglietta et A. Orléan (dir.), *La Monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 1998.

[23] Cette autorité peut être une constitution, ou un ensemble de valeurs d'appartenance à une société ou une communauté ; elle mobilise elle-même un pouvoir autorisé qui lui est propre et est chargé de résoudre les conflits entre pouvoirs en interprétant la lettre de ce qui fait autorité.

[24] Comme le montre le *Federal Reserve System* des États-Unis. Celui-ci repose sur une distinction claire entre les *Federal Reserve Banks* ayant un pouvoir de régulation des banques commerciales et d'émission de la monnaie fiduciaire (les dollars en billets) à l'échelle de groupes d'États fédérés, et le *Federal Reserve Board* qui est l'autorité monétaire supérieure sise à Washington jugeant de la politique monétaire adaptée à l'échelle nationale pour stabiliser l'unité de compte et réduire le chômage, et qui régit le système monétaire dans son ensemble sans disposer d'un quelconque pouvoir d'émission propre.

[25] Cf. B. Théret, « Philosophies politiques de la monnaie : une comparaison de Hobbes, Locke et Fichte », *Œconomia – Histoire / Epistémologie / Philosophie*, Vol. IV, n°4, 2014, pp. 517-589 ; V. Dutraive et B. Théret, « Two models of monetary sovereignty : an interpretation based on J. R. Commons' institutionalism », *Journal of Economic Issues*, 51(1), 2017, pp. 27-44.

[26] Cf. B. Théret, « La souveraineté : des référentiels philosophiques pluriels, des régimes historiques

hybrides », in O. Giraud et Ph. Warin (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 381-406 ; B. Théret et M. Cuillerai (dir.), *La monnaie contre l'État ? La souveraineté monétaire en question*, (à paraître).

[27] Pour JMH, « que la banque centrale soit celle de tous les acteurs économiques, privés comme publics, paraît préférable, dans une perspective de transition sociale, au choix de faire du Trésor public une banque centrale bis rétrécie puisque ses bons ne seraient pas de la vraie monnaie ». Nous ne proposons donc ni l'une ni l'autre de ces « solutions », même si nous pensons nécessaire de considérer le Trésor public comme une banque centrale de l'ordre politique, c'est-à-dire comme la chambre de compensation (ou circuit interne des correspondants du Trésor) d'un ordre hiérarchisé en divers niveaux de pouvoir susceptibles de disposer de compétences propres pour lesquelles ils disposent de droits de souveraineté (municipalités, provinces, État national, Fédération). Nous pensons également que la monnaie-Trésor n'est pas moins une vraie monnaie que la monnaie de crédit bancaire, toutes deux étant des monnaies incomplètes, puisque n'étant pas des unités de compte par elles-mêmes. L'unité de compte relève de l'autorité, les monnaies de crédit bancaire ou fiscal ne sont que des pouvoirs.

Le projet Libra de Facebook : les enjeux économiques, sociétaux et politiques derrière la nouvelle crypto-monnaie

lundi 20 janvier 2020, par [Odile Lakomski-Laguerre](#)

Introduction

Les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft), géants des nouvelles technologies et de l'internet et modelés dans l'esprit de la Silicon Valley, sont devenus aujourd'hui des firmes dotées d'une puissance financière considérable et capables de dominer le commerce mondial, éventuellement le monde. Ce n'était qu'une question de temps avant que ces acteurs n'aspirent à créer leur propre monnaie, afin d'avoir un contrôle total sur les échanges et le commerce en ligne. La conception des monnaies digitales n'est pas une ambition nouvelle ni une lubie d'entrepreneurs mégalomanes qui souhaitent provoquer les États : c'est avant tout l'instrument nécessaire d'une économie fondée sur l'échange de biens informationnels, dont Internet est devenue la forme marchande caractéristique (Brunton, 2019). Le projet de Facebook avec l'annonce pour 2020 de la monnaie Libra va dans ce sens. Si les velléités de Mark Zuckerberg sont freinées en ce moment par les réactions particulièrement hostiles des États et des régulateurs, une poussée irrésistible vers la création de monnaies digitales privées semble devoir accompagner désormais l'évolution contemporaine de nos économies. En tant qu'institution sociale, la monnaie est plus qu'une technologie, car elle participe à la construction d'un espace marchand qui s'articule avec un ordre socio-économique. Il convient donc de prendre ces nouvelles monnaies digitales au sérieux, de les analyser en profondeur, de comprendre la philosophie politique qui les sous-tend, et de dégager les principaux enjeux économiques et sociaux qu'elles impliquent.

Nous proposons ici, dans une démarche d'économie politique critique, de déconstruire les discours mobilisés par Facebook et ses partenaires pour vendre le projet Libra et mettre en évidence les ambitions et les stratégies qui sont réellement à l'œuvre. Dix ans après le lancement des toutes premières crypto-monnaies de type Bitcoin, il nous semble très important de saisir ce mouvement irrésistible d'une deuxième génération de monnaies digitales privées, celles des GAFAM, comme la manifestation emblématique d'un processus beaucoup plus large : celui d'une évolution d'internet vers la formation d'oligopoles, laissant derrière eux l'esprit de contestation et d'image d'Internet comme instrument d'émancipation, de décentralisation, de nouveaux rapports économiques et sociaux horizontaux, et d'une reconquête des libertés individuelles et collectives. La croissance extraordinaire de ces firmes constituées désormais

en oligopoles a été permise notamment par l'hégémonie de la pensée néolibérale et le contexte d'une économie mondialisée, financiarisée et largement dérégulée (Smyrniotis, 2016). Cela implique une refonte du capitalisme liée à l'emprise des GAFAM sur Internet, qui dominent désormais cette économie informationnelle. Notre approche s'efforcera donc de comprendre ces nouvelles monnaies numériques, en ce qu'elles participent à la dynamique d'un capitalisme qui, sous des apparences radicalement nouvelles, procède néanmoins selon la même logique : celle qui consiste pour les entreprises, dans la perspective d'une recherche du profit, à modeler les préférences des consommateurs et à les normaliser en vue d'assurer un débouché certain à leurs produits et services. Cela n'exclut pas, malgré tout, de réfléchir aux nouvelles formes institutionnelles, aux nouveaux rapports de pouvoir qu'implique le capitalisme qui se construit

aujourd'hui. Parce que la monnaie est fondamentalement une institution sociale, il s'agira aussi d'interroger les conditions d'une large acceptation et diffusion de ces nouveaux instruments de paiement, c'est-à-dire les capacités de ces monnaies digitales à créer un ordre monétaire cohérent.

Nous commencerons par rappeler l'architecture du projet Libra, tel qu'il a été annoncé dans le Livre blanc de l'association qui le porte : le design, le fonctionnement et la gouvernance de cette nouvelle monnaie. Ce qui tranche radicalement avec les premières crypto-monnaies comme le Bitcoin, c'est la capacité du réseau Facebook (aidé des partenaires impliqués dans le projet) fort de ses 2,5 milliards d'utilisateurs, à atteindre un effet de taille qui permettrait à la Libra d'être acceptée plus largement. L'autre point important est l'objectif d'un cours stable grâce à l'adossement à un panier d'actifs constitué des plus grosses devises officielles (dollar, euro, yen notamment), ce qui permettrait d'éviter l'ambivalence d'une monnaie comme le Bitcoin, coincée actuellement dans un usage plus spéculatif. Aussi, l'ambition affichée est la promotion d'une devise mondiale « au service de milliards de personnes », visant les populations encore non bancarisées. Nous évaluerons la portée d'un tel discours, la capacité des entreprises *High Tech* à participer à l'inclusion financière, et les implications possibles, en termes de gouvernance et d'organisation du pouvoir de décision, d'une *blockchain* plus centralisée que celle du Bitcoin.

Nous aborderons ensuite les enjeux économiques, politiques et sociaux de l'émergence de monnaies digitales émanant des géants du numérique. Nous rappellerons tout d'abord l'idéologie, propre à la Silicon Valley, qui porte ces entreprises et qui émane d'une confluence entre société de l'information, renouveau d'une philosophie politique libérale, vénération de l'initiative individuelle à travers la figure de ces nouveaux entrepreneurs. Nous en viendrons ensuite à saisir les contours d'une logique capitaliste en repérant à la fois les invariants et les manifestations nouvelles liés au rôle central de l'information et de la captation et l'exploitation massive des données personnelles privées comme

principale source de profit. À travers cette nouvelle configuration du capitalisme, la question de l'avènement d'une société de surveillance généralisée (Clarke, 2017), dont la monnaie numérique serait l'un des outils de réalisation, pourrait se poser. Sans sombrer nécessairement dans les scénarios de dystopie mis en scène dans les romans de science-fiction, la question pertinente de recherche nous semble être plutôt celle d'une forme de gouvernement à distance (Deleuze, 1990).

Enfin, dans une dernière partie nous discuterons les enjeux en termes de régulation, ces nouvelles formes monétaires venant menacer directement la souveraineté des États. Le premier effet de l'annonce du projet Libra fut une réaction hostile de la plupart des États, qui a pu freiner quelque peu les vellétés de Facebook et a conduit notamment au départ de partenaires importants. Mais la tendance est là, et elle semble nous ramener à une réalité du fait monétaire : dans l'histoire, la monnaie a toujours fait l'objet d'un conflit entre la sphère privée et la sphère publique pour l'accès au pouvoir d'émission monétaire. Et l'émergence des monnaies digitales privées semble engager désormais une compétition et une course à l'innovation, entre les États et les nouveaux acteurs d'Internet.

1- Le projet Libra : Design, fonctionnement et gouvernance

Facebook a annoncé officiellement le 18 juin 2019 son projet d'une nouvelle cryptomonnaie, appelée Libra. Peu de temps avant au mois de mai, la fondation Libra Networks LLC a été enregistrée en Suisse, à Genève.

Avec ce projet, Facebook entend bouleverser l'architecture monétaire à l'échelle de la planète, l'ambition étant clairement affichée dans le Livre blanc qui explicite les caractéristiques de cette innovation : « La mission de Libra est de favoriser le développement d'une devise et d'une infrastructure financière mondiale simple, au service de milliards de personnes ». Ainsi, bien plus qu'une monnaie, la Libra serait le tremplin pour le développement

ultérieur d'autres services, notamment financiers : « Ce document présente notre projet, axé sur une nouvelle *blockchain* décentralisée, une cryptomonnaie de faible volatilité et une plate-forme de contrats intelligents. La combinaison de ces éléments vise à créer une nouvelle opportunité de services financiers innovants et responsables » (LA, Livre blanc). C'est ce discours qu'il s'agit d'évaluer ici et, autant que possible, de le déconstruire afin de tirer toutes les implications possibles de la mise au point d'une monnaie digitale comme la Libra.

1.1- La Libra de Facebook : une nouvelle devise mondiale « au service de milliards de personnes »

« Envoyer et recevoir de l'argent sera aussi facile que d'envoyer un message à vos proches ou à des commerces. »

(LA, Livre blanc)

Bouleverser le système financier mondial : la force de frappe de Facebook

Concernant le volet système de paiement, Libra (Ⓛ) est donc une nouvelle crypto-monnaie, qui fonctionnerait par le biais de l'application Calibra, portefeuille sécurisé conçu pour stocker ces unités monétaires. L'achat de libras s'effectue contre le versement de devises (à l'origine, euro, dollar, yen, livre sterling), en ligne ou bien à partir de points de vente physiques, la sortie du système impliquant quant à elle le retrait des devises et la destruction de la quantité correspondante (moyennant le taux de change du jour) de libras. Chaque unité de libra correspond donc à une réserve de devises (nous y reviendrons). Une fois disponibles dans son portefeuille, l'utilisateur pourra dépenser ses libras moyennant des frais de transactions annoncés comme étant minimales, et sans voir son identité attachée à la transaction.

Il est prévu que Calibra soit disponible dans l'App Store (iOS) et Google Play (Android), et qu'il soit aussi possible de l'utiliser directement depuis les applications filiales de Facebook, *WhatsApp*, *Messenger* ou encore *Instagram*. Libra ne devrait

donc pas être réservée exclusivement aux détenteurs d'un compte Facebook. Au-delà des 2,3 milliards de membres actifs que compte le réseau social de Zuckerberg, même s'il est probable que tous n'adopteront pas la crypto-monnaie, Facebook peut tout de même potentiellement s'appuyer sur une communauté plus vaste d'internautes, l'ambition étant à l'évidence que la libra devienne le mode de paiement incontournable des échanges dans le cyberspace. En effet, le projet est à l'origine soutenu par un réseau de partenaires, dont des plateformes d'échanges (par exemple Lyft, Uber, Spotify, eBay) et des partenaires de paiement (Visa, Mastercard, Paypal) qui augmentent les chances d'une adoption rapide de la monnaie. Par ailleurs, les paiements en libras promettaient un dénouement des transactions beaucoup plus rapides que les plus grandes crypto-monnaies : jusqu'à 1000 transactions par seconde (contre 15 pour la plateforme Ethereum et 7 pour le Bitcoin).

Une différence notable par rapport à une monnaie digitale comme le bitcoin consiste dans la conception de la libra en tant que *Stablecoin*. La très forte volatilité couplée à des épisodes de montée extravagante des cours, occasionnant des bulles spéculatives, a contribué à semer le doute sur la capacité des monnaies cryptographiques à remplir correctement deux fonctions irréductibles habituellement attachées à la monnaie : l'unité de compte et le moyen de paiement. Cela s'est traduit, notamment en France, par un glissement sémantique selon lequel le bitcoin et les altcoins sont désormais considérés comme des « crypto-actifs » (Desmedt et Lakowski-Laguerre, 2018).

Différents modèles de *stablecoins* ont vu le jour afin de pallier ce risque de volatilité et permettre aux monnaies numériques de jouer pleinement un rôle d'instrument de transaction. Différentes configurations existent, mais deux ressortent principalement (Favier, Lécrivain et Bataille, 2019) : les *stablecoins* algorithmiques et les *stablecoins* avec collatéraux. En ce qui concerne la première catégorie, la plus innovante, il s'agirait de créer un *smart contract* [1] chargé d'imiter le comportement d'une banque centrale. Un programme informatique autonome ferait ainsi varier la quantité de monnaie

en circulation en fonction de la variation de son cours. En cas de hausse importante du cours, le contrat intelligent augmente l'offre de jetons, alors qu'en cas de baisse du cours, le programme émet des options d'achat, permettant aux acquéreurs d'être prioritaires lors de la prochaine émission de jetons. La seconde catégorie de *stablecoins* suppose la stabilisation de la valeur de l'unité de monnaie, en arrimant cette dernière à une ou plusieurs monnaies légales. Cela signifie que les jetons sont échangeables à tout moment contre leur équivalent en devises officielles (dollars ou euros), grâce à la mise sous séquestre de la somme correspondante par une entreprise ou une institution. Un tel système suppose à l'évidence une organisation centralisée et une confiance forte dans l'émetteur. Ce modèle est celui qui a été retenu notamment pour la crypto-monnaie *Tether*. Or, celle-ci a fait l'objet de nombreuses critiques, liée à la suspicion quant aux preuves tangibles que l'entreprise disposait effectivement sur ses comptes bancaires d'un montant de dollars correspondant à ses engagements, et cela malgré de nombreux audits.

Zuckerberg semble bien avoir intégré l'importance de créer un *stablecoin* pour faire fonctionner son projet, et l'option retenue est celle d'une monnaie collatéralisée, le système prévoyant en effet que chaque unité soit adossée à un panier d'actifs. Celui-ci serait composé pour l'essentiel d'un panier de devises [2], mais aussi de titres d'État à court terme (bons du Trésor) libellés dans des monnaies gérées par des banques centrales réputées. La Réserve, nom donné par les initiateurs du projet pour qualifier l'ensemble des actifs servant de collatéraux (notamment les devises ayant cours légal), augmentera donc à chaque fois qu'un investisseur achètera des libras contre des devises nationales. La Réserve est aussi initialement composée des fonds apportés par les investisseurs, partenaires du projet et constituant la fondation (apport de fonds de chaque entité : 10 millions). Les intérêts liés à l'investissement sur des titres ne seront pas reversés aux utilisateurs de libras, mais serviront à payer les frais de fonctionnement du réseau et à la distribution de dividendes au profit des partenaires du projet. Enfin, la gestion des actifs de la Réserve sera confiée

à un réseau de gérants passifs bénéficiant d'une note de crédit élevée (les 'revendeurs'), l'association Libra se gardant le droit d'introduire de nouveaux actifs ou d'en liquider certains, sans autre précision.

Notons qu'ayant pour contrepartie un panier d'actifs émis dans des monnaies différentes, la Libra ne sera stable dans aucune de ces monnaies, même si ses promoteurs annoncent que les fluctuations seront faibles : « Il est important de souligner qu'en conséquence une libra ne sera pas toujours convertie au même montant dans une devise locale donnée (en d'autres mots, la libra ne sera pas « arrimée » à une devise spécifique). Au lieu de cela, la valeur d'une libra dans une devise locale donnée évoluera en fonction de la fluctuation de ses actifs sous-jacents. Les actifs de la réserve sont toutefois choisis pour minimiser le risque de volatilité, et les détenteurs de Libras peuvent donc compter sur la capacité de la devise à conserver sa valeur au fil du temps' (LA, Livre blanc).

Le discours et l'alibi : une monnaie libre au service de tous...

Le choix de Libra comme nom de ce projet de monnaie numérique n'est pas anodin. Libra a d'abord été utilisée comme unité de poids dans la Rome antique, et Libra ne diffère que d'une lettre du mot « libre ». Son symbole représentant des vagues indique quant à lui des flux de fonds sans frontières, avec des restrictions minimales, voire une absence de restrictions, et des coûts de transaction réduits et dans certains cas, nuls (Taskinsoy, 2019). Rejoignant la plupart des arguments régulièrement évoqués pour l'usage des crypto-monnaies, Libra permettrait de pallier les inconvénients, voire les défauts de la monnaie bancaire. Parmi les critiques adressées à celle-ci, on trouve notamment les lieux communs suivants : 1/ l'utilisation de la monnaie bancaire engendre des coûts de transaction élevés, en particulier dès qu'il s'agit de transferts de fonds transfrontaliers ; 2/ les transferts d'argent peuvent prendre du temps, ce qui implique un manque de fluidité dans les paiements ; 3/ l'usage de la monnaie bancaire suppose de faire confiance à des intermédiaires, qui n'ont pas démontré une capacité sans faille à gérer correctement la monnaie (inflation,

bulles spéculatives etc.) ; 4/ une grande partie de la population, notamment des pays pauvres, n'a pas accès à un compte bancaire et ne peut donc pas, outre la question des paiements, bénéficier des services pouvant être rattachés à un compte (épargne, crédit, assurance). C'est sur ce dernier point que nous allons nous attarder maintenant.

Pour vendre son projet, Facebook surfe sur la vague désormais très à la mode d'un discours marketing teinté d'éthique, celui de l'inclusion financière : « Nous sommes convaincus que davantage de personnes devraient avoir accès à des services financiers et à des capitaux bon marché », et encore « Nous sommes convaincus que le développement de l'inclusion financière, le soutien des intervenants éthiques et la défense continue de l'intégrité de l'écosystème relèvent de notre responsabilité commune » (LA, Livre blanc). Selon la [Banque mondiale](#), « L'inclusion financière définit la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables ». Elle serait par ailleurs l'un des outils privilégiés aujourd'hui de réduction de la pauvreté dans le monde et un instrument de promotion de la prospérité [3]. Aussi ce programme se trouve-t-il au cœur des engagements des organismes internationaux et des régulateurs : on pourra citer notamment l'existence d'un partenariat global pour l'inclusion financière dès le G20 de Séoul en 2010 (*Global Partnership for Financial Inclusion*), la présence de la thématique dans 7 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU (2015), l'inclusion financière comme stratégie nationale développée dans une trentaine de pays, ou encore, tout récemment, la reconnaissance par le FMI (sous l'égide de sa directrice Christine Lagarde) de l'importance du rôle des Fintech pour pallier le problème de l'exclusion bancaire et financière : « Les Fintech pourraient être une incroyable force au service du bien dans le monde en donnant aux deux milliards de personnes qui ne sont pas bancarisées ou mal-bancarisées, accès à des plateformes de transactions de manière sécurisée. Je pense aussi

aux millions de personnes qui travaillent à l'étranger et doivent envoyer de l'argent à la maison » [4]. Le chantier de l'inclusion est vaste puisqu'il s'agirait d'intégrer à la sphère financière les quelque deux milliards de personnes à travers le monde qui n'ont pas accès à un compte bancaire ou bien qui, si elles disposent d'un tel accès, ne savent pas vraiment comment l'utiliser de façon optimale et à bon escient. On notera au passage qu'il s'agit là d'une belle opportunité de capter un nouveau marché pour les entreprises du domaine des Fintech.

Avec Libra, Facebook pourrait-il apparaître comme l'un des acteurs majeurs de cette inclusion financière ? A ce stade, une première remarque très pratique s'impose. Sur les presque deux milliards d'individus non bancarisés, plus de la moitié d'entre eux résident dans sept pays, parmi lesquels la Chine, le Pakistan, l'Indonésie et le Bangladesh, qui tous les quatre ont banni Facebook, soit de manière permanente, soit de façon temporaire. Par ailleurs, il faut encore ajouter une difficulté supplémentaire, qui tient à ce que beaucoup de ceux qui n'ont pas accès à un compte bancaire ne sont pas non plus propriétaires d'un smartphone, ou bien ne disposent pas d'une connexion Internet.

Remarquons aussi, en second lieu, que si le projet Libra venait à être effectivement implémenté et déployé à grande échelle, la monnaie digitale associée à l'application Calibra viendrait remplacer les paiements en cash, un peu à la manière de ce que l'écosystème de la monnaie mobile est en train de réaliser notamment en Afrique avec les opérateurs de téléphonie mobile. Clairement, on peut aisément s'imaginer que, dans les pays où la population est essentiellement rurale, éloignée des grands centres, les paiements en espèces sonnantes et trébuchantes peuvent être un inconvénient majeur. Des transferts d'argent au moyen d'une technologie permettant la dématérialisation de ces flux pourraient alors promettre une amélioration du bien-être économique et social de ces populations. Ce sont là des thèmes intéressants à creuser. Mais pour l'heure, dans ces pays, les paiements effectués par les gouvernements sur les comptes de monnaie mobile sont retirés et reconvertis en cash par les bénéficiaires...

Face à cette préférence pour le cash, on peut compter (pour la saper) sur de vastes campagnes de promotion coordonnées qui intègrent des grandes sociétés de services de paiement, des institutions internationales et, bien sûr, des entreprises des nouvelles technologies. Derrière le discours d'inclusion financière et la promotion d'un tel programme lancé officiellement sous l'égide du G20 comme précisé plus haut, se cachent une série d'organisations qui s'activent fortement pour promouvoir la numérisation totale des paiements : elles ont formé, avec l'appui explicite de gouvernements des vingt pays les plus puissants, des groupes de lobbys publics-privés qui ont pour nom notamment *Better Than Cash Alliance*, *Consultative Group to Assist the Poor* et *Alliance for Financial Inclusion*. Sous ces noms, ce sont toujours les mêmes compagnies qui sont à l'œuvre : MasterCard, Visa, PayPal (qui font partie des premiers membres fondateurs de Libra), Citibank, Microsoft (à travers la fondation Bill et Melinda Gates). L'inclusion financière va ainsi de pair avec une véritable offensive d'acteurs qui ont un intérêt direct dans la disparition des espèces et qui se sont engagés dans une véritable « Guerre contre le cash » (Haering, 2018). Or, le cash, rappelons-le, reste encore la seule monnaie émise par une institution, la banque centrale, dont l'objectif n'est pas le profit et qui, de ce fait, est d'une nature encore publique. Selon Haering (2018), avant que MasterCard ne rejoigne l'organisation *Better Than Cash Alliance* fondée en 2012, l'entreprise n'a pas vraiment cherché à cacher ni sa volonté d'intégrer ce mouvement contre le cash (le terme « war on cash » étant fortement présent dans les discours des représentants principaux de l'entreprise), ni le fait que cette « guerre » avait pour principal but celui de lui faire engranger davantage de profits.

Nous ne sommes pas en train de signifier ici que, parce qu'une société privée décide de s'engager dans la commercialisation de produits à des fins lucratives, cela nuira forcément à l'intérêt général ou bien ne rencontrera aucune satisfaction de la part du consommateur. Il se peut que, parfois, la recherche des intérêts privés apporte véritablement une amélioration des conditions de vie. Mais il ne s'agit

pas non plus d'adhérer béatement à la magie de la main invisible, ni de croire religieusement aux miracles promis par les nouvelles technologies, sans en avoir au préalable examiné tous les ressorts [5].

1.2- Un modèle décentralisé ?

« Nous sommes convaincus que la confiance du public pour des formes de gouvernance décentralisées va graduellement se renforcer ».

(LA, Livre blanc)

D'un point de vue théorique, la promesse de la technologie blockchain, vendue comme telle par la plupart de ses concepteurs-développeurs et de ses promoteurs, est celle d'un registre distribué infalsifiable, dont le fonctionnement repose sur des protocoles informatiques et des algorithmes impossibles à pirater (ou avec une difficulté telle que les coûts engendrés sont rédhibitoires), de telle sorte qu'il serait possible de se passer de tout intermédiaire de confiance. Dans une version radicale, cette technologie permettrait de se passer complètement de la confiance dans les institutions, les principales visées (mais pas seulement) étant notamment les banques et les États. L'avenir de l'économie serait donc celui d'un monde complètement décentralisé, avec des relations interindividuelles strictement horizontales. Voilà pour le rêve, qui était à l'origine celui des cyber-libertariens... Passons maintenant à la réalité du fonctionnement des *blockchains*, pour en déduire quelques implications importantes concernant la mise en place d'un projet comme Libra.

Il existe à l'heure actuelle deux grands types de *blockchains* : les *blockchains* publiques (de type Bitcoin ou Ethereum) et les *blockchains* sous contrôle privé (voire entièrement privées). Historiquement, la première *blockchain* qui est apparue avec le Bitcoin est publique : n'importe qui a un libre accès au registre, n'importe qui peut envoyer des transactions et, à condition que celles-ci soient conformes aux règles inscrites dans le protocole informatique, y inscrire ces mêmes transactions pour les ajouter aux blocs déjà existants. Chacun participe également librement au processus d'approbation (le consensus),

qui permet de décider quel bloc sera validé et donc ajouté à la chaîne. Ces *blockchains* publiques sont sécurisées par une combinaison d'incitations économiques (rétribution en jetons, comme pour le Bitcoin) et de mécanismes de vérifications liés à la cryptographie. Quant aux *blockchains* sous contrôle, dites aussi « de consortium », le processus qui mène au consensus est contrôlé par un groupe restreint et choisi de nœuds. Par exemple, on peut imaginer qu'une quinzaine d'institutions décident de se mettre d'accord pour organiser une *blockchain* dans laquelle un bloc devrait être validé par au moins dix des participants. Par rapport à une *blockchain* publique, non seulement les participants sont sélectionnés et limités, mais, en plus, ce n'est pas la règle de la majorité qui s'impose. En ce qui concerne le droit d'accès au registre (lecture de la chaîne de blocs), celui-ci peut être public, réservé aux seuls participants, ou bien hybride. On serait tenté d'opposer strictement, compte tenu de cette différence, d'un côté les *blockchains* publiques et l'idée de gouvernance décentralisée et de l'autre, les *blockchains* sous contrôle ou privées et processus centralisé. Le deuxième cas est assez évident. Mais dans l'évolution actuelle du fonctionnement des *blockchains*, même pour celles qui sont publiques, un phénomène de centralisation (et donc de concentration du pouvoir décisionnel) est en réalité à l'œuvre (Desmedt et Lakomski, 2017).

Ces précisions étant explicitées, revenons maintenant au cas de Libra. En termes de gestion et d'organisation, il est clair que le projet porté par Facebook diffère fondamentalement dans l'esprit des premières crypto-monnaies (notamment le Bitcoin ou l'Ether [6]) qui reposent sur une *blockchain* publique. La gestion de la monnaie doit être confiée à la fondation Libra Networks (association sans but lucratif [7]), enregistrée le 2 mai 2019 à Genève, présidée par David Marcus et ayant pour actionnaire Facebook Global Holdings. La Libra Association est composée, au départ, d'un consortium de vingt-huit grandes entreprises dont Calibra, la filiale de Facebook, et des ONG : parmi elles, on trouve des entreprises liées aux domaines des services de paiement (Visa, Mastercard, Paypal), des services et ventes en ligne (Spotify, Uber, eBay), des entreprises

des télécoms (Iliad de Free), des start-ups liées aux crypto-monnaies (Coinbase), des fonds d'investissement ou encore des ONG (Women's World Banking).



Macintosh HD:Users:odilelaguerre:Desktop:Libra-visa-mastercard-ebay.jpg

Chaque membre de la fondation sera responsable de la gouvernance de la monnaie, et il aura la possibilité d'opérer un nœud du réseau. Pour l'heure, il est annoncé dans le projet que le système est codé de telle sorte qu'aucun membre du conseil de l'association Libra ne puisse disposer de plus de 1 % du droit de vote, quelle que soit sa contribution financière. Par conséquent, les transactions seront bien cryptées, mais d'une façon dont l'intégrité est garantie par le consensus d'un club de validateurs. Il s'agit donc bien d'une *blockchain* « avec permission », sous contrôle d'un consortium de très grandes entreprises, impliquant ainsi un processus décisionnel d'emblée centralisé. Le projet Libra peut même être considéré comme l'archétype d'une tendance croissante vers un contrôle centralisé, dans le cadre de ces nouvelles technologies qui promettaient pourtant la décentralisation (Neitz, 2019). Compte tenu de cette concentration du pouvoir décisionnel, il importe de faire émerger des questionnements sur les motivations réelles de ces groupes d'acteurs qui ont une influence sur le fonctionnement de ces *blockchains*. En ce qui concerne celles de Facebook, nous y reviendrons plus amplement dans la prochaine section (section 2.). À l'origine du projet Libra, il était prévu d'étendre la gouvernance à cent entreprises et ONG puis, à terme,

d'ouvrir la possibilité à tous de participer au fonctionnement du réseau, c'est-à-dire de faire évoluer le système vers une configuration de type *blockchain* publique. Ceci est une perspective positive... Mais il s'agit une nouvelle fois d'un effet de marketing qui ne résiste pas longtemps à l'épreuve des faits : en l'état actuel de la technologie, il est toujours très compliqué, voire impossible, de concilier *blockchain* publique, sécurité et traitement d'un très gros volume de transactions. C'est le problème bien connu du passage à l'échelle, qui suppose de trouver des solutions techniques pour le moment encore très complexes, qu'il s'agisse de modifier le système de consensus (*Proof of Work*, *Proof of Stake*), ou de créer une nouvelle *blockchain*.

Contrairement à la culture et à l'esprit des chaînes de blocs publiques ouvertes à n'importe quel codeur et développeur, la possibilité de rejoindre l'association Libra suppose d'appartenir à une certaine élite. À titre d'illustration, pour devenir un membre fondateur du projet Libra [8], il faut être capable de remplir deux des trois conditions suivantes : 1/ être valorisé à plus d'un milliard de dollars ou avoir plus de 500 millions de solde client ; 2/ en tant que multinationale, atteindre plus de 20 millions de personnes par an ; 3/ être reconnu par une association tierce ou une entreprise de médias comme l'un des cent meilleurs leaders de l'industrie. Les investisseurs visés par le projet pour devenir membre doivent posséder un actif valorisé à plus d'un milliard de dollars, tandis que les organismes type ONG doivent apparaître dans le classement des cent plus grandes organisations à but non lucratif. Les critères imposés par cette sélection sont justifiés dans le discours des porteurs du projet Libra, pour s'assurer d'un certain nombre de garanties liées à la sécurité du processus de validation sur la *blockchain*. Ainsi : « Les membres fondateurs sont des organisations ayant une réputation établie, ce qui rend peu probable qu'elles agissent de façon malveillante » [9]. Encore une fois, comment ne pas mettre en doute un tel argument ? Le fait d'être une grande entreprise de dimension internationale est-il une garantie qu'une telle entité se comportera dans le sens de l'intérêt général [10] ou bien qu'elle gèrera la monnaie comme un bien public ? Dans l'histoire

récente, les scandales liés aux firmes, ou encore le haut degré avéré de criminalité en col blanc à l'œuvre dans les grandes banques peu avant la crise de 2008 (Scialom, 2019), laissent dubitatif quant à l'idée d'une coïncidence spontanée et naturelle entre la recherche du profit, l'innovation, et un comportement vertueux.

Finalement, au-delà des questions liées à la monnaie stricto sensu, Libra n'est rien d'autre que la manifestation supplémentaire d'un phénomène saillant : celui de l'évolution irrésistible de l'économie de l'internet vers la concentration extrême des ressources et la constitution de monopoles, qui porte avec elle un changement majeur dans la configuration et le fonctionnement du capitalisme contemporain. Il conviendra donc de poser quelques jalons théoriques et des pistes de réflexion à suivre, et adopter une méthodologie appropriée en économie qui ne peut pas être celle offerte par la théorie dominante, celle-ci se révélant incapable de cerner le changement qualitatif radical, d'intégrer une dimension historique dans l'analyse et de saisir les moments de basculement et de crise.

2- Enjeux institutionnels, politiques et sociaux

« La présence croissante de géants de la technologie dans des domaines, tels que les paiements va probablement perturber considérablement le paysage financier. Ces entreprises utiliseront leurs immenses bases de clientèle et leurs vastes réseaux pour proposer des produits financiers basés sur le Big Data et l'intelligence artificielle ».

Christine Lagarde, (FMI) [11]

Aujourd'hui comme autrefois, les innovations radicales fascinent, mais emportent en même temps avec elles, dans le débat public, leur lot d'inquiétudes, de peur et d'interrogations face à la difficulté fondamentale d'anticiper tous les bouleversements inévitables liés à l'irruption de la nouveauté, c'est-à-dire, pour le ramasser en une formule courte, à l'incapacité de la grande majorité à saisir un futur par définition insondable. Si le projet

Libra devait être amené, malgré la route chaotique, à voir le jour, l'émergence d'une monnaie privée issue d'un oligopole tel que Facebook a de quoi susciter des interrogations fondamentales quant à l'évolution de nos sociétés. On peut en effet s'interroger sur la légitimité d'une société comme Facebook à viser l'intérêt général, alors que la première logique d'une firme est la recherche de son propre intérêt (ou plutôt, par les temps qui courent, celui de ses actionnaires), c'est-à-dire le profit. Nous rappellerons dans un premier temps le contexte idéologique qui a porté ces entreprises des nouvelles technologies mais aussi les nombreux projets de monnaies digitales et qui supposent, entre autres, des ambitions visant à l'anéantissement des États. Nous en viendrons ensuite, selon une démarche d'économie politique, à préciser les contours d'une transformation du capitalisme à l'œuvre aujourd'hui sous l'impulsion de l'évolution de l'internet vers la concentration et la formation d'oligopoles, pour mettre en évidence un certain nombre d'enjeux qui méritent réflexion.

2.1- Vers l'anéantissement des États ? La monnaie comme dernier bastion à conquérir

Les racines idéologiques : Techno-utopisme, néolibéralisme et « silicolonisation du monde » [12]

La naissance d'une nouvelle idéologie, propre à la Silicon Valley, mélange d'utopie numérique et de néolibéralisme, a fait l'objet de nombreuses analyses dans la période récente [13]. Il s'agit de comprendre ici les utopies, les représentations sociales et les imaginaires qui ont construit une *variante californienne* du néolibéralisme, participant ainsi à la formation d'un nouveau *Zeitgeist* qui serait propre au capitalisme contemporain. L'ouvrage de Fred Turner paru en 2006, *From Counterculture to Cyberculture. Steward Brand, the Whole Earth Network, and the Rise of Digital Utopism*, fait office de référence sur le sujet. Dans ce livre, est expliqué comment s'est opérée une transition du mouvement de la contre-culture hippie né dans les années 1960 aux États-Unis, vers une techno-utopie, une cyberculture qui coïncide avec une adhésion au capitalisme libéral. Cette idéologie si particulière s'est cristallisée dans

la Silicon Valley, entre San Francisco et l'université de Stanford. Dans le même esprit, Finn Brunton a publié récemment un ouvrage consacré à l'histoire des monnaies digitales, qui met en évidence les conditions préalables, les technologies et les cultures sous-jacentes, mais aussi les idées, fictions et modèles de futurs que véhiculent les projets monétaires à partir de années 1970 jusqu'au Bitcoin (Brunton, 2019). Deux grandes tendances ont été globalement à l'œuvre avec le développement d'Internet.

Grâce à la libre circulation de l'information, ce dernier est d'abord perçu comme le vecteur privilégié de l'expression libre, de la diffusion accrue des connaissances, de la créativité et de l'innovation, et encore, de l'émancipation individuelle et collective. L'esprit hippie n'a alors pas totalement disparu. Mais il va devenir plus marginal, et laisser progressivement la place à la philosophie politique caractéristique du libéralisme : autodétermination politique et autorégulation économique au sein de la société civile. Un esprit contestataire subsiste notamment, à travers le mouvement crypto-anarchiste des « cypherpunks ». Le mouvement a été baptisé comme tel par la hackeuse et auteure Jude Milhon. Le projet des cypherpunks est assez clair : il s'agit de construire des économies fonctionnant sous pseudonymes, où tout est protégé par la cryptographie, avec des systèmes de réputation en ligne et de notation de crédit distribué, des monnaies digitales sécurisées et la conception d'un système monétaire global qui rendrait les gouvernements obsolètes (Brunton, 2019).

Alors que la cryptographie a pu être mise au service de l'intérêt des gouvernements, les cryptographes anarchistes considéraient qu'elle était aussi et surtout un moyen de se libérer de l'emprise de l'État et du contrôle que celui-ci exerce sur les informations relevant de la sphère privée. Les idées exposées par David Chaum notamment, ont été considérées comme les racines techniques du mouvement cypherpunk, qui s'est manifesté principalement via une liste de diffusion (la plus active entre 1992 et 2001), et dans laquelle on trouvait des hackers, des cryptographes, des défenseurs de la vie privée dont Timothy May,

l'auteur du *Crypto Anarchist Manifesto*. En 1985, Chaum propose ainsi un modèle de monnaie cryptographique dans son article « *Security without identification : transaction systems to make Big Brother obsolete* » (Chaum, 1985), modèle qu'il peaufine ensuite en 1990 et crée la première monnaie cash cryptographique préservant l'anonymat, connue sous le nom de « e-cash ». D'autres expérimentations vont suivre : entre 1998 et 2005, l'informaticien américain Nick Szabo développe une monnaie numérique décentralisée appelée « Bit Gold » (fondée sur l'idée d'une ressource rare et disponible en quantité limitée à l'instar de la monnaie métallique), et le cryptographe Wei Dai développe le concept de « b-Money », un système de monnaie électronique distribué et anonyme. S'il y a bien une ambition commune à tous ces projets, c'est celle d'établir un système de paiement libéré de toute influence étatique, impossible à tracer et n'impliquant aucun tiers de confiance. Bien que Nakamoto n'ai jamais revendiqué cet héritage, le bitcoin est néanmoins l'aboutissement de ces mouvements (Kaplanov, 2012 ; Grinberg, 2011 ; Brunton, 2019).

Pour les cyber-libertariens, l'internet conçu comme un réseau ouvert et décentralisé permettrait de libérer les énergies de la société, et serait doté d'une capacité d'autorégulation, toute intervention extérieure étant ainsi perçue comme illégitime, en particulier l'intervention de l'État [14]. Cette technoutopie renoue ainsi avec les sources du libéralisme classique, en s'appuyant notamment sur une défense « naturaliste » des droits individuels, et cherchant à étendre la logique du marché à toutes les aspects de la vie sociale, afin de restaurer l'harmonie « naturelle » des échanges spontanés. La sphère économique et sociale est ainsi présentée comme un organisme doté de ses propres modes de régulation et en constante évolution, sur un modèle biologique. Loveluck (2015), parle ainsi de « libéralisme informationnel » pour qualifier cette nouvelle philosophie politique : les instruments classiques du libéralisme – l'individualisme juridique et l'État de droit, la poursuite de l'intérêt individuel et les mécanismes du marché – se voient ainsi complétés et dans certains cas remplacés par une construction sociotechnique complexe fondée sur l'informatique connectée.

Une connexion étroite s'est ainsi progressivement établie, à travers des réseaux d'acteurs, entre esprit contestataire, nouvelles technologies de l'information et de la communication, et renouveau de la tradition libérale. Cette nouvelle idéologie va être diffusée par le biais notamment des magazines *Mondo 2000* et *Wired* (Flichy, 2001), et bénéficier ainsi d'une large couverture médiatique, au point d'acquérir un pouvoir performatif, influençant les pratiques des managers et les stratégies des entreprises, mais aussi la vision des régulateurs (Smyrnaiois, 2016).

Suite à l'éclatement de la bulle des nouvelles valeurs technologiques début 2000, le modèle qui va rapidement s'imposer et reconfigurer le réseau internet, c'est celui qui consiste à capter massivement l'intention des internautes, à collecter à grande échelle les traces laissées par les individus en vue de constituer de gigantesques bases de données, dont l'extraction est associée à de hautes valeurs commerciales. Ce mouvement est allé de pair avec la concentration du réseau, qui a perdu son caractère décentralisé idéalisé, au profit des oligopoles que l'on connaît : les GAFAM. Or, cette organisation économique renvoie à des approches analytiques en termes de logique capitaliste, qui implique davantage les notions de mode de production, de rapports de pouvoir, de profit, de captation et de prédation. Ainsi, « au cours des dernières années, l'internet est devenu un champ de compétition acharnée entre entreprises multinationales, institutions politiques et groupes sociaux pour la distribution du pouvoir sur les canaux de communication numériques » (Smyrnaiois, 2016, p. 61). Or, Les biais idéologiques et les choix politiques qui caractérisent les instances régulatrices, aux USA comme en Europe, ont rendu possible les dérèglementations qui ont créé un terreau particulièrement favorable à l'accroissement du pouvoir de marché des acteurs oligopolistiques. Par ailleurs, leur succès et leur montée en puissance ont été d'autant plus facilités, dans un contexte de mondialisation, par l'exportation et la diffusion de l'esprit Silicon Valley érigé en modèle à imiter et à reproduire. Enfin, ce sont les mêmes biais et l'intégration par les gouvernements des préceptes du

néolibéralisme qui les ont privés des moyens de contrer l'emprise croissante des formes oligopolistiques, préférant faire confiance à l'autorégulation des marchés [15].

2.2- Derrière le discours marketing, le véritable enjeu économique : la monnaie comme levier ultime de l'extraction des données

« Nous sommes convaincus qu'une circulation monétaire mondiale, libre et instantanée créera d'immenses opportunités économiques et commerciales dans le monde entier. »

(Réf. Livre blanc)

La création d'une monnaie digitale : un élément stratégique pour le modèle économique de Facebook

Le modèle économique de Facebook repose principalement sur le ciblage publicitaire de ses utilisateurs, grâce à la quantité de données personnelles que le réseau social peut collecter chaque jour, lorsque les individus alimentent leur profil et postent des informations sur leur fil de discussion. L'argument a pu être avancé, selon lequel l'émission d'une monnaie numérique serait un moyen pour Facebook de trouver d'autres sources de revenus, la firme étant devenue trop dépendante de la seule activité publicitaire. Or, nous pensons au contraire que la maîtrise des paiements par le réseau social via un projet comme Libra constitue un levier très important du *même* modèle économique, qui repose toujours sur le ciblage des utilisateurs, l'extraction et la revente de leurs données privées, en bref, l'échange de biens informationnels. Pour saisir les enjeux de l'appropriation de la monnaie par des entreprises comme les GAFAM, nous proposons ici quelques pistes théoriques pour lesquelles il conviendrait d'affiner la réflexion.

La perspective analytique que nous adoptons ici s'inscrit dans une démarche d'économie politique, qui implique de se focaliser sur les interactions (évolutives) entre ce qui fait fonctionner le système économique et les facteurs qui relèvent de l'ordre social (entendu ici au sens de totalité), de façon à mettre en évidence les liens entre les

transformations du mode de production et les transformations de la société dans son ensemble, sur le plan politique et culturel notamment. C'est précisément ce genre d'angle de vue qui est au cœur de l'analyse effectuée par J.A. Schumpeter dans son ouvrage *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, paru en 1942 (Lakomski-Laguerre, 2002). La référence ici faite à la théorie développée dans ce livre ne débouchera pas sur la mobilisation de la fameuse « destruction créatrice » (expression devenue très à la mode dans la période récente, totalement galvaudée et récupérée par la théorie dominante, qui passe sur l'essentiel : l'influence de Marx, de l'école historique allemande, qui confèrent à la sociologie économique, outil nécessaire pour compléter la théorie pure, un statut si important dans l'analyse de Schumpeter). Nous aurions pu, dans la mesure où les innovations monétaires qui sont à l'œuvre dans la période récente, la Libra en faisant partie, sont à même de bouleverser les règles du jeu dans le secteur monétaire et financier et, par là-même, l'ordre établi, pour laisser la place à de nouvelles structures. Néanmoins, nous reprendrons plutôt de Schumpeter deux idées énoncées dans son ouvrage de 1942, qui correspondent à deux traits saillants de la logique capitaliste. Premièrement, conformément à son attachement à la dynamique de l'économie, il s'oppose à la vision statique de la théorie de l'équilibre qui conduit à imposer le modèle idéal d'une concurrence pure et parfaite. Or, dans un univers compétitif et bousculé par l'innovation, la survie des entreprises passe par la constitution de monopoles, et le déploiement de stratégies telles que les brevets, les ententes et les cartels. La concurrence produit donc naturellement des formes monopolistiques. Deuxièmement, le capitalisme n'est pas un système économique pour lequel l'objectif des firmes, à travers la production de marchandises, vise à satisfaire les besoins existants de consommateurs rationnels et dotés d'un libre arbitre. C'est un système économique dont la logique première est le profit, et la réalisation des profits est conditionnée par la création de nouveaux besoins, par le modelage des préférences des consommateurs par l'industrie, au moyen de divers instruments permettant d'influencer l'opinion : le marketing et les outils de propagande en font partie. L'intérêt de mobiliser ici

l'histoire de la pensée économique, c'est que cela nous permet de repérer, derrière les innovations qui sont à l'œuvre et nous laissent penser que nous entrons aujourd'hui dans une ère nouvelle, celle de Facebook, Google, Amazon et autres géants des nouvelles technologies de l'information, il existe néanmoins des invariants qui font que le capitalisme opère dans une sorte de continuum : concurrence et formation de grands monopoles, recherche du profit et modelage des préférences du consommateur par le biais de techniques variées, dont les théories du marketing, pour assurer les débouchés des entreprises.

De ce point de vue d'ailleurs, le capitalisme d'aujourd'hui, version GAFAM, nouvelles technologies et *Big Data*, s'appuie sur les concepts déployés par le marketing dit relationnel, perçu comme un changement de paradigme, qui viendrait supplanter l'approche dite transactionnelle. Les travaux de Frederick Reichheld, notamment, ont mis en avant une notion devenue centrale, celle de fidélité du client, déclinée en un concept, la *valeur à vie du client* (*customer lifetime value*), qu'il faut chercher à optimiser. Ainsi, l'objectif consiste pour l'entreprise, en lieu et place des actions destinées à attirer de nouveaux clients, à se consacrer aux activités qui *conservent les clients en prenant soin d'eux*. La capacité d'une entreprise d'offrir une valeur supérieure à ses clients est alors considérée comme l'un des plus grands succès des stratégies concurrentielles. Or, plus la catégorisation de la clientèle est fine, plus il est possible de déterminer les leviers de la fidélisation. Et cela passe par un système de surveillance à différents niveaux, interne et externe. Au sein de l'organisation, cela implique une surveillance des opérations pour les rendre plus efficaces et une surveillance des employés pour optimiser la qualité de la relation client. La surveillance externe suppose, quant à elle, de collecter un maximum de données relatives au comportement des clients, de sorte à les influencer et rendre ainsi possible la détermination de leurs choix à l'avance. Dans ce contexte, la possibilité pour Facebook d'obtenir la mainmise totale sur les transactions via une monnaie numérique serait à l'évidence un levier puissant pour une extraction

encore plus fine des données personnelles. Pour Philippe Marion (Marion, 2001), il n'y aurait pas de changement de paradigme dans l'approche marketing, la focalisation sur la relation client ne serait qu'une extension de méthodes antérieures déjà éprouvées, pour lesquelles le consommateur reste passif vis-à-vis du pilotage de ses actes d'achat par le marketing. Autrement dit, ce qui persiste, comme l'avait déjà souligné Schumpeter, c'est la tendance irrésistible du capitalisme et de ses entreprises à opérer un contrôle sur le comportement et les représentations des consommateurs. Or, les nouvelles technologies, de ce point de vue, ont offert des instruments toujours plus pointus pour y parvenir, avec, notamment, le développement des algorithmes et de l'intelligence artificielle. On s'acheminerait ainsi vers la constitution d'un nouveau régime de croissance [16] du capitalisme, désormais informationnel, dont les principaux leviers de rentabilité des firmes reposent sur l'acquisition et l'exploitation toujours plus fine des données personnelles, de manière à influencer les processus de décision des individus et à formater leurs besoins et leurs comportements dans l'intérêt des entreprises. Ce processus de changement, qui prend racine dans le paradigme technologique de la Silicon Valley des années 1970, engendre des modifications dans les modes de production et dans les structures de marché à l'échelle mondiale, donnant naissance à l'entreprise et à la société en réseaux, au sein desquels s'exerce la domination par le biais de flux d'informations. Et cela provoque une mutation du capitalisme vers une nouvelle forme, le *capitalisme informationnel*, qui se caractérise par une 'forme particulière d'organisation sociale, dans laquelle la création, le traitement et la transmission de l'information deviennent les sources premières de la productivité et du pouvoir' (Castells) [17].

Le cauchemar des cypherpunks ?

Sans pour autant aller jusqu'à un scénario dystopique [18], de ceux qui sont mis en scène dans les romans de science-fiction (et dont sont fêrus d'ailleurs les technophiles de la Silicon Valley) et qui préfigurent le cauchemar tant redouté par les cypherpunks d'une société de surveillance généralisée (Brunton, 2019), l'évolution qui est en

marche depuis les années 1970 nous fait plutôt penser au passage des sociétés disciplinaires (Foucault, 1975) vers des sociétés de contrôle à distance (Deleuze, 1990).

Alors que le contrôle des populations reposait dans les sociétés disciplinaires sur l'enfermement, la hiérarchie et l'obéissance, le glissement vers de nouveaux modes de pouvoir impliquerait la manipulation (plutôt que la coercition), supposant ainsi une forme de contrôle décentralisée et indirecte, passant par des instruments et l'intégration de normes de comportement par les individus eux-mêmes. Ainsi, le monde tendrait à s'organiser et à se réguler selon des modalités dont l'efficacité réside dans le fait qu'elles passent relativement inaperçues dans la vie quotidienne et, parfaitement intégrées dans les esprits, les acteurs s'en font ainsi les relais bienveillants. Aujourd'hui, les sociétés de contrôle opèrent par le biais de l'information et du chiffre, et les progrès techniques réalisés dans le domaine de l'informatique mettent à disposition des algorithmes et de la puissance de calcul qui rendent possible le recoupement des données (autrefois bien plus difficile, car ces données étaient éparpillées). Il s'agit donc d'un « techno-contrôle ». Non seulement les gouvernements peuvent accumuler des informations colossales sur les citoyens (à des fins sécuritaires par exemple), mais aussi les grosses firmes disposant de moyens techniques équivalents (les GAFA) qui les utilisent dans une perspective commerciale et lucrative. Autrement dit, on peut légitimement se poser cette question : comment et jusqu'à quel point les libertés individuelles au sein des sociétés démocratiques sont menacées par des avancées techniques parfois anodines ? Face à ce type de menace, des mouvements de contestation émanent de la société (dont le mouvement cypherpunk déjà évoqué), qui revendiquent un fort désir de transparence de la part des autorités, comme en témoigne l'affaire Wikileaks, mais qui dénoncent aussi parallèlement les atteintes récurrentes à la vie privée, comme l'ont montré les révélations d'E. Snowden sur l'espionnage mondial réalisé par la NSA

L'annonce du projet Libra intervient, rappelons-le, un peu plus d'un an après le scandale Cambridge

Analytica, qui a vu les données privées de millions d'utilisateurs de Facebook exploitées et manipulées à des fins de profilage politique, dans le cadre de la campagne présidentielle américaine qui s'est soldée par la victoire de Donald Trump. Depuis lors, le réseau social de Zuckerberg a fait l'objet d'une série d'imbroglis voire de scandales liés au respect de la vie privée, qui ne cessent de remettre en cause la façon dont Facebook gère et utilise les données de ses utilisateurs.

Avec le levier supplémentaire qui est celui de la monnaie, Facebook et les partenaires impliqués dans le projet Libra pourraient avoir accès à des données individuelles encore plus fines, qui pourraient être facilement accessibles et traitées à partir des transactions enregistrées dans la *blockchain* : « Si vous craignez que Facebook en sache trop ou ait un accès trop important à vos données privées, Libra donnera à Facebook la possibilité d'avoir un accès encore plus direct à vos informations financières » [19]. Rappelons en effet que les crypto-monnaies ne chiffrent pas les transactions, puisque par principe celles-ci doivent s'inscrire en clair sur la chaîne de blocs afin que tous les vérificateurs puissent les lire. Sans surprise aucune, la firme a paré à toute attaque éventuelle sur cet aspect, et pris les devants moyennant un discours qui se veut on ne peut plus rassurant, l'argument majeur étant que les données financières récoltées par la filiale Calibra (l'application portefeuille) seront séparées des données sociales de Facebook. Plus précisément, Calibra assure que « l'information sur les comptes clients de Calibra et les données financières ne seront pas utilisées pour améliorer le ciblage publicitaire sur la famille de produits Facebook ». La société déclare qu'elle ne partagera les données de ses clients avec des tiers que dans des cas limités, tels que, pour se conformer à la loi, prévenir la fraude (Calibra doit faire l'objet d'une réglementation par les autorités, comme toute entité émettrice de monnaie, afin de prévenir le blanchiment d'argent et d'autres délits financiers) ou pour faciliter les applications de paiements. Comme le remarque cet entrepreneur dans le domaine de la *blockchain* : 'Il y aura sans doute de nombreuses affirmations concernant le respect de la vie privée des gens et les actions

'décentralisées', mais il n'est question ici que de Facebook enrichissant son réservoir de données, sachant qui vous êtes, ce que vous achetez, qui vous payez et de quelle somme d'argent vous disposez » [20]. En conclusion, l'accès à la monnaie par Facebook pourrait apparaître comme la forme la plus invasive et la plus dangereuse de surveillance qu'un géant technologique n'ait jamais conçue. En 2016, une étude réalisée par ProPublica [21] a montré que Facebook disposait d'une batterie de 52 000 indicateurs de profilage individuel, de façon à catégoriser les personnes. Un exemple d'application concrète de l'utilisation des données collectées par l'entreprise est celui du brevetage d'un système permettant de déterminer la solvabilité bancaire d'un individu en fonction de la solvabilité moyenne de son réseau d'« amis ». L'objectif n'est pas ici de proposer une revente aux banques de ces données brutes pour les aider dans leur pratique du *scoring*, mais d'influencer les stratégies personnelles qui consisteraient à choisir ses contacts (et en éliminant d'autres) en fonction de leur condition d'accès au crédit. Ainsi, ceux qui ont des difficultés financières ne seront pas sur Facebook, en revanche, leurs profils pourront être revendus, sinon à des banques, à des alternatives plus prédatrices [22].

3- Privatisation de la monnaie, souveraineté politique, régulation

'Nous sommes convaincus qu'une devise mondiale et une infrastructure financière doivent être conçues et régies comme un bien public'

(Réf. Livre blanc).

3.1- De la monnaie comme institution sociale

La nature de la monnaie

Au-delà de la diversité, qu'elle soit géographique ou historique, des formes et des pratiques monétaires et des techniques de paiement, quelle est la nature irréductible de la monnaie ? C'est le rôle de la théorie d'identifier celle-ci (Schumpeter, 2005 ; Courbis, Froment et Servet, 1990). Et pour répondre de façon entièrement satisfaisante à cette question, il

convient de dépasser, même si elle offre une grille de lecture immédiate, la panoplie des trois fonctions habituellement reconnues à tout objet qualifié de monétaire : l'unité de compte, l'instrument d'échange et la réserve de valeur. Bien qu'elles soient importantes, le fait d'en rester à ces fonctions nous ramène à un point de vue strictement économique. Ce n'est pas un problème en soi, tout dépend de la démarche que chaque chercheur préfère adopter. Mais, dans le cas de l'irruption des monnaies digitales, et notamment d'un projet tel que Libra, un pur raisonnement économique ne nous permettra pas de traiter les questions centrales des rapports de pouvoir, de souveraineté, de liberté et de justice, qui émergent nécessairement avec l'éclatement du modèle traditionnel, homogène et unitaire de la monnaie.

Fondamentalement, la monnaie est une institution sociale, une dans les rapports d'échange et sociaux (Ingham, 2004 ; Dodd, 2014). De ce fait, elle institue un rapport d'appartenance à la société. Pour comprendre ce qui est à l'œuvre en ce moment, il nous semble que la définition que proposait G. Simmel en 1907 dans son ouvrage *Philosophie de l'argent*, est tout à fait pertinente [23] : la monnaie est une « créance sur la société ». Comment et par qui la monnaie est-elle instituée, par quels mécanismes est-elle largement acceptée dans les échanges ? De nombreux exemples historiques montrent que le souverain, ou l'État, a joué un rôle moteur dans l'acceptation de certains instruments comme monnaie (Harribey et alii, 2018). L'un des processus importants fut notamment la constitution d'un État fiscal avec le prélèvement de l'impôt. En décrétant l'unité de compte dans laquelle les citoyens doivent payer leurs taxes et leurs impôts, l'État oblige les individus à se procurer ces unités monétaires, en favorisent la circulation, ce qui en facilite une acceptation généralisée (Cf. théories chartalistes et néo-chartalistes de la monnaie). La monnaie, à travers sa fonction d'unité de compte, est ainsi associée au pouvoir politique et à la souveraineté de l'État. C'est la représentation qui est au cœur des approches chartalistes et néo-chartalistes (Wray, 2014). La singularité de la position de l'État c'est que celui-ci a le pouvoir d'imposer par

la force ou par la loi l'usage d'une monnaie, en déclarant par exemple un cours forcé.

Mais l'acceptation de la monnaie ne peut pas toujours être décrétée. Les utilisateurs peuvent aussi la rejeter ou la remettre en cause, lors de grandes crises monétaires par exemple, comme c'est le cas lors de situations d'hyperinflation (cas extrême de rejet de la monnaie nationale avec la dollarisation de certaines économies d'Amérique du Sud). Le rapport entre les individus et la monnaie, qui symbolise le tout social, est donc beaucoup plus complexe. Étant fondamentalement une institution, l'acceptation généralisée de la monnaie repose sur la confiance. Le rapport d'appartenance à la collectivité institué par la monnaie est établi sur la base d'une confiance que les individus accordent à l'institution qui va les unir autour de valeurs, principes et normes qui guident la communauté.

C'est le sens de la formule de Simmel, la monnaie comme « créance sur la société ». L'idée de créance implique bien l'importance des relations de confiance (envers l'émetteur), tandis que la société renvoie à une totalité sociale qui dépasse la seule notion d'État ou de gouvernement.

Par conséquent, la monnaie n'est pas *nécessairement* une créature politique, et son émission n'est pas *nécessairement* du ressort de l'État. L'histoire monétaire nous a d'ailleurs offert de nombreux exemples de configurations très variées de gestion et d'organisation monétaires. Les États-Unis ont fonctionné longtemps avec un système de banques libres, la Suède également. L'euro n'a pas été associé au départ à une unification politique de l'Europe, mais à la constitution d'un espace marchand. Bien sûr, la question a été posée à maintes reprises d'une crise de l'euro comme la manifestation de ce manque d'unité politique. Néanmoins, pour l'instant, cela ne nous empêche pas de l'utiliser au quotidien dans les paiements... Et plus radicalement, si nous creusons un peu, est-il possible de soutenir encore que l'euro est une monnaie *totalemment* souveraine ? La monnaie est émise par des entreprises privées, les banques commerciales, qui par ailleurs sont devenues, depuis la vague de déréglementation du secteur financier,

des méga-banques puissantes dont la seule logique est d'agir dans leur propre intérêt, et qu'il est devenu, en raison de leur taille et des conflits d'intérêt, quasiment impossibles de contrôler (Scialom, 2019). Quant à la banque centrale, rappelons simplement que son statut d'institution indépendante est le résultat, entre autres, de l'accomplissement d'une idéologie véhiculée par la théorie économique dominante : une banque centrale indépendante des gouvernements suivant une règle de politique monétaire pour mieux cibler l'objectif principal, la lutte contre l'inflation. Où est la souveraineté politique ici ? Dans l'histoire, la monnaie a toujours fait l'objet d'un conflit entre sphère privée et sphère publique sur la question de son appropriation (Courbis, Froment, Servet, 1990). Il manque souvent, dans les analyses économiques, un minimum de profondeur historique...

Facebook, la monnaie et la confiance

Que nos dirigeants s'insurgent contre l'affront que représente une monnaie comme Libra, cela apparaît comme une réaction normale. Mais il faut comprendre qu'il s'agit rien moins que d'opposer à un discours socialement construit (l'État et les banques n'ont pas été capables d'offrir des moyens de paiement accessibles à tous) un autre discours socialement construit (le pouvoir d'émission de la monnaie est du seul ressort des États). Et cette guerre des discours empêche toute analyse sérieuse et réfléchie de se déployer. Les ordres institutionnels ne sont pas immuables, et donc les ordres monétaires non plus. En tant qu'elle est une institution sociale, la monnaie est amenée à changer non seulement dans sa forme, dans ses supports, mais aussi dans son organisation, ce qui peut impliquer aussi des modifications dans les rapports de pouvoir. De la même manière, la monnaie bancaire n'a pas toujours existé, elle n'est en aucun cas la fin de l'histoire et elle pourrait donc elle-même être menacée par d'autres formes monétaires. Il faut se poser les bonnes questions et dégager les véritables enjeux de l'irruption de monnaies privées susceptibles de concurrencer aujourd'hui les moyens de paiement traditionnels.

Si les techniques et les formes monétaires changent,

la théorie nous aide cependant à repérer des invariants, notamment pour ce qui est de la monnaie comme *concept*. Nous avons rappelé plus haut l'hypothèse de la monnaie comme institution, l'idée de la monnaie comme créance sur la société et donc la question cruciale de la confiance.

Dans une perspective institutionnaliste et interdisciplinaire, les théories françaises ont insisté sur ce point et ont isolé trois formes principales de confiance dans la monnaie (Aglietta, Orléan, 1998 ; Théret, 2008) : méthodique, hiérarchique et éthique. L'articulation cohérente de ces trois formes est indispensable à la stabilité d'un ordre monétaire. Ainsi, pour qu'une monnaie soit « complète », les divers niveaux de confiance doivent être articulés harmonieusement [24]. Pour éclairer cette idée, reprenons les propos d'A. Orléan, qui rappelle que, même en l'absence de chocs, des remises en cause de l'institution monétaire peuvent apparaître lorsque les conditions normales de régulation se révèlent aux yeux des acteurs comme trop partiales, car favorisant les intérêts spécifiques de groupes particuliers (Orléan, 2002). Ainsi par exemple, le règne historique du régime de la monnaie métallique au XIX^e siècle est apparu, pour la bourgeoisie, comme le signe d'une monnaie au service de la seule aristocratie. Le papier-monnaie et le crédit bancaire sont apparus comme un moyen de détendre cette contrainte monétaire stricte imposée par l'offre limitée d'or, ces instruments monétaires nouveaux correspondant mieux à l'esprit d'un capitalisme industriel en expansion.

À l'heure actuelle, et surtout après la crise financière de 2008, c'est la légitimité de la monnaie bancaire qui s'est trouvée fortement entamée. Les critiques et les griefs sont multiples : excès de dettes, de spéculation, crises à répétition. Des voix ont ainsi commencé à s'élever, dans le cadre de débats et de réflexions emportant un public large, pour proposer des réformes du système financier dans la perspective d'une meilleure régulation publique, afin de limiter le poids de la finance, brider la spéculation et, *in fine*, faire en sorte que la monnaie soit de nouveau utilisée pour des objectifs socialement souhaitables. Parallèlement, une série d'initiatives se sont multipliées, en marge du système monétaire

officiel, qui ont donné naissance à des modes d'échanges alternatifs grâce à des monnaies locales et complémentaires. Puis des contestations plus fortes sont apparues avec les crypto-monnaies comme le bitcoin.

Si les monnaies digitales devaient faire désormais partie du paysage économique, la question importante que les théoriciens de la monnaie doivent légitimement se poser (et qu'il est intellectuellement intéressant de se poser) est la suivante : Quelles conditions une monnaie comme la libra de Facebook devra-t-elle remplir pour prétendre au statut de *monnaie complète* ? Il faut revenir à l'articulation des trois formes de confiance méthodique, hiérarchique, éthique. La confiance *méthodique* s'ancre dans la répétition des actes d'échange et le constat du bon fonctionnement des paiements au quotidien : elle fonde le caractère routinier des transactions. Ainsi, la garantie d'une sécurité et de l'efficacité des transactions monétaires est cruciale. En ce qui concerne l'acceptation massive de Libra dans les paiements, elle sera réalisée si : 1/ il est facile, aussi bien d'entrer dans le système (convertir des devises en jetons) que d'en sortir (retrait des devises auprès des intermédiaires), ce qui implique notamment la qualité et l'intégrité des plateformes d'échanges, l'assurance d'un volume de réserves suffisant en cas de retrait massif (sortie du système), l'absence de volatilité du cours et donc l'absence de comportements spéculatifs sur la monnaie ; 2/ la monnaie est facile d'utilisation et les utilisateurs anticipent sa très large acceptation ; 3/ la garantie que les frais de transactions resteront, comme annoncé, minimes, voire nuls ; 4/ la *blockchain* sur laquelle s'appuiera la monnaie est robuste ou bien si l'association Libra saura faire face à des problèmes techniques ou à d'éventuels piratages. La confiance *hiérarchique* repose quant à elle sur un rapport accepté de subordination à une autorité supérieure, qui va énoncer les règles d'usage de la monnaie, garantir les moyens de paiement et la valeur des signes monétaires, mais aussi protéger les utilisateurs et représenter une voie de recours en cas de non-respect des règles monétaires. La confiance hiérarchique est supérieure à la confiance méthodique, car l'autorité a le pouvoir de changer les

règles liées à la monnaie. La légitimité de Libra reposera donc sur l'autorité qui en a la charge, c'est-à-dire la Libra Association, et cela suppose de tenir compte de sa composition, de sa gouvernance [25], de la répartition des pouvoirs, d'éventuels conflits d'intérêts [26] pouvant émaner des acteurs qui la composent, etc. Enfin, la confiance *éthique* renvoie à la doctrine qui anime l'autorité monétaire. Ici, la confiance s'enracine dans une communauté de valeurs et de symboles. Quels pourraient être ces derniers ? Une monnaie qui promeut la liberté individuelle, œuvrant pour le bien de l'humanité, émancipatrice de toute contrainte grâce à la technologie, etc. Bien sûr, on pourra évaluer ce dernier point à l'aune de ce qui a été développé dans la section 2.

Or, en ce qui concerne Facebook, la confiance s'est quelque peu effritée après la série de scandales qui a entaché au cours de l'année 2018 la réputation du réseau social à propos du traitement et de l'utilisation des données privées des internautes. Ainsi, une étude commandée par *Fortune* a ainsi révélé que Facebook est l'entreprise des nouvelles technologies en laquelle les internautes ont le moins confiance quand il s'agit de la protection de leurs données personnelles [27]. Après la révélation des différents scandales, 48 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles percevaient Facebook de manière plus négative que six mois auparavant, et l'entreprise apparaissait en dernière position en termes de leadership, d'éthique, de confiance et d'image. Fustigeant le projet Libra, Stiglitz a résumé le problème en quelques formules lapidaires : « En seulement quelques années, Facebook en est toutefois arrivé à susciter un niveau de suspicion que le secteur bancaire a mis beaucoup plus longtemps à atteindre. À maintes reprises, confrontés à un choix entre les profits et leurs promesses, les dirigeants de Facebook ont choisi l'argent. Or rien n'est plus une question d'argent que la création d'une nouvelle monnaie. Seul un imbécile pourrait confier à Facebook son destin financier. D'ailleurs, la réponse est peut-être là : en possession de tant de données personnelles concernant quelque 2,4 milliards d'utilisateurs actifs par mois, qui mieux que Facebook peut prendre connaissance du nombre

de proies faciles qui naissent chaque minute ? » [28]

Et [Mark Zuckerberg](#) a fini par le reconnaître lui-même lors de sa seconde audition : « Je comprends que nous ne soyons pas le messenger idéal en ce moment. Nous avons été confrontés à beaucoup de problèmes au cours des dernières années et je suis sûr que les gens préféreraient que ce soit n'importe qui d'autre plutôt que Facebook qui mette cette idée sur la table ».

3.2- Libra : que peuvent faire les régulateurs ?

« Facebook ne lancera l'application Libra nulle part dans le monde sans l'accord des régulateurs américains. »

La levée de boucliers

Outre l'atteinte à la souveraineté des États, parmi les inquiétudes ou les réflexions que suscite le lancement d'une monnaie par Facebook, on peut évoquer entre autres les points suivants :

- La concurrence des monnaies nationales par une monnaie privée pourrait impacter la conduite de la politique monétaire, notamment le pilotage des taux d'intérêts pertinents pour l'économie par les autorités monétaires [29] ; par ailleurs, la banque centrale pourrait y perdre en termes de seigneuriage, dans le cas où les monnaies digitales viendraient à supplanter la monnaie fiduciaire (billets).
- La monnaie de Facebook étant garantie par un panier d'actifs composé des principales devises et de titres de dettes souveraines à court terme, on peut s'interroger sur la possibilité d'un éventuel pouvoir d'influence du réseau social sur la politique des États dont les bons du Trésor sont intégrés dans la réserve (Facebook deviendrait notamment un gros créancier des États-Unis).
- Il faut clarifier le statut et le fonctionnement des plateformes

d'échanges sélectionnées par Libra.

- Une entreprise comme Facebook ayant un caractère systémique, on ne peut exclure un risque d'instabilité financière ; la constitution d'une réserve ne garantit pas forcément un stabilité totale des cours, voire des possibilités d'attaques spéculatives sur la monnaie digitale.
- La question se pose aussi de la capacité de Facebook à garantir la protection des données des utilisateurs, et à lutter contre les risques de blanchiment, de fraude et de financement d'activités illégales ou terroristes.

Les sujets de régulation sont nombreux en ce qui concerne le projet Libra. Et les régulateurs à travers le monde ont déjà laissé entendre que les exigences seraient particulièrement élevées. Trois grands domaines sont concernés [30] : la protection du consommateur/utilisateur (qui peut être protection en tant qu'investisseur, consommateur, client, déposant) ; la garantie de la stabilité financière (incluant le risque systémique) ; la garantie de l'intégrité du marché (particulièrement potentiel d'utilisation de Libra à des fins de blanchiment d'argent et financement du terrorisme). On peut y ajouter les questions de fiscalité (en cas de plus-values réalisées si sortie du système) et celles, cruciales, liées à la protection de la vie privée et des données personnelles.

Face à l'annonce par Facebook du lancement de Libra à l'horizon de l'année 2020, la levée de boucliers de la part des régulateurs a été immédiate et vigoureuse. Entre autres [31], la présidente du comité sur les services financiers du Congrès américain, Maxine Waters, a demandé la suspension du projet, accordant ainsi un délai au Congrès et aux régulateurs pour examiner le dossier ; elle a aussi appelé les initiateurs du projet à venir témoigner devant le Congrès [32]. Mark Zuckerberg a ainsi été auditionné deux fois pour expliciter et défendre son projet. La France et l'Europe ont aussi affiché une position d'emblée hostile et assez ferme. Pour le ministre des finances Bruno Lemaire, [une« monnaie](#)

[souveraine »doit« rester aux mains des États, pas des entreprises privées »](#) ; avec [d'autres partenaires européens](#) une position commune se dégage, qui viserait à interdire la monnaie Libra au sein de l'Union européenne. Cette opposition des pouvoirs publics a eu un impact non négligeable et a fait quelque peu vaciller le projet, car, suite aux deux auditions de Zuckerberg devant le Congrès américain puis devant les députés, des membres fondateurs clés de l'Association ont quitté le projet (sans vraiment donner d'explication) : c'est le cas notamment de PayPal, Visa, Mastercard, e-Bay. Cette vague de départs s'inscrit dans un contexte de critiques croissantes à l'encontre du projet Libra, et mettent celui-ci dans une position délicate, dans la mesure où ces sociétés spécialisées dans le paiement apportaient non seulement une expertise dans le domaine des transferts monétaires dématérialisés, mais encore auraient aussi facilité l'utilisation de la monnaie digitale une fois lancée, grâce à la capacité de leurs réseaux mondiaux d'acceptation et de règlement et des relations établies avec les institutions financières, les gouvernements et autres organismes réglementaires. Le chef de produit de l'association Libra, Simon Morris, est parti lui aussi, après être resté cinq mois en poste... Malgré tout, l'association a été officiellement lancée à Genève par les 21 membres fondateurs restants le 15 octobre. De plus, Zuckerberg a subtilement opté pour un changement de discours, jouant cette fois la carte du patriotisme dans un contexte de guerre commerciale entre les deux puissances États-Unis et Chine : « La libra sera adossée principalement au dollar et je crois qu'il étendra le leadership financier de l'Amérique tout comme nos valeurs démocratiques et notre contrôle autour du monde », et encore « Pendant que nous débattons, le reste du monde n'attend pas. La Chine se prépare activement à lancer des idées similaires dans les mois qui viennent ». Néanmoins, Zuckerberg a tout de même déclaré : « Si je vois que nous n'arrivons pas à continuer en accord avec les principes que j'ai établis, alors Facebook se retirera du projet ».

Au-delà de la monnaie, de façon plus générale, de nombreuses voix ont commencé à s'élever pour dénoncer l'activité des GAFAM, qu'il s'agisse de leur

position de marché dominante et abusive, ou bien du fait que ces entreprises, contrairement au discours qu'elles affichent, ne participent pas au développement d'économies plus inclusives, notamment par leur pratique de l'optimisation fiscale. De ce point de vue, les velléités des pouvoirs publics deviennent plus fortes. Au sein de l'Union européenne, des discussions ont été menées sur la possibilité de mettre en place une taxe GAFA, mais celle-ci n'a pas pu aboutir, faute de consensus. Cet échec est assez symptomatique de l'équation difficile qu'est l'activité de régulation, dans un univers mondialisé où la compétition entre les États pour attirer sur leur territoire les entreprises, est rapidement mis dans la balance... À défaut d'accord européen, la France a décidé unilatéralement, le 11 juillet 2019, de mettre en place sa taxe GAFA. L'OCDE s'est aussi emparée de ce dossier au niveau mondial, dans l'espoir de parvenir à un accord politique en 2020. Sans pour autant sombrer dans la résignation ou dans le pessimisme, comment ne pas penser aussi à la difficulté plus fondamentale de réglementer dans un contexte, comme cela été rappelé plus haut, et comme l'explique L. Scialom à propos de l'industrie bancaire, où les choix politiques (la dérégulation), l'intégration par les régulateurs eux-mêmes de l'idéologie néolibérale (la croyance dans l'autorégulation des marchés, ce que l'on appelle la « capture »), la fascination pour le mythe de la Silicon Valley et la conviction profonde que les nouvelles technologies vont améliorer le sort du monde, ont précisément permis de faire advenir des sociétés comme les GAFAM ?

Et si les États ne parviennent pas à remporter dans l'immédiat des batailles (voire des victoires) sur le terrain de la réglementation, le pourraient-ils en jouant le même jeu que les entreprises des nouvelles technologies : l'innovation ?

Relancer le projet d'une monnaie de banque centrale digitale ?... Ou bien remettre en route le droit et l'éthique ?

« Je vois un intérêt certain à avancer rapidement sur l'émission d'au moins une monnaie digitale de banque centrale de gros afin d'être le premier émetteur au niveau international et tirer ainsi les bénéfices

réservés à une monnaie digitale de banque centrale de référence. »

François Villeroy de Galhau [33]

Le gouverneur de la Banque de France a ainsi souligné l'enjeu, en termes de souveraineté pour la France et l'Europe, de réactiver un projet de monnaie digitale centrale. Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre, avait quant à lui défendu l'idée d'une « monnaie hégémonique synthétique » [34], émise par un réseau de monnaies digitales de banques centrales, la perspective n'étant pas forcément de contrer un projet de monnaie privée, mais plutôt plus largement d'atténuer le rôle dominant du dollar dans le fonctionnement du commerce international. En France, les arguments mis en avant sont les avantages que pourrait apporter la digitalisation dans un contexte de forte baisse de l'utilisation des espèces. Le 4 décembre a ainsi été annoncé le lancement d'expérimentations et d'un appel à projets concernant la création d'une monnaie digitale de banque centrale au premier trimestre 2020. À l'échelle européenne, une réflexion sur le sujet est aussi engagée : dans une note publiée le 5 décembre 2019, la BCE a dessiné les grandes lignes de ce que devrait être un potentiel « crypto-euro ». Le but devrait être d'inventer un système de paiement paneuropéen (et accepté dans le monde entier à terme) facile à mettre en place, peu coûteux et sous gouvernance des instances de l'UE, tout cela en mettant bien sûr l'accent sur la « sûreté et la sécurité ». L'objectif serait de tester d'abord une monnaie numérique interbancaire, qui puisse servir de laboratoire en vue d'un éventuel futur « euro digital ».

De fait, la compétition entre sphère publique et sphère privée pour le pouvoir d'émission monétaire est donc engagée. Néanmoins, la conception d'une monnaie digitale de banque centrale n'est pas aisée, et pose de nombreux points de réflexion [35] concernant l'impact sur l'organisation des systèmes monétaires et financiers, les banques notamment, la conduite de la politique monétaire, ainsi qu'un enjeu plus social, celui de la préservation de l'anonymat dans un monde où les transactions deviendraient totalement traçables. Les banques centrales se

montrent relativement prudentes sur le sujet, et en dépit des annonces répétées de mise en chantier d'une monnaie digitale de banque centrale (Banque d'Angleterre, du Canada, Banque du Japon, Banque centrale suédoise), aucune n'a vraiment vu le jour. Mais ce que nous voyons surtout dans cette volonté de se jeter à corps perdu dans une guerre des monnaies digitales, c'est que cette communication tend à évincer encore une fois des réflexions qui nous apparaissent tout aussi fondamentales. Il y a de toute façon de fortes chances pour que le monde de demain soit digital, et probablement les *blockchains* pourront jouer un rôle important dans l'économie et la société. Il nous semble donc que les sujets urgents à traiter sont liés au domaine du droit et aux questions d'éthique. À l'heure actuelle, seule une élite possède les compétences techniques pour la compréhension, le développement et la maîtrise des algorithmes qui font fonctionner les *blockchains*, les instruments de collecte et traitement des *big data*. Comment s'assurer que ces personnes se comporteront de manière éthique ? Ainsi, comme le souligne E. Werbach : « Les *blockchains* sont des systèmes conçus, implémentés et utilisés par des êtres humains. Les intentions subjectives restent une donnée pertinente, même lorsqu'elles sont exprimées à travers un code » (Werbach, 2018, p. 494). Lawrence Lessig avait déjà perçu l'importance de ce sujet : « La question n'est donc pas de savoir qui décidera de la manière dont le cyberspace est régulé : ce seront les codeurs. La seule question est de savoir si nous aurons collectivement un rôle dans leur choix – et donc dans la manière dont ces valeurs sont garanties – ou si nous laisserons aux codeurs le soin de choisir nos valeurs à notre place ».

Conclusion

Clairement, l'annonce par Facebook de l'ambition de lancer sa propre monnaie change les règles du jeu dans le domaine monétaire et financier. Si les premières crypto-monnaies ont déjà commencé à susciter des réflexions sur leur statut en tant que monnaies, sur les perspectives de la *blockchain*, et sur la façon de composer avec ces innovations, leur existence depuis dix ans n'a pas été en mesure pour

l'instant de menacer la souveraineté des États, faute d'un effet de taille suffisant [36]. En revanche, la force de frappe de Facebook avec ses 2,5 millions d'utilisateurs, son statut d'oligopole privé dont la croissance a été permise par l'évitement de l'impôt, font de sa monnaie (enfin, si toutefois elle devait voir le jour) une menace immédiate pour la souveraineté et le pouvoir des États sur l'émission monétaire. Mais il ne s'agit pas seulement ici d'une compétition avec les gouvernements : si un géant comme Facebook (et quand bien même le projet Libra devait avorter, tôt ou tard Google ou bien Amazon seront sur les rangs pour proposer leur monnaie digitale), c'est l'industrie bancaire qui pourrait bien se voir malmenée par ce type de nouvel entrant. En effet, le cœur de métier des GAFAM (la collecte et le traitement d'un volume colossal de données personnelles, comme vu précédemment) leur permettrait de concurrencer directement les banques précisément sur ce qui constitue leur principale valeur ajoutée : l'évaluation et la production d'informations sur la clientèle de déposants et d'emprunteurs. Il s'agit donc bien de faire voler en éclat l'ordre monétaire construit sur la monnaie bancaire et très largement portée par une régulation étatique et institutionnelle, la collusion banques-gouvernements qu'avait déjà ciblée Nakamoto. Mais cette fois, la concurrence est autrement plus dangereuse, car les GAFAM disposent d'une envergure et surtout d'une puissance financière qui équivaut à celle des États.

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc les nouvelles technologies. Mais il est important de comprendre la philosophie politique qu'elles portent, de déconstruire les discours des principaux acteurs qui ont un pouvoir d'influence, de fournir des clés de lecture pour cerner les contours de cette nouvelle économie qui se construit, de façon à mettre en évidence les véritables enjeux et les questions centrales de réflexion et de recherche qu'il convient de traiter, de sorte qu'il soit possible de sauvegarder, autant que possible, une capacité de libre arbitre. Les sciences sociales, dont l'économie fait partie, doivent donc continuer à s'emparer de cette analyse des nouvelles tendances qui sont à l'œuvre dans le capitalisme contemporain : l'organisation en réseaux, les monnaies digitales, les conséquences pour

l'organisation économique et politique et les rapports de pouvoir d'un développement plus massif des *blockchains*.

Bibliographie :

Aglietta, M., Orléan, A. (1998), (sld). *La monnaie souveraine*. Paris, O. Jacob.

BCE (2000). « Les questions liées à l'émergence de la monnaie électronique ». Bulletin mensuel de la BCE, novembre.

Bech, M. L. & Garatt. R. (2017). « Central Bank Cryptocurrencies ». BIS Quarterly Review.

Cardon, Dominique (2015). *A quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*. La République des idées, Seuil.

Castells Manuel (1998). *L'ère de l'information*, vol. 1, *La société en réseaux*, Paris : Fayard.

Clarke Roger (2017). « Risks Inherent in the Digital Surveillance Economy » : A research Agenda. Review Version of 19 September 2017, Journal of Information Technology 34,1 (Mar 2019) 59-80.

Courbis, B., Froment, E., Servet, J.-M. (1990), « À propos du concept de monnaie », *Cahiers d'Economie Politique*, vol. 18, n° 18, p. 5-29.

Deleuze, Gilles (1990). *Pourparlers*. Paris, Minuit.

Desmedt, Ludovic et Lakomski-Laguerre, Odile (2017), « What's new in cryptocurrencies ? », *34th symposium on Money, Banking and Finance*, GDRE, Université Paris Ouest Nanterre, 5-6 juillet 2017.

Desmedt, Ludovic et Lakomski-Laguerre, Odile (2018), « [L'eldorado Bitcoin](#) » *La Vie des Idées*.

Dodd, Nigel (2014). *The Social Life of Money*. Princeton University Press.

Doligez François, Bastiaensen Johan, Bédécarrats Florent et Labie Marc (2016). « L'inclusion financière, nouvel avatar de la libéralisation financière ? » Introduction, *Revue Tiers Monde*, 2016/1, n°225, pp.

9-20.

Flichy, Patrice (2001). *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte.

Foucault, Michel (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

Godeffroy J.-M. & P. Moutot (2000). « Monnaie électronique : enjeux prudentiels et impact sur la politique monétaire ». *Revue d'économie financière*, N° 53, juillet.

Goodhart, C. (2000). « Can Central Banking Survive the IT Revolution ? », *International Finance* 3 (2) : 189– 209.

Grinberg, R. (2011). « Bitcoin : An Innovative Alternative Digital Currency ». *Hastings Science & Technology Law Journal*, vol. 4, p. 159-207

Guérin Isabelle (2015). *La microfinance et ses dérives : émanciper, discipliner ou exploiter ?* Paris/Marseille : Demopolis/IRD.

Guérin Isabelle. Labie Marc. Servet Jean-Michel. (eds) (2015). *The crises of microcredit*, London : Zed Book.

Haering, Norbert (2018), « [Who is behind the campaign to rid the world of cash](#) », *Real World Economic Review*, issue n°86, pp. 2-14.

Harribey, J-M., Jeffers, E., Marie, J., Plihon D., Ponsot, J-F. (2018). *La Monnaie, un enjeu politique*. Les Économistes atterrés, Paris, Seuil.

Ingham, G. (2004), *The nature of money*, Cambridge, Polity Press.

Kaplanov, N. (2012). 'Nerdy Money : Bitcoin, the Private Digital Currency, and the Case against its Regulation'. Temple University Legal Studies Research Paper.

LA (The Libra Association) (2019). [An Introduction to Libra](#).

An introduction to Libra. White Paper From the Libra Association Members, Libra Networks. [En français](#)

- Lessig, Lawrence (2000). [« Code is Law »](#). Harvard Magazine.
- Lakowski-Laguerre, Odile (2002). « The long term perspective : Schumpeter's prediction of the end of capitalism », dans R. Arena et C. Dangel-Hagnauer (eds) *Schumpeter's contribution to Economics. Economic Development and Institutional Change*, Routledge, 2002.
- Loveluck, Benjamin (2015). 'Internet, une société contre l'État ? Libéralisme informationnel et économies politiques de l'auto-organisation en régime numérique », *Réseaux* 2015/4 (n°192), pp. 235-270.
- Neitz, M. B. (2019). « The Influencers : Facebook's Libra, Public Blockchains and the Ethical Considerations of Centralization ». *North Carolina Journal of Law and Technology*, vol. 21, Issue 2, pp. 1-28.
- O'Neil, Cathy (2018), *Algorithmes, la bombe à retardement*. Paris, Les Arènes, trad. française 2018.
- Pfister Christian (2017). « Monnaies digitales et politique monétaire : beaucoup de bruit pour rien ? » *Revue française d'économie* 2017/2 (Vol. XXXII), p. 37-63.
- Sadin, Eric (2015). *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*. L'Echappée.
- Sadin, Eric. (2016). *La silicolonisation du monde. L'irrésistible ascension du libéralisme numérique*. L'Echappée.
- Scialom, Laurence (2019), *La Fascination de l'Ogre, ou comment desserrer l'étau de la finance*. Paris : Fayard.
- Schumpeter, J.A. (1942). *Capitalism, Socialism and Democracy*. Londres, Allen and Unwin.
- Schumpeter, J.A. (2005). *Théorie de la Monnaie et de la Banque*. 2 vol, Paris : L'Harmattan.
- Smyrniatos, Nikos (2016). 'L'effet GAFAM : stratégies et logiques de l'oligopole de l'Internet'. *Communication et Langages*, 2016/2, n°188, pp. 61-83.
- Taskinsoy, J. (2019). 'Facebook's Project Libra : [Will Libra Sputter Out or Spur Central Banks to Introduce Their Own Unique Cryptocurrency Projects ?](#) SSRN Electronic Journal.
- Théret, B. (sld)(2007). *La monnaie dévoilée par ses crises*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- Théret, B. (2008). « Les trois états de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait monétaire ». *Revue Economique*, vol. 59, n° 4, p. 813-841.
- Turner, Fred (2006), *From Counterculture to Cyberculture : Stewart Brand, the Whole Earth Network, and the Rise of Digital Utopianism*, University Of Chicago Press
- Werbach, Eric (2018). « Trust, but Verify. Why blockchain needs the Law ». 33, *Berkeley Tech. L.J.* 487, 528-29.
- Wray, L. R., (2014). « From the State Theory of Money to Modern Money Theory : An Alternative to Economic Orthodoxy ». *Economics Working Paper Archive*, wp-792, Levy Economics Institute.
- Yermack, David (2014). [« Is Bitcoin a Real Currency ? An Economic Appraisal »](#), SSRN.
- Zetsche Dirk A., Buckley Ross P., Arner Douglas W. (2019). « Regulating LIBRA : the transformative Potential of Facebook's Cryptocurrency and Possible Regulatory Responses ». *University of Honk Kong Faculty of Law, Resarch Paper N° 2019/042*.

Notes

[1] Le concept de *smart contract*, ou contrat intelligent, a été établi au milieu des années 80 par Nick Szabo,

figure importante dans l'histoire de la conception des techniques ayant contribué à l'émergence des monnaies digitales. Un contrat intelligent est l'équivalent informatique d'un contrat classique. C'est un programme informatique qui exécute automatiquement des conditions définies au préalable et inscrites dans une blockchain. L'exécution d'un tel contrat ne nécessite donc aucune intervention d'un tiers de confiance.

[2] Selon *Les Echos* daté du 26 septembre 2019, le dollar représenterait la moitié du panier de monnaies de référence. L'euro aurait un poids de 18 % suivis par le yen (14 %), la livre sterling (11 %) et le dollar de Singapour (7 %). L'appartenance de la monnaie asiatique n'est pas encore « totalement arrêtée », selon l'Association Libra. « Le Libra de Facebook lie son destin au dollar », *Les Echos* 26 septembre 2019.

[3] Le prix Nobel d'économie attribuée à la chercheuse Esther Duflo le 14 octobre 2019, pour ses travaux portant notamment [sur la réduction de la pauvreté par l'accès au crédit pour les plus défavorisés](#), traduit bien l'intérêt croissant pour ce thème de l'inclusion financière.

[4] [Extrait du discours de Christine Lagarde, Conférence Paris Fintech Forum, 29 janvier 2019. Précisons qu'à cette date, le projet Libra n'a pas encore été annoncé.](#)

[5] Au sein de la communauté scientifique, une série de travaux ont apporté un regard beaucoup plus nuancé sur les potentialités en termes de bienfaits de la microfinance (les analyses rendent compte par exemple des fragilités du secteur, notamment en termes de gouvernance et de viabilité des institutions, du risque d'exclusion des populations les moins rentables, ainsi que des limites en termes d'impact économique). On peut se référer aux travaux de Jean-Michel Servet et d'Isabelle Guérin (2015). Quant à l'inclusion financière, à travers l'idéologie implicite qu'elle véhicule, elle serait considérée en réalité comme un « nouvel avatar de la libéralisation financière » (Doligez et alii, 2016), dans la mesure où l'objectif est d'intégrer des populations entières dans l'espace marchand et de les discipliner aux règles du jeu d'un marché tel qu'il est interprété et construit par la pensée dominante néo-libérale (et, faudrait-il rajouter, techno-utopiste).

[6] En prenant l'exemple de la plateforme Ethereum, fondée par Vitalik Buterin, même si on peut observer un processus de centralisation dans les faits, l'esprit et la culture qui restent dominants sont ceux d'une organisation décentralisée (Neitz, 2019).

[7] L'Association Libra est annoncée comme étant sans but lucratif, mais dans le Livre blanc du projet, il est prévu que des dividendes soient versés (notamment à partir des revenus du placement des actifs formant la réserve, contrepartie de l'émission des jetons) aux membres fondateurs !

[8] [Libra Ass'n Member, How to become a Founding Member](#) 23/06/2019.

[9] Zachary Amsden et al., [The Libra Blockchain](#) (2019)/

[10] Voir sur ce point Conway Erik M. et Oreskes Naomi, *Les marchands de doute*, Le Pommier, 2012.

[11] « [The Next Steps for International Cooperation in Fintech](#) », Opening Remarks by Christine Lagarde, IMF G20, High Level Seminar "Our Future in the Digital Age", Fukuoka, Japon., 8 juin 2019.

[12] Nous reprenons ici le titre de l'ouvrage d'Eric Sadin (Sadin). Voir aussi sur ce point (Sadin 2015).

[13] Nous pouvons citer entre autres, Barbrook et Cameron (1996), Turner (2006), Loveluck (2015), Sadin (2016), et plus récemment, un numéro spécial de la Revue Esprit : L'idéologie de la Silicon Valley, coordonnée par E. Alloa et J.B. Soufron (Mai 2019).

[14] Voir notamment la publication d'une « Déclaration d'indépendance du cyberspace » (Barlow, 1996).

[15] On remarquera la similarité entre cette problématique et celle de l'irrésistible formation de méga-banques à caractère systémique qui a suivi les politiques de dérégulation du secteur financier, avec comme conséquence première l'impossibilité des autorités à les contrôler au moyen d'une régulation appropriée (Scialom, 2019).

[16] Pour reprendre un concept propre à l'approche de l'école française de la régulation.

[17] Pour une lecture critique de la théorie de Castells, on peut se référer à l'article de Nicholas Garnham, « La théorie de la société de l'information en tant qu'idéologie : une critique », Réseaux. Communication - Technologie - Société Année 2000 101 pp. 53-91.

[18] Notons que celui-ci est déjà à l'œuvre en Chine, où le gouvernement tend à opérer une surveillance de plus en plus aiguë de la population moyennant les instruments modernes qui ont pu se déployer grâce aux nouvelles technologies. Les moyens de paiement numérique font partie de cette panoplie (Alipay d'Alibaba et WeChat de Tencent).

[19] Phil Chen, expert en cryptomonnaies, concepteur de la première blockchain HTC pour Smartphone, [interview..](#)

[20] George McDonough, [interviewé ici](#)

[21] "[Facebook Doesn't Tell Users Everything It Really Knows About Them](#)".

[22] Dans son livre *Algorithmes, la bombe à retardement*, Cathy O'Neil montre dans le même esprit comment l'utilisation des algorithmes peut être utilisée pour cibler des profils de personnes appartenant à des catégories sociales plutôt défavorisées qui, parce qu'elles n'ont pas accès à un enseignement supérieur de qualité, constituent la cible publicitaire privilégiée d'établissements médiocres, mais à but lucratif (O'Neil, 2018, p. 111-132). Mathématicienne de formation, Cathy O'Neil connaît d'autant mieux le sujet qu'elle a travaillé sur des modèles mathématiques dans le secteur financier, et a donc pu évaluer les dommages collatéraux de la crise de 2008, liés à l'utilisation des mathématiques.

[23] Voir sur ce point notamment l'ouvrage remarquable de Nigel Dodd, *The Social Life of Money* (Dodd, 2014).

[24] À propos des crises monétaires, voir les études réunies dans Théret (2007).

[25] Sur ce point, voir (Zetzsche et alii, 2019).

[26] Sur ce point, voir (Neitz, 2019).

[27] <https://fortune.com/2018/11/08/mark-zuckerberg-facebook-reputation/>

[28]

<https://www.project-syndicate.org/commentary/facebook-libra-facilitates-crime-money-laundering-by-jose-ph-e-stiglitz-2019-07/french?barrier=accesspaylog>

[29] Une littérature académique conséquente s'est développée sur le sujet, depuis la première moitié des années 1990. On peut citer entre autres pour les premières : BCE (2000), Godeffroy et Moutot (2000), Goodhart (2000), Messonier (2001). Pour une discussion plus récente, qui intègre des scénarios avec monnaies digitales de type cryptomonnaies, voir (Pfister, 2017).

[30] Nous n'avons pas la place dans cet article de développer davantage ces aspects en détail, mais pour une analyse plus fouillée des différents périmètres d'action de la régulation, sur la base de ce qui existe déjà dans les juridictions à l'échelle nationale, on pourra consulter (Zetzsche, Buckley et Arner, 2019).

[31] Pour un aperçu très exhaustif des différentes positions des autorités régulatrices et gouvernements à travers le monde, des plus hostiles aux moins défavorables, [on peut consulter le site du journal du coin](#).

[32] « [US lawmaker calls for Facebook to pause cryptocurrency project](#) », Reuters, 18 juin 2019.

[33] '[Face à Libra, la Banque de France va tester une monnaie digitale de banque centrale](#)', *La Tribune* 4/12/2019.

[34] 'The Growing Challenges for Monetary Policy in the current International Monetary and Financial System', [discours de Mark Carney](#), Jackson Hole Symposium, 23 Août 2019.

[35] Voir sur ce point, de façon plus détaillée, l'analyse de (Bech et Garrat, 2017).

[36] En effet, dans le cas du Bitcoin ou de l'Ether, pour ne citer que les plus valorisées, leur volume d'échanges demeure marginal par rapport à la masse monétaire de base (M1) (stock des émissions de monnaies légales par les banques centrales + les dépôts à vue). La BCE considère par ailleurs que les « crypto-actifs » comme le Bitcoin ne remplissent pas à leur stade de développement les fonctions d'une monnaie et n'ont pas de réel impact sur l'économie ou une implication significative dans la politique monétaire.

Réchauffement climatique : les banques centrales face à leurs responsabilités

lundi 20 janvier 2020, par [Hubert Kempf](#)

Le réchauffement climatique ne fait pas de doute. Il est prouvé scientifiquement et seuls des manipulateurs cyniques d'opinion et des décideurs inconséquents peuvent le mettre en doute, au mépris de la vérité scientifique. Le réchauffement climatique est un processus lent, constant et cumulatif, issu de l'accumulation dans la haute atmosphère de gaz freinant la réfraction du rayonnement solaire, créant donc un effet de serre. Ces gaz sont issus pour l'essentiel de l'activité humaine, et en particulier de la combustion à des fins énergétiques de matières fossiles libérant du dioxyde de carbone (CO₂). Cette combustion s'est accélérée depuis le début de la révolution industrielle avec l'exploitation du charbon, du gaz et du pétrole. L'échelle de temps pour en rendre compte se compte en décennies. La dégradation et la dissémination de ces gaz se font sur des durées extrêmement lentes, ce qui crée ce phénomène de concentration de ces gaz dont l'accumulation nourrit la hausse croissante des températures. En d'autres termes, c'est un phénomène de long terme, voire de très long terme, pratiquement irréversible.

Les désastres économiques qu'il entraîne sont tout aussi patents : désertification, hausse des niveaux de la mer, perturbation des circulations océaniques, pollution, catastrophes dites « naturelles » [1], détérioration des santés publiques et des bien-être.

Devant ces sombres perspectives, il est naturel que les institutions financières se saisissent du problème. Elles sont en effet les premières – à commencer par les compagnies d'assurance – concernées par les pertes spécifiquement financières qu'ils impliquent. Deux problèmes se posent. Comment gérer (ou financer) les pertes occasionnées par les dégâts causés par le réchauffement climatique ? Comment financer les investissements nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique, ou plutôt pour ralentir sa progression dans les limites résultant de l'accord de Paris ?

Dans la mesure où les banques centrales sont impliquées dans la sauvegarde de la stabilité financière, il s'ensuit qu'elles-mêmes doivent se préoccuper du réchauffement climatique. La raison en est le « principe de Carney », du nom du gouverneur de la Banque d'Angleterre qui, dans un discours fameux, fut le premier des dirigeants de banques centrales à ouvertement évoquer le lien

entre le réchauffement climatique et les banques centrales [2] », Discours aux Lloyd's of London du 29 Septembre 2015.

Dans son discours, Mark Carney a mentionné trois risques liés au changement climatique qui justifient que les banques centrales s'en préoccupent : le risque physique, le risque de transition et le risque de responsabilité. Ces trois risques sont susceptibles de nourrir une instabilité financière majeure devant laquelle une banque centrale ne peut rester indifférente. Le principe de Carney s'énonce donc ainsi :

Une banque centrale est fondée à se préoccuper des questions climatiques parce que celles-ci impliquent potentiellement un risque de crise financière systémique.

On peut même craindre un « *very diabolic double bind* », potentiellement plus disruptif que le simple « *diabolic loop* », celui qui lie les banques commerciales, finançant le déficit public par le biais des bons du Trésor qu'elles achètent, et l'État, garantissant les dépôts en cas de faillite bancaire. Le système financier pourrait être suffisamment impliqué dans le financement d'activités haut-carbone [3] pour que les catastrophes climatiques et les conséquences financières des engagements pris

soient cause d'une crise financière majeure aux conséquences économiques extrêmes, mais il se pourrait aussi que les tentatives pour se désengager de ces activités soient elles-mêmes cause de fragilité financière (par le biais de dévalorisation d'actifs « échoués » [4], liés à des activités haut-carbone devenues insupportables ou interdites) et capables de mener à une crise financière aux conséquences tout aussi graves. C'est bien ce double écueil qu'il est de la responsabilité des banques centrales d'éviter.

La question est alors de savoir si elles sont elles-mêmes en mesure d'agir en matière climatique. Ce problème se décompose en plusieurs questions. Pourquoi sont-elles en mesure d'agir ? Comment peuvent-elles agir ? Enfin, peuvent-elles agir « efficacement » en matière de réchauffement climatique tout en poursuivant avec succès leurs missions « traditionnelles » ?

1. Pourquoi les banques centrales sont-elles en mesure de faire quelque chose ?

Il est *a priori* étonnant de penser que les banques centrales sont concernées par le réchauffement climatique, phénomène de très long terme, et doivent en tenir compte dans la détermination de leurs politiques. Leur rôle premier n'est-il pas de conduire la politique monétaire dont il est communément admis que le terme est court ? En fait, les banques centrales ont un objectif de long terme, structurel, celui de la stabilité financière et de la continuité sans heurts des conditions de financement et de paiement. En tant qu'institutions publiques agissant par délégation des pouvoirs publics, elles ne sont pas sujettes au court-termisme des autorités politiques engagées dans la compétition pour le pouvoir. Il est donc logique qu'elles se préoccupent du réchauffement climatique en fonction du principe de Carney et du fait qu'elles ne sont pas victimes de la tragédie des horizons, car leur propre horizon est justement celui du réchauffement climatique.

Depuis quelques années, il est incontestable que cette préoccupation est intégrée par les banques centrales. Certaines le reconnaissent officiellement

en étant membres du [Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System \(NGFS\)](#), fondé en 2017 à l'initiative de la Banque de France. Des actions sont entreprises. Essentiellement, des efforts de réflexion, des actions de mentorats, des participations à des cénacles de réflexion, une ébauche de prise en compte institutionnelle du risque financier-climatique. Efforts méritoires, qui doivent être salués, mais qui sont loin de l'enjeu. D'une part, parce qu'ils ne sont pas encore le fait de toutes les banques centrales ; d'autre part, parce qu'ils ne portent pas sur le cœur des missions des banques centrales. Dans la pratique journalière des banques centrales, rien n'a encore été entrepris. Une action nettement plus résolue et volontariste est nécessaire de la part des banques centrales.

Certains font valoir qu'elles ne peuvent faire plus sans mettre en cause leur mission première, la conduite de la politique monétaire. Plusieurs arguments sont avancés pour justifier cette position. Aucun ne résiste à l'examen et apparaît plutôt comme une justification à ne rien faire.

Le premier est que les marchés financiers « verts » [5] sont trop étroits et ne permettent pas que les banques centrales y prennent trop de positions, car cela risquerait de les déstabiliser et de perturber gravement leur fonctionnement. Cet argument, qui est celui du fermier qui ne sait pas s'il doit commencer par sa poule ou par son œuf, ne tient pas. Une banque centrale, du fait justement qu'elle dispose de l'avantage de la durée, peut très bien annoncer un calendrier pluriannuel de positionnement graduellement croissant sur les marchés de finance verte. Ce faisant, en donnant de la visibilité sur la viabilité de ces marchés, elle contribuerait à leur développement et à leur approfondissement. Elle serait donc à terme capable d'y intervenir sans les déstabiliser. Après tout, des institutions si disertes sur la « *forward guidance* » comme instrument de politique monétaire [6], devraient être aussi capables d'un guidage prospectif sur la finance verte. C'est une question de volonté, pas d'une impossibilité technique.

Le deuxième argument est qu'une politique pro-climat active de la banque centrale serait

contradictoire avec ses missions principales, et en particulier la politique monétaire. Celle-ci aurait une vocation macroéconomique et devrait son succès à la crédibilité de la banque centrale. Au contraire, une politique pro-climat serait d'essence sectorielle, ressortissant de la politique industrielle. Elle devrait être menée de façon discrétionnaire et serait discriminatoire, puisqu'elle reviendrait à favoriser certains acteurs et à en pénaliser d'autres. Il y aurait donc conflit entre la politique monétaire et des actions pro-climat de la banque centrale. Cet argument pointe sur certains dangers liés à une politique pro-climat (aléa moral, conflits d'objectifs, risque d'incohérence dans les décisions...) qui méritent d'être traités avec attention. Mais il ne peut suffire à limiter les ambitions d'action de la banque centrale en matière de climat.

Passons sur l'affirmation que la politique monétaire ne saurait être discrétionnaire ni discriminante. Dix ans après les premiers programmes LTRO qui initiaient les politiques non conventionnelles rendues nécessaires par la crise, cinq ans après le discours de Londres du président du consistoire de la BCE, Mario Draghi, sur le fait que la BCE saurait agir « *whatever it takes* », elle prête à sourire. Mais on sourit moins quand on apprend que, dans le cadre de ses achats d'actifs liés à sa politique non-conventionnelle, la BCE a acquis une proportion importante d'actifs haut-carbone [7]. Bel exemple de discrimination de fait, due à la négligence du facteur climat.

Le point important est qu'une politique pro-climat ne peut être assimilée à une politique sectorielle, mais bien à une politique macroéconomique, en vertu du principe de Carney. Quant à l'affirmation qu'une politique par exemple d'acquisition de titres ou d'actifs « verts » serait discriminante et discrétionnaire, c'est confondre l'objectif et la mise en œuvre. Une telle politique peut très bien être menée d'une façon qui lève ces objections : par une politique de pré-engagement, annoncée, contrôlée et menée de façon transparente, avec le souci de conforter les marchés de finance verte pour amener l'ensemble des intermédiaires financiers à progressivement modifier leurs arbitrages et accepter des pénalités portant sur les actifs haut-carbone.

Une critique connexe est qu'une politique pro-climat mettrait en cause l'indépendance des banques centrales, parce qu'elle les mettrait en lien avec d'autres institutions publiques, plus proches du politique. Là encore, c'est confondre l'objectif et son application. Ou encore, c'est supposer qu'une politique pro-climat de la banque centrale se fait nécessairement en enfreignant les règles qui déterminent l'autonomie vis-à-vis du politique de la banque centrale. Rappelons que toutes les banques centrales ne sont pas « indépendantes » ou, plus exactement, que leurs rapports avec les autorités politiques dont elles dépendent d'une façon ou d'une autre diffèrent. Il n'est pas une forme et une seule de délégation de la politique monétaire à la banque centrale. On ne peut donc hypostasier l'indépendance de la banque centrale comme nécessaire à une politique monétaire efficace. Au surplus, une politique pro-climat de la banque centrale peut très bien se mener en toute indépendance, ou encore sans interférence avec le pouvoir politique ou avec d'autres institutions publiques et gouvernementales. De fait, il est probable qu'une telle politique sera d'autant plus efficace qu'elle sera transparente, rigoureuse et crédible parce que non sujette à des pressions venant d'institutions politiques.

Enfin, le dernier argument est que le réchauffement climatique est d'abord de la responsabilité d'autres instances et institutions publiques, à commencer par la politique budgétaire et fiscale, ce qui laisse à entendre que les banques centrales n'étant pas en première ligne ne doivent pas se substituer à des institutions plus légitimes pour le faire. C'est absolument exact. Mais le sophisme implicite de l'argument (« puisque d'autres institutions sont plus directement concernées, les banques centrales n'ont rien à faire en matière de réchauffement climatique en vertu d'un argument de bonne spécialisation ») n'est pas tenable. Dire que les banques centrales doivent s'occuper du réchauffement climatique ne peut être entendu comme signifiant qu'elles doivent être les seules à le faire. Pour une raison d'une simplicité confondante. Le réchauffement climatique est de la responsabilité de tous parce qu'il nous affecte tous. Mais nous ne sommes pas tous affectés

de la même façon car le réchauffement climatique, parce qu'il est général, est aussi à facettes multiples. Par conséquent, les responsabilités de chacun en la matière sont liées à ses capacités spécifiques d'action pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. C'est donc pour cette raison même, les institutions financières, et les plus éminentes d'entre elles, les banques centrales, doivent s'en occuper à leur place et en fonction de leur responsabilité. La lutte contre le réchauffement climatique implique des masses financières considérables. Le plus tôt que les circuits financiers seront adaptés pour lever et orienter ces masses financières, le plus tôt, la lutte enfin efficace contre le réchauffement climatique sera menée. Or, le secteur financier n'a pas pris la mesure du réchauffement climatique, loin s'en faut [8]. Il est impératif de mener cette transition vers la finance climat. Or, qui est mieux en mesure de le faire comprendre aux dirigeants des institutions financières qu'une banque centrale, appuyée sur son expertise et son magistère institutionnel ? La responsabilité des banques centrales, en tant qu'institutions publiques en fonction desquelles l'ensemble du secteur financier est organisé, est cruciale dans cette réorientation des circuits financiers et l'émergence d'une finance verte.

2. Comment les banques centrales peuvent-elles agir ?

Comment agir ? Pour les responsables de banque centrale, l'alternative est identique à celle devant laquelle se trouvent tous les responsables politiques : s'agit-il de prendre en compte le réchauffement climatique et ses conséquences et chercher à s'y adapter, ou s'agit-il de le combattre ?

Dans la première option, la responsabilité de la banque centrale consiste à intégrer le facteur climatique dans la conduite de la politique monétaire, et le cas échéant dans la politique macro-prudentielle si cette responsabilité lui est confiée. Dans cette optique, la question du climat est abordée sous l'angle d'une nouvelle catégorie de chocs et d'une modification des canaux de transmission de la

politique monétaire [9]. Le souci des responsables de banques centrales de prendre en compte l'impact macroéconomique du réchauffement climatique, dans une logique conforme avec les protocoles actuels de conduite actuelle de la politique monétaire, est louable et doit être approuvé comme un premier pas dans la reconnaissance du caractère catastrophique du réchauffement climatique. Mais cela ne constitue pas une politique monétaire pro-climat, c'est-à-dire une politique qui cherche à ralentir le réchauffement climatique en privilégiant directement ou indirectement les actifs bas-carbone.

Or, une telle option, quand la politique monétaire elle-même est mobilisée pour combattre le réchauffement climatique, est concevable. Ce « verdissement de la politique monétaire » peut prendre plusieurs formes. Il peut se faire par une modulation du taux d'intérêt directeur de la politique monétaire en y intégrant une prime climatique fonction du caractère vert du portefeuille de crédits accordés par une banque commerciale ; ou par une politique de prise en pension d'actifs qui prend en compte le contenu carbone de ces actifs [10]. Dans les deux cas, la conduite de la politique monétaire à des fins de stabilisation macroéconomique n'est pas affectée, en admettant bien sûr que ces modulations ne sont pas extrêmes au point de perturber significativement les canaux de transmission de la politique monétaire.

Il est intéressant de noter une évolution récente sur la question du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, sur le sujet puisqu'il écrit en juin 2019 :

« la prise en compte du risque climatique au sein du système financier... pourrait... conduire les banques centrales à agir à l'avenir de façon préventive pour s'associer aux efforts visant à limiter le réchauffement climatique et ainsi adopter une approche de 'leaning against climate change' » [11].

Il faut espérer qu'il sera entendu par ses pairs.

Il ne peut être question de dissimuler les problèmes méthodologiques que pose ce verdissement de la politique monétaire. Au contraire, il faut les souligner

pour hâter la mise au point de solutions, nécessaires pour envisager une action pro-climat efficace de la banque centrale. Trois semblent particulièrement importants.

2.1 L'évaluation des contenus carbone

Une politique monétaire (et par extension, une politique macro-prudentielle) pro-climat implique une évaluations des contenus carbone. Ce contenu carbone est lié aux activités (aux investissements) qu'ils financent. Distinguons les actifs financiers détenus par des intermédiaires financiers ou échangés sur des marchés financiers des crédits bancaires.

Pour ce qui est des actifs financiers, la notation du contenu carbone est liée en premier lieu au secteur d'activité de l'investissement financé. Les statistiques par secteur sont disponibles. Mais cela ne suffit pas. D'une part, il peut être souhaitable de disposer d'une notation plus fine ; d'autre part, il faut prendre en compte la chaîne de contenu carbone dans laquelle s'insère, le cas échéant, l'investissement.

Pour les crédits bancaires, qui intéressent plus directement la politique monétaire, ce sont les banques qui doivent noter ou communiquer une notation carbone des investissements financés par ces crédits. Elles commencent à disposer de certains indicateurs de leur exposition carbone, en particulier en lien avec les grandes entreprises. Mais il est clair que les procédures actuellement sont fragiles, partielles et contestables parce que non systématiques ni certifiées.

La notation carbone et plus largement la constitution d'une comptabilité publique des contenus carbone sont un impératif de la lutte contre le réchauffement climatique. Il est stupéfiant de constater que les gouvernements n'en ont pas fait une priorité de leur action pro-climat (quand ils en ont une, évidemment).

2.2 L'évaluation des risques

Les banques centrales doivent évaluer le risque impliqué par le réchauffement climatique et des activités susceptibles d'y contribuer. Cela pose deux

problèmes. Le premier est que ce risque est dans les faits extrêmement difficile à évaluer. D'une part, parce que le réchauffement climatique est sans précédent. Nous ne disposons d'aucun « prior », pour parler comme les statisticiens. Premier défaut d'information. Ce n'est pas le seul. Il est probable que les conséquences du réchauffement climatique sont non linéaires. Ce n'est donc pas seulement qu'il engendre de nouveaux chocs, comme l'espèrent les banquiers centraux, c'est que les probabilités liées aux catastrophes possibles sont inconnues et ne peuvent pas faire l'objet de calculs comme ceux auxquels actuaires et économistes-statisticiens sont habitués.

Le deuxième problème est que les banques centrales recourent dans leur politique de contrepartie (la gestion de leur bilan, tant à l'actif qu'au passif) sur les évaluations de marché des actifs. Donc, sur l'évaluation des risques faits par les marchés financiers, qui eux-mêmes dépendent fortement des agences de notation financière. Or, celles-ci se focalisent principalement sur les risques proprement financiers de faillite ou de banqueroute et n'ont pas intégré – loin s'en faut – le risque climat. Pour remédier à cette lacune (comparable à la conduite de nuit par un myope sans lunettes éclairé par ses seuls feux de position), il est nécessaire de disposer d'une autre source d'information que celle issue des marchés et de ceux qui les font. On rejoint là le problème précédent, celui de la notation carbone. Une fois de plus, un impératif urgent pour toute politique pro-climat cohérente est de mettre en place un dispositif statistique sophistiqué de notation carbone, sûr, indépendant des pressions et cohérent [\[12\]](#).

2.3 L'articulation avec la politique monétaire

Enfin, l'articulation d'une préoccupation pro-climat avec les objectifs usuels de la politique monétaire n'est pas simple. Il s'agit de n'en faire ni trop, ni pas assez. Plus précisément, il s'agit que les marchés financiers et en particulier le marché interbancaire ne soient pas perturbés au point d'engendrer des comportements de recherche de sécurité qui seraient à l'inverse de l'objectif recherché (car, une fois de plus, répétons que la lutte contre le réchauffement

climatique requiert des masses financières considérables, donc des engagements risqués sur le futur). Mais il ne faut pas non plus que les modifications introduites soient mineures au point de ne pas modifier graduellement les comportements financiers, et en particulier de ne pas permettre d'intégrer les risques représentés par l'inaction.

Au total, il est important que les banques centrales assument clairement leurs responsabilités en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Parce que leurs actes ont un triple impact. Un impact direct, d'abord, lié à leur capacité à pénaliser dans la transparence et l'équité les activités haut-carbone par le biais du coût de leur financement. Un impact structurel ensuite, par le fait que les banques centrales jouent un rôle essentiel dans l'organisation de la sphère financière, tant par leur activités de marché que par leur responsabilité macro-prudentielle et leur expertise. Elles sont ainsi en mesure de peser efficacement pour qu'émerge une finance verte à la hauteur de l'urgence climatique. Enfin, un impact social, parce que leur engagement dans une politique pro-climat a valeur de signal pour l'ensemble de la société, étant donné le rôle essentiel, éminent et reconnu que les banques centrales ont progressivement assumé dans la régulation économique.

3. Un changement de paradigme pour les banques centrales

Les banques centrales sont comptables du réchauffement climatique, comme tout un chacun, et en particulier comme toute institution publique, parce que le réchauffement climatique n'est pas un problème sectoriel, celui de la gestion de l'environnement, réservé au ministère du même nom, mais parce qu'il résulte insidieusement, insensiblement, constamment et irréversiblement des décisions économiques prises par tous, décisions qui impliquent toutes, directement ou non, le recours à une énergie fossile génératrice de gaz à effet de serre.

Mais cela dit, il ne s'ensuit pas que l'intégration de la

préoccupation de la lutte contre le réchauffement climatique doit prendre le pas sur toute autre considération pour les banques centrales. Il ne faut pas se cacher les dangers que représente cette lutte elle-même pour la stabilité financière, qui reste la première mission d'une banque centrale (en y intégrant le contrôle de l'inflation). Une fois qu'a été reconnue la nécessité d'une action pro-climat déterminée, résolue et durable des banques centrales, il faut reconnaître les difficultés qui y sont liées.

- Il est évident qu'une action trop vigoureuse, ou encore trop brutale, qui consisterait à vouloir pénaliser fortement les activités haut-carbone, pourrait créer une perturbation macroéconomique majeure, en activant des réflexes de crainte et de modification brutale dans l'appréhension des risques liés à des investissements, ou encore un phénomène de désendettement brutal qui pourrait fort bien s'étendre aux activités bas-carbone.
- La palette des instruments nécessaires pour un engagement pro-climat des banques centrales n'est pas encore complète, loin s'en faut. Les instruments financiers sont encore quantitativement insuffisants et représentent une fraction faible de l'ensemble des actifs existants ; la métrologie climatique est complexe et délicate à constituer.
- Les risques liés à une action insuffisamment pensée et menée de façon brouillonne, ne peuvent être niés.

Bref, les banques centrales sont devant un double défi, du fait du réchauffement climatique :

- Le premier n'est pas tant d'ajouter une nouvelle mission à la liste – déjà longue – de celles qu'elles doivent assumer, mais de changer le regard qu'elles portent sur le système économique. Le réchauffement

climatique doit les amener à repérer l'externalité technologique, dont les effets peuvent se faire sentir dans un terme lointain avec une incertitude majeure telle qu'ils sont difficiles à probabiliser. Autant dire qu'il s'agit pour une banque centrale de procéder à des analyses loin de la finance et de la monnaie. C'est bien une mutation conceptuelle fondamentale qu'il leur faut opérer.

- Le second est de combiner cette mission avec les autres, en particulier avec la conduite de la politique monétaire. Les occasions de conflit ou de contradiction entre ces missions sont nombreuses. En matière d'informations, de chaînes de décision, d'interférence du monétaire sur

le financier et réciproquement, en matière d'ingénierie financière et de pilotage des marchés, en termes d'aléa moral et d'arbitrage financier [13]. Sur tous ces points, des études préliminaires et préparatoires complexes sont nécessaires.

Ce double défi est clairement difficile à relever, tant il est sans précédent. On comprend l'extrême réserve des banquiers centraux à l'égard de ces questions. Au vu de ces difficultés, on pourrait en conclure qu'il est préférable de ne rien faire. C'est pourtant la conclusion contraire qu'il faut tirer. Devant l'urgence et la nécessité d'une action généralisée et multiforme pro-climat, les banques centrales ne doivent pas perdre de temps pour faire face à leurs responsabilités. C'est dès maintenant qu'elles doivent agir. Prudemment [14] mais résolument.

Notes

[1] Dans la mesure où une bonne part de ces catastrophes et de leur dangerosité est d'origine humaine, il serait temps de changer de terminologie. Pourquoi pas « catastrophe anthropocénique » ?

[2] □ Cf. M. Carney (2015), « [Breaking the Tragedy of the Horizon, climate change...](#) »

[3] Nous parlons d'activité haut-carbone (bas-carbone) pour désigner des activités économiques fortement (faiblement) génératrices de gaz à effet de serre, principalement du dioxyde de carbone (CO₂).

[4] « *stranded assets* ».

[5] J'appelle marchés financiers « verts » les marchés de titres ou d'actifs financiers intégrant la préoccupation climatique et contribuant au financement d'activités pro-climat ou d'activités bas-carbone.

[6] Une recherche sur internet donne (environ) 292 000 000 occurrences pour « forward guidance ».

(Note de la rédaction : Il s'agit d'une stratégie de communication de la part des banques centrales qui annoncent à l'avance leurs orientations de politique monétaire, de façon à influencer les anticipations des marchés concernant les probables taux d'intérêt futurs.)

[7] Matikainen S., E. Campiglio et D. Zenghelis (2017), « The climate impact of quantitative easing », Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment Policy Paper.

[8] Romain Hubert, Michel Cardona, « La finance n'a pas encore pris la mesure des impacts climatiques », Institute for Climate Economics, Point Climat n° 60, décembre 2018.

[9] Pour une illustration de cette approche, voir Coeuré B. (2018), « [Monetary policy and climate change](#) », dans « Scaling up Green Finance : The Role of Central Banks », Berlin, 8 Novembre 2018. Voir également François Villeroy de Galhau, « Climat : les banques centrales se mobilisent », Banque de France Revue de la stabilité Financière, n° 23, Juin 2019, 1-7.

[10] Sur ces options, voir H. Kempf, « Verdir la politique monétaire », *Revue d'économie politique*, à paraître.

[11] Villeroy de Galhau, art. cité.

[12] Voir Pierre Monnin, « Central banks should reflect climate risks in monetary policy operations », SUERF Policy Note, n° 41, Septembre 2018.

[13] Un bon exemple de ces difficultés, souvent subtiles, se trouve dans Mésonnier J. S., « Banks' climate commitments and credit to brown industries : new evidence for France », Banque de France, Novembre 2019, WP 743.

[14] Bien sûr, au sens aristotélicien du terme.

La transition écologique sera dirigée ou ne sera pas

lundi 20 janvier 2020, par [Cédric Durand](#), [Razmig Keucheyan](#)

Les maîtres du monde eux-mêmes le reconnaissent : le *Global risks report* du Forum économique mondial de Davos de cette année fait de la crise environnementale la principale menace qui pèse sur l'humanité. Loin des discussions feutrées de la station suisse, les grèves lycéennes – avec leur figure de proue Greta Thunberg – sont une autre expression de la prise de conscience environnementale. Leur ampleur ne laisse pas place au doute : en matière de mobilisation pour le climat, nous sommes entrés dans une phase nouvelle.

Les débats qui entourent le « Green new deal » aux quatre coins du monde en sont une troisième illustration. Contre toute attente, sa version américaine, portée par la jeune représentante démocrate Alexandria Ocasio-Cortez, est la plus ambitieuse. La transition écologique, soutiennent Ocasio-Cortez et son équipe, suppose la restructuration de fond en comble de nos économies. La bonne nouvelle est que nos sociétés ont déjà réussi des transitions de ce genre, dans le contexte la Grande dépression ou après la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Une chose est sûre : l'État doit prendre les commandes de la transition écologique. Les solutions préconisées jusqu'ici, mélange de mécanismes de marché et d'initiatives décentralisées, ne sont pas à la hauteur. La transition écologique sera dirigée ou ne sera pas. Comme il s'agit d'un enjeu transversal, qui concerne la société dans son ensemble, toutes les ressources de l'État doivent être réorientées dans cette perspective. En même temps qu'il se fera plus interventionniste, sa teneur en démocratie doit augmenter, afin d'éviter le risque de « technocratie verte » ou de « dictature des experts ». Bien sûr, il faut préserver – voire élargir – un espace d'autonomie et d'expérimentation pour les collectivités locales et la construction des communs. Mais cela doit se faire dans le cadre d'objectifs validés démocratiquement au niveau central.

L'idée est simple : il s'agit de repartir des besoins. Pour peu qu'ils soient solvables, le capitalisme est prêt à satisfaire n'importe quel besoin, si nocif ou aliénant soit-il. À l'inverse, quantités de besoins

individuels et collectifs ne sont pas satisfaits car ils ne sont pas solvables. Tout commence par la définition des besoins, une définition basée sur des procédures démocratiques. Des formes de « démocratie participative » pourront être mises en œuvre pour y parvenir. Ensuite, on se demande comment les besoins ainsi définis seront satisfaits. Parfois, ce sera par le secteur privé, d'autres fois des sociétés publiques locales, d'autres fois encore des organisations de l'économie sociale et solidaire. Mais dans bien des cas, l'État sera partie prenante pour donner cohérence et consistance à une trajectoire de transition qui allie satisfaction des vrais besoins et restauration écologique.

L'action de l'État en matière de transition écologique doit reposer sur trois piliers. Le premier : un programme d'investissements massifs en faveur des énergies et des infrastructures propres et de désinvestissement des énergies fossiles. Les chiffrages existent, ceux de l'Association « Négawatt » ou de l'ADEME par exemple. Les Américains, eux, proposent de décarbonner leur économie d'ici dix ans. Finies les demi-mesures : l'heure est à la mobilisation générale pour le climat.

Ces investissements se donneront pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi la décroissance dans l'usage des ressources naturelles, ou encore des mesures de préservation/restauration des écosystèmes. Trop souvent, la crise environnementale est réduite au changement climatique, qui n'en est que l'une des dimensions.

Ces investissements combinés à la décroissance

matérielle doivent déboucher sur ce que les économistes de l'environnement appellent le « découplage » : jusqu'ici, la croissance économique s'est toujours accompagnée d'un surcroît d'exploitation de la nature (dépenses énergétiques, matières premières). Cette corrélation doit être défaite. Pour cela, l'État doit intervenir dans les choix productifs. C'est là que le niveau de confrontation avec les capitalistes risque d'augmenter. Mais le capitalisme est nocif pour l'environnement, tout le monde l'a compris, si bien que cette confrontation est inévitable.

Les marchés ou les taxes carbone relèvent d'une logique *a posteriori* : l'activité économique génère des « externalités négatives », ces mesures cherchent à les limiter en les internalisant, en les intégrant aux coûts de production. Il faut la remplacer par une logique *a priori*, qui empêche en amont les pollutions ou les dégradations de la biodiversité de survenir.

Historiquement, l'intervention de l'État dans les choix productifs porte un nom : la planification. Au XX^e siècle, elle a pris des formes diverses. Certaines se révélèrent *in fine* des échecs, comme en URSS, d'autres des succès. En France, la tradition de la planification « indicative » ou « concertée » doit être revitalisée pour réussir la transition écologique, après que la parenthèse néolibérale ait conduit à son affaiblissement. Le premier « commissaire au plan » de l'après-guerre c'était Jean Monnet, plutôt célébré comme un des « pères » de l'Europe. Pourtant, les efforts des planificateurs ont été décisifs dans la reconstruction du pays. C'est un défi du même ordre auquel sont confrontées les générations présentes.

Deuxième pilier : un programme d' « emplois verts », situés dans des secteurs non polluants et/ou contribuant à la transition écologique. La campagne « One million climate jobs » lancée par une coalition internationale de syndicats et d'associations il y a deux ans doit être transformée en politique publique.

Le « Green new deal » version Ocasio-Cortez comprend une proposition de bon sens : la « job guarantee », souvent traduite en français par « employeur en dernier ressort ». L'État s'engage à offrir ou à financer un emploi à tout chômeur qui

souhaite travailler, au salaire de base du secteur public ou davantage. Cela permet non seulement de réduire le chômage, mais aussi de satisfaire des besoins criants dans des secteurs non polluants, ou à effet social et environnemental positif : amélioration de la vie urbaine (espaces verts, restauration de bâtiments), prise en charge des personnes en situation de dépendance et des enfants en bas âge, activités scolaires ou artistiques, etc. Ces emplois ont ceci de particulier qu'ils ne font pas croître l'usage des ressources, donc qu'ils ne pèsent d'aucun poids sur l'environnement. L'expérience des « Territoires zéro chômeur » est une préfiguration de ce que pourrait être cette « garantie de l'emploi » mise en œuvre à grande échelle.

Troisième pilier, le programme d'investissements écologiques ambitieux et de garantie publique de l'emploi s'affranchira des politiques d'austérité en vigueur depuis la crise de 2008. Elles ont non seulement creusé les inégalités, mais en paralysant l'État, elles ont conduit à une aggravation de la crise environnementale. C'est d'autant plus déplorable que, dans le même temps, les banques centrales ont démontré leur puissance de feu mais, hélas, au service de la stabilité de la finance privée. La mobilisation de la puissance souveraine de la monnaie permettra de rompre la dépendance aux marchés et de faire en sorte que les ressources productives soient pleinement engagées dans la transition.

Mais rien de tout ceci n'aurait de sens si la transition écologique n'était pas juste. Justice environnementale : un mot d'ordre que l'on voit déjà fleurir dans les mobilisations pour le climat. Comme l'indiquent les rapports du GIEC, les classes populaires sont souvent les premières victimes des pollutions, des catastrophes naturelles, de l'épuisement des ressources naturelles ou de l'effondrement de la biodiversité. Ce sont aussi celles sur qui les gouvernements successifs cherchent à faire porter prioritairement le coût de la transition. C'est moralement insupportable, et politiquement voué à l'échec. Sans sentiment de justice, on ne parviendra pas à mobiliser les populations en faveur de la transition.

Investissements/désinvestissements massifs,
découplage, garantie de l'emploi, planification,
justice environnementale : la feuille de route ne peut

pas être plus claire. Reste à construire la coalition
politique, associative et syndicale qui la mettra en
œuvre.

Décroissance et Green New Deal : des propositions radicales réconciliables

lundi 20 janvier 2020, par [Jonathan Marie](#)

On peut repérer des expressions à la mode, des termes qui peuvent être utilisés abondamment, parfois jusqu'à faire perdre leur sens aux mots utilisés. Au cours de l'année 2019, l'expression *Green New Deal* (pourtant apparue il y a plus de dix ans, immédiatement après la dernière crise financière), est indéniablement devenue l'une de ces expressions à la mode, jusqu'à être déclinée en *European Green Deal* par la présidente de la Commission européenne.

On peut repérer des expressions à la mode, des termes qui peuvent être utilisés abondamment, parfois jusqu'à faire perdre leur sens aux mots utilisés. Au cours de l'année 2019, l'expression *Green New Deal* (pourtant apparue il y a plus de dix ans, immédiatement après la dernière crise financière), est indéniablement devenue l'une de ces expressions à la mode, jusqu'à être déclinée en *European Green Deal* par la présidente de la Commission européenne.

Ces termes font évidemment référence au *New Deal* originel, celui attribué à Franklin Delano Roosevelt, qui fut président des États-Unis de 1933 à 1945, son mandat débutant quelques années après la crise financière déclenchée par le krach de 1929.

Le *New Deal* est l'expression qui désigne un ensemble de mesures économiques adopté pendant la première partie de l'administration Roosevelt : on pense à la fois aux réformes introduisant des réglementations économiques de grande ampleur [1] ainsi qu'aux mesures de soutien à l'activité économique et aux programmes sociaux mis en place à partir de 1935.

Si, dans les années 1930, il s'agissait de soutenir l'activité économique mais aussi de contrer la montée du fascisme ou du nazisme, aujourd'hui, il s'agit de répondre à la fois aux exigences économiques contemporaines (liées aux enjeux de sous-emploi, d'inégalités de développement entre pays ou entre les personnes, etc.) comme à celles liées au changement climatique, à l'épuisement des ressources ou à la dégradation de l'environnement.

Les propositions habituellement intégrées dans le cadre d'un *Green New Deal* s'articulent avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à + 1,5 °C ou +2 °C par rapport à la moyenne observée avant l'âge industriel. Ces propositions s'appuient sur la mythologie de la réussite du *New Deal* des années 1930 comme promoteur de la prospérité. Elles sont indissociables d'un interventionnisme actif de la part des autorités au sein de l'économie et d'un volume considérable d'investissements. Dans la recherche en économie, de telles propositions sont aujourd'hui portées par des économistes d'inspiration keynésienne, qui cherchent à offrir simultanément des solutions aux enjeux climatiques comme aux enjeux de sous-emploi. Seulement, si la croissance économique peut permettre de réduire le chômage, elle peut aussi accélérer la catastrophe écologique.

C'est sur cette contradiction que peuvent s'affronter des économistes hétérodoxes entre partisans de la décroissance (ou *Degrowth*) et défenseurs d'un *Green New Deal* reposant sur l'investissement et donc susceptible de générer de l'activité économique supplémentaire qui sera attestée par des taux de croissance du PIB positifs.

Cette contribution vise à défendre une vision agnostique et équilibrée ; l'objectif de la politique économique ne saurait être celui de générer de la croissance (même qualifiée de croissance verte) pour résoudre les problèmes. Nous défendons l'idée que l'objectif de la politique économique doit être uniquement celui de provoquer la mutation du modèle productif tout en permettant de garantir le

plein-emploi. Atteindre ces objectifs nécessite à la fois de recourir à de nouvelles réglementations afin d'encadrer la finance ou le commerce, comme de développer une politique économique interventionniste par la mobilisation de la politique monétaire et de la politique budgétaire et fiscale. Ce sont les aspects sur lesquels insistent les partisans du *Green New Deal*. Mais cette politique doit aussi s'accompagner d'une baisse du temps de travail et d'une amélioration des conditions d'existence d'une grande partie de la population mondiale (y compris en termes de cadres et modes de vie), aspects sur lesquels insistent les auteurs défendant une perspective de décroissance.

Afin de défendre cette voie de réconciliation, nous proposons au préalable de rappeler les principaux arguments récemment avancés par les tenants des deux approches ; dans la prochaine section nous allons rappeler les principaux arguments avancés par les défenseurs du *Green New Deal*, puis nous aborderons ceux avancés par les défenseurs de la décroissance [2].

1. Un Green New Deal ?

Les défenseurs d'un *Green New Deal* défendent l'idée que des secteurs d'activité comme des régions du monde sont amenés à croître pendant que certains secteurs sont amenés eux à décroître. Dans cette optique, selon Pollin (2019), pour réduire globalement les émissions de CO₂ de 40 % par rapport à aujourd'hui en vingt ans, les besoins d'investissements mesurés en termes de PIB mondial sont de l'ordre de 2 % à 2,5 % par an. Ces investissements doivent être mobilisés dans trois directions principales. D'abord, afin de réduire la consommation énergétique par l'amélioration ou la modification de nos pratiques (entre autres exemples on peut penser à l'amélioration de l'isolation du bâti ou à l'amélioration et au développement des transports collectifs en substitution à l'automobile), mais aussi par l'innovation technologique dans le secteur de la production énergétique et la diffusion des nouvelles technologies. Ensuite, les investissements sont nécessaires afin de réduire

substantiellement la déperdition énergétique liée à la production comme à l'acheminement de l'énergie. Enfin, les investissements sont évidemment indispensables pour développer massivement la production énergétique par les centrales éoliennes, hydroélectriques, solaires ou géothermiques, en substitution aux centrales basées sur les énergies fossiles ou le nucléaire.

En poursuivant un tel effort d'investissement sur un horizon d'une cinquantaine d'années, il serait possible d'atteindre une production énergétique globale qui n'émettrait plus de carbone. Pour mobiliser le terme proposé par Jackson (2009), Pollin défend ardemment la possibilité d'un découplage absolu qui serait la conséquence de cet interventionnisme massif : alors que la croissance économique tirée par les investissements dans le secteur énergétique serait positive, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'utilisation de ressources fossiles diminueraient. Atteindre ce découplage absolu justifie les investissements évoqués précédemment. Cette situation de découplage absolu serait aussi compatible avec l'amélioration des niveaux de vie dans les pays du Sud, qui irait elle-même de pair avec des taux de croissance positifs [3]. Selon Pollin, l'effort à mener dans le domaine énergétique doit aussi être mené par les pays « les moins riches ». Soulignons que ce qui compte est bien la diminution absolue des émissions de carbone, et non l'évolution dynamique du rapport entre l'évolution du PIB et l'évolution des émissions de carbone ; il y a donc un enjeu important à déterminer si le découplage absolu au niveau global est un objectif atteignable (pour une vision différente sur cet aspect, voir Bruyère, 2019).

Les partisans d'une transition énergétique dans le cadre d'un *Green New Deal* défendent aussi l'idée qu'une politique industrielle menée simultanément au plan d'investissement dans le secteur énergétique est nécessaire ; elle doit encourager l'innovation technologique bien sûr, mais aussi décourager les activités les plus polluantes et énergivores (notamment par la fiscalité) mais aussi permettre le développement de nouvelles formes d'entreprises dans le secteur énergétique (comme des coopératives par exemple) ou encore faciliter le

financement de celles-ci. Il y a ici un enjeu clé en termes d'économie politique qui est lié à la possibilité d'une véritable transition écologique. Pour le dire autrement, le fait de modifier les modes de production en général et dans la production énergétique en particulier, et donc d'affronter les groupes sociaux actuellement détenteurs des moyens de production de l'énergie, soulève de très importants enjeux.

2. Une décroissance ?

Dans une perspective alternative à celle promue par les défenseurs d'un *Green New Deal*, des chercheurs soulignent l'absence de découplage absolu observée que ce soit au niveau global (selon l'Agence internationale de l'énergie, pour l'année 2017, le PIB mondial a augmenté d'environ 3 % et les émissions de CO₂ de 1,4 %, atteignant le niveau le plus élevé de l'histoire), comme aux niveaux nationaux. Si certains pays semblent atteindre le découplage absolu, ce n'est plus le cas lorsqu'on prend en compte les émissions provoquées par la production des biens et services importés (voir par exemple Cohen *et al.*, 2017). Pour paraphraser le titre de l'article synthétique de Schor et Jorgenson (2019), du fait des impératifs climatiques, il serait donc de toutes façons trop tard pour la croissance.

Victor et Jackson (2012) ont, parmi les premiers, indiqué que la crise de 2007/2008 était tout à la fois une crise financière, écologique et liée à l'augmentation remarquable des inégalités. Ils indiquent que le système économique actuel étant structurellement basé autour de la croissance et que celle-ci ne pouvant plus atteindre les niveaux autrefois observés, il est nécessaire de penser un changement de paradigme. Ce changement, pour Victor, doit passer par la réduction de l'activité économique mesurée par le PIB. Ainsi, Peter Victor a pu, au cours de ses travaux, modéliser différents scénarii de décroissance compatibles avec une réduction importante des émissions de CO₂. Dans un article de 2012, il envisage ainsi une réduction de 88 % des émissions de CO₂ effectuées par le Canada, réduction permise par des taux de croissance de PIB

négatifs observés sur une période de trente années. L'objet de cette contribution n'est pas de discuter le réalisme d'un tel scénario, mais relevons qu'aucune expérience historique de récession sur une si longue récession n'a été observée. Certes, ce n'est pas parce qu'un événement ne s'est pas encore produit qu'il ne peut pas se produire, mais les conséquences politiques et sociales d'une telle trajectoire macroéconomique peuvent nous faire douter de la possibilité que celle-ci puisse se réaliser.

En fait, au-delà de la discussion autour de la possibilité de la mise en place d'une véritable décroissance, nous préférons relever que des auteurs préfèrent se définir comme agnostiques vis-à-vis de la croissance plutôt que favorables à la décroissance. Avec ce qualificatif, on affirme que la croissance ne saurait être un but en soi, on propose même d'ignorer la mesure du PIB, mais on reconnaît que certaines activités ou certains pays peuvent ou devraient connaître des taux de croissance positifs.

Au sein du courant des partisans de la décroissance (et donc des agnostiques), afin de déclencher la bifurcation écologique, l'accent est mis sur la lutte contre les inégalités comme sur la mise en place de la réduction du temps de travail plutôt que sur la transformation des sources de production énergétiques (car l'enjeu est surtout de réduire la consommation énergétique par la modification des comportements et des modes de vie). La proposition de baisse du temps de travail est effectuée afin de répondre aux exigences de réduction du chômage, afin d'améliorer les conditions de vie des individus mais aussi afin de réduire les impacts écologiques des activités économiques [4]. Concernant les inégalités, une littérature récente révèle que les inégalités personnelles sont positivement corrélées avec les émissions de carbone. Chancel et Piketty (2015) ont estimé que les 10 % des ménages aux patrimoines les plus importants sont responsables de 45 % des émissions globales ; aux arguments en faveur de la réduction des inégalités pour favoriser la stabilité financière et économique s'ajoutent donc des arguments écologiques. Ces arguments permettent aussi d'indiquer que les plus gros pollueurs et les ménages les plus riches devraient être les premiers à effectuer les efforts requis.

3. Vers une compatibilité d'un Green New Deal et de la décroissance ?

À partir des arguments exposés précédemment, mais aussi influencés par la tradition keynésienne, nous souhaitons entrevoir la possibilité d'envisager une politique économique finalement influencée par ces deux courants. Les propositions du *Green New Deal* portées par Alexandria Ocasio-Cortez, sénatrice américaine et soutien de Bernie Sanders au cœur de la campagne des primaires démocrates, semblent aussi répondre à cette logique.

S'il est nécessaire d'envisager des investissements importants afin d'engager une véritable transformation de la production énergétique et rendre possible le découplage absolu, ces investissements doivent s'articuler à l'arrêt immédiat des investissements dans les activités polluantes, et nous devons tourner le dos aux principes productivistes (ce point est une caractéristique de franche différenciation des principes défendus ici des objectifs de « croissance inclusive » promue par les institutions internationales). La politique économique adoptée doit néanmoins permettre le plein-emploi et garantir la satisfaction des besoins humains (comme l'éducation, la retraite ou l'accès aux soins) dans un contexte de croissance de la population mondiale au cours des prochaines décennies.

Ces propositions de bon sens imposent une rupture avec les politiques économiques actuellement menées, et ce évidemment pour les pays européens. Atteindre ces objectifs impose la mise en place d'une politique fiscale expansionniste qui s'articule avec une politique monétaire accommodante et la baisse du temps de travail (voir Charles *et al.*, 2019, pour une réflexion menée sur l'économie française qui adopte ces principes). De plus, ces politiques devront être établies sur plusieurs décennies, ce qui ne peut se réaliser sans une réduction drastique des sources de l'instabilité financière. Des mesures radicales concernant l'encadrement des marchés financiers doivent donc être mises en place ; on pense notamment à la restauration d'une séparation stricte des activités bancaires et à la réduction de la taille

des établissements financiers pour éviter toute crise systémique (voir par exemple Attac, 2017 ou Harribey *et al.*, 2018).

Ce nouveau *policy-mix* doit s'articuler avec une véritable politique industrielle et même, le cas échéant, avec des mesures protectionnistes afin de permettre la relocalisation d'activités et de réduire l'impact écologique du transport des marchandises ; cela doit aussi permettre l'application de normes sociales et environnementales sur la production compatibles avec les exigences écologiques. La composition comme les niveaux d'investissement dans l'économie doivent pouvoir être contrôlés et réduits à mesure que la transition sera amorcée ; pour cela, suivant Fontana et Sawyer (2016), il est donc absolument nécessaire que le volume comme la composition des investissements puissent être régulés par le contrôle de l'activité de crédit et de création monétaire menée par les banques.

Ces propositions sont régulièrement jugées illusoire et le principal argument mobilisé réside bien souvent dans le fait que les finances publiques ne pourraient en aucun cas supporter de nouveaux déficits qui provoqueraient un alourdissement de la dette publique et du « fardeau » que nous léguerions à nos enfants [5].

4. Le nécessaire appui monétaire à la politique budgétaire

À rebours de ce discours, mais en lien avec les propositions en faveur d'un *Green New Deal*, les partisans de la « Théorie monétaire moderne » (ou théorie néo-chartaliste [6]), en anglais MMT pour *Modern Monetary Theory*, défendent l'idée qu'une banque centrale peut toujours financer les dépenses publiques supplémentaires. Dès lors, la contrainte financière sur les dépenses publiques est inexistante, car tout État souverain dispose à sa guise des avances monétaires permises par la banque centrale. L'enjeu réside alors dans la capacité des autorités à mobiliser les ressources réelles afin d'atteindre les objectifs de la politique économique. Afin de défendre la possibilité qu'aurait

aujourd'hui le gouvernement des États-Unis pour articuler aisément la politique budgétaire et la politique monétaire dans une optique de *Green New Deal* (incluant ici les investissements verts mais aussi le déploiement d'une couverture sociale universelle, la réduction des dépenses militaires ou encore l'application du principe de l'État comme employeur en dernier ressort), Nersisyan et Wray (2019) font référence à l'expérience de la fin des années 1930 et des années 1940 aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les auteurs montrent que, lors de ces années, sous l'impulsion des gouvernements, les déficits budgétaires ainsi que la dette publique ont largement augmenté dans le cadre de l'effort de guerre (aux États-Unis, les dépenses publiques sont passées de moins de 10 % du PIB en 1940 à plus de 45 % en 1945 ; le pic du déficit public s'établissant à 26 % du PIB en 1943) sans que ne soit observée de crise de financement du déficit public grâce au recours aux avances de la banque centrale vers le Trésor, ni de crise inflationniste, et ce grâce à l'introduction de mesures de contrôle de la progression des prix et des salaires.

La MMT et ses préconisations font l'objet d'un intérêt croissant dans le débat public, particulièrement aux États-Unis, mais aussi au sein des discussions académiques entre économistes progressistes [7]. Retenons de ces réflexions qu'elles rappellent un enseignement keynésien fondamental pour la période actuelle : la politique économique doit pleinement articuler politique budgétaire et politique monétaire, l'impulsion de la politique économique étant réalisée par la politique budgétaire. Dans la plupart des cas en effet, rien n'interdit que soit mis en place un net assouplissement budgétaire. Par exemple, aujourd'hui, dans la zone Euro, une politique budgétaire expansionniste n'aurait pas de difficulté à être financée à des taux d'intérêt très faibles, *a fortiori* si la Banque centrale européenne était autorisée à intervenir le cas échéant sur les marchés primaires de la dette publique, comme c'est habituellement le cas de toute banque centrale.

Certes, il y a ici une critique importante que l'on peut faire à la MMT ; la vision de la relation entre une autorité souveraine et sa monnaie apparaît parfaitement verticale. Dans la réalité, tous les

gouvernements de tous les pays ne pourraient mobiliser leur banque centrale comme le préconisent les auteurs de la MMT sans risquer une crise monétaire provoquée par le rejet de la monnaie par ses utilisateurs. En d'autres termes, la MMT ne retient pas les enseignements d'économistes comme J. Epstein ou D. Prates, mettant en avant l'importance de la hiérarchie des monnaies au sein du système monétaire international, ou des auteurs de l'institutionnalisme monétaire comme M. Aglietta ou A. Orléan qui soulignent l'importance de la confiance dans la monnaie et expliquent que l'État ne peut imposer aisément une monnaie et son unité de compte dans un espace économique.

Ces dernières réflexions nous alertent sur le fait qu'il est absolument nécessaire d'emporter l'adhésion des citoyens pour la mise en place d'un véritable *Green New Deal* et que l'application au niveau global des mesures nécessaires nécessite une réforme du système monétaire international, parce qu'il est indispensable d'organiser au niveau global, par la gestion de la monnaie internationale, les modalités de financement pour l'ensemble des économies.

Prendre au sérieux l'expression *Green New Deal* et adopter une vision agnostique vis-à-vis de la croissance implique que la politique économique menée doit radicalement changer, tout comme la réglementation et les institutions sous-tendant le fonctionnement de nos économies. La politique économique doit avoir pour objectifs la recherche du plein-emploi, le découplage absolu par la transition énergétique et la transformation de nos modes de production, mais aussi le déclenchement d'un changement des modes de consommation et de déplacements. Ces objectifs ne peuvent être atteignables que par une articulation étroite des politiques budgétaire et monétaire, par la réduction des inégalités et par la baisse du temps de travail. Il est aussi indispensable de limiter l'instabilité financière globale par de nouvelles réglementations bancaires et financières (séparation des activités bancaires, contrôle social des banques notamment), par la restriction aux échanges de capitaux internationaux comme par une réforme du système monétaire international.

Références bibliographiques

Attac (2017), *Cette crise qui n'en finit pas : par ici la sortie*, coordonné par Harribey J.-M., Husson M., Jeffers E ; Lemaire F., Plihon D., Les Liens qui Libèrent.

Bruyère M. (2019), « La croissance économique n'est pas verte, elle est dangereuse », Note des Économistes atterrés, décembre.

Chancel L., Piketty T. (2015), « Carbon and Inequality : From Kyoto to Paris », *Paris School of Economics Working Paper*, November.

Charles S., Dallery T., Marie J. (2019), « Has French budgetary policy since the 1970s been truly Keynesian ? », *Review of Keynesian Economics*, vol.7, pp. 75-93.

Cohen G., Jalles J. Loungani P., Marto R. (2017), « Emissions and growth : trends and cycles in a globalization world », *International Monetary Fund Working Papers*, n°17/191.

Desmedt L., Piégay P. (2007), « Monnaie, État et Production : apports et limites de l'approche néo-chartaliste », *Cahiers d'économie politique*, n° 52, pp. 115-133.

Demaria F., Schneider F., Sekulova F., Martinez-Alier J. (2013), « What is Degrowth ? From an Activist Slogan to a Social Movement », *Environmental Values*, vol.22, pp. 191-215

Douai A., Plumecocq G. (2017), *L'économie écologique*, Repères, La Découverte.

Fitzgerald J., Schor J., Jorgenson A. (2018), « Working Hours and Carbon Dioxide Emissions in the United States, 2007-2013 », *Social Forces*, vol.96, pp. 1851-1874.

Fontana G., Sawyer M. (2016), « Towards post-Keynesian ecological macroeconomics », vol.121, pp. 186-195.

Harribey J.-M., Jeffers E., Marie J., Plihon D., Ponsot, J.-F. (2018), *La monnaie, un enjeu politique*, Points-Économie, Le Seuil.

Jackson T. (2009), *Prosperity Without Growth – Economics for a Finite Planet*, Routledge.

Nersisyan Y., Wray L.R. (2019), « How to Pay for the Green New Deal », *Levy Economics Institute Working Paper n°931*, May.

Pollin R. (2019), « Advancing a Viable Global Climate Stabilization Project : Degrowth versus the Green New Deal », *Review of Radical Political Economics*, vol.51, pp. 311-319.

Schor J., Jorgenson A. (2019), « Is it Too Late for Growth ? », *Review of Radical Political Economics*, vol. 51, pp. 320-329.

Tinel B. (2016), « Dette publique : sortir du catastrophisme », *Raisons d'agir*.

Victor P. (2012), « Growth, degrowth and climate change : A scenario analysis », *Ecological Economics*, vol.84, pp. 206-212.

Victor P., Jackson T. (2012), « Towards an Ecological Macroeconomics », *INET Annual Plenary Conference*, Berlin.

Notes

[1]
Par exemple, avec le *Glass-Steagall Act* de 1933, les autorités américaines imposaient la séparation stricte des activités des banques entre, d'un côté, les activités de banque traditionnelle et, de l'autre, les activités de banque d'affaires qui comprennent les activités spéculatives sur les marchés financiers.

[2] Nous souhaitons ici insister sur les points de convergence possibles que l'on peut trouver au sein de contributions récentes entre partisans d'un *Green New Deal* et du mouvement *Degrowth*. Nous ne prétendons donc nullement proposer une revue de la littérature exhaustive. D'ailleurs, conservons à l'esprit que les réflexions théoriques autour du concept de décroissance datent du début des années 1970 (voir Demaria *et al.*, 2013) et qu'il n'est pas question de supposer que les apports d'auteurs comme Gorz, Illich, Latouche ou Georgescu-Roegen soient compatibles avec un *Green New Deal*. Le lecteur intéressé pourra par exemple consulter l'ouvrage de Douai et Plumecocq (2017) qui propose une synthèse détaillée des développements théoriques de la notion de décroissance.

[3] La causalité est ici importante ; il est difficilement imaginable que les niveaux de vie des pays les plus pauvres puissent s'élever sans qu'on puisse observer une augmentation du PIB, ce qui ne signifie pas que l'augmentation du PIB est un pré-requis à l'élévation du niveau de vie.

[4] Schor et Jorgenson (2019), citent une étude de Fitzgerald *et al.* (2018) effectuées sur des données fédérales américaines ; les auteurs estiment que la réduction d'un pour cent du temps de travail hebdomadaire réduit la consommation d'énergie d'au moins 0,55 %.

[5] Pour une déconstruction de ce discours, on peut se référer à Tinel (2016).

[6] Théorie néo-chartaliste car elle s'établit sur les raisonnements initiés par Georg-Friedrich Knapp au début du XX^e siècle ; elle fait de la monnaie la conséquence d'un écrit juridique (d'où l'emploi du terme chartaliste) qui définit le moyen de paiement des impôts et elle identifie donc la monnaie à l'État. Pour une analyse des liens entre chartalisme et MMT, voir Desmedt et Piégay (2007).

[7] On pourra se reporter au dossier spécial paru dans le [numéro 89 d'octobre 2019](#) de la revue *Real-World Economics Review* qui comprend un grand nombre d'articles consacrés à la présentation de la MMT par ses promoteurs comme à ses limites relevées par d'éminents économistes hétérodoxes.

La Zone Franc et le Franc CFA : retour sur un contentieux économique et politique

lundi 20 janvier 2020, par [Kako Nubukpo](#)

La Zone Franc, arrangement monétaire liant la France à ses anciennes colonies, a été créée en 1939 dans un contexte de regain du protectionnisme consécutif à la grande crise de 1929. Conçue à l'origine comme un espace d'échanges économiques privilégié entre la métropole et ses colonies, elle fut marquée par une grande variété de situations, notamment des sorties et des entrées, et une évolution progressive des paradigmes qui constituent sa marque de fabrique. Elle est également consubstantielle à la monnaie franc CFA, dont l'histoire rappelle la violence de la monnaie, de toute monnaie.

En effet, le franc CFA fut imposé aux Africains dans le cadre de la colonisation française. Il est le produit de la création de la banque du Sénégal en 1853, banque créée grâce aux ressources versées par la métropole française aux esclavagistes, en guise de réparations suite à l'abolition de l'esclavage le 27 avril 1848. Cette banque deviendra, au début du XX^e siècle, la Banque de l'Afrique de l'Ouest (BAO), qui aura le privilège d'émission de la monnaie ancêtre du franc CFA qui naîtra officiellement le 26 décembre 1945, dix ans avant la création de l'Institut d'émission de l'Afrique occidentale française (AOF) et du Togo, lequel institut deviendra la BCEAO, Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest, quelques années plus tard (1959). C'est dire si le fait monétaire en Afrique francophone épouse les contours de la violence esclavagiste, coloniale et post-coloniale.

Depuis trois ans, le franc CFA fait un retour remarqué sur la scène publique franco-africaine, qui questionne les contours du lien qui attache encore l'ancienne métropole à ses ex-colonies. En effet, si la monnaie est un attribut de souveraineté, force est de constater que, près de soixante ans après les indépendances, quinze pays font partie de la zone franc CFA ce qui implique pour eux une double tutelle : française et européenne.

En effet, les opportunités de développement que cette monnaie était censée offrir se laissent toujours attendre, en grande partie du fait que la politique monétaire est calquée sur celle de la zone euro. Le débat sur l'opportunité du maintien du franc CFA a

été en particulier relancé au mois de juillet 2015, suite au feuilleton relatif à l'éventuelle sortie de la Grèce de la zone euro. Plus généralement, ce débat s'inscrit aujourd'hui dans le contexte de la réflexion sur le financement de l'émergence des économies africaines et de ses prérequis en matière de degré de liquidité des économies.

L'objectif de cet article est de mettre en évidence la double dimension économique (I) et politique (II) du franc CFA, afin de cerner de manière holistique les enjeux du dépassement de cette monnaie qui fait couler beaucoup d'encre.

I- Dimension économique

1.1 La zone franc n'est pas une zone monétaire optimale

Quatre faits stylisés permettent de caractériser l'économie des pays africains de la zone franc (PAZF) : la faible part des échanges intracommunautaires (15 % contre 60 % au sein de la zone euro), la faible compétitivité prix à l'export (du fait du mésalignement du taux de change réel du franc CFA par rapport à l'euro), le rationnement endogène du crédit (le ratio « crédits à l'économie rapportés au PIB » est de 23 % contre 100 % au sein de la zone euro) et enfin l'unique objectif de stabilité des prix poursuivi par les deux principales banques centrales de la zone franc (BCEAO et BEAC) [1].

Cette zone n'est pas optimale au sens de Mundell, Kennen, McKinnon [2], dans la mesure où elle n'a pas su mettre en place des mécanismes d'ajustement alternatifs au taux de change, en cas de survenue de chocs exogènes et endogènes : en effet, il y a une très faible mobilité des facteurs de production (travail et capital), du fait de l'ineffectivité des quatre libertés de circulation (biens, services, personnes et capitaux) ; de même, il y a une très faible flexibilité des prix et des salaires, dans la mesure notamment où le taux d'inflation est déjà très bas, créant de fait une rigidité à la baisse du niveau général des prix ; en outre, le marché financier régional étant embryonnaire, les possibilités de financement non bancaire sont très réduites.

Enfin, les deux leviers de la politique économique – le budget et la monnaie – sont bloqués. Le budget, depuis le début de l'ajustement structurel (1980), avec l'idée qu'il faut faire absolument de l'« assainissement » des finances publiques, a perdu son caractère contracyclique. Au contraire, sous le joug des critères de convergence nominale, il est devenu procyclique, c'est-à-dire qu'en période d'austérité, il n'y a pas de croissance, donc peu de recettes fiscales, et donc pas d'équilibre budgétaire sauf à effectuer de nouvelles coupes sombres dans les dépenses publiques. Du côté de la monnaie, les PAZF sont en butte à une déflation structurelle, comme en témoigne le taux d'inflation sous-jacente, qui est égal à zéro depuis deux décennies, avec comme conséquence, des taux d'intérêts réels à deux chiffres, condamnant toute possibilité raisonnable d'emprunt pour effectuer des investissements productifs.

Le paradoxe de la situation réside dans le fait que les banques centrales de la zone franc applaudissent cette illusion de la victoire finale sur l'inflation, mortifère pour toute économie qui a vocation à croître et à créer massivement des emplois marchands. En vérité, le principal objectif des banques centrales de la zone franc est la défense du taux de change fixe entre le franc CFA et l'euro.

Comme il n'est pas rationnellement concevable que de telles évidences puissent échapper aux promoteurs des politiques publiques au sein de la

zone franc, il convient d'interroger les ressorts profonds de ce paradoxe, de déconstruire les différents intérêts des acteurs et les inerties institutionnelles à l'œuvre, de démêler l'écheveau de la persistance de cette monnaie coloniale et postcoloniale, bref de se poser la principale question qui vaille à nos yeux, celle de savoir « de quoi le Franc CFA est-il le nom ? »

Cette monnaie unique alignée sur l'euro a de multiples défauts pour un continent à forte croissance démographique et aux niveaux de développement économique très insuffisants. Le besoin de création d'emplois est en effet très important et les infrastructures de base sont encore déficientes (santé, éducation, transport, etc.).

La stabilité monétaire, le faible taux d'inflation, l'absence de risque de change n'ont guère contribué au développement. Les pays de la zone ont connu une croissance par habitant médiocre. Cette monnaie trop forte ne répond pas aux besoins de ces pays qui doivent s'aligner sur les politiques d'austérité pratiquées dans la zone euro pour maintenir leur taux d'inflation aux standards européens. Elle nuit aussi aux exportations africaines et encouragerait les importations de produits manufacturés et agricoles étrangers, ruinant les efforts de développement industriels et agricoles de la zone franc. Les pays de la zone sont ainsi maintenus dans une position d'exportateurs de matières premières, et leurs recettes dépendent des cours des marchés mondiaux et du taux de change euro/dollar.

Accumulant des réserves de change, ces pays freinent drastiquement la distribution de crédit à l'économie, ce qui bloque l'investissement. Les crédits octroyés aux populations pauvres sont très rationnés et souvent offerts à des taux d'intérêt de l'ordre de 10 %.

Cette monnaie forte permet en revanche aux plus riches Africains de bénéficier d'une garantie de change sur leurs placements financiers et immobiliers en France et dans le monde.

1.2 Choisir la création de richesses au détriment de la perpétuation de la rente

Tout le monde s'accorde à dire que l'hyperinflation n'est pas une bonne chose pour une économie, car elle réduit le pouvoir d'achat des ménages et perturbe les éléments de la stabilité économique que constituent les anticipations raisonnées des acteurs économiques. De façon générale, l'inflation est la résultante d'une demande globale structurellement supérieure à l'offre globale, alimentant ainsi une hausse durable du niveau général des prix dans une économie donnée.

De fait, lutter contre l'inflation revient soit à réduire la demande globale, soit à augmenter l'offre globale, ou à faire un peu des deux. Dans le cas de la zone franc, la première solution a été privilégiée, dans la mesure où la hantise des autorités monétaires réside dans le fait qu'une demande globale interne, satisfaite par des importations massives de biens et services, puisse se traduire par une sortie de devises.

Or, ces devises, encore appelées réserves de change, sont indispensables pour garantir la parité fixe entre le franc CFA et l'euro, véritable mantra de la politique monétaire et de change des deux principales banques centrales de la zone franc (BCEAO pour l'Afrique de l'ouest et BEAC pour l'Afrique centrale). Leur sortie exagérée pourrait engendrer un risque sérieux de dévaluation du franc CFA.

Cette illusion de la victoire finale sur l'inflation issue de la répression de la demande a été alimentée depuis bientôt quatre décennies par les programmes d'ajustement structurel (PAS), concoctés au début des années 1980 par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans le cadre du « consensus de Washington », véritable ode au néolibéralisme.

La réduction drastique de la demande, encore appelée « absorption », a été et reste l' α et l' ω des politiques budgétaires imposées par les institutions de Bretton-Woods aux États africains. La spécificité de la zone franc réside dans le fait qu'elle élargit cette austérité budgétaire à la monnaie. En ce sens, le franc CFA est un instrument additionnel

d'asphyxie des économies de la zone franc.

Ce double verrou des politiques macroéconomiques actuellement en vigueur au sein de la zone franc est d'autant plus absurde que la démographie africaine pousse à faire l'exact contraire : en effet, sur un continent où la population est très jeune et double tous les vingt-cinq ans, la vigueur de la demande devrait être le tracteur par excellence de la dynamique économique. Vouloir la brider par des politiques à relent malthusien est proprement absurde, d'où l'impératif d'explorer sérieusement l'autre voie de résorption de l'inflation, à savoir l'accroissement de l'offre globale, notamment la production interne.

La promotion du crédit productif et la mobilisation accrue de l'épargne intérieure restent les voies idoines de financement de la production et de ses deux facteurs traditionnels que sont le capital et le travail. Un des paradoxes de la zone franc est illustré par le fait que les taux d'intérêt y sont très élevés, souvent supérieurs à deux chiffres.

Dans un régime de monnaie forte et de faible inflation – caractéristiques du franc CFA –, les prêteurs ne courent pas le risque d'une dépréciation dans le temps de leur capital, ce qui normalement devrait se traduire par des taux d'intérêt faibles, à l'instar de la zone euro, puisque le franc CFA « est aussi bon que l'euro », pour reprendre la comparaison usitée dans les années 1950 et 1960 en Europe, où l'expression « le dollar est aussi bon que l'or », servait à justifier le maintien de l'étalon de change-or.

Cependant, les taux d'intérêt nominaux en zone franc restent élevés et, comme l'inflation y est faible, ceci met les taux d'intérêt réels à un niveau largement supérieur aux taux de croissance économique observés dans la zone. Une telle situation réduit les investissements productifs, ayant de fait un coût prohibitif, ce qui empêche la production de croître de façon structurelle. Ici réside le véritable défi de la zone franc, à savoir réduire drastiquement les taux d'intérêt débiteurs, orienter le crédit vers la production et non dans le négoce, caractéristique de l'économie de traite.

Pour ce faire, il convient de s'assurer que l'accumulation du capital ne s'effectue pas hors de la zone. Or, tout incite à faire le contraire, du fait de deux caractéristiques majeures de la zone franc, à savoir d'une part, la totale garantie de convertibilité entre le franc CFA et l'euro et, d'autre part, la liberté de circulation de capitaux entre les deux zones. Ces deux dispositifs institutionnels constituent une véritable pompe aspirante des capitaux hors de la zone franc, d'autant plus aisée à réaliser qu'il existe un taux de change fixe entre le franc CFA et l'euro, donc zéro risque de dépréciation monétaire.

La zone franc a besoin de produire, de transformer sur place les matières premières dont elle regorge, de donner du travail décent à ses jeunes, et de disposer d'une monnaie qui soit le reflet exact de la force de son économie réelle.

À l'heure actuelle, elle prend la direction opposée : elle importe ses biens et services de première nécessité ; elle « exporte » ses jeunes dans des conditions souvent dramatiques, celles de l'émigration clandestine ; elle dispose d'une monnaie dont la force est illusoire, car arrimée à un espace monétaire, la zone euro, avec laquelle elle ne partage aucune caractéristique structurelle. Elle bénéficie enfin de la garantie du Trésor français, qui permet à ses dirigeants d'accumuler les défaillances de leur gouvernance quotidienne sans aucune conséquence fâcheuse pour eux.

On comprend dès lors mieux les ressorts de la servitude volontaire en cours au sein de la zone franc : comme dans le régime féodal, elle conduit d'abord les dirigeants africains à payer le « seigneurage » au Trésor français via le compte d'opérations, puis à réclamer la protection de la France contre les conséquences de cet arrangement institutionnel d'un autre temps, à savoir la perpétuation de la prédation des élites politiques et économiques, l'accroissement de la pauvreté des populations et la montée des insécurités.

À observer de près le fonctionnement de la zone Franc, on ne peut qu'être en accord avec Jacques Rueff lorsqu'il affirme « la monnaie est le terrain où se jouent à la fois l'avenir du développement

économique et le sort de la liberté politique » [3]. La zone franc échoue à atteindre ces deux objectifs, et le défi politique n'est pas le moindre des enjeux d'une zone perçue comme une survivance (post) coloniale.

II- Le défi politique et sociétal : quelle souveraineté au nom du peuple ?

La souveraineté (dérivé de souverain, du latin médiéval *superus*, de *super*, dessus, fin XII e siècle) désigne la supériorité du pouvoir sur une zone géographique ou sur un groupe de peuples vivant en communauté. Ainsi, dans une démocratie, elle est détenue par le peuple.

2.1. De la servitude volontaire

Malgré un changement de dénomination cosmétique qui n'eut pas même une incidence sur son acronyme, le franc CFA, dont la parité fixe avec l'euro continue d'être garantie par le Trésor public français, contraignant 15 pays qui l'utilisent toujours à déposer au moins 50 % de leurs réserves de change dans le compte d'opérations logé à la Banque de France, est de plus en plus perçue comme une illustration frappante de la forte extraversion économique et politique qui caractérise les sociétés africaines de la zone franc. Dans ces conditions, les États africains ne sont pas en capacité de décider de leur politique monétaire, déléguant ainsi à l'ancienne puissance coloniale l'un des éléments cruciaux de la souveraineté qu'est le pouvoir de battre monnaie. Cette situation perdure pour deux raisons assez facilement identifiables :

- 1 La supposée stabilité de cette monnaie due à son arrimage à l'euro, stabilité artificielle puisqu'elle alimente l'instabilité du secteur réel de l'économie du fait du rationnement du crédit productif.
- 2 Une monnaie servant les intérêts d'une élite prédatrice qui épargne dans la zone euro ; préférant ainsi le capitalisme de rente à un réinvestissement des capitaux

dans leur pays respectif tout en appelant de leurs vœux de nouvelles stratégies de financement : PPP, plan Marshall pour l'Afrique contribuant ainsi à creuser un peu plus chaque jour le creuset de l'externalisation économique.

2.2. Plaidoyer en faveur d'une souveraineté monétaire

Dans ces conditions, il semble légitime de plaider pour une souveraineté monétaire, non pas en cherchant à opposer systématiquement gouvernés et gouvernants ou même en adhérant à un discours anti-français. Il est important que les États africains francophones de demain soient pleinement dépositaires de leurs politiques monétaire, économique, et donc puissent choisir pleinement et en conscience la destinée de leur pays dans un souci de développement inclusif.

La monnaie est un fait social total. Son changement ne résoudra pas tous les problèmes auxquels les Africains de la zone CFA sont confrontés, mais il y a un symbole et un saut qualitatif à franchir : c'est l'affranchissement total vis-à-vis de la France, afin que demain il puisse être possible de construire ensemble des partenariats gagnants-gagnants, conçus sur une base égalitaire, choisis sur des critères compétitifs et en rupture totale avec ce reliquat colonial.

Aujourd'hui, ce sont les jeunes qui se sont emparés du sujet, manifestations, échanges sur les réseaux sociaux, etc. Le printemps africain se lève et ce sont les peuples qui, aujourd'hui, harassés par des gouvernements autoritaires corrompus par des conditions de vie indécentes, aspirent à ce sursaut démocratique. Et dans les démocraties, – même si les démagogues y sont légion –, c'est le peuple qui est souverain. Le nouveau président français a affirmé il y a peu que la démocratie ce n'est pas la rue ; mais dans les pays où la parole est trop souvent confisquée, elle est un baromètre d'opinion que l'on ne saurait négliger. Exemple : « Y en a marre ou du balai ! »

Au final, la souveraineté c'est choisir une vision, une communauté de destins indépendamment du Trésor public français. Mais c'est aussi rompre avec une pratique qui permet d'accroître les bénéfices d'une politique de rentes plébiscitée par les élites, au bénéfice d'une réinjection des capitaux dans les économies locales. Le compte d'opérations logé auprès du Trésor français a pu constituer, au moment de sa création, un mécanisme d'assurance utile pour se prémunir contre les nombreux chocs exogènes auxquels font face les économies africaines de la zone franc. Cependant, au fil des ans, il est devenu un mécanisme d'assurance tout risqué vis-à-vis des défaillances multiples et variées de la gouvernance des dirigeants africains de cette zone. Ces derniers ne se gênent donc pas pour sacrifier l'exigence légitime de souveraineté et la rigueur de vision et de gestion qui en est consubstantielle, sur l'autel de leur mauvaise gouvernance chronique, avec la bénédiction de fait de l'État français.

La souveraineté, c'est remettre le peuple au centre des préoccupations afin d'assurer pleinement le souverainisme du suffrage démocratique, combien même en Afrique ou plutôt dans certains pays, il est foulé au pied de façon récurrente.

La question demeure néanmoins technique, et brûler un billet de banque n'est pas suffisant. Le projet est plus ambitieux, c'est celui de choisir une destinée en adéquation avec les attentes des populations.

Choisir le souverainisme, ce n'est pas la promesse du grand soir. Il n'y aura pas une amélioration radicale de la vie des plus fragiles, mais c'est un premier pas signifiant pour dire qu'on ne les oublie pas et que leurs attentes sont au cœur des préoccupations de ce changement. Il y aura toujours des tentatives de détournement d'argent, mais ce nouveau projet propose de les contrôler au bénéfice de tous, afin de sortir de la servitude volontaire pour une politique économique volontaire et inclusive. La souveraineté doit être l'expression démocratique du plus grand nombre.

Ces faits stylisés se doublent de symboles dérangement : les billets et pièces de monnaie CFA sont exclusivement fabriqués en France, ce qui porte

un sérieux coup de canif à l'idée de souveraineté défendue par les dirigeants des PAZF. Par ailleurs, les deux principales banques centrales de la zone franc ont obtenu, à partir de 2010, leur indépendance vis-à-vis des États et on se serait attendu à ce qu'elles négocient désormais directement avec leur consœur de Francfort, la Banque centrale européenne. Dans les faits, il n'en est rien, elles doivent passer par le Trésor français, c'est-à-dire le Ministère français des finances, pour accéder à la garantie de la parité fixe entre le FCFA et l'Euro.

Enfin, le franc français n'existant plus, ayant été remplacé par l'euro, il peut paraître surprenant que les dirigeants africains se fassent plus « royalistes que le roi », en se battant farouchement pour conserver une unité de compte jugée caduque par ses propres créateurs.

Cette servitude volontaire aurait pu être le prix à payer pour obtenir une croissance forte et inclusive au sein des PAZF. Malheureusement, il n'en est rien et, force est de constater que, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'impact positif des politiques macroéconomiques sur la vie des populations au sein des PAZF.

Conclusion

La zone franc est un puissant vecteur d'accumulation de richesses hors de son sein, alimentant ainsi la forte extraversion des économies africaines francophones. Ceci provient de trois de ses principales caractéristiques : la fixité de la parité entre le franc CFA et l'euro, la totale garantie de convertibilité entre le franc CFA et l'euro, et enfin la liberté de circulation de capitaux entre les zones franc et euro.

La principale conséquence est que la zone franc est un espace de répression monétaire où le ratio du crédit par rapport au PIB plafonne à 23 %, contre 100 % dans la zone euro et 150 % en Afrique du Sud. En d'autres termes, le crédit n'est pas suffisant dans la zone franc pour impulser la transformation structurelle des économies de cette zone, parce que l'accès est difficile, notamment dans les zones

rurales où les taux d'intérêt sont prohibitifs.

En outre, en son sein, les deux leviers de la politique économique – le budget et la monnaie – sont bloqués. Le budget, depuis le début de l'ajustement structurel (années 1980), avec l'idée qu'il faut absolument « assainir » les finances publiques, ce qui a interdit de fait toute politique de relance, *a fortiori* de développement, depuis presque quarante ans, avec les conséquences que connaît aujourd'hui la Grèce. L'austérité est un piège parce qu'on n'en sort jamais. Sur le plan monétaire, la situation est identique, car les banques centrales de la zone franc, à l'instar de leur consœur de Francfort, n'ont comme seul objectif que la maîtrise de l'inflation. Or celle-ci n'est pas d'origine monétaire, mais liée aux facteurs internationaux. Donc cette politique est inadaptée et inefficace.

À observer de près le fonctionnement de cette zone, on peut parler de servitude monétaire volontaire. Ce sont les gouvernements africains eux-mêmes qui acceptent les règles du jeu monétaire. Il est trop facile de partager et/ou de véhiculer l'idée que le franc CFA s'inscrirait dans une sorte de complot français contre l'Afrique. Les gouvernements de la zone CFA ont un intérêt personnel à rester dans les mains du Trésor français. Les facilités qu'offre cette zone en matière d'importation de biens de consommation, de transfert des capitaux, incitent à privilégier une économie réelle extravertie. De plus, les autorités ont choisi de déposer des réserves en devises auprès du Trésor français, largement supérieures au niveau requis. Cette marge de manœuvre aurait pu être utilisée pour financer les grands investissements structurants au sein de la zone franc, dans le souci de diversifier la base productive afin de transcender la dangereuse mono-spécialisation primaire qui a toujours cours dans les économies de la zone franc.

Il convient de reconnaître définitivement que la politique monétaire de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à l'instar de celle de l'Afrique Centrale (BEAC) et, partant la gestion du franc CFA, n'est pas adaptée à des économies en développement parmi les plus pauvres du monde, faiblement monétarisées et bancarisées. Il serait

souhaitable que la BCEAO fasse preuve de plus de pragmatisme, en s'inspirant par exemple des politiques monétaires dites « non conventionnelles » des banques centrales des pays industrialisés [4].

Il est possible d'obtenir un supplément de croissance économique par le biais d'une politique monétaire expansionniste, avec un taux optimal d'inflation de 8 %, bien loin de la cible actuelle de 2 % visée par la BCEAO [5]. Tirant leçon des expériences des pays émergents et, compte tenu de la structure des économies de la zone franc, une réorientation des politiques est nécessaire, fondée notamment sur :

- le renforcement de la coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaires nationales ;
- une meilleure maîtrise des canaux de transmission de la politique monétaire ;

- un régime de change du franc CFA plus flexible. Les réflexions en cours [6] suggèrent qu'un régime de change à flexibilité limitée serait préférable, avec une monnaie arrimée à un panier de devises comportant le dollar, l'euro, le yuan, la livre sterling et le yen.

Enfin, pour ce qui concerne les aspects liés à la souveraineté monétaire, la réflexion devrait se poursuivre, notamment dans deux directions :

- les diverses facettes de la souveraineté monétaire, par exemple la question de la pluralité des régimes monétaires ;
- les mouvements sociaux anti-FCFA [7].

Cet article fut écrit plusieurs semaines avant l'annonce de la suppression du franc CFA.

Notes

[1] Cf. Kako Nubukpo (2016) : « le Franc CFA et le financement de l'émergence en zone Franc », in « Sortir l'Afrique de la servitude monétaire : à qui profite le Franc CFA ? », sous la direction de Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel et Demba Moussa Dembélé, Éditions La Dispute, Paris, Octobre 2016, PP. 123-133.

[2] Cf. Kako Nubukpo (2007) : « Politique monétaire et servitude volontaire : la gestion du Franc CFA par la BCEAO », *Politique africaine*, n° 105, Mars 2007, Karthala, Paris, PP. 70-82.

[3] Gérard Minart : « Jacques Rueff, un libéral français », Odile Jacob, 2016, p. 291.

[4] E. Carré (2015) « Les politiques monétaires non conventionnelles de la BCE : théories et pratiques », *L'Économie politique*, n° 66, Avril-Juin 2015, Paris, p. 42-55.

[5] A. Combey, K. Nubukpo (2010). « Les Effets non linéaires de l'inflation sur la croissance dans l'UEMOA », Communication au Symposium de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) sur « L'Intégration monétaire en Afrique de l'Ouest. » Accra, Ghana, 8–9 Juin 2010.

[6] K. Nubukpo, H. Lawson, A. Sodji (2015) : « Politique monétaire et émergence : quels enseignements pour le Togo ? », Communication au Colloque du Comité national de politique économique du Togo (CNPE) « Quelles politiques pour l'émergence du Togo ? », Lomé, le 05 mars 2015. 38 Pages.

[7] H. Gombert, K. Nubukpo (2018) : « Les mobilisations anti Franc CFA : stratégies, rhétoriques et représentations des acteurs de la société civile », soumis à la revue *Politique Africaine*, Paris, juin 2018.

Débats

Le « minimum de pension » à mille euros, une révolution sociale ?

lundi 20 janvier 2020, par [Daniel Rallet](#)

« Je veux d'abord parler de ceux qui partent avec des retraites très faibles malgré toute une vie de travail. Nous garantirons une pension minimale de 1000 euros nets par mois pour une carrière complète au SMIC. Ce sera une révolution sociale qui restera comme une conquête, notamment pour les agriculteurs, les artisans, les commerçants. Le gouvernement ira même plus loin : le minimum de pension sera garanti par la loi à 85 % du SMIC dans la durée, et évoluera comme celui-ci. »

Édouard Philippe, 11 décembre 2019.

Avec cette annonce, le Premier ministre fait la promotion d'une réforme systémique fondée sur la justice sociale, prétendant réduire les inégalités de pensions, en particulier entre hommes et femmes.

37 % des femmes touchent une pension inférieure à 900 euros. Et 1000 euros, cela parle aux éditorialistes des grands médias. Un peu moins aux retraités qui, avec cette somme, sont dans une logique de survie, comptant chaque euro, vulnérables face à la moindre dépense imprévue, condamnés aux angoisses de la fin de mois. Sans oublier ces femmes en gilets jaunes qui, sur les ronds-points, se désespéraient devant les micros de leur retraite à 5 ou 600 euros. Vont-elles enfin dépasser le seuil de pauvreté ? [1]

1- Ce n'est pas une avancée sociale fulgurante

Deux promesses sont faites par le rapport Delevoye : d'abord un minimum de pension à 1000 euros au 1^{er} janvier 2021, ensuite ce montant serait porté à « 85 % du SMIC pour une carrière complète » en 2025.

L'objectif d'un minimum de pension équivalent à 85 % du SMIC était déjà garanti par... la loi sur les retraites de 2003 ! S'il était respecté, le minimum contributif s'élèverait aujourd'hui à 1023 euros. Au minimum contributif du régime général (appelé MICO) qui va de 636 à 696 euros, il faut ajouter la retraite complémentaire, et la pension totale avoisine donc déjà les 970 euros nets par mois. On voit tout de suite la portée de l'avancée sociale annoncée : il s'agit

d'ajouter 30 euros par mois pour atteindre les mille euros promis par la « com » gouvernementale pour le 1^{er} janvier 2021.

On aurait pu même atteindre l'objectif dès 2020 avec une hausse qui aurait été inscrite dans le PLFSS 2020 ! Mais le gouvernement a rejeté cette possibilité !

D'autre part, les majorations du minimum contributif ne sont pas rétroactives, elles ne s'appliquent qu'aux nouveaux retraités, et ne concernent pas les retraités actuels, ce qui en limite singulièrement la portée ! Surtout, avec l'instauration d'un « âge d'équilibre à 64 ans », le minimum contributif ne pourra plus être perçu qu'à partir de ce nouvel âge du « taux plein », soit avec un décalage de 2 ans par rapport à la situation actuelle.

Enfin, l'objectif de 85 % du SMIC ne concerne que le moment du départ en retraite à 64 ans.

Si, par exemple, le SMIC augmente de 1 % par an en termes réels, le minimum contributif qui est seulement indexé sur la hausse des prix, ne vaudra plus que 70 % du SMIC au bout de vingt ans pour le retraité qui aura alors 84 ans ! L'indexation des pensions sur les prix ne protège pas de la paupérisation.

2- Ce minimum de pension ne s'applique pas aux plus petites retraites

Pour bénéficier du minimum contributif, il faut justifier d'une retraite « à taux plein », soit en

validant le nombre de trimestres requis pour une « carrière complète » (42 ans aujourd'hui), soit en atteignant l'âge du taux plein (67 ans pour les générations nées après 1954).

Mais, une carrière complète, ce n'est pas la caractéristique principale des « *salariés à temps partiel, en situation de précarité (contrats courts, intérimaires)* » qui, selon le rapport Delevoye, devraient être les bénéficiaires du minimum à 85 % du SMIC !

Pour ceux et surtout celles qui ont une durée d'assurance inférieure à la durée requise pour « le taux plein », le montant de leur minimum est proportionnel au nombre de trimestres pendant lesquels elles et ils ont cotisé. Par exemple, un salarié de la génération 1955 rémunéré toute sa carrière au SMIC à temps plein, dès lors que sa durée de carrière sera inférieure à 40,75 ans, ce qui est déjà une carrière conséquente, ne sera pas au minimum contributif car sa durée d'assurance sera inférieure aux 166 trimestres requis. Les « petites pensions » à 500 euros dues au temps partiel, aux carrières courtes, aux contrats précaires, en seront encore plus loin !

3- Le « minimum vieillesse », « protection » des petites pensions ?

Les salariés aux petites pensions vont alors percevoir une allocation différentielle pour porter leur revenu au niveau d'un autre minimum, le « minimum vieillesse (appelé aujourd'hui ASPA, Allocation de solidarité aux personnes âgées). Alors que le minimum contributif est une pension assise sur les cotisations du salarié dans une logique d'assurance, le minimum vieillesse est une allocation sociale versée aux plus de 65 ans dont les revenus ou ceux du couple sont inférieurs à un montant (903 euros pour une personne seule et 1402 euros pour un couple au 1^{er} janvier 2020).

Dans les deux cas, il s'agit d'allocations différentielles, mais qui s'inscrivent dans des logiques différentes. Dans le cas du minimum contributif, la pension du salarié qui y a droit est

portée au niveau du MICO grâce à un financement par les cotisations des assurés du régime général. Cette solidarité s'inscrit dans une volonté de redistribution au sein de ce régime pour y réduire les inégalités de pension.

En 2012, le rapport entre la pension moyenne des femmes et celles des hommes était de 59,4 %, mais il aurait été de 51 % sans les dispositifs de solidarité. Ceux-ci ont contribué à relever ce rapport de 8,4 points dont 4,6 points pour les droits familiaux et 3,6 points par les minimas de pension (COR 2015).

Dans le cas de l'ASPA, les différents revenus de la personne (principalement des « petites « pensions » qui, ayant peu cotisé, n'ont pas droit au minimum contributif,) sont portés au niveau du minimum vieillesse grâce à un financement par l'impôt. Son objectif est de limiter la pauvreté des personnes de plus de 65 ans. L'ASPA se caractérise par un taux de non-recours élevé : plus de 31 % selon un rapport parlementaire (2016). En effet, elle doit être demandée, ce qui n'est pas toujours le cas, soit par ignorance, soit par crainte d'une stigmatisation. D'autre part, son versement expose les héritiers à un recouvrement sur succession, ce qui limite les demandes notamment chez les travailleurs indépendants. Comme on vient de le voir, l'ASPA n'a rien des caractéristiques d'une retraite.

4- Minimum de pension et réforme systémique

Des questions sur le minimum contributif

Dans un « système universel », purement contributif où « chaque euro cotisé donne les mêmes droits », il n'y a aucune solidarité puisque la logique est que les pensions sont conçues comme une récupération des cotisations versées par chaque individu. Elles reflètent donc intégralement les inégalités constatées sur le marché du travail en termes d'emplois et de salaires. En particulier les pensions des femmes vont subir l'impact de la prise en compte de la totalité de leur carrière. Pour que le minimum contributif soit porté à un haut niveau et réduise significativement les inégalités, il faudrait que les

mécanismes de solidarité assurant des points gratuits aux petites pensions (au titre du chômage indemnisé par exemple [2]) bénéficient d'un financement solidaire suffisant.

Or, le rapport Delevoye préconise un plafonnement de ces dispositifs de solidarité alors même que les inégalités vont s'accroître du fait du système par points. D'autre part, il laisse entendre que ces dispositifs pourraient être financés de l'extérieur du système de retraite, soit par des transferts en provenance d'autres régimes sociaux (CAF, UNEDIC), soit par l'impôt. Dans ce dernier cas, le minimum de pension se rapprocherait de la logique du minimum vieillesse.

Le financement par l'impôt signifierait une externalisation de la solidarité en dehors du système de retraite et sa vulnérabilité car il sera soumis aux aléas de la politique budgétaire. De fait, la préconisation gouvernementale est d'avoir un minimum contributif peu élevé, ce qui correspond aux montants annoncés : 1000 euros, 85 % du SMIC. L'effet redistributif sera donc très limité.

Les petites retraites disparaissent dans l'ASPA

Aujourd'hui, l'ASPA bénéficie majoritairement aux personnes qui disposent d'une pension de retraite réduite au terme d'une carrière incomplète, et qui, à ce titre, ne peuvent percevoir le minimum contributif. Sur les 550 000 bénéficiaires de l'ASPA, seuls 10 % ne perçoivent aucune retraite.

L'ASPA a connu plusieurs périodes de sur-revalorisation par rapport aux prix, notamment entre 2009 et 2012, et entre 2018 et 2020, alors que les pensions n'ont pas connu de telles périodes de hausse. Le gouvernement actuel semblerait vouloir poursuivre cette politique. Dans ce cas, le minimum

vieillesse pourrait rattraper le minimum de retraite.

Cependant le « minimum vieillesse » (903 euros au 1^{er} janvier 2020) reste toujours inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros pour une personne seule en 2018).

La période récente se caractérise par l'augmentation de travailleurs pauvres dont le nombre s'élève aujourd'hui à 2,1 millions dont 1,6 million de salariés.

Une partie non négligeable de ces travailleurs sont employés à temps partiel ou par intermittence, et sont loin d'atteindre le SMIC sur l'ensemble de l'année.

Le dispositif des minimas de pension par le gouvernement est surtout une opération de « com » qui ne répond pas aux enjeux liés à la pauvreté des retraités actuels, ni à ceux issus de la dégradation du marché du travail imposée par les politiques néolibérales.

La politique qui se dessine est celle du renvoi des retraités les plus modestes dans des dispositifs d'assistance à l'écart du système d'assurance sociale solidaire.

Par ailleurs, la baisse radicale des taux de cotisation au-delà de 10 000 euros, recommandée par le rapport Delevoye, pousse les retraités les plus fortunés vers la capitalisation, en dehors du champ couvert par l'assurance-vieillesse, les exemptant de la solidarité intergénérationnelle.

Un régime de retraite sans les retraités les plus pauvres et les retraités les plus riches : drôle de « système universel » !

22 décembre 2019

Notes

[1] Cette note ne porte que sur le minimum contributif du régime général versé par la CNAV (complété par la pension complémentaire), et des régimes affiliés (travailleurs indépendants notamment). Dans la fonction

publique, il y a un minimum garanti et pour les agriculteurs non salariés une pension agricole minimale.

Au régime général 16 % (et sans doute plus) des nouveaux retraités ont perçu une pension portée au minimum contributif en 2016. Dans les régimes de la fonction publique, le minimum garanti en 2016 a été versé à 5,4 % des nouveaux retraités de la fonction publique de l'État et à 19,6 % des nouveaux retraités de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). À la Mutualité sociale agricole (MSA) non-salariés, 15 % des nouveaux retraités en 2016 ont bénéficié de la pension minimale de référence).

[2] La récente réforme de l'assurance chômage, qui va exclure 200 000 chômeurs de l'accès à une indemnisation, réduit singulièrement leur possibilité d'accéder au minimum de pension à taux plein.

Pour des principes universels de retraite

lundi 20 janvier 2020, par [Pierre Concialdi](#)

Depuis plus de trente ans, le système de retraite a fait l'objet d'attaques de plus en plus violentes de la part des gouvernements successifs. Le projet du gouvernement Macron constitue le dernier avatar de cette litanie de prétendues réformes qui, au motif de sauvegarder le système de retraite, en organisent la régression au détriment principalement des plus jeunes générations. Le patronat a aussi, on le dit moins souvent, pris sa part à ce combat en exerçant un chantage permanent sur le financement des retraites complémentaires du secteur privé qui représentent environ, pour les salariés concernés, entre un tiers (ouvriers) et deux tiers (cadres) de leur pension.

Résultat : les changements apportés depuis 30 ans au système de retraite ont considérablement bouleversé sa trajectoire. Si l'on ne réforme pas (au véritable sens du mot) notre système de retraite, c'est le spectre de la pauvreté à la retraite qui guette les générations futures. Le projet du gouvernement n'innove pas ; il ne fait qu'accélérer le processus en brouillant encore davantage les repères. Son objectif est de mettre en place les outils d'une gestion technocratique et opaque du système des retraites sans garantir un quelconque niveau de pension [1].

De multiples acteurs sociaux (syndicaux, politiques, associatifs) ont régulièrement produit des contre-expertises qui ont battu en brèche les discours gouvernementaux. Tout honnête femme ou homme qui souhaite s'informer et s'appropriier ces arguments peut le faire sans difficulté.

Après plusieurs décennies de ce processus récurrent de régression, il faut bien constater, cependant, que ce travail technique de contre-expertise n'a pas réussi à inverser la vague libérale qui a déferlé sur l'ensemble de la planète après la chute symbolique du mur de Berlin. C'est vrai pour les retraites comme pour bien d'autres sujets : la bataille idéologique a été, temporairement peut-on souhaiter, perdue. Il y a très probablement de multiples raisons à cela et il serait fastidieux d'en dresser l'inventaire.

Un certain nombre de signes, ici et ailleurs, montrent que ce processus est probablement en train de s'inverser. La question qui se pose alors est de savoir comment accompagner ce « contre-mouvement ».

L'expertise technique reste, bien entendu, nécessaire, surtout avec un gouvernement qui n'hésite pas à aligner les *fake news* pour tenter de légitimer son projet. Mais elle a ses limites. Car la technicité enferme dans un débat technique qui reste inaccessible au plus grand nombre et peu mobilisateur.

La grande force des idées libérales réside dans leur simplicité et, en particulier, dans leur capacité à résonner dans l'imaginaire collectif. Il n'est pas difficile alors de lancer le tam-tam médiatique. Aujourd'hui, en ce qui concerne les retraites, c'est le mot d'universalité qui fournit cet étendard idéologique au pouvoir en place. L'universalité, c'est un des maîtres-mots de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'universalité, c'était aussi le projet des initiateurs de la sécurité sociale. En raison de la forte opposition des professions indépendantes à l'époque, cette volonté n'a pu se concrétiser lors de la création de la Sécurité sociale.

Il faut cependant rappeler que, notamment dans le domaine des retraites, d'importantes lois votées dans les années 1970 ont repris cette ambition et l'ont fait progresser, en particulier avec l'alignement progressif des régimes de base des non-salariés sur celui des salariés (1971), la généralisation de la retraite complémentaire à l'ensemble des salariés du secteur privé (1972) ou la mise en place de mécanismes de compensation entre régimes (1974). Plus récemment, le processus de convergence amorcé de longue date pour les salariés du secteur

privé a abouti à la mise en place en 2019 d'un régime unique de retraite complémentaire pour ces salariés (fusion AGIRC-ARRCO). Ce n'est qu'en faisant abstraction de cette histoire que le gouvernement peut prétendre aujourd'hui « renouer » avec l'idée d'universalité. Cette idée a progressé depuis 1945, même si on peut considérer qu'elle reste inaboutie.

C'est cette idée d'universalité qu'il est nécessaire de se réapproprier. Et pour cela, il faut lui donner un minimum de contenu en allant un peu au-delà de la communication gouvernementale (« un euro cotisé donnera les mêmes droits ») qui nous promet l'uniformité (au rabais) en gage d'universalité. Ce texte pose quelques jalons pour une discussion collective sur cette question.

En résumé, les principes universels qui pourraient guider l'organisation d'un système de retraite tiennent en trois mots : équilibre, soutenabilité, justice.

1. Un système de retraite équilibré

Un système de retraite équilibré est un système qui permet d'assurer un équilibre adéquat entre le niveau de vie des actifs et celui des retraités.

La fonction essentielle d'un système de retraite en répartition est d'organiser un transfert collectif des personnes en emploi vers les personnes âgées. Ce transfert a pour but de réaliser un certain équilibre entre la situation (le niveau de vie) des personnes en emploi et celle des personnes considérées comme trop âgées pour continuer à travailler.

Aujourd'hui, il y a approximativement et, en moyenne, une parité de niveau de vie entre les personnes d'âge actif et les retraités. Ce n'était pas *a priori* l'objectif du système de retraite et, d'ailleurs, les pensions ne contribuent que pour les trois quarts environ à cette parité de niveau de vie [2]. Un certain nombre de retraités perçoivent en effet, outre leur pension, des revenus d'activité ou des revenus de la propriété. Sans ces autres revenus, on serait loin aujourd'hui de la parité globale de niveau de vie entre actifs et retraités.

On ne voit guère d'argument pour remettre en cause cette situation. Si c'était le cas, il faudrait alors préciser quelle serait la cible à atteindre : 80 % du niveau de vie des actifs ? 60 % ou encore moins ? Et pour quels motifs ? L'équilibre des niveaux de vie entre actifs et retraités est une question centrale qui devrait faire l'objet d'un débat public. Elle est totalement occultée par le gouvernement Macron.

Pourtant, les chiffres sont connus. Sans aucun changement à notre système de retraite, avant même le grand chamboulement que veut mettre en place le gouvernement, les « réformes » déjà engagées depuis trente ans vont conduire, quand elles produiront leur plein effet, à un appauvrissement des retraités. En 2050, le rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen par habitant sera revenu à son niveau de 1970 (Commission européenne, *Ageing report 2018*). À l'époque, le taux de pauvreté parmi les retraités était de 35 %, quatre fois plus élevé qu'aujourd'hui.

La perspective de ce déficit social n'est pas acceptable. Pour le résorber, il est nécessaire de rééquilibrer notre système de retraite et de fixer de façon collective et transparente (c'est tout l'intérêt de l'économie politique propre aux régimes en répartition) deux objectifs.

Le premier concerne le niveau de la pension. Il se résume à un taux de remplacement qui mesure le rapport entre la première pension et le dernier salaire. Il est essentiel de préserver ce repère collectif et de le fixer à un niveau suffisant, notamment pour les plus bas revenus pour lesquels les pensions représentent l'essentiel des ressources.

Le second objectif porte sur l'indexation des pensions. Il n'est pas moins important compte tenu de la durée de vie « à la retraite ». Il est essentiel à cet égard que la pension soit réévaluée en fonction de l'évolution générale des niveaux de vie. La productivité actuelle est tout autant le résultat des efforts des salariés d'aujourd'hui que de ceux d'hier qui y ont contribué par leur travail. Il n'y aucune raison de priver les vieux travailleurs des fruits de ces efforts dont bénéficient les actifs. Réciproquement, en cas de « coup dur », il est normal que tous les

membres de la société – actifs et retraités tous ensemble – en prennent leur part. Un système équilibré de retraite nécessite de fixer des règles d'évolution des pensions qui préserve l'équilibre des niveaux de vie entre actifs et retraités.

2. Un système de retraite soutenable

Un système de retraite soutenable est un système qui permet aux travailleurs de partir à la retraite avec une pension « équilibrée » (cf. § 1), compte tenu des possibilités objectives d'emploi offertes par le marché de l'emploi.

Dans le système français, les droits à retraite sont ouverts sous une double condition d'âge minimum et de durée de cotisation. Si la première condition n'est pas remplie (âge minimum), il n'est tout simplement pas possible de percevoir une pension, quelle que soit la durée de cotisation qui reflète, dans une très large mesure, la durée de travail durant la vie active. C'est pourquoi ce levier est mobilisé par les gouvernements qui veulent faire des économies rapidement. Si la seconde condition (durée minimum de cotisation) n'est pas remplie, la pension de retraite subit un abattement (proratisation et/ou décote). La question du maintien de cette double condition (ou de son assouplissement) doit être posée.

On peut considérer que la pension de retraite est, fondamentalement, une forme de reconnaissance du travail passé [3]. La cotisation sociale n'est en effet que l'instrument politique qui permet de légitimer le droit à la retraite. Elle n'a jamais servi de base au calcul de la pension, contrairement à ce qu'envisage Macron en faisant de cette cotisation un équivalent épargne qui aboutit à mimer la capitalisation.

Dans ces conditions, c'est plutôt la durée du travail qui devrait être le critère premier. Pour avoir un système soutenable, il est alors nécessaire de définir une durée de cotisation « pivot » cohérente avec la durée moyenne d'emploi (et donc de cotisation dans une très large mesure) espérée tout au long de la vie active. Pour les hommes de la génération 1950, « l'espérance d'activité professionnelle » était de 37,5

ans ; elle devrait passer à 35 ans pour la génération 1970. Le fossé s'est donc creusé entre la durée minimale de cotisation pour une retraite pleine et les possibilités objectives offertes aux salariés, notamment les plus jeunes, d'être en emploi. Pour les générations nées à partir du milieu des années 1970, la durée d'assurance validée pour la retraite avant 30 ans est en moyenne de 32 trimestres, soit 8 années. Pour ces mêmes générations, la durée minimale de cotisation exigée serait de 43 ans, ce qui implique de ne pas pouvoir partir à la retraite avant 65 ans, en moyenne.

Les chiffres précédents montrent que **le système de retraite actuel n'est pas soutenable**. Il est donc nécessaire d'engager une délibération collective afin de redéfinir les paramètres soutenables de notre système de retraite. Cette réflexion devrait aussi intégrer l'évolution de l'espérance de vie à 60 ans - dont la progression s'est considérablement ralentie à partir de 2010 - ainsi que celle l'espérance de vie en bonne santé, qui constituent deux indicateurs clés.

3. Un système de retraite juste

Un système de retraite juste est un système qui permet, non seulement d'accéder à un niveau de vie minimum décent, mais aussi de prendre en compte les différences dans les conditions de travail, d'emploi et de rémunération des salariés.

La première exigence de justice, qui vaut aussi bien pour les retraités que pour l'ensemble de la population, est de garantir un socle d'égalité qui permette à tous d'accéder à un **niveau de vie minimum décent**. Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) ont permis de chiffrer ce minimum décent, pour les ménages de retraités et les ménages d'actifs. C'est sur cette base qu'il faut redéfinir des garanties minimales de pension cohérentes avec cet objectif. Il ne s'agit pas nécessairement d'assurer cette garantie de niveau de vie minimum décent uniquement à travers les pensions de retraite, mais de concevoir une articulation entre le système de retraite et les autres dispositifs de transfert (prélèvements et autres prestations) qui permette de

garantir la réalisation de cet objectif.

La seconde exigence de justice consiste à reconnaître et à prendre en compte, au moins dans une certaine mesure, les différences majeures qui existent dans les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des salariés. L'inégalité des salaires, la pénibilité du travail, la précarité de l'emploi constituent les trois dimensions majeures de cette question.

Un axe possible de réflexion permettant de répondre à ces deux exigences consisterait à articuler dans le système de retraite deux catégories de pension. Une première pension serait liée à la durée du travail, chaque année de travail ouvrant droit en termes de pension à une même fraction, égale pour tous, d'un salaire de référence (le salaire moyen ou médian par exemple). La définition de ce socle commun serait l'occasion de poser la question de la reconnaissance des différentes formes de travail (au-delà du seul emploi rémunéré) et de leur pénibilité, chaque année de travail n'étant pas nécessairement équivalent à une autre. Une seconde pension serait plus directement liée au salaire selon une règle de proportionnalité, dans la limite d'un certain plafond.

Cependant, la fonction première d'un système de retraite n'est pas de compenser après coup les inégalités subies sur le marché de l'emploi. Des actions sont nécessaires pour agir de façon structurelle à la source de ces inégalités.

La question de la **pénibilité du travail**, en particulier, devrait être intégrée dans la « gestion » des trajectoires professionnelles afin de limiter l'exercice des métiers pénibles durant toute la vie active. Elle devrait aussi, bien évidemment, être intégrée dans la définition même des postes de travail afin d'en réduire au maximum la pénibilité.

La question du **chômage** et de la **précarité de l'emploi** est étroitement liée au caractère soutenable du système de retraite. La question clé est ici celle du plein emploi et de la réduction du temps de travail. Traiter cette question exigerait de longs développements. On peut simplement rappeler ici que la retraite constitue une forme majeure de réduction du temps de travail et qu'il est donc

nécessaire d'intégrer cette dimension dans une politique de plein emploi.

La question de l'**inégalité salariale** se déploie sous de multiples dimensions. Elle résulte, au moins en partie, du fonctionnement débridé du marché du travail où le rapport de forces entre salariés et employeurs aboutit à marginaliser les catégories les plus vulnérables. La première exigence est ici de définir un salaire minimum décent (*living wage*), en cohérence avec les budgets de référence publiés par l'ONPES (cf. *supra* niveau de vie minimum décent).

Ces actions structurelles de long terme ne pourront porter leurs fruits que dans la durée. On peut souhaiter qu'elles permettront aux plus jeunes générations d'arriver à l'âge de la retraite dans des conditions meilleures que celles qui leur sont aujourd'hui « promises ». Mais elles ne pourront guère concerner les salariés qui sont déjà proches de l'âge de la retraite. Des mesures spécifiques doivent donc être prises à court et moyen terme pour prendre en compte ces différentes dimensions des inégalités d'emploi et de salaire dans le calcul des droits à pension.

Les principes précédents ne constituent qu'une base de réflexion qui doit faire l'objet d'une discussion et d'une appropriation collectives. Ils peuvent déboucher sur la définition d'objectifs concrets (quantifiés). Au stade actuel cependant, il serait prématuré – et probablement contre-productif – d'avancer de tels objectifs. Le débat risquerait alors de se focaliser sur ces chiffres, au détriment des questions de principe évoquées précédemment qui peuvent sans doute plus facilement recueillir un consensus au sein de la société et des acteurs sociaux.

Complément statistique démographique

Depuis plusieurs décennies, l'espérance de vie (à 60 ans) progressait de façon relativement régulière dans la plupart des pays. En France, sur la période 1980-2010, l'espérance de vie à 60 ans a ainsi augmenté de 1,6 an tous les 10 ans. Depuis 2010, ce phénomène s'est considérablement ralenti : le gain d'espérance de vie a diminué de moitié. Il est bien sûr

difficile de dire s'il s'agit là d'un phénomène durable. Cependant, le cas de la France n'apparaît pas isolé et l'on observe un phénomène analogue dans la plupart des pays développés. Ce qui suggère qu'il s'agit là un phénomène de nature structurelle et durable.

Gain d'espérance de vie à 60 ans

(nombre d'années de vie gagnées *tous les 10 ans*)

| | 1980-2010 | 2010-2017 |
|--------|------------------|------------------|
| France | 1,61 | 0,83 |

| | | |
|-------------|------|------|
| Royaume-Uni | 1,64 | 0,82 |
| Allemagne | 1,60 | 0,71 |
| États-Unis | 1,10 | 0,50 |
| Japon | 1,82 | 1,22 |
| Irlande | 1,92 | 1,26 |
| Italie | 1,79 | 1,43 |
| Espagne | 1,47 | 1,08 |
| Portugal | 1,54 | 1,36 |
| Suède | 1,29 | 1,06 |
| Norvège | 1,23 | 1,50 |

Notes

[1] La note méthodologique qui accompagne la publication en décembre 2019 des premiers cas-types du gouvernement ne définit aucun objectif, ni en matière de taux de cotisation, ni en ce qui concerne l'indexation des paramètres clés du système à points (prix d'achat et valeur du point) qui déterminent le niveau de la pension. La note évoque des taux de cotisation cible, le taux de cotisation effectif progressant vers la cible sur une période indéterminée (« de 10 à 20 ans »). Quant à la valeur du point, elle devrait être indexée sur l'évolution des salaires après une période de transition... de 17 ans.

[2] En 2015, pour les ménages avec au moins un retraité, les pensions de retraites représentent 68,4% du revenu avant impôts et prestations « non contributives » (allocation logement, minima sociaux, prime pour l'emploi et RSA activité). Ce ratio est de 77,5% pour les ménages où tous les membres sont retraités.

[3] Cette question renvoie à la façon dont le travail dans toutes ses formes, y compris non rémunérées dans le cadre d'un emploi, devrait être reconnu pour le calcul de la pension (notamment en ce qui concerne le travail domestique, le travail bénévole, le travail d'aidant...). Cette question n'est pas traitée ici.

La retraite en chantant. C'est tous les jours dimanche !

lundi 20 janvier 2020, par [Alain Véronèse](#)

Il y a bien longtemps (1981), dans une autre époque, un ministre du temps libre, André Henry, dans la conduite de son ministère, était chargé de « *conduire par l'éducation populaire, une action de promotion du loisir vrai et créateur et de maîtrise de son temps.* » La même année, la semaine de travail perdait une petite heure, la cinquième semaine de congés payés devint effective, l'âge de la retraite était alors fixé à 60 ans. Une réduction du temps de travail : cinq années d'un coup !

Une autre époque, une autre éthique aussi. La « valeur travail » était, en ces temps lointains, fragilisée par les attaques des partisans du droit à la paresse et « L'allergie au travail » des soixante-huitards tendance babacool. Cette valeur ne faisait plus rêver grand monde. « Métro-boulot-dodo », ce n'était pas une vie, on rêvait d'autre chose, en attendant que l'heure de la retraite sonne... (Jean Ferrat).

« Métro-boulot-caveau », a-t-on entendu dans les manifestations s'opposant à la retraite par points.

Les temps ont changé avant d'atteindre le très grand âge, la retraite n'est plus un effacement, une démission, un retrait... **la retraite est vécue comme le dimanche de la vie.** Un long dimanche, on peut se lever tard, faire ce que l'on veut, sans horaires imposés. Ce long dimanche de la retraite est un morceau, un moment (tardif) de « *La société du temps libéré* » qu'André Gorz appelait de ses vœux. [1]

Cette accoutumance à l'oisiveté prolongée est fort dangereuse et contradictoire avec la morale du travail que Macron a encore défendue le 1^{er} mai 2019.

« *Le 1er mai est la fête de ceux qui aiment le travail, qui chérissent le travail, parce qu'ils savent que, par le travail, on construit son avenir et l'avenir du pays.* »

Cet amour du travail n'est pas partagé par tout le monde. Nombres d'actifs se rendent au boulot par contrainte. Il faut bien bouffer et acquérir quelques objets qui ajoutent au confort quotidien... Les retraités réputés « inactifs » sont plutôt cigales que fourmis.

La retraite comme *fin du travail* « a cessé d'apparaître comme le moment où l'on se retire de la vie. C'est en train de devenir le plus bel âge de la vie, le bout du tunnel d'une vie marquée par la pression temporelle toujours plus forte. Allonger la durée du travail, c'est effectivement s'en prendre au dimanche de la vie. [...] La sagesse depuis l'antiquité, est une capacité de se retirer en soi-même, de faire retraite en soi. » [2]

Cette préfiguration de la vie sans travail, que les thatchériens du gouvernement veulent indéfiniment reculer, est un *otium* [3], le loisir actif de 18 millions de citoyens français qui ne sont plus comptés dans la population active et s'en trouvent fort bien. Ce n'est pas pour rien que l'on a entendu certains déclamer « *Nous voulons la retraite avant l'arthrite !* »

Parce que nous vivons plus longtemps, *il faut travailler plus longtemps ?*

Ah bon, et pourquoi donc ? Il faut au contraire travailler moins longtemps et à tous les âges de la vie.

« *Un partage équitable du progrès technique* » est à mettre en œuvre. Il n'y a pas de réels problèmes économique, financier. « *En 1950, il y avait 4 actifs pour un retraité, alors qu'en 2020, il y a « seulement » 1,7. On omet de préciser que nos 4 actifs produisaient en leur temps des biens mesurables par l'indice 400, 1,7 actifs produisent aujourd'hui des biens mesurables par l'indice 1200. Qu'a-t-on fait des gains de productivité ?* » [4]

Sans doute faut-il aller voir du côté de la croissance de dividendes ? [5]

La comédie du travail

Une distribution largement moins inégalitaire d'une production qui nécessite de moins en moins de « travail vivant » doit rapidement être faite.

C'est nécessaire, sinon : « *Avec la robotisation et l'utilisation des neurosciences, ils n'ont plus besoins de ces 3500 millions d'êtres humains les plus pauvres pour faire rebondir le système capitaliste. Ce sont des bouches qui ont faim, qui ont soif et qui sont inutiles.* » Monique Pinçon-Charlot. [6]

Et c'est possible car la production chaque jour est faite par une robotique vite rentabilisée, l'intelligence artificielle avantageusement remplace ou assiste des professionnels de haut niveau, journalistes spécialisés et chirurgiens fort précis. Une véritable *robolution* est en cours. [7]

Depuis plusieurs décennies, l'essentiel des gains de productivité est confisqué pour les dividendes des actionnaires. Une réduction du temps de travail a lieu tous les jours. Celle qui, sans cesse, augmente les effectifs de « l'armée industrielle de réserve » : le nombre des chômeurs dont la récente et punitive réduction des allocations vise à les affamer un peu pour leur faire « traverser la rue »... pour faire le trottoir ?

Il nous faut mettre fin à la comédie du travail, dont l'issue risque fort d'être dramatique. Le camouflage des « boulots à la con » (*bullshit jobs*, en « *franglais* ») [8], l'abondance jetable qui fait déborder nos poubelles, l'obsolescence planifiée, rentable... Le solipsisme féroce qui inspire le comportement des libéraux-autoritaires au plus haut niveau se manifeste comme libéralisme cynique, *thatcherisme* sadique.

C'est la montée des « *eaux glacées du calcul égoïste* » qui provoque le réchauffement climatique.

Rapidement, il nous faut quitter le Titanic.

Un partage du travail qui implique une réduction « féroce » du temps de travail (Serge Latouche), des revenus, de la richesse (dont le contenu doit être réévalué). Que resterait-il du travail dans une

économie économe où les tâches seraient équitablement partagées ?

Deux heures par jour, comme le préconisait il y a quelques décennies le Collectif Adret ? Ou 15 h par semaine comme le prévoyait J.-M. Keynes dès les années 1930 ?

Il nous faut changer de paradigme, d'itinéraire et reconsidérer la teneur de nos revendications. Penser à l'envers ?

Pour l'otium du peuple

« *Il est temps de penser à l'envers : de définir les changements à réaliser en partant du but ultime à atteindre et non des buts en partant des moyens disponibles, des replâtrages immédiatement réalisables. Il nous faut penser à sortir de la société salariale.* » L'abolition du salariat, rien de moins ! En tous cas la vision, la visée et l'espoir d'André Gorz, dès 1997. [9]

Sans doute s'agit-il de réaliser de rendre effectives les potentialités cachées, occultées du niveau des forces productives. Dès l'Antiquité, Aristote avait l'intuition de ce que pourrait permettre la société automatique, le monde de production cybernétique.

« *Si un jour les navettes tissaient d'elles-mêmes et si les plectres (petites baguettes de bois ou d'ivoires servant à pincer les cordes de l'instrument) jouaient tout seuls de la cithare, alors les ingénieurs n'auraient pas besoin d'exécutants et les maîtres d'esclaves.* » [10]

Denis-Robert Dufour pose immédiatement la question d'époque :

« *Or, avec le développement du machinisme pendant les révolutions industrielles, ce moment est venu. Nous aurions dû sortir du travail aliéné. Pourquoi alors y sommes-nous entrés davantage ? C'est une question d'autant plus immense que la philosophie première, représentée ici par Aristote, celle qui allait jusqu'à justifier l'esclavage, envisageait bien, à terme, sa suppression pour qu'une énergie mécanique autonome remplace l'énergie fournie par des hommes réduits à l'état de bêtes.* »

Et, Dany-Robert Dufour de continuer : « Or, quand ce moment hypothétique est enfin réellement venu, non seulement le travail esclave n'a pas disparu, mais il s'est renforcé. » [11]

L'idéologie du travail encensée par Emmanuel Macron a pour essentielle fonction de préserver, de conforter les privilèges de la classe dirigeante.

« Le travail est mort, ce qu'il en reste n'a d'autres fonctions que de se reproduire lui-même comme instrument d'assujettissement des travailleurs. » [12]

Soyons réaliste. Exigeons tout le possible : l'*otium* du peuple qui nous permettra d'aller tous les jours à la scholê. Sauf le dimanche ?

2 janvier 2020.

Notes

[1] *Bâtir la société du temps libéré*, éd. LLL et *Le Monde diplomatique*, 2013.

[2] Hélène L'Heuillet, entretien dans *Libération* du 20 décembre 2019. Auteure de *Eloge du retard*, éd. A. Michel, 2019.

[3] Henri Pena Ruiz, parle de la Scholê dans *Marianne*, 1^{er} janvier 2020. L'*otium* en est la version romaine. Plus bas, nous rencontrerons Aristote qui bénéficia pleinement de la scholê, rendue possible par le travail des esclaves...

[4] Henri Pena Ruiz, *op. cit.*

[5] L'argumentation gouvernementale oublie systématique de parler du partage de la valeur ajoutée, et du niveau des émoluments des dirigeants du CAC 40 : 5,7 millions d'euros en 2019. Fort opportunément, une mise au point de François Ruffin qui refait les comptes à l'Assemblée nationale (décembre 2109). « Depuis les années 1980, la part des dividendes dans le PIB a triplé. Trois fois plus ! Le revenu des actionnaires, quand allez-vous le plafonner ? La rémunération du capital a augmenté 7 fois plus vite que celle du travail. »

[6] Dans *L'Humanité dimanche*, 27/28 août 2019. Monique Pinçon-Charlot est coauteure du livre *Le président des ultra-riches*, éd. Zones, 2019.

[7] Bruno Teboul, *Robotatit*, éd. Kawa, 2017. Également : Martin Ford, *L'avènement des machines. Robots & intelligence artificielle : la menace d'un avenir sans emploi*. FYP, 2017. Bernard Stiegler, Erik Brynjolfsson, Andrew Mc Fee, André Gorz, Robert Kurz ... la documentation est surabondante : le travail n'est plus ce qu'il était... Pourtant, les analyses et propositions des syndicats et partis de gauche ne me semblent pas à la hauteur des enjeux de la période. Le terrain de la prospective politique est laissé libre pour les implantations inquiétantes du libéralisme autoritaire.

[8] David Graeber, *Bullshit jobs*, éd. LLL, 2018. Après Keynes, Graeber préconise la semaine de travail de 15 h.

[9] André Gorz, *Misères du présent. Richesse du possible*, éd. Galilée, 1998.

[10] Aristote, *Politique*, cité par Dany-Robert Dufour, *Le Délire occidental*, éd. LLL, 2014.

[11] Dany-Robert Dufour, *op. cit.*

[12] Jean Baudrillard dans *L'échange symbolique et la mort*. Gallimard, 1976.

Après France Télécom : de nouveaux droits démocratiques pour la santé des travailleurs et de l'environnement

lundi 20 janvier 2020, par [Collectif](#)

Le verdict vient enfin de tomber dans l'affaire du harcèlement de masse dont ont été victimes des milliers de travailleurs de France Télécom-Orange, de 2007 à 2010. Des peines de prison ont été prononcées à l'encontre des principaux dirigeants de l'époque.

Affaire hors-norme, travail judiciaire colossal, procès historique, on l'a dit. Mais si le procès est exceptionnel, les agissements jugés le sont-ils vraiment ? Oui, sans doute, par le projet, formulé publiquement par l'un des condamnés, de faire « partir par la porte ou par la fenêtre » 22 000 salarié.es dont une majorité de fonctionnaires. Mais le débat social sur la souffrance au travail – dont les suicides sont la manifestation extrême – dure depuis plus de vingt ans et dépasse largement France Télécom. Il trouve son origine dans la financiarisation des entreprises et des services publics, qui a mis sous pression le travail en multipliant les contraintes de rythme, l'individualisation, les procédures tatillonnes, les objectifs chiffrés, le *reporting* permanent et les réorganisations incessantes. Niant le travail vivant, ce management a rétréci l'autonomie individuelle et collective. Il a intensifié le travail et l'a vidé de son sens en le réduisant à des indicateurs quantitatifs – « la gouvernance par les nombres ». La montée des pathologies psychosociales touche toutes les catégories de salarié.es, et les femmes encore plus que les hommes, tandis que les autres risques du travail, en particulier les plus graves comme les cancers d'origine professionnelle, deviennent plus que jamais invisibles avec la sous-traitance en cascade.

La violence à France Télécom ne fut pas organisée par des pervers, mais par des dirigeants tâchant d'accomplir au mieux la mission de création de valeur pour l'actionnaire qui leur était assignée, au mépris des aspirations des salarié.es à se reconnaître dans leur travail. Ce ne sont en effet pas seulement la brutalité affichée, comme à France Télécom, et la

visibilité des violences subies qui doivent choquer. C'est aussi la réalisation méthodique, systématique, de violences similaires mais peu médiatisées, qui continuent à se dérouler au quotidien dans beaucoup de grands groupes et leurs chaînes de sous-traitance, ainsi que dans les administrations et services publics.

Cette affaire doit servir de catalyseur et provoquer les innovations législatives qui n'ont que trop tardé. La prohibition de certaines méthodes de gestion, clairement pathogènes, est une question majeure de santé et de sécurité au travail. Ces méthodes doivent faire l'objet d'une répression effective via des sanctions dissuasives. Elles doivent aussi être prévenues en amont, par de nouveaux droits et libertés donnés aux salarié.es et à leurs représentant.es tout au long des chaînes de valeur, et par un renforcement conséquent des politiques publiques et privées de prévention des risques.

Mais le management financiarisé ne met pas en péril que les travailleurs et les travailleuses. L'actualité des catastrophes industrielles, comme les désastres récents de Notre Dame-de-Paris et de Lubrizol, nous oblige à innover pour protéger aussi la santé des riverains et de l'environnement. Les décisions managériales ont des conséquences qui vont bien au-delà de l'entreprise, jusqu'à la survie même de la biosphère. Ces enjeux sanitaires et environnementaux appellent une avancée de la démocratie, au travail et au-delà du travail.

Les réformes suivantes apparaissent nécessaires pour mieux sanctionner mais aussi et surtout prévenir ces violences faites à celles et ceux qui

travaillent et à l'environnement.

Rendre illégales les organisations du travail pathogènes

La décision du 20 décembre 2019 dans l'affaire France Télécom Orange concerne des faits intervenus à une époque (2007-2010) où l'ampleur des dangers sanitaires engendrés par ces méthodes de management commençait seulement à être connue. Un début de prise de conscience a permis d'affermir un peu les peines encourues pour harcèlement moral, aujourd'hui puni de deux ans de prison au maximum (art. 222-33-2 du Code pénal) au lieu d'un an au moment des faits. Et, depuis la loi du 9 juillet 2010 contre les violences faites aux femmes, les violences psychologiques que sont les cas les plus graves de harcèlement moral, sont réprimées à l'égal des violences physiques (art. 222-14-3 du Code pénal).

Il demeure que ces évolutions essentielles sont encore mal connues, notamment par les dirigeants d'entreprises. L'arsenal législatif doit être mis à jour afin que les dirigeants mesurent les risques qu'ils encourrent désormais s'ils pratiquent certaines méthodes de gestion du personnel reconnues comme pathogènes et prohibées comme telles. Les conditions dans lesquelles une décision de gestion peut être qualifiée de harcèlement moral, voire de violence au sens pénal, doivent être clarifiées.

La définition du harcèlement moral par la loi de 2001 (article L. 1152-1 du code du travail) a été une innovation féconde, mais doit aujourd'hui être précisée à la lumière des avancées de la connaissance publique et scientifique. En s'appuyant par exemple sur la catégorisation élaborée en 2011 par le Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux (présidé par Michel Gollac), elle pourrait prendre la forme suivante :

« Sont constitutifs d'un harcèlement moral les agissements répétés à l'égard d'un salarié tels que, notamment, la fixation d'objectifs excessifs ou irréalistes, la prescription d'un travail déqualifiant, les comportements méprisants ou humiliants, la mise à l'écart des collectifs de travail, l'obligation faite de

mentir ou de violer des valeurs personnelles ou professionnelles, l'instauration d'un sentiment d'insécurité permanente, qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Est une violence au sens des articles 222-7 et suivants du Code pénal, le harcèlement moral ayant eu pour objet ou pour effet d'altérer la santé physique ou mentale de sa victime.

Est un harcèlement discriminatoire le harcèlement moral à raison de l'un des critères discriminatoires visés à l'article L. 1132-1 du Code du travail. Le harcèlement discriminatoire est assimilé à une violence au sens des articles 222-7 et suivants du Code pénal. »

Dans les cas les plus graves, la qualification de « violence psychologique ayant entraîné la mort sans intention de la donner, par une ou plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice » est sans doute d'ores et déjà encourue. Or ces faits sont passibles de la Cour d'assises et d'une réclusion criminelle de vingt ans au maximum (art. 222-7 et -8 du Code pénal). La nouvelle rédaction proposée est nécessaire pour que ce risque pénal soit clairement perçu et compris.

Spécifier la répression pénale des crimes sociaux et environnementaux

Au-delà du harcèlement moral, le non-respect des principes généraux de prévention des risques professionnels – physiques, chimiques, organisationnels ... – ne constitue pas actuellement une infraction pénale spéciale. Pour y remédier, la loi pourrait édicter que toute action organisée dont les conséquences délibérément consenties par les auteurs conduisent à mettre en danger la santé ou la vie des personnes par la violation d'une obligation de sécurité prévue par la loi ou les règlements, est considérée comme un crime social. Les sanctions seraient graduées en fonction de la gravité des conséquences observées.

Les responsables des catastrophes environnementales échappent eux aussi très largement à toute poursuite pénale. La société civile se mobilise depuis longtemps pour imposer la création du crime d'écocide, défini comme la destruction volontaire d'un écosystème, ainsi que d'une cour pénale internationale dédiée. Mais il importe aussi de permettre la condamnation des responsables d'entreprise qui ont consenti aux destructions en violant de façon avérée leurs obligations de prévention. Il faut étendre cette responsabilité aux filiales implantées dans des pays tiers, souvent dépourvus de législations protectrices. Les entreprises ayant commis ces infractions seraient exclues de la participation à des marchés publics. De telles sanctions seraient de nature à dissuader les actionnaires d'exercer des pressions sur les entreprises pour atteindre des objectifs démesurés de rentabilité, et à inciter les dirigeants à résister à ces pressions.

limiter le recours à la sous-traitance, l'interdire sur les sites à risques

Le recours à la sous-traitance, à l'intérim, aux travailleurs précaires, constituent une stratégie structurelle des grands groupes, leur permettant de transférer la gestion des risques et du travail dangereux, à moindre coût, à d'autres entreprises en leur imposant des conditions drastiques de délais et de coût, incompatibles avec la prévention des risques professionnels et environnementaux. Pour l'éviter il convient de rendre le donneur d'ordres responsable de l'application du code du travail et du code de l'environnement sur toute la chaîne de sous-traitance qui dépend de lui. À titre d'exemple, pour les salarié.es d'une entreprise ou de sous-traitants déclarés inaptes du fait de maladies professionnelles ou d'accidents du travail, l'obligation de reclassement qui s'impose au sein du groupe (art L1226-2) doit être étendue au donneur d'ordres.

Concernant les risques environnementaux, les récentes catastrophes industrielles ont démontré l'insuffisance des obligations de coordination de la sécurité entre donneur d'ordres et sous-traitants : il

est désormais nécessaire d'interdire la sous-traitance, les externalisations et le travail temporaire sur tous les sites à risques.

Garantir l'effectivité du droit de retrait

Depuis 1982, il existe un droit de retrait lorsque les salarié.es ont un motif raisonnable de penser que leur situation de travail présente un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé. En pratique, ce droit essentiel est peu mis en œuvre par crainte des représailles disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, malgré l'existence d'un texte qui théoriquement interdit de telles sanctions. Il convient de rendre ce droit plus effectif.

Les représentants élus du personnel peuvent ordonner le retrait des salariés, lorsqu'ils ont un motif raisonnable de penser que leur situation de travail présente un danger grave et imminent. L'employeur a alors l'obligation de s'assurer de la suspension effective du travail sur tous les postes concernés.

L'exercice individuel ou collectif du droit de retrait peut être contesté devant le Conseil de prud'hommes statuant sous la forme des référés. Seul l'exercice d'un droit de retrait de mauvaise foi, reconnu tel par une décision de justice définitive, peut faire l'objet d'une réduction proportionnelle de salaire ou d'une sanction disciplinaire.

Rendre indépendante la médecine du travail et la renforcer face aux risques liés à la santé mentale

L'indépendance de la médecine du travail face aux directives des employeurs est une question cruciale pour la qualité de la relation avec les salarié.es et des décisions prises. Les services de santé au travail étant financés et gérés de fait par les employeurs, la protection des médecins contre le licenciement n'est pas aujourd'hui une garantie suffisante de cette indépendance. Il convient de rendre les services de santé au travail tout à fait indépendants des

employeurs. Financés par un prélèvement URSSAF forfaitaire et gérés par la Sécurité sociale, ils seront composés de médecins du travail et d'intervenants en prévention des risques professionnels. Il conviendra que tout service de santé au travail comprenne un toxicologue, ainsi qu'un psychologue ou un psychiatre du travail (ou une convention permanente avec une structure agréée disposant de spécialistes de la prévention des risques psychosociaux). Les salarié.es en coactivité sur un même site seront suivi.es par le même service de santé au travail.

Repenser la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment d'origine psychique

Notre droit des accidents du travail et des maladies professionnelles demeure prisonnier de la logique de compromis qui a prévalu en 1898 : la réparation est légitime, mais elle est forfaitaire et surtout soumise à l'arbitraire d'experts médicaux le plus souvent ignorants des atteintes liées au travail. Il convient d'en penser la rénovation, afin notamment de permettre la réparation intégrale des préjudices subis par les salarié.es en cas d'accident ou de maladie professionnelle, à l'égal des autres contentieux de l'invalidité, et pas seulement en cas de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur.

Après des années de débats infructueux, il est temps de créer et d'expérimenter un dispositif permettant la reconnaissance des incidences psychopathologiques du travail et de son rôle déterminant dans des pathologies psychiques. Pour les maladies non prévues dans un tableau, il convient de réformer la procédure inefficace des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), qui devraient être composés de spécialistes de la santé au travail. Une évaluation annuelle détaillée des cas, admis ou rejetés, devrait conduire à des propositions de tableaux nouveaux ou d'amélioration des tableaux existants, comme prévu par la loi de 1993 portant création du système complémentaire de reconnaissance des maladies

professionnelles.

Renforcer l'inspection du travail et garantir son indépendance

Sans le considérable travail d'agents de l'inspection du travail, l'affaire France Télécom Orange n'aurait pas pu aboutir. Mais les évolutions récentes, dans le sens d'un contrôle hiérarchique étroit de l'activité et d'une mise au pas des services de contrôle, affaiblissent leur action et vont à contresens de l'idée même d'inspection du travail, telle que garantie par l'OIT. Ses effectifs doivent être substantiellement augmentés, son indépendance et ses prérogatives renforcées.

En particulier, le droit accordé à l'inspection du travail de suspendre des activités en fonction de certains risques physiques limités devrait être étendu à toutes les situations dans lesquelles un danger grave pour la santé des travailleurs, des riverains ou de l'environnement est constaté. Par ailleurs, il convient de renforcer les moyens humains des services de prévention des Carsat (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) et de doter la fonction publique d'une véritable médecine du travail et d'une inspection du travail avec un pouvoir coercitif sur les employeurs publics.

Créer des Comités-travail-santé-environnement, élus directement et dotés de pouvoirs élargis par rapport aux CHSCT

La prévention des risques liés à l'organisation du travail suppose d'abord la présence de représentant.es du personnel auprès desquels les salarié.es puissent trouver de l'aide. Une telle présence a été considérablement réduite par les ordonnances Macron du 22 septembre 2017, qui ont supprimé les délégués du personnel et les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Les instances étant désormais centralisées dans le Comité Social et Économique (CSE) au niveau de l'entreprise, les élu.es, en moins grand nombre, n'ont plus la capacité d'être présent.es dans tous les

établissements des grandes entreprises. Les « représentants de proximité » prévus par les ordonnances sont facultatifs et n'ont pas de pouvoir réel. Et il n'y a plus de représentant.es spécialisés dans la santé et les conditions de travail. Alors que la représentation du personnel est apparue à la fin du XIX^e siècle, avec les fameux délégués mineurs, pour des questions liées à la sécurité et pour assurer une présence de représentant.es de proximité, ce sont ces deux fonctions premières de la représentation du personnel qui ont été directement attaquées.

Pourtant, comme l'a démontré le rôle central joué par les CHSCT dans l'affaire France Télécom, des représentants de proximité dotés d'importants pouvoirs en matière de santé et de sécurité sont indispensables à la protection des personnes contre le harcèlement moral, et plus généralement pour la prévention de l'ensemble des risques professionnels et environnementaux. Eux seuls sont en mesure de connaître le travail réel des salarié.es et de faire remonter les informations pertinentes pour la prévention. À contresens des réformes récentes il convient non seulement de rétablir des instances dédiées à la santé au travail dans chaque lieu de travail, mais encore de renforcer leur légitimité et leurs prérogatives par rapport à celles qu'avaient acquises les CHSCT.

C'est pourquoi nous proposons que, dans les secteurs privé comme public, des représentant.es de proximité soient désormais obligatoirement élu.es sur chaque site par l'ensemble des salarié.es contribuant à l'activité (quel que soit leur statut), et qu'ils forment un Comité travail-santé-environnement (CTSE).

Ces comités de proximité disposeront d'une personnalité juridique et des mêmes droits que les anciens CHCST (expertise, alerte...), avec deux améliorations importantes (outre leur élection directe) :

- les prérogatives du comité seront élargies aux questions environnementales : en tirant parti de l'expérience des mobilisations contre l'amiante qui ont vu se développer des alliances syndicales et

citoyennes pour parvenir à l'interdiction, le CTSE doit obtenir l'intervention légitime de contre-pouvoirs citoyens (associations, experts), permettant de rompre le cloisonnement entre l'intérieur et l'extérieur des lieux de travail, au regard des enjeux de santé. Ces acteurs, s'ils le souhaitent, seront convoqués aux réunions du CTSE.

- en cas de changement organisationnel ou technologique que les élu.es du CTSE ont de bonnes raisons de juger potentiellement préjudiciable à la santé physique ou mentale des salarié.es ou à l'environnement, le CTSE pourra exercer un droit de veto suspensif. Une enquête conjointe avec l'employeur devra déboucher sur la formulation par celui-ci de mesures de prévention ou de modifications du projet permettant de remédier aux dangers. En l'absence d'accord sur ces mesures, les élu.es auront la possibilité de saisir l'inspection du travail (comme c'est aujourd'hui le cas) ou le juge des référés (TGI pour le secteur privé, tribunal administratif pour le public). Le changement prévu devra alors être suspendu par l'employeur, le temps pour ces autorités de prendre une décision.

Réinventer le droit d'expression des salarié.es sur leur travail

Depuis 1982, il existe un droit d'expression collectif des salarié.es sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail. Ce droit n'a pas tenu ses promesses. Il est temps de tirer, enfin, les conclusions de cet échec et de reconstruire ce droit, afin de lui donner l'utilité et l'effectivité dont il a jusqu'ici été dépourvu.

Pour ce faire, il convient :

- de reconnaître pleinement ce droit comme un droit des travailleurs, seuls à même de déterminer le lieu d'échange pertinent entre professionnels, et donc de leur confier l'organisation des espaces de délibération sur le travail. Il n'appartient pas à l'employeur d'organiser cette expression, ni même d'influer sur son organisation, qui doit être l'une des fonctions des représentant.es de proximité ;
- d'accorder un crédit de quatre heures par mois à chaque salarié.e pour permettre l'expression effective de chacun.e ;
- de garantir la libre expression des salarié.es, en assurant la mise en forme collective et anonyme des avis donnés, sans que les évaluateurs du travail puissent en connaître l'origine individuelle ;
- de garantir l'utilité de cette expression en prévoyant la centralisation par les représentant.es de proximité et la présentation à l'employeur, lors de réunions spécifiques, des remarques et propositions émanant des espaces de

délibération ; en exigeant de l'employeur qu'il motive expressément tout refus de ces propositions ; en instaurant l'obligation d'engager, à la demande des organisations syndicales représentatives, une négociation collective sur les conditions et l'organisation du travail partant des propositions des travailleurs.

Les signataires de ce texte ne partagent pas nécessairement le détail de toutes les recommandations qu'il contient, mais estiment indispensable que le verdict du procès France Télécom soit enfin l'occasion d'un débat d'ampleur sur l'avenir de la santé au travail et environnementale, avec l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, des organisations syndicales, des associations, des forces politiques démocratiques et des citoyen.nes.

De plus, ils tiennent à rappeler que ces mesures ne sont que des mesures d'urgence centrées sur la question de la santé. D'autres dispositions seraient nécessaires pour une réelle démocratisation du travail et des entreprises, notamment concernant leur gouvernance. Dans l'immédiat nous appelons à des avancées significatives dans la participation des salarié.es et des parties prenantes concernées aux décisions de gestion qui impactent la santé au travail, la santé publique et l'environnement.

Les noms des premiers signataires de cet appel figurent [ici](#) et [là](#).

UE : nouveaux dirigeants, anciens problèmes Sur la situation de l'UE au moment de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne

lundi 20 janvier 2020, par [Attac Allemagne](#)

Lors de la campagne électorale pour le Parlement européen en mai dernier, les partis établis et les grands médias ont réussi à donner l'impression qu'après une décennie de multiples crises les choses iraient mieux. Le taux de participation a augmenté et le grand journal *Frankfurter Allgemeine Zeitung* s'est réjoui de constater : « Les alarmes exacerbées et la dramatisation historique de la campagne électorale - mot-clé 'vote déterminant pour notre destin' - ont peut-être semblé à certains être exagérées. Mais cela a eu l'effet escompté. »

Lors de la campagne électorale pour le Parlement européen en mai dernier, les partis établis et les grands médias ont réussi à donner l'impression qu'après une décennie de multiples crises les choses iraient mieux. Le taux de participation a augmenté et le grand journal *Frankfurter Allgemeine Zeitung* s'est réjoui de constater : « Les alarmes exacerbées et la dramatisation historique de la campagne électorale - mot-clé 'vote déterminant pour notre destin' - ont peut-être semblé à certains être exagérées. Mais cela a eu l'effet escompté. »

- 1. Cependant, la désillusion vint vite. Le modèle « tête de liste », précédemment vanté comme preuve que l'UE pourrait être démocratisée, a été aboli d'un trait de plume, et la présidence de la Commission a été décidée par Macron et Merkel selon l'ancienne méthode. A été confirmé ce que [Macron lui-même avait déclaré](#) en 2017 : « Ceux qui dirigeaient l'Europe ont cherché des accommodements à côté du peuple comme pour continuer une méthode qui pendant des décennies avait si bien réussi, celle de faire l'Europe un peu à part et d'expliquer ensuite. »
- 2. Les conservateurs et les sociaux-démocrates n'ayant plus la majorité au

Parlement, les décisions deviendront plus difficiles. En conséquence, le Parlement – en termes de pouvoir déjà le maillon le plus faible des institutions de l'UE – perdra de l'importance politique, comme le montre la décision sur la présidence de la Commission.

- 3. De plus en plus de gens ont compris que les élections européennes ne répondent même pas aux normes démocratiques minimales :
 - elles étaient libres et secrètes, mais pas égalitaires. Si, par exemple en Allemagne, on voulait voter pour la plate-forme de la gauche avec *La France Insoumise*, *PODEMOS* et les partis de gauche nordiques, on n'a pas pu le faire, car les élections ont été tenues d'après les règles nationales ;
 - il en va de même pour le seuil électoral. Alors qu'en Allemagne, un demi-point de pourcentage était suffisant pour obtenir un siège, le seuil de 5 % s'appliquait dans d'autres pays ;
 - le principe *une personne, une voix* ne

s'applique pas. Dans les pays les plus peuplés, il faut pour un siège au Parlement européen dix fois plus de voix qu'à Malte.

- 4. Ces déficits démocratiques sont à rajouter aux problèmes démocratiques structurels :
 - l'absence des fonctions les plus importantes d'un parlement : l'initiative législative et la souveraineté budgétaire ;
 - il n'y a pas de séparation des pouvoirs dans l'UE ;
 - les décisions importantes suivent les *mécanismes de domination cachés* (Bourdieu), c'est-à-dire une hiérarchie informelle avec la France et l'Allemagne en tête.

Mais même si ces problèmes étaient résolus, le constitutionnalisme néolibéral subsisterait, c'est-à-dire la quasi-constitutionnalisation du néolibéralisme dans les traités et sa mise en œuvre dans le marché intérieur, privilégiant les intérêts du capital. Les privilèges structureux et juridiques du capital sont bien illustrés dans les traités de libre-échange. Le droit démocratique pour les états et les municipalités de décider sur leurs affaires est systématiquement limité en faveur des profits des investisseurs. Une alternative fondamentale aux politiques économiques et sociales ne peut être obtenue qu'en modifiant les traités à l'unanimité. Une illusion, du moins tant qu'on obéit aux traités.

- 5. Avec Ursula von der Leyen, une personne a été élue à la tête de la Commission, dont la priorité absolue est de promouvoir la militarisation et de faire de l'UE une grande puissance dans l'ordre mondial multipolaire émergent et face aux conflits avec les États-Unis. Elle qualifie donc sa nouvelle Commission de *commission géopolitique*. Afin de satisfaire le désir de grandeur et de puissance, un

nouveau département a même été créé. Cependant, les tentatives de parvenir à « *la souveraineté stratégique* » (Macron) se heurtent à une résistance massive. Non seulement les états-Unis, mais aussi la Pologne et les pays baltes préfèrent s'en remettre à une OTAN en état de « *mort cérébrale* » (Macron) plutôt qu'aux propres capacités militaires de l'UE.

- 6. Si les sondages pour les élections au Royaume-Uni sont corrects, le pays quittera l'UE le 31 janvier 2020. Le Brexit ne signifie pas simplement qu'un pays membre parmi 28 partira. Le Royaume-Uni est la deuxième économie de l'UE et la cinquième du monde. En termes économiques, cela signifie autant que si les 18 économies en fin de classement sortaient. C'est aussi une puissance nucléaire, ce qui confère malheureusement toujours un statut spécial dans le système international, et un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais le plus grand défi pour Bruxelles pourrait être à venir. Si le Royaume-Uni ne connaît pas le déclin annoncé après le Brexit, cela montrerait aux pays tentés d'en faire autant : on peut bien réussir sans l'UE.
- 7. Une autre priorité de la nouvelle Commission est la construction de la « *Forteresse Europe*. » En l'absence de consensus en matière de politique humaine sur la migration, la seule chose qui puisse encore être convenue est le renforcement des frontières extérieures. Le Département des migrations s'appelle désormais « *Promotion de notre mode de vie européen* » – une formule qui indique un glissement net vers la droite en matière de fuite et migration. Le terme *mode de vie européen* signale la tentative de former

une identité euro-nationaliste par le haut.

- 8. Une autre priorité de M^{me} von der Leyen est un *Green Deal*. Cela sonne bien. Mais compte tenu de l'hétérogénéité des intérêts entre la Pologne avec sa houille, la dépendance de la France de ses centrales nucléaires, le *tournant énergétique* en Allemagne, largement laissé à l'anarchie des marchés, et les conflits sur le gaz russe, des changements substantiels sont encore moins probables qu'avec le programme sur le climat décidé récemment en Allemagne.
- 9. Le débat sur le cadre budgétaire 2021-2027 montre également que la politique climatique n'a aucune chance à la hauteur des défis. Jusqu'à présent, chaque pays a contribué avec 1 % de son PIB au financement de l'UE (N.B. : l'objectif militaire de l'OTAN est de 2 % !). Comme la contribution britannique doit être compensée, les contributions de tous augmenteront. À cela il faut ajouter les fonds supplémentaires pour le financement de la militarisation (PESCO), soit environ 13 milliards d'euros pour ce que l'on appelle *le fonds de défense*. Ainsi, le budget 2020 reste en deçà de l'objectif de consacrer 20 % à la politique climatique, tel que l'avait recommandé le Parlement. Il y a plus de populisme dans ce *Green Deal* que de sérieux contre le changement climatique.
- 10. Rien n'est dit sur les effets centrifuges de l'euro, l'un des problèmes structurels les plus importants de l'UE : La tentative de Macron de stabiliser la zone euro a été diluée au point de ne plus être reconnue. Il voulait « plusieurs pour cents du PIB » – donc au moins 2 %. Cela représenterait 231 milliards par an. *L'instrument*

budgétaire de convergence et de compétitivité, désormais adopté, prévoit 17 milliards sur 7 ans, soit 2,4 milliards par an, soit 0,002 % du PIB.

- 11. L'UE reste une construction précaire qui ne dispose pas des instruments politiques, économiques, financiers et juridiques pour résoudre les crises cruciales de notre époque. La crise permanente, se débrouiller tant bien que mal et l'érosion continue vont donc se poursuivre avec M^{me} von der Leyen.
- 12. L'un des principaux défis pour une politique émancipatrice est de s'opposer à la militarisation et à la politique de grande puissance. Surtout du point de vue des pays du Sud, la militarisation et le comportement de grande puissance représentent la continuation de 500 ans de colonialisme et d'impérialisme. En même temps, ces politiques absorbent les ressources politiques, financières et intellectuelles nécessaires pour résoudre les problèmes environnementaux et pour éradiquer la pauvreté. En aucun cas, une politique émancipatrice ne doit prendre parti dans la controverse entre d'une part l'OTAN/USA, d'autre part l'indépendance militaire de l'UE. Il faut lutter, au-delà de la peste et du choléra, pour un ordre mondial démocratique, pour la coopération internationale, la détente, la résolution politique des conflits, la paix et le désarmement, y compris pour un ordre de paix paneuropéen, de Lisbonne à Vladivostok.

En outre, il est nécessaire de mener des campagnes contre le néolibéralisme dans les politiques économiques, commerciales, financières et sociales et contre le démantèlement de la démocratie.

Enfin, le débat sur les questions fondamentales

concernant l'avenir de l'UE et des alternatives
émancipatrices doit se poursuivre.

1^{er} décembre 2019

Note de lecture sur l'ouvrage : A. Le Roy, E. Puissant (dir), F.-X. Devetter, S. Vatan (2019) Économie politique des associations, Transformation des organisations de l'économie sociale et solidaire

lundi 20 janvier 2020, par [Jacques Perrat](#)

Cet ouvrage est d'abord un manuel universitaire mais peut intéresser un plus large public puisqu'il aborde la question de la transformation en cours des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) [1]. Écrit à plusieurs mains, il offre plusieurs angles de vue permettant de préciser les spécificités de l'ESS et, plus particulièrement, des associations. En mettant en lumière aussi bien leurs forces que leurs contradictions, il montre l'ampleur des remises en causes qu'elles subissent aujourd'hui.

Considérant les limites de l'approche économique standard et la suprématie qu'elle confère à la régulation marchande, les auteurs ont fait le choix d'une approche socio-économique et sociopolitique, donnant toute sa place aux besoins, aux rapports et aux acteurs sociaux. D'où une démarche largement inductive, alimentée par les travaux de terrains des auteurs comme par leur participation aux controverses scientifiques sur ces questions.

Le premier chapitre replace les associations de l'ESS dans une perspective socio-historique. Ayant dû, parfois difficilement comme en France, conquérir légalité et légitimité (la Loi Le Chapelier de 1791 les interdit pour plus d'un siècle), elles ont été souvent pionnières dans de nombreux secteurs d'activité pour répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits (familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap...). Mais leur caractère novateur va au-delà de la simple réponse aux besoins : d'une part, elles concourent à la construction sociale de ces besoins ; d'autre part, elles contribuent à les faire reconnaître comme légitimes. Autre spécificité, la centralité de principe qu'elles accordent à l'utilisateur, y compris dans la participation aux choix stratégiques, voulant contribuer par là à son émancipation.

Le deuxième chapitre s'attache à analyser les conditions complexes dans lesquelles les associations tentent de valoriser leurs spécificités et

d'atteindre leur « idéal-type » (adhésion et engagement volontaire, égalité des membres dans les décisions, double qualité d'utilisateur et de membre, non-lucrativité), malgré les contradictions apportées à tous ces principes par l'extension de la régulation marchande. Alors que, dans l'approche théorique standard la firme peut être considérée comme un « nœud de contrats bilatéraux » dont l'efficacité est validée par le marché, l'association s'écarte par nature de ce modèle puisque, si elle se présente bien comme un système d'interrelations internes et externes, ces interrelations ne sont pas d'abord marchandes et leur validation est, en dernière instance, sociale. D'où, notamment, la complexité du fonctionnement du « triangle associatif » que forme l'association employeur, ses salariés et les utilisateurs qui sont sa raison d'être. Le chapitre s'attache à analyser les difficultés d'exercice de la fonction employeur (souvent collective et bénévole), le positionnement complexe du syndicalisme salarié et les tensions qu'introduisent la professionnalisation des services et le recul du principe de double qualité, avec des utilisateurs qui sont de moins en moins membres à part entière de l'association qu'ils sollicitent.

Le troisième chapitre porte sur les relations des associations avec les politiques publiques, en pointant le passage d'un simple soutien économique à une instrumentalisation dans le cadre de certaines

politiques, telle l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, y compris en considérant les associations elles-mêmes comme des gisements d'emplois. L'évolution des modalités de financement (baisse des subventions, financement lié à des projets définis par les pouvoirs publics) va en ce sens, ce qui accentue la mise en concurrence des associations entre elles et avec des acteurs privés ou mutualistes (avec un risque de « *dilution dans l'Économie sociale et solidaire* ») et les conduit, pour assurer leur équilibre budgétaire, à rechercher des financements pas forcément compatibles avec leur projet politique.

Le quatrième chapitre rassemble des éléments de connaissance précis (statistiques, résultats d'études de terrain...) sur l'emploi et le travail dans les associations : évolution de l'emploi, concentration territoriale et sectorielle, rémunérations, temps de travail, conditions de travail, motivation... et s'interroge sur la conséquence de l'évolution des pratiques managériales sur ces éléments.

Le chapitre 5 reprend cette même interrogation en la focalisant sur le travail et l'emploi des femmes, majoritaires dans le salariat associatif. Initialement, le caractère innovant des associations s'est manifesté en faisant émerger le travail féminin des activités domestiques et du bénévolat et en le conduisant, par un continuum, au salariat et à la professionnalisation, en associant nouvelles réponses aux besoins et création de nouvelles professions (notamment avec la création de nouveaux diplômes). Cependant, les évolutions constatées dans les politiques publiques (individualisation de la formation notamment) et la prégnance de la logique marchande (« rationalisation » de l'organisation du travail) constituent de puissants freins à cette professionnalisation.

Le chapitre 6 est consacré à la question de l'évaluation qui, selon les auteurs, s'inscrit de plus en plus comme outil de contrôle économique et financier des activités associatives au lieu de mesurer la portée sociopolitique de leurs interventions. Celles-ci sont, par nature, essentiellement non marchandes et l'appréhension de leur efficacité ne peut donc se réduire à l'analyse d'indicateurs chiffrés : elle

demande une démarche « *compréhensive* », par nature collective, et contradictoire car confrontant différents points de vue, donc avant tout « *politique* ».

Dans le dernier chapitre comme dans la conclusion, les auteurs se demandent si les associations peuvent devenir « *solubles dans le marché* ». Les associations d'Aide à domicile sont prises comme exemple d'une évolution problématique, puisqu'on s'y écarte de plus en plus d'un financement par des subventions publiques, significatives d'une validation sociale *ex ante* des missions d'intérêt général qui leur sont conférées. Avec le passage à une situation où, d'une part, la diminution drastique de ces subventions ouvre la porte à une tarification sans cesse plus marchande des activités, et où, d'autre part, les usagers jouent un rôle accru dans la détermination des prix qu'ils consentent à payer. Ce qui prévaut ainsi est donc une « *validation décentralisée et individualisée* » de ces activités, ce qui accroît la mise en concurrence des associations entre elles et avec des prestataires privés. Pour les auteurs, le projet associatif ne peut se régénérer qu'en retrouvant la dynamique d'un projet politique, qui articule finalité du service rendu et qualité de l'emploi et du travail.

On a donc là un ouvrage particulièrement roboratif, même si sa lecture n'est pas toujours aisée : l'écriture plurielle comme le découpage des chapitres apportent une multiplicité intéressante de points de vue, mais peut rendre difficile l'appréhension cohérente de certaines questions. C'est, notamment, le cas de la question du travail et de l'emploi, dont le chapitre 5 dresse un panorama quantitatif, mais dont les aspects plus qualitatifs, concernant de fait la spécificité de la relation salariale associative, sont évoqués plus ou moins explicitement dans les autres chapitres.

Pour autant, ce qui nous a surtout intéressé est la portée heuristique de l'approfondissement ainsi proposé des « concepts de l'ESS » pour considérer « en creux » ce que n'est pas (et que pourrait être) l'économie dite « productive ». L'exemple de l'Aide à domicile (dont on peut regretter là encore que la richesse de ses enseignements se trouve quelque peu fragmentée dans les différents chapitres) et doublement significatif à cet égard. D'abord par la

façon dont les exigences d'une logique non marchande pour améliorer la réponse aux besoins sociaux et au souci des personnels de bien faire leur travail percutent frontalement les injonctions de la logique marchande, ce qui s'exprime par la tension permanente qui s'exerce entre rationalisation « industrielle » (où triomphe la standardisation des pratiques et le raccourcissement du temps) et rationalisation « professionnelle » (qui privilégie « *l'élaboration de routines en construction permanente* »). Ensuite par les questions soulevées par la difficile transition, concernant l'activité des femmes, entre travail bénévole domestique et travail salarié

professionnel. Par là, c'est bien à une réflexion sur la nature et sur la place du travail dans la structuration des individus et de la société que nous sommes invités. Ce qui nécessiterait de poursuivre la réflexion sur la question centrale de la valeur, notamment celle produite dans les services non marchands. À notre sens, plutôt que de vouloir résoudre la fameuse contradiction qui existerait chez Marx dans la transformation de la valeur en prix, il est préférable de l'accepter comme telle car c'est sans doute dans cet entre-deux que pourront se construire les solutions alternatives que portent les auteurs de l'ouvrage.

Notes

[1] Louvain La Neuve, De Boeck Supérieur
(ADEES Auvergne-Rhône-Alpes)

Revue des revues

Revue des revues

lundi 30 mars 2020, par [Jacques Cossart](#)

Le monde irait-il mieux ? Rien n'est moins sûr si l'on en croit de nombreuses publications qui ont un certain retentissement en France, en Europe et aux États-Unis. Les inégalités, thème récurrent dans notre revue des revues, ne connaissent pas de décroissance. L'étude réalisée par Thomas Piketty fournit une base de données considérable. Par ailleurs, les rapports publiés par le GIEC en 2019 confirment la gravité de la situation climatique, avec des conséquences dramatiques sur les océans. Pourtant, nombreux sont ceux qui réclament encore et toujours plus de croissance économique, tandis que la COP 25 à Madrid n'a même pas accouché d'une souris.

Inégalités

Les inégalités mondiales, entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, sont telles que les plus clairvoyants des propriétaires du capital [1] y voient un danger pour le capitalisme lui-même. Il ne s'agirait plus de baisser l'impôt sur les hauts revenus, mais au contraire d'en accroître les taux marginaux et d'instaurer des impôts sur la fortune ! La Banque mondiale note dans son rapport 2018 [2] que de 1995 à 2014 « la richesse mondiale a progressé de 66 % (passant de 690 000 milliards de dollars à 1 143 000 milliards de dollars constants de 2014 (...)) mais les inégalités demeurent substantielles ». L'optimisme de Simon Kuznets [3], quand il a tracé sa fameuse courbe qui prétendait établir que si, pendant un certain temps, les inégalités augmentaient avec la croissance, elles allaient décroissant par la suite. Il faut toutefois préciser qu'il avait averti que ladite décroissance ne pourrait s'entendre qu'accompagnée d'une ferme intervention publique pour lutter contre les inégalités. Keynes, que Kuznets contestait, avait avec son sens de la formule, prévenant « il vaut mieux que l'homme exerce son despotisme sur son compte en banque que sur ses concitoyens ». Depuis, on dispose d'une abondante documentation démontrant la réalité [4] et de l'ouvrage, maintenant en français, de [Branko Milanovic](#).

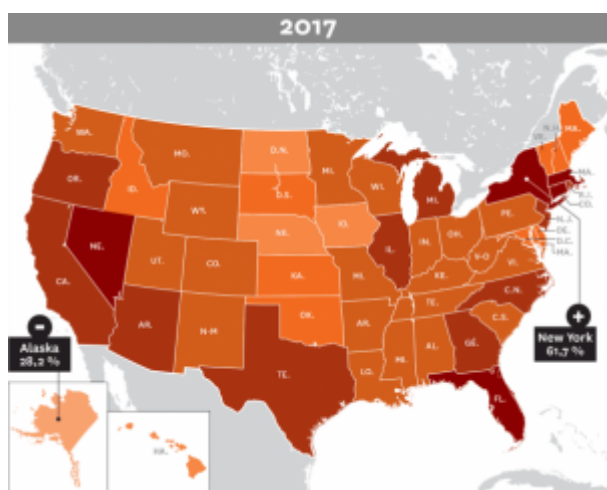
Un éditorialiste du *New York Times*, David Leonhardt, est préoccupé à propos de son ami Peter Georgescu, un PDG états-unien qui lui dit être *worried*. Pourquoi

donc cet immigré de 80 ans, émigré de Roumanie à l'âge de 15 ans et qui a *réussi*, est-il inquiet ? Le journaliste rapporte dans le [quotidien](#) que Georgescu voyait clairement que « le capitalisme se suicid[ait] à petit feu depuis quarante ans ». On se souvient peut-être de ce que, au début des années 2000, mi-goguenard mi-prophète, déclarait Warren Buffet à l'époque réputé le plus riche du monde : « Il y a une guerre des classes, c'est un fait. Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner ». Selon Forbes, il n'est plus, en 2019, que le troisième de la liste !

Mais alors, le marché et la concurrence n'auraient pas été facteurs de progrès ? On nous dira, données exactes à l'appui, que le *progrès humain* est à l'œuvre. Encore heureux puisque si, depuis le XVIII^e siècle, la population mondiale a été plus que décuplée, il en est allé de même pour le revenu moyen sur la planète. Dans ces conditions, on ne peut que se réjouir de constater que l'espérance moyenne de vie à la naissance, qui n'était alors que d'une trentaine d'années, a dépassé, aujourd'hui, 70 ans. Mais, après ces observations tout à fait réelles, deux remarques : en premier lieu, ces progrès ne sont pas tombés du ciel, le suffrage universel, l'école gratuite et obligatoire, l'assurance-maladie universelle, l'impôt progressif, entre autres, qui ont été régulièrement arrachés par les peuples grâce à leurs luttes, ne sont pas pour rien dans l'affaire ; d'autre part, il s'agit là de moyennes cachant de profondes inégalités qui, elles aussi, vont croissant. Si, à la fin des années 1980, la fortune des milliardaires

s'élevait à un total équivalent à 3 % de la production mondiale, l'[UBS](#) nous apprend que, désormais, ils sont à peine plus de 2 100 à posséder un pactole de quelque 10 % de la [richesse mondiale](#) 2018. Peter Georgescu est persuadé que ce sont les entrepreneurs qui parviendront à mettre fin au *court-termisme* du capitalisme ; l'éditorialiste du *New York Times* n'en est pas convaincu !

Courrier international (CI) a publié à l'été 2019 un hors-série intitulé « Atlas des inégalités ». Si on n'y apprend rien qui n'ait déjà été démontré par de nombreux chercheurs – auxquels se réfère d'ailleurs la publication – les rédacteurs ont, dans la version numérique, su proposer des cartes interactives qui agrémentent la lecture ; ainsi, pour illustrer les inégalités augmentant en Europe et aux États-Unis, CI nous présente la carte qui est reproduite ci-après pour les États-Unis en 2017. Si on se reporte à la [version numérique](#), on pourra visionner les deux continents et les deux années de référence, 1980 et 2017.



Part du revenu capté par les 10 % les plus riches en Europe et aux États-Unis.

(En 1980 et en 2017, en %, avant impôt)

SOURCE : [WID 2019](#)

En utilisant la version interactive de CI, on remarque que les 10 % les plus riches sont parvenus à faire croître, à New York, la part du revenu national captée par eux en 2017 jusqu'à 61,7 %. En 1980, c'est le Mississippi qui détenait cette place avec 41 %. Thomas Piketty vient de publier *Capital et idéologie*

[5]. Le 9 septembre 2019, il était l'invité de France Inter où il a eu le « mauvais goût » d'indiquer qu'il était indispensable de rétablir un impôt sur la fortune. Immédiatement, les présentateurs de la *première matinale de France*, Nicolas Demorand et Léa Salamé, se sont exclamés : « vous voulez instaurer un impôt confiscatoire ? » contre ceux qui..., s'approprient 10 % du produit mondial en 2017 ; pour des gens dont le métier est précisément d'être parmi les mieux avertis, il n'est pas vraisemblable qu'ils ne sachent pas parfaitement que les taux évoqués par Piketty sont très sensiblement inférieurs aux taux connus dans le monde au cours de l'histoire [6] ; enfin, si les travaux de Thomas Piketty sont précieux, leur auteur ne peut raisonnablement pas passer pour un dangereux révolutionnaire. Pourquoi donc de tels cris d'orfraie ? Il n'est pourtant pas allé jusqu'à décrire les gains capitalistes comme provoqués par un « état morbide plutôt répugnant, l'une de ces inclinations à demi criminelles et à demi pathologiques dont on confie le soin en frissonnant aux spécialistes des maladies mentales » [7] !

Piketty estime que l'inégalité n'est pas économique, mais d'abord idéologique et politique ; on peut lui savoir gré de cette mise en perspective de son ouvrage, même si certains reprochent à son auteur de n'être pas marxiste. Incontestablement, Thomas Piketty ne l'est pas et ne revendique pas de l'être. En revanche, il affirme qu'en l'absence d'éléments extérieurs, le capitalisme engendre inexorablement des inégalités croissantes ; et dans sa conclusion, il précise « que Friedrich Engels et Karl Marx écrivaient en 1848 dans le Manifeste du parti communiste *l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des classes*. L'affirmation reste pertinente, mais je suis tenté à l'issue de cette enquête de la reformuler de la façon suivante : l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des idéologies et de la quête de la justice » [8]. La reformulation serait-elle antimarxiste ? James Galbraith, l'économiste états-unien de grande qualité, reproche [9] à Piketty une vision du monde très restreinte d'une part mais aussi d'avoir réduit le communisme à une « absurdité ». On laissera le lecteur de *Capital et idéologie* se reporter aux plus de vingt pages de sa table des matières pour

apprécier le caractère restreint ou non du lourd document. James Galbraith affirme que pour « Thomas Piketty, le communisme n'aurait été rien d'autre qu'une absurdité, valant à peine une discussion sérieuse ». Sauf omissions, voilà ce que l'on trouve chez Piketty à ce sujet, « le fait de criminaliser les détenteurs de carrioles et d'échoppes, au point de les emprisonner, peut sembler absurde. Cette politique obéit pourtant à une certaine logique. Il y a d'abord, et surtout, la crainte de ne pas savoir où s'arrêter. Si l'on commence par autoriser des formes de propriété privée de petites entreprises, ne risque-t-on pas de ne pas savoir où placer la limite, et, de proche en proche, de ressusciter le capitalisme ? » [10].

Alors Piketty, suppôt du capitalisme ? Pour éclairer notre lanterne peut-être peut-on consulter *Les Échos*, un quotidien fort bien conçu au demeurant, et qui en la matière est un bon connaisseur et ne s'en cache pas. C'est Jean-Marc Vittori qui a publié le 19 septembre 2019 à propos de l'ouvrage de Piketty « Anatomie d'un pamphlet anticapitaliste » ; reconnaissons au journaliste la correction d'avoir choisi un titre qui n'allait pas dissimuler le contenu de son article. En parfait homme du monde, il reconnaît que « *La perspective historique est saisissante. L'éclairage politique est novateur, comme l'a souligné Branko Milanovic, un autre grand spécialiste mondial des inégalités. La mutation du parti des travailleurs en partie des diplômés est sans doute une pièce essentielle et méconnue du puzzle politique de ces dernières décennies* ». Pour autant, ce mérite étant largement répété dans la presse, elle n'est guère dangereuse ; d'ailleurs, il arrive très vite à l'essentiel « *Pour Piketty, les inégalités, c'est mal [...] Le problème, c'est que Piketty ne s'intéresse pas aux causes et aux effets économiques de la propriété* ». Vittori devrait lire deux fois les 1 200 pages de l'ouvrage ! Car si elles ont un mérite, c'est précisément à la fois d'en démonter les causes et d'énumérer les effets dévastateurs de cette sacro-sainte propriété, pour laquelle il a forgé la qualification explicite de *propriétaire*. Vittori est trop avisé pour traiter Piketty de bolchevique, alors il se contente de jeter finalement un *l'on sent souvent dans son texte une tentation autoritaire*. Il n'a pas eu

le réflexe de citer Adam Smith dans la formule répétée *ad nauseam* « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher [...] que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt ». Peut-être sait-il que le libéralisme de l'auteur n'a jamais été celui du néolibéralisme de nos jours ; le sien devait, disait-il, être rigoureusement encadré. Mais, au XVIII^e siècle, il avait encore bien du chemin à parcourir pour parvenir aux splendeurs du XXI^e !

Un autre quotidien, solidement campé sur sa renommée internationale, *The Daily Telegraph*, publiait à Londres *Influential Thomas Piketty is back and more dangerous than ever*. Le chroniqueur londonien, Matthew Lynn, y qualifiait Thomas Piketty d'influent et plus dangereux que jamais. Il spécifie cette dangerosité en lui reprochant de se tromper sur les fondements de l'économie et d'ignorer le rôle de l'innovation et de l'esprit d'entreprise ; on conviendra qu'au vu de ce dernier reproche, Piketty mérite l'excommunication ! Lynn a certes beaucoup de reproches à adresser à Piketty, mais celui qui est à la base de tous est que *ses idées vont se retrouver dans tous les programmes politiques*. On se demande toujours comment faire avec les idéologues, car c'est moins qu'ils n'entendent pas, mais qu'ils ne veulent pas entendre. *The Daily Telegraph*, comme bien de ses pairs, aime à s'appuyer sur de *vrais* économistes, si possible titulaires de ce qu'ils appellent le prix Nobel d'économie. Peut-on lui suggérer le lire le *Nobel d'économie* de 2011, Stiglitz, qui publie *Peuple, pouvoir et profits* [11] en l'assurant que ce titre qui, il est vrai, sent quand même un peu le soufre, est bien de lui. On pourrait lui recommander bien des passages, contentons-nous de « nous [les Américains] n'avons pas organisé comme il fallait la transition, nous n'avons pas dompté le secteur financier ; nous n'avons pas géré convenablement la mondialisation et ses conséquences ; et – c'est le plus important – nous n'avons pas réagi à la montée de l'inégalité, alors que, de toute évidence, elle nous transformait en économie et démocratie du 1 %, par le 1 %, pour le 1 % » [12], que, espérons-le, il ne trouvera pas trop agressif parce que, alors autant le prévenir, il en trouvera d'autres bien plus hardis !

Pour Piketty, le capitalisme, c'est la propriété privée

dont il convient d'assurer « la protection absolue [...] pour résoudre presque tous les problèmes, ce qui peut aboutir [...] à une quasi-sacralisation de la propriété et à une méfiance absolue contre toute tentative de remise en cause » [13]. Pour spécifier ce principe de base du capitalisme, il emploiera le terme de *proprétarisme* qui, à ses yeux, ambitionne rien moins que d'assurer la régulation des relations sociales ! Le capitalisme a toujours eu quelque chose de religieux ; ainsi, comme l'édictaient les Évangiles pour asseoir l'église catholique, *les portes de l'enfer ne prévaudront pas* contre elle. Après pareille sentence, la messe est dite. Les deux guerres mondiales du vingtième siècle ont, pour *réussir* leur monstrueuse boucherie, entraîné les dépenses que l'on sait pour les États, qui ont alors émis des bons du Trésor sur lesquels se sont précipitées les grandes fortunes qui n'avaient pas imaginé une seconde que ces États décideraient de ne pas rembourser la dette publique contractée ainsi. Aujourd'hui, ce sont plusieurs milliers de milliards de dollars qui devraient, chaque année, être consacrés aux conséquences du réchauffement climatique et de la dégradation de la biodiversité, autrement plus lourdes de conséquences pour la poursuite de l'humanité que les deux guerres du XX^e siècle elles-mêmes. Alors, chiche, on emprunte et on ne rembourse pas ?

En Europe, la montée de l'accaparement patrimonial et, par voie de conséquence, l'extravagance des fortunes accumulées par les très hautes bourgeoisies est allée de la fin du XIX^e siècle jusqu'après la Seconde Guerre mondiale ; elles sont, sur toute la période, à l'origine des rentes servies au détriment, notamment, de l'investissement [14]. Piketty désigne cette période sous l'appellation explicite de *propriétariste et coloniale* et note qu'après les années 1950, l'accumulation du capital va évidemment se poursuivre mais dans un cadre différent parce que, avec ce qu'on appellera les Trente Glorieuses et leur forte croissance au prix cependant de luttes permanentes et souvent violentes [15], se sont formées les classes moyennes éduquées qui vont quelque peu grignoter le pouvoir et les revenus des actionnaires. Au vingtième siècle, l'impôt progressif sur les revenus va peu à peu être instauré au prix de

batailles et d'échecs répétés. Les États-Unis, par exemple, ont maintenu jusqu'au début des années 1960, l'impôt sur le revenu des plus riches à plus de 90 % qui avait été instauré vingt ans plus tôt par Roosevelt. En France, l'impôt sur le revenu [16] est instauré en 1948 avec un taux supérieur à 60 %. Toutefois, ces *progrès* réalisés au XX^e siècle sont largement limités, puisque la partie la plus pauvre de la population n'a pas droit au gâteau de la croissance en matière de patrimoine, « les 50 % les plus pauvres n'ont jamais possédé plus de 10 % des propriétés ». Mais, entend-on entonner, il faut rétablir au plus vite une taxe carbone pour rester dans les clous des engagements de la COP 21 [17]. Typique du néolibéralisme qui accepte, parfois du bout des lèvres, de reconnaître que la situation environnementale est excessivement grave alors pour résoudre le *problème*, c'est simple, il faut s'en prendre à *ceux qui fument des clopes et roulent au diesel*. Faire semblant de croire qu'inégalités et lutte pour un environnement durable n'auraient rien à voir, alors qu'il s'agit d'un seul et même combat. Pas pour les quelques milliers d'ultra-riches et ceux qui les servent. Les plus pauvres qui vivent avec quelques centaines d'euros par mois seront très sensibles au *signal prix* [18] d'une taxe ; tout simplement, ils ne pourront plus acheter leur carburant. Que ces 10 % les plus pauvres paient une taxe, mesurée à leur revenu, quatre fois plus élevée que celle de ceux qui sont parmi les 1 % les plus riches mais qui pourtant sont à l'origine d'une pollution plusieurs dizaines de fois plus élevée est, peut-être, dommage, mais que voulez-vous, on n'y peut rien, *dura lex sed lex* !

La morgue de ces gens est inouïe. Ils savent évidemment, et les institutions mises en place qui protègent leurs privilèges tout autant, que le système financier et bancaire [19] destiné à faire prospérer le capitalisme [20] avec son toit protecteur au sein de l'Union européenne qu'est la Banque centrale européenne (BCE), ne sont pas un outil efficace pour réduire le risque climatique. Ils ne disent rien du rapport de la Cour des comptes, dans lequel l'institution publique ose présenter ses cinq derniers rapports sous l'appellation « [La fiscalité environnementale au défi de l'urgence climatique](#) », en se taisant sur la non-taxation du charbon, du

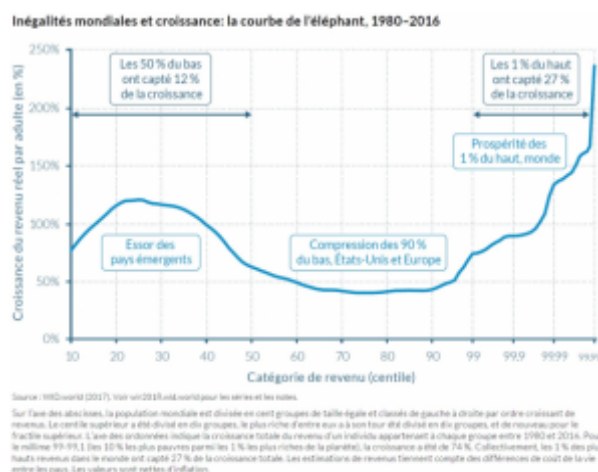
kérosène, du transport maritime et aérien, pas davantage que du CO₂ provenant de nos importations. Mais là, précisément, ce serait mettre en cause le néolibéralisme ; on peut le peindre en vert mais, surtout, ne pas aller au-delà. Comment alors ces pauvres actionnaires pourraient-ils continuer à se servir les dividendes qu'ils s'octroient ? Selon [Janus Henderson](#), le spécialiste mondial en la matière, plus de 1 370 milliards de dollars ont été distribués en 2018 ; au deuxième trimestre 2019, il s'est agi de plus de 513 milliards, en augmentation d'un pauvre 1 % seulement par rapport à la même période de 2018 qui, elle, avait enregistré une augmentation de plus de 14 %, comparée à l'année précédente. On imagine le fantastique ruissellement généré par toutes ces sommes !

Passées les Trente Glorieuses, sont arrivés Margaret Thatcher et Ronald Reagan, qui ont installé leur *révolution conservatrice*. Et, divine surprise, la construction européenne à laquelle participe activement la social-démocratie, amplifie le mouvement, et on aboutit, aujourd'hui à des extravagances qui vont jusqu'à inquiéter le plus clairvoyants des propriétaires du capital qui redoutent – à juste titre peut-on espérer – qu'un système qui réserve à quelques milliers de personnes des fortunes d'un montant égal à 10 % du produit mondial ne peut raisonnablement pas perdurer.

Piketty propose alors de réformer profondément la propriété des compagnies privées ; on a vu précédemment la captation opérée sur les bénéfices auxquels la main-d'œuvre n'a pratiquement pas accès dans la mesure où ils sont la propriété exclusive des actionnaires. Or, ceux qui décident vraiment sur cette planète sont finalement assez peu nombreux, ce sont ceux qui contrôlent une cinquantaine de transnationales, pas davantage, comme on le lira dans cet [article](#). Thomas Piketty préconise que, bien que conservant le système actionnarial, la moitié des droits de vote soit attribuée aux salariés. Dans ce cas, on ne sort pas en effet du système capitaliste, sans doute ce qui conduisait Frédéric Lordon à s'écrier « Pas de danger pour le capital du 21^e siècle » dans *Le Monde diplomatique* d'avril 2015, alors que paraissait le premier ouvrage de Piketty. Incontestablement, mais

ce n'est plus le même, en particulier, les salaires pourraient obéir à d'autres objectifs que ceux de la protection sans retenue des actionnaires.

On a vu que Milanovic avait tracé ce qui sera connu sous le nom de *courbe de l'éléphant* en étudiant l'évolution des revenus mondiaux entre 1988 et 2008. Le WID [21] a publié en 2018 dans son [Rapport sur les inégalités mondiales](#) une version de la fameuse courbe sur la période des 36 années allant de 1980 à 2016. On reproduit ci-dessous ledit graphique présenté dans la presse internationale, même la plus inattendue. Il permet de visualiser la répartition de la croissance du revenu mondial de la période étudiée. La population mondiale est classée en centiles de revenus, avec une visualisation plus détaillée des évolutions à l'intérieur du centile supérieur (croissance au sein du 1%, du 0,1% et du 0,01%).



Comme on le constate, par rapport à la période étudiée par Milanovic, 50 % de la population mondiale n'ont toujours eu droit pendant les 36 années observées qu'à 12 % de la croissance pendant que le 1 % le plus riche s'en accaparait 27 %. Pour paraphraser un ancien président de la République à propos de l'environnement, il y a pourtant moins de dix ans, *les inégalités, ça commence à bien faire* ! D'ailleurs, les propriétaires du capital, qui ne manquent pas de hérauts, sont s'il en était besoin, rassurés, après le trou d'air du XX^e siècle, les inégalités repartent à la hausse.

À titre d'illustration, on reproduit ci-après ce qui s'est passé en matière de revenu pour le 1 % le plus riche et pour les 50 % les moins *méritants* de 1980 à 2015,

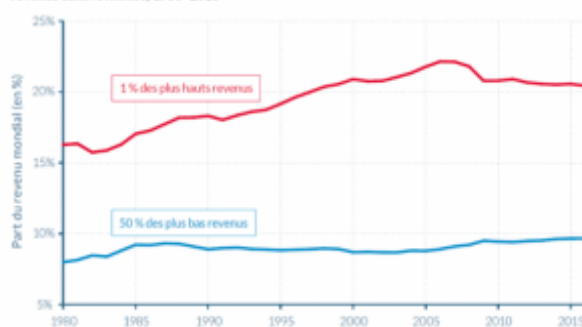
toujours selon les études de [WID](#). Le premier graphique, E5 se rapporte à la population mondiale dont le 1 % le plus riche dispose d'une somme au moins équivalente à 20 % du revenu mondial, pendant que la moitié des 7,5 milliards d'habitants a vu son revenu quand même quelque peu augmenter, grâce en premier lieu à la Chine, pour atteindre presque 10 % du total mondial. Rappelons que, sur la même période, le [produit mondial](#), exprimé en dollars constants 2010, a presque triplé pour atteindre quelque 76 000 milliards de dollars. Le second, E3 a trait à ce qui s'est passé aux États-Unis sur la même période. On y voit, de façon caricaturale, que ce pays enfin *libéré des lourdeurs bureaucratiques*, aura pu libérer le fameux ruissellement, qui a su s'affranchir de la loi de la gravitation pour que ce soit bien les plus riches – ceux que le président de la République française appelle les premiers de cordée pour qui il travaille avec persévérance – qui profitent des plus pauvres.

À côté de la propriété sociale, Piketty préconise d'instaurer ce qu'il nomme la *propriété temporaire*. Il s'agit d'attribuer une sorte d'héritage universel et unique, pour le vingt-cinquième anniversaire de toute personne. Dans l'état actuel des choses en France, il s'agirait d'une dotation de l'ordre de 120 000 euros. Le financement serait assuré par l'instauration d'un impôt progressif sur la propriété et la succession ; sa progressivité permettrait notamment de faire que ce qui serait versé aux enfants dont les parents ressortiraient au dernier centile sur la courbe figurant ci-dessus s'acquitteraient d'un impôt considérablement plus élevé que, par exemple, celui des 50 % n'ayant accès qu'à 12 % de la croissance sans obérer le système global, tout en permettant d'attribuer cet *héritage* à la moitié de la population qui n'en reçoit pas et permettrait aussi de baisser sensiblement l'âge moyen des propriétaires.

Peut-être Piketty ne cherche-t-il pas à faire *du passé table rase*, mais Eugène Pottier ne savait pas que ce qu'il avait composé au lendemain de la monstrueuse répression du peuple qui se battait pour la Commune de Paris deviendrait l'hymne national de l'Union soviétique et le chant révolutionnaire qui fait encore vibrer tant de cœurs. L'histoire malheureuse de l'URSS, pour son peuple et son environnement,

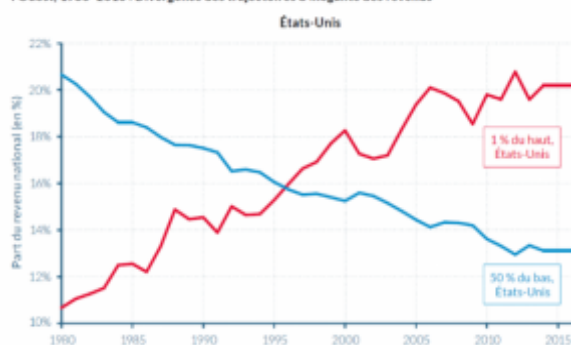
semble nous montrer que tout détruire n'est peut-être pas la meilleure solution.

Graphique E5
Montée de la part des 1 % des plus hauts revenus et stagnation de celle des 50 % des plus bas revenus dans le monde, 1980-2016



Source : WIDworld (2017). Voir en 2021 un monde pour les séries et les notes.
En 2016, le centile supérieur (les 1 % des revenus les plus élevés) a perçu 22 % du revenu mondial, contre 30 % pour les 50 % des plus bas revenus. En 1980, le centile supérieur a perçu 16 % du revenu mondial, contre 8 % pour les 50 % des plus bas revenus.

Graphique E3
Part de revenu des 1 % du haut et des 50 % du bas de la répartition aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, 1980-2016 : Divergence des trajectoires d'inégalité des revenus



Source : WIDworld (2017). Voir en 2021 un monde pour les séries et les notes.
En 2016, le centile supérieur a perçu 22 % du revenu national en Europe de l'Ouest, contre 20 % aux États-Unis. En 1980, le centile supérieur a perçu 10 % du revenu national en Europe de l'Ouest, contre 11 % aux États-Unis.

The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate

Le 24 septembre 2019, le GIEC [22] rendait compte de ce qui se passe, en ce moment et dans l'avenir, pour les océans et les régions gelées de la planète. Les quelque 1 200 pages du [rapport complet](#), comme à l'accoutumée rédigé par 104 scientifiques de 36 pays, qui, pour ce faire, ont analysé plus de 7 000 articles scientifiques et accompagnent l'étude de plusieurs milliers de commentaires, ont présenté leur [Summary for Policymakers](#) [23], dont les quarante-cinq pages ont été approuvées, mot pour mot, par les représentants de ces décideurs. Si une telle précaution ne garantit pas les décisions qu'ils prendront, au moins ne pourront-ils pas dire qu'ils ne savaient pas que 680 millions d'êtres humains sont en danger, et que 25 % de la population mondiale est exposée à des menaces !

Ce rapport a été commandé en 2016 par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Il fait suite à ceux déjà publiés sur le réchauffement à limiter à 1,5 °C et sur la dégradation des sols. Le GIEC documente une perte de masse des glaciers et de la banquise, une réduction de la couverture neigeuse et une augmentation de la température du permafrost, pergélisol en français. On apprend que la calotte glaciaire du Groenland a perdu 277 millions de tonnes de glace par an en moyenne entre 2006 et 2015, provoquant annuellement une hausse du niveau des mers de 0,77 mm. On sait que les océans absorbent du CO₂ et que cette absorption entraîne acidification et perte d'oxygène. On pourrait résumer ainsi ce qui attend l'humanité, en premier lieu la plus déshéritée, conduisant à une situation inconnue depuis des millions d'années : diminution de l'eau disponible, élévation du niveau de la mer, augmentation des phénomènes extrêmes côtiers, acidification des océans.

Tout est bien entendu à retenir mais le rapport met en évidence six déterminants et le pourquoi de ceux-ci.

- L'urgence

Le réchauffement planétaire a déjà atteint 1 °C au-dessus des niveaux préindustriels, en raison des émissions passées et actuelles de gaz à effet de serre. Un très grand nombre de preuves, pour beaucoup figurant déjà dans les rapports précédents du GIEC, indiquent que ce réchauffement a de graves conséquences sur les écosystèmes et les populations.

Un [Rapport](#) du GIEC en 2018 soulignait qu'il fallait définir, de toute urgence, des mesures qui devaient être à la hauteur de la réalité pour faire face aux changements durables sans précédent que subissent l'océan et la cryosphère. Le rapport insiste aussi sur les coûts et les risques de l'inaction.

L'urgence soulignée dans ce rapport risque fort de s'accroître quand les nouveaux modèles préparés au niveau mondial fourniront les dernières données ; deux laboratoires français travaillant sur ces

questions estiment que c'est 1 °C qu'il faudra ajouter.

- Acidité et fécondité

Depuis 1970, l'océan a absorbé plus de 90 % de la chaleur excédentaire du système climatique. D'ici à 2100, il en absorbera 2 à 4 fois plus si le réchauffement planétaire ne dépasse pas 2 °C, mais pourra atteindre 5 à 7 fois plus, si les émissions sont plus élevées.

La fréquence des vagues de chaleur marines a doublé depuis 1982 et leur intensité s'accroît. Dans le futur, elles seront 20 fois plus fréquentes avec un réchauffement limité à 2 °C et 50 fois plus fréquentes si les émissions continuent d'augmenter fortement.

Depuis 1980, l'océan a absorbé de 20 % à 30 % des émissions anthropiques de CO₂, ce qui a freiné d'autant l'élévation de la température moyenne sur la planète mais entraîné l'acidification de la mer. Si cette absorption se poursuit jusqu'en 2100, l'acidification se poursuivra aussi évidemment.

Ces phénomènes ont des répercussions sur la répartition et l'abondance de la faune et de la flore marines et, en particulier, affectera lourdement des communautés vivant de la pêche. Les récifs coralliens sont affectés, pour partie de manière irréversible. Les changements dans la répartition des populations de poissons ont réduit le potentiel global de capture. À l'avenir, ce potentiel diminuera encore dans certaines régions, en particulier dans les océans tropicaux, mais augmentera dans d'autres, telles que l'Arctique.

- Fonte des glaciers et de la cryosphère

Les glaciers, la neige, la glace et le pergélisol sont en déclin et continueront à l'être. Ce recul devrait accroître les risques pour les populations – 670 millions de personnes vivent en haute montagne –, comme glissements de terrain, avalanches, chutes de pierres et inondations. Les glaciers, en Europe de l'Est, dans les régions tropicales des Andes et en Indonésie, devraient perdre plus de 80 % de leur masse actuelle d'ici 2100 selon les scénarios d'émissions élevées.

Le déclin de la cryosphère en haute montagne continuera d'avoir des répercussions négatives sur les loisirs, le tourisme [24] et l'identité culturelle des populations, particulièrement lourdes pour les peuples autochtones. À mesure que les glaciers de montagne reculent, ils modifient également la disponibilité et la qualité de l'eau en aval, ce qui a des répercussions sur de nombreux secteurs comme l'agriculture et l'hydroélectricité.

- Banquise arctique et pergélisol

L'étendue de la banquise arctique, où vivent quatre millions de personnes, diminue [25] et perd en épaisseur. Avec un réchauffement de 1,5 °C, le risque d'absence de glace sur l'océan Arctique en septembre deviendrait centenaire ; à 2 °C, le risque se présenterait jusqu'à tous les trois ans.

Actuellement, le pergélisol est présent, depuis 20 000 ans, sur 24 % de la surface terrestre, il se réchauffe et dégèle. Sa fonte devrait être généralisée au XXI^e siècle. Avec un réchauffement inférieur à 2 °C, ce sont 25 % du pergélisol sur 3 à 4 mètres de profondeur qui dégèleraient d'ici à 2100. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, jusqu'à 70 % pourraient disparaître en surface. Le pergélisol arctique et boréal renferme de grandes quantités de carbone organique – jusqu'à deux fois le carbone atmosphérique –, et s'il dégèle, s'en suivrait une hausse des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

D'ici 2100, 69 % du pergélisol pourrait être dégelé, dans le scénario le plus pessimiste (RCP8.5) qui conduirait à la libération cumulée de centaines de milliards de tonnes de CO₂ et de méthane dans l'atmosphère d'ici 2100.

- Hausse du niveau de la mer

Jusqu'aux années 2000, la montée du niveau de la mer était majoritairement due à la dilatation thermique des océans. À l'heure actuelle, s'ajoute à ce phénomène qui perdure la fonte des glaciers et des calottes glaciaires. Elle entraîne une élévation supplémentaire du niveau de la mer et les phénomènes côtiers extrêmes sont de plus en plus intenses. Selon le rapport, alors que le niveau de la

mer a augmenté d'environ 15 cm à l'échelle mondiale au cours du XX^e siècle, cette hausse est actuellement plus de deux fois plus rapide – 3,6 mm par an – et continue de s'accélérer [26].

Le niveau de la mer continuera à monter pendant des siècles. Cette hausse pourrait atteindre 30 à 60 cm environ d'ici 2100 et ce, même si le réchauffement planétaire est limité à 2 °C si la recommandation de la COP 21 était respectée alors que depuis, cette borne a été révisée pour recommander une [limitation à 1,5 °C](#). Elle pourrait parvenir à 60/110 cm si ces émissions continuent d'augmenter fortement. Il faut rappeler que 680 millions de personnes vivent en zones côtières de faible élévation.

- Plusieurs îles deviendront inhabitables

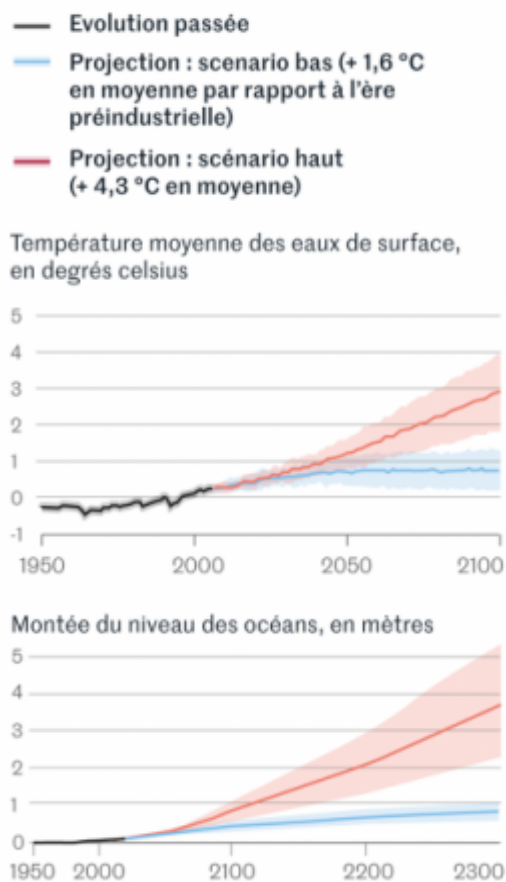
À l'heure actuelle, 65 millions de personnes vivent sur de petits États insulaires. L'élévation globale du niveau de la mer augmentera la fréquence des valeurs extrêmes de ce niveau, à marée haute. Ces événements dont le risque de survenance était centenaire peut devenir annuel d'ici 2050 dans plusieurs régions. Quel que soit le réchauffement supplémentaire, des événements de niveau de mer extrême qui se produisaient précédemment environ une fois par siècle se produiront chaque année d'ici 2050 dans de nombreuses régions.

L'intensification des vents et de la pluie, associés aux cyclones tropicaux, exacerbe les valeurs extrêmes du niveau de la mer et les aléas côtiers. L'intensité de ces aléas sera encore plus grande en raison d'une augmentation de l'intensité moyenne des cyclones tropicaux, de l'amplitude des ondes de tempête et de la pluviométrie qui y sont associées, en particulier si les émissions de gaz à effet de serre demeurent élevées.

On reproduit ci-dessous une infographie publiée le 25 septembre 2019 par *Le Monde*, et dont on sait que le scénario 1,6 °C qui est pris en compte, est dépassé.

Ce sont bien le déni évidemment, mais encore et tout autant, l'inaction *qui commencent à bien faire*.

Hausse des températures et montée des eaux



Ça ose tout

Il n'y a pas que ceux que stigmatisait Michel Audiard en 1963 dans *Les Tontons flingueurs*. Du plus pathétique chef d'État au moindre propriétaire du capital, tous éminemment dangereux néanmoins, ils osent tout.

Le réchauffement et le dérèglement du climat, la chute vertigineuse de la diversité des espèces, l'envolée des inégalités dans le monde, l'accumulation des crises de toutes sortes, les contre-vérités les plus pétrifiantes, tout cela n'est pas même audible dans ces *pays de merde*, selon l'élégante formule de l'actuel président des États-Unis à propos des pays africains. Tout ce salmigondis pourrait ne passer que pour de pitoyables

borborygmes émanant de quelques fanatiques de la *terre plate*. En réalité, s'ils sont aussi affligeants qu'inouïs, ils ne sont guère dangereux que pour leurs auteurs. Les véritables incendiaires, souvent dissimulés, sont les propriétaires du capital et leurs actifs fourriers ; ils appartiennent aux 10 % des habitants les plus riches de la planète qui s'octroient le privilège d'émettre la moitié des gaz à effet de serre. Mais, rassurons-nous, ils n'éprouvent aucune gêne puisque l'humanité est encore en vie grâce à la moitié la plus pauvre qui n'en émet que 10 % !

Alors, elle vient cette crise ou, tel le culbut de nos enfances, le système perdurera-t-il une fois encore ? Mais, ils devraient se méfier, les magiciens ! Une erreur de manipulation de leurs propres mécaniciens et le jouet ne se redresse plus ; voire, tel un *deus ex machina*, le peuple, parfaitement averti du mécanisme, y mettra fin.

Derrière les outrances de matamore d'un Trump et leurs propres rodomontades, les riches sont inquiets. Alors ils se précipitent sur leur cachettes habituelles : l'or, qui n'en finit pas de grimper depuis juillet 2018 pour atteindre, en septembre 2019, près 1 500 dollars courants l'once ; ces bons vieux titres, hommage du vice à la vertu, d'États réputés sûrs et, retour à la fin des années 1970 après ce qui a été appelé le deuxième choc pétrolier : les taux bas ne sont plus suffisants, les détenteurs de fonds acceptent des taux négatifs, ils supplient les banques d'accepter, contre rémunération, leurs dépôts ! Y aurait-il donc *quelque chose de pourri dans l'empire* ? Aurons-nous, aujourd'hui un Shakespeare qui avait placé la célèbre réplique dans la bouche d'un simple garde pour, aujourd'hui, clamer que le capitalisme est de plus en plus fou ?

Le préjudice provoqué par le système est considérable sur la vie sociale, sur l'environnement et, plus globalement encore, sur le devenir de l'humanité ; que les riches acceptent de payer pour mettre en lieu sûr, espèrent-ils, leur magot illustre assez dans quelle aberration est tombée leur doctrine [27]. Chaque expert y va de son analyse sur les raisons du désastre à venir ; chacun dénonçant les obstacles qui sont sur le chemin, dont plusieurs sont parfaitement réels. Bizarrement on entend peu

les économistes de cour évoquer les inégalités de toutes sortes subies par l'humanité – mieux vaut, pensent-ils, s'abriter par exemple, derrière la cocasse courbe de Laffer à laquelle se sont accrochés tous les économistes de l'offre et, à partir de laquelle, était *démontré* que, élevés, les prélèvements publics conduisaient à la baisse de leur rendement ; autour des comptoirs, on dit tout aussi sérieusement, *trop d'impôt tue l'impôt*. Pour jobardise qu'elle soit, l'affirmation ravit les quelques milliers de personnes des derniers quantiles de la population mondiale. On sait que l'emphase sur les plateaux médiatiques n'a guère de limites [28]. Le charlatanisme psalmodiant que la crise de 2008 avait été résolue ne fait guère qu'aggraver la situation. Aux États-Unis, si les entreprises ont vu leur impôt baisser de plus de 260 milliards de dollars en 2018, le déficit fédéral s'est mécaniquement accru, lui, de près de 1 000 milliards de dollars. L'analyste politique le moins chevronné dira que la moindre des manifestations du président des États-Unis vise à convaincre l'électorat dudit 45^e président de le transformer en 46^e ! En tout cas, si ses fanfaronnades peuvent séduire ledit électorat, l'effet de celles-ci sur le commerce extérieur par exemple, est sensiblement différent. Le 3 août 2019, *The New York Times* publiait une *tribune* [29] de Paul Krugman qui stigmatisait la politique du commerce extérieur de Trump en la qualifiant de borborygme, produisant des résultats contraires à ceux qui sont proclamés pour convaincre la masse, évangéliste ou non et trompée pendant des années. Mais, le déficit avec la Chine – objet des récriminations trumpiennes – ne baisse pas, il augmente, les taxes payées par les entreprises chinoises sont évidemment répercutées, à hauteur de 100 milliards de dollars, sur les consommateurs états-uniens, les entreprises ayant quitté la Chine sont, pour beaucoup, restées dans le Sud-Est asiatique, les débouchés agricoles se sont réduits ; la liste des preuves de la prétendue bonne santé du pays tant vantée par tous les médias libéraux pourrait être allongée mais, sauf pour les propriétaires du capital [30], le peuple souffre comme partout dans le monde. Mais alors, pourquoi donc l'acharnement du président états-unien pour arracher au président de la Réserve fédérale, Jerome Powell, une nouvelle baisse des taux directeurs ?

Tout simplement parce que Donald Trump est en campagne électorale et qu'il imagine que ses zéloteurs convaincront ses électeurs que c'est bon pour eux ; en outre, à titre personnel, il ne perdra pas un centime... jusqu'au krach ! Les ménages, eux, pourront emprunter davantage encore pour faire tourner la machine... celle qui leur fait croire que tout va bien et fait monter le nombre de voix qui se porteront sur Trump.

Quand on est le chef du pays réputé maître du capitalisme, jouer les bravaches avec la Chine, experte dudit système, est périlleux, ou alors il faut ne pas oublier que Xi Jinping dispose d'une arme qui n'existe guère de par le monde : fixer la valeur de la monnaie nationale. Le *Financial Times* le rappelait le 9 août 2019 en montrant que le cours de 7 renminbis pour 1 dollar était fixé à la fois pour sauvegarder la croissance chinoise en même temps qu'ériger un nouvel obstacle pour les exportations états-uniennes et qualifié par le FMI de *below its fair value* ; évoquer le *fair* avec les États-Unis ne manque pas de sel. *Below a fair value* pourrait se traduire en français par « respecter les marchés », ceux qui, selon la Banque de règlements internationaux (BIS), ont fait circuler chaque jour de 2019 [31] en moyenne l'équivalent de quelque 6 600 milliards de dollars [32]. Dans une économie où seule la compétition semble être la référence tous azimuts, comment pourrait-on s'étonner des désastres entraînés ? Le monde humain sera-t-il le dernier à considérer la compétition comme l'art de la vie en commun ? Les études démontrant les coopérations dans le monde animal et végétal sont très nombreuses [33]. Albert Jacquard, au parcours exceptionnel, couvert de titres y compris ceux obtenus après de féroces compétitions, résumait ainsi sa vision, « la morale collective actuelle nous fait croire que l'important, c'est de l'emporter sur les autres, de lutter, de gagner. Nous sommes dans une société de compétition. Mais un gagnant est un fabricant de perdants. Il faut rebâtir une société humaine où la compétition sera éliminée. Je n'ai pas à être plus fort que l'autre. Je dois être plus fort que moi grâce à l'autre ».

Joseph Stiglitz, pourtant partisan convaincu de la concurrence seule à même selon lui de permettre,

notamment, une véritable innovation nécessaire à l'*indispensable* croissance, consacre dans son dernier ouvrage [34], publié en français, tout un chapitre au *besoin croissant d'État* en précisant « en raison de ces changements [qu'il décrit dans les chapitres précédents], il est impératif que l'État assume un rôle plus important ». L'économiste états-unien est-il vraiment raisonnable ? Ne vaudrait-il pas mieux confier directement les rênes aux propriétaires du capital ? C'est en tout cas ce que suggère BlackRock [35], la très puissante institution financière qui gère, en particulier, une masse considérable des fonds de pension à travers le monde, dont la dernière capitalisation était évaluée à près de 67 000 milliards de dollars. Elle propose que la BCE soit autorisée à racheter directement les actions d'entreprises dont les actionnaires voudraient se débarrasser. Pourquoi donc en effet, pour déverser davantage encore de devises sur les marchés, se contenter d'exiger une rémunération pour se faire remettre des fonds ?

Quand surviendra-t-elle ?

C'est cette lancinante question que semblent se poser de nombreux analystes à propos d'une crise qui serait imminente. Après la Grande Récession de 2008, une dizaine d'années plus tard beaucoup y vont de leurs prédictions qui vont de l'analyse sérieuse à l'augure de tous les devins qui, sous l'Empire romain, firent une grande consommation de corbeaux et autres volatiles, jusqu'aux diseurs de brèves, ou fleuves, de comptoirs qu'on peut imaginer.

Plus sérieusement, on trouvera une littérature très abondante sur la nature et les remèdes à apporter aux crises du néolibéralisme, par exemple plusieurs ouvrages de l'association [Attac](#).

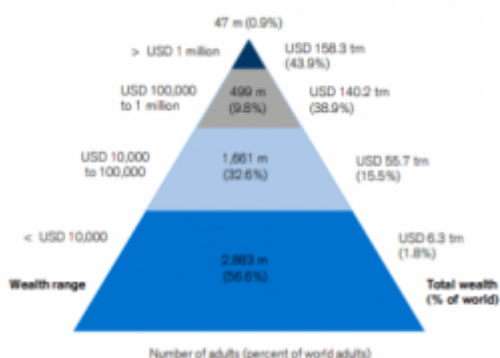
Un article publié le 20 octobre 2019 dans [The Guardian](#) mérite peut-être une certaine attention. Son auteur, Larry Elliott, y rend compte d'un entretien avec Mervyn King, gouverneur de la Banque d'Angleterre pendant dix ans jusqu'en 2013 et membre du Parti conservateur au Royaume-Uni. Celui qui présida la banque d'émission britannique lors de la formation de la Grande Récession et des années

qui suivirent, nous dit aujourd'hui que résister à l'instauration d'une nouvelle façon de penser l'économie conduira à un nouveau chaos économique. L'avertissement de celui qui, pendant toutes ses années à la tête de banque centrale britannique, défendit ardemment *l'orthodoxie de la politique monétaire*, vaut bien quelque attention. L'ancien professeur à l'étatsunienne Harvard et à la londonienne London School, n'a guère caché son exaspération contenue en s'adressant à son studieux auditoire lors des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI qui se tenaient à Washington en octobre 2019. Le sexagénaire asséna un courtois mais ferme « une autre crise économique et financière serait dévastatrice pour la légitimité d'un système de marché démocratique. En nous en tenant à la nouvelle orthodoxie de la politique monétaire et en prétendant que nous avons sécurisé le système bancaire, nous allons en somnambules vers cette crise ». Sans doute pour frapper les esprits ou prévenir toute contestation, le professeur prophétisa aux États-Unis un Armageddon [36] dévastateur si la Réserve fédérale ne disposait pas de la *puissance de feu* nécessaire pour faire face à la crise.

Sans doute convient-il de faire un court détour pour signaler celui qui, au début du XX^e siècle, fut désigné comme le fondateur de la première École de Chicago, Frank Knight, pour qui un risque est *modélisable* dès lors qu'il peut être assuré ; si ce n'est pas le cas, on entre dans ce qui sera appelé *incertitude radicale*. Mervyn King [37] affirme désormais que tous les modèles utilisés, notamment par les banques centrales, sont inopérants. Pour lui « dans un monde plongé dans l'incertitude radicale, il n'est pas possible d'attribuer des probabilités aux événements futurs et aucune équation ne permet de décrire comment les gens essaient de composer avec cette *incertitude* ». Selon lui, l'incertitude est si profonde qu'aucun calcul de probabilités n'est possible. Il fut pourtant aux avant-postes du combat contre l'inflation à partir de modèles parfaitement conventionnels ; peut-être est-il un lecteur de la Bible dans laquelle plusieurs de ses rédacteurs affirment qu'au pécheur, il sera beaucoup pardonné. Peut-être aussi lui fallait-il la grave crise systémique infligée par le capitalisme financier pour ouvrir les

yeux ? Si, comme il le pense, *tout peut arriver*, à quoi bon jouer sur les taux directeurs ? À la fin de ces années 2010, la liste des *choses* qui sont arrivées est longue et « nous regardons ailleurs » ; mais qui sont donc ces « nous » ? Qui donc est responsable des inégalités, fourrier de cette économie folle ? D'où vient donc ce dérèglement environnemental si profond qu'en effet tout peut arriver, y compris un Armageddon pour l'humanité ? Ces Trump, Bolsonaro et autres barbares incultes n'arrivent pas *ex nihilo*, ils sont les créatures, directes ou non, d'un système qui régit le monde : le capitalisme. Aussi, Lord King, si vous voulez sortir de l'incertitude radicale, aidez-nous à nous débarrasser de ce système qui n'est pas ce que vous avez cru, la rationalité organisatrice de notre monde. Ce ne sont pas des erreurs de calculs qui ont conduit à la crise de 2008 c'est, pour cette fois, la soif inextinguible de profits sur la vente de logements !

Figure 5: The global wealth pyramid 2019



Source: James Davies, Rodrigo Lliberas and Anthony Shorrocks, Global wealth databook 2019

La croissance, la croissance !

Depuis le 15 octobre 2019, jour de la publication du rapport semestriel du FMI sur les perspectives économiques mondiales, la presse internationale bruit d'une lamentation *la croissance, la croissance !* Tel Harpagon qui, pensant avoir perdu sa fameuse cassette, est totalement fou et va agonisant *j'ai perdu mon support, ma consolation, ma joie ; tout est fini pour moi, et je n'ai plus que faire au monde : sans toi, il m'est impossible de vivre.*

Même si le Fonds monétaire international ne se revendique pas haut et fort être l'une des quinze Agences de l'Organisation des Nations unies qui a remplacé la Société des Nations en 1945, et parfois même veut montrer une indépendance, il n'en est pas moins, depuis le lendemain de la Grande Dépression et de la Seconde Guerre mondiale, issu d'une volonté d'introduire une régulation publique internationale dans les *affaires du monde*. Bien sûr, le capitalisme a su mettre le holà dans les prétentions de coopération de ces années-là. Toutefois, le consensus de Washington des années Reagan est [était ?] tout de même derrière nous [38].

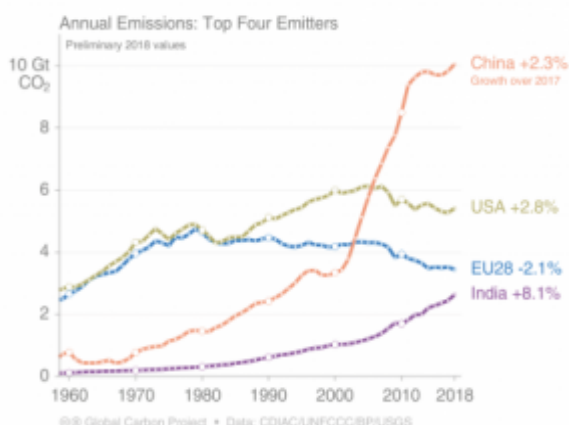
Mais la préoccupation du rapport d'octobre 2019 nous ramène, si c'est nécessaire, à la réalité : la pensée et plus encore l'action internationales sont bien inscrites dans le néolibéralisme. Aussi, on ne s'étonne guère du tocsin lancé par le FMI quant à la croissance qui atteindrait en 2019 un 3,0 % et un petit 3,4 % en 2020. Il faut de la croissance, et ce sont les marchés qui en sont le moteur. Au détriment des peuples et de leur environnement ? Peut-être, mais c'est là l'implacable réalité de ce monde ! Comment voudriez-vous qu'il en aille autrement ? S'il n'en était pas ainsi, comment quelque 2 000 ultra-riches réussiraient à amonceler une fortune équivalant à 10 % de la production de biens et services mondiaux de 2018 ?

Pour n'être pas une agence de l'ONU, le GIEC n'en est pas moins une organisation profondément respectée, hormis les étonnants *chevaliers de la terre plate* [39], aussi cette ode à la croissance à tout prix est, pour le moins, déconcertante mais illustre malheureusement parfaitement combien les indispensables et urgentes mesures pour rester en deçà d'un réchauffement de 1,5 °C, sont loin d'être arrêtées. Tous les ignares cyniques de la terre emmenés par les propriétaires du capital ne vont quand même pas se laisser impressionner par 11 000 scientifiques du monde entier qui, dans un message publié le 5 novembre 2019 dans *Bioscience* affirment qu'*une immense augmentation des efforts en matière de conservation de notre biosphère est nécessaire pour éviter des souffrances indicibles dues à la crise climatique ;* déclaration relayée dans *The Guardian* du 6 novembre 2019. Mais que pèsent-ils face à des Trump et autres

Bolsonaro qui, eux ne savent pas, ou font semblant mais ont le pouvoir ? Face à ce pouvoir maléfique, il faut celui des peuples, difficile à mettre en œuvre mais pourtant *sine qua non*.

Le FMI dresse un tableau peu encourageant, selon ses critères. La reprise attendue pour 2020, quand même en dessous de prévisions d'avril de 0,2 % – les rapporteurs savent se contenter de peu – est le fait de pays émergents mais n'est pas généralisée puisque pour 2019 et 2020 les pays avancés devraient enregistrer une croissance de 1,7 %.

Même si, selon les données d'Eurostat et de l'[Insee](#), on observe en France une relative stabilité de l'empreinte carbone par personne depuis 1995 qui n'a pas beaucoup varié – les émissions de CO₂ par personne sont en 2017 inférieures à ce qu'elle étaient en 1995 – on voit sur le graphique établi par *Global carbon project* et reproduit ci-après que, dans le monde la croissance des PIB de la Chine et de l'Inde, tant vantée par le FMI, a, sur les près de 60 dernières années, considérablement accru les émissions de gaz carbonique dans ces deux pays. Si on incorporait dans les chiffres des États-Unis et de l'Union européenne, la part de CO₂ provenant des importations de ces pays, en particulier la Chine, le bilan de ces deux entités serait sensiblement moins bon.



Mais, après tout, la publication d'octobre 2019 porte sur les *Perspectives de l'économie mondiale*, peut-être le regard de ses rédacteurs ne va-t-il pas jusqu'à 2100. Les experts, dont les travaux seront utilisés pour l'établissement du sixième rapport du GIEC,

avertissent aujourd'hui que, si la conduite actuelle se poursuit, la température moyenne pourrait avoir augmenté jusqu'à 7 °C ; ou alors n'ont-ils pas été destinataires du [Rapport spécial](#) du GIEC à propos des conséquences d'une augmentation de température supérieur à 1,5 °C !

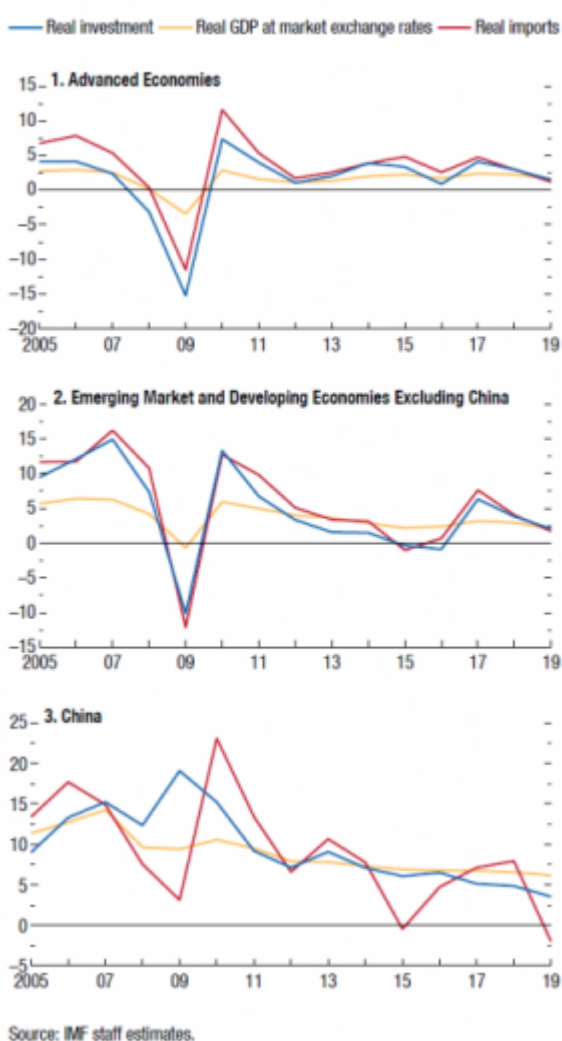
La nouvelle économiste en chef du FMI, Gita Gopinath, économiste indienne entourée des *meilleurs* mentors et qui enseignait à Harvard jusqu'à sa nomination, semble s'être parfaitement coulée dans son nouveau poste. En présentant le rapport de l'automne 2019, elle a réaffirmé quelques-unes des règles fondamentales du néolibéralisme, même la terminologie n'est plus totalement à la mode, elle a tenu aussi à rappeler quelques *nouveaux* mantras régulièrement cités dans de nombreux rapports du FMI de ces années post-consensus de Washington et auxquels elle paraît attachée. « Les réformes qui mettent en valeur le capital humain et *assouplissent les marchés du travail et des produits* [...] il convient donc de préparer les travailleurs pour le futur en leur dispensant des formations leur permettant d'améliorer leurs compétences [...]. Un pays comme l'Allemagne devrait profiter de taux d'emprunt négatifs pour investir dans le capital social et les infrastructures, [...]. Si la croissance devait ralentir davantage, il pourrait être nécessaire d'élaborer une riposte budgétaire coordonnée à l'échelle internationale [...]. Il est donc indispensable de mettre en place une réglementation macroprudentielle efficace ». Maintenant qu'il n'y a plus de Grèce à ramener à la raison, un vrai programme des années 1930.

Dans le premier chapitre, le rapport souligne la baisse du commerce et de la production industrielle qui, dans son titre, *subdued momentum*, est habillé d'un charmant clair-obscur. Toutefois les graphiques sont moins sensibles aux élans poétiques. On reproduit à la page suivante le graphique 1.3. de la page 3 du rapport qui trace l'évolution de trois agrégats, l'investissement, le PIB et les importations pour la période 2005-2019 ; leur évolution est montrée pour la zone dite d'économies avancées, pour les pays en voie de développement hormis la Chine, enfin pour la Chine, qui constitue un cas tout à fait à part. La crise de 2008 n'y a pas provoqué le

même effondrement du PIB que celui constaté dans les deux autres zones mondiales. On remarque également que la baisse des exportations chinoises traduit aussi la croissance de la consommation intérieure qui, pour autant, n'a pas entraîné, sauf en 2010, une augmentation des importations qui ont même sensiblement chuté en 2018/2019. La courbe bleue montre comment ont évolué les investissements qui, en Chine, ont fortement progressé pendant la Grande Récession.

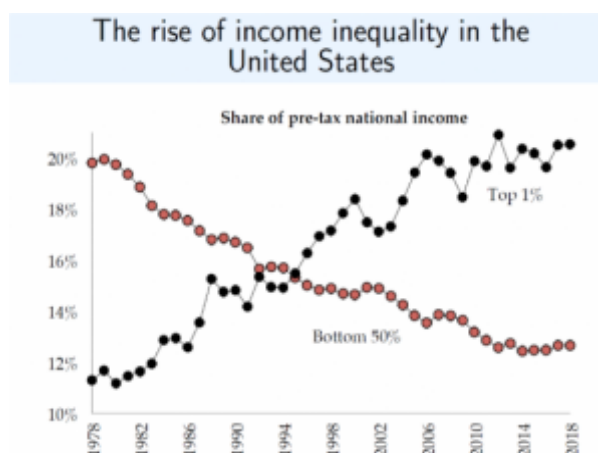
Figure 1.3. Global Investment and Trade
(Percent change)

Global investment slowed in 2019, in line with reduced import growth.



Dans cette période de fortes tensions politiques et sociales de par le monde, les disparités régionales et au sein des pays en matière de production, d'emploi et de productivité sont abordées dans le chapitre 2. Les rapporteurs remarquent que, dans les pays avancés, les disparités ont augmenté. Ils mentionnent aussi que les régions qu'ils signalent

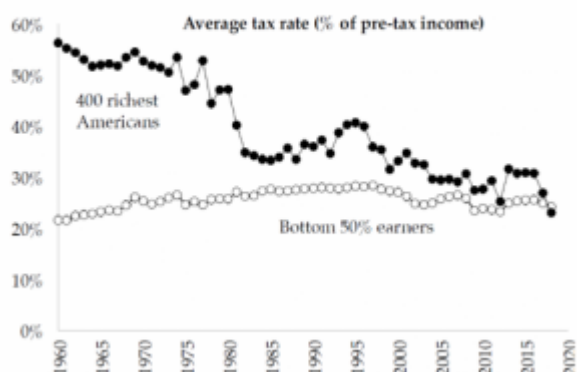
comme en retard ont de moins bons résultats ; en outre, l'effet des chocs y est plus durable ; l'introduction des machines provoque l'augmentation du chômage, quoi de plus étonnant puisqu'elle est décidée par le néolibéralisme pour accroître les revenus en capital au détriment de ceux du travail. Le FMI croit avoir observé que l'ouverture des marchés a tendance à freiner le chômage à condition que... soit mis en place « un solide dispositif de protection sociale » ; chouette la martingale du capitalisme néolibéral, l'État indemnise les travailleurs et les propriétaires du capital touchent les dividendes ! On comprend mieux qu'ils soit contraint d'opérer des choix, comme le démontre dans un livre particulièrement instructif [40] d'Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, économistes français enseignant désormais à Berkeley et largement connus pour leurs travaux sur les inégalités, particulièrement aux États-Unis. À la page 12 de leur ouvrage, on trouvera l'évolution de 1978 à 2018 de la part du revenu national des 50 % les plus pauvres et celle du 1 % le plus riche, avant impôt ; ce graphique est reproduit ici sans qu'il soit besoin d'ajouter un commentaire si ce n'est, peut-être, que la réforme fiscale de l'Administration Trump de 2018 accentuera encore les avantages du Top 1 %. Gabriel Zucman donne par ailleurs les indications suivantes : en 1950 – sous la présidence Eisenhower – ceux qui sont désignés sous l'appellation « ultra-riches » étaient assujettis à un total de taxation de 70 %, en 2018 – sous la présidence Trump – ce total est de 23 % [41].



eux autres courbes, entre nombreuses autres, et reproduites ci-après montrent l'évolution, de 1960 à 2020, du taux moyen de taxation de 400 milliardaires

les plus riches et celui des 50 % du bas de l'échelle ; en 1960, les ultra-riches avait un taux d'imposition près de trois fois celui qui s'appliquait aux seconds ; aujourd'hui, ceux-ci sont soumis à un taux moyen supérieur à celui des très riches milliardaires.

For the first time in 2018, billionaires paid lower tax rates than the working class



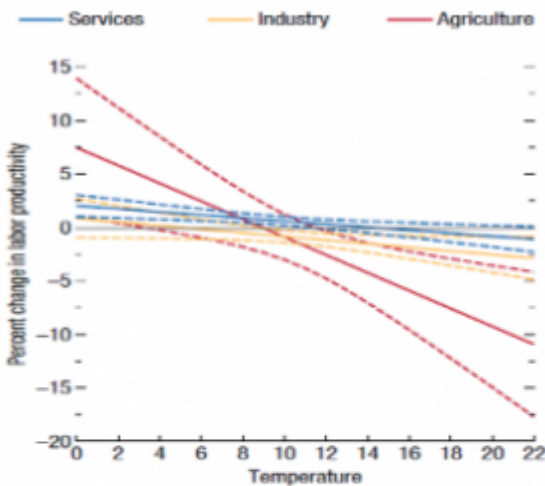
Ces évolutions, aux États-Unis, en Europe et partout dans le monde ne doivent rien au hasard ou la malignité des temps mais à l'avancée du néolibéralisme qui exploite le travail pour, selon l'expression de K. Marx, en extraire la plus-value au profit des propriétaires du capital et quelques-uns de leurs serviteurs, avec le soutien actif des États. La volonté de l'actuel président de la République de tout faire pour transformer la France en *start up nation* est tout entière vouée à cet objectif [42]. Peut-être serait-il utile de transmettre au président de la République l'édition 2019 du [Portrait social de la France](#), dans lequel l'INSEE écrit « *les personnes les plus aisées sont celles qui bénéficient le plus des mesures socio-fiscales mises en œuvre en 2018, principalement du fait des réformes qui concernent les détenteurs de capital* ».

Toujours est-il que Gita Gopinath a clairement annoncé la couleur, « à 3 % de croissance, il n'y a pas de place pour les erreurs politiques » ; ce sont les tensions commerciales qu'il faut réduire de toute urgence ; *hors le commerce, point de salut*. Ce n'est pas ici que seront dressés des lauriers envers la politique de Trump, mais s'en tenir aux vociférations destinées à un électorat est un peu court. On attend que, si le FMI réclame de la croissance, il accompagne, pour le moins, son exigence de celle d'annoncer comment le monde doit, de toute

urgence, mobiliser chaque année les plusieurs points de pourcentage de PIB mondial (vraisemblablement plus de 5 % dans l'état actuel des choses) faute de quoi, la croissance, célébrée et attendue comme le Messie, mais beaucoup plus fondamentalement, l'humanité elle-même, seront en cause. Puisque la Chef-économiste estime que le ralentissement mondial est synchronisé, il eût été utile qu'elle propose une intervention tout aussi *synchronisée* pour préserver les femmes et les hommes de cette planète. Se contenter de déplorer que le commerce mondial ne va augmenter que de 1,1 % montre assez dans quel univers conceptuel naviguent les responsables mondiaux.

D'ailleurs, s'agissant de l'influence du réchauffement climatique en matière économique, le FMI ne semble pas douter une seconde du caractère néfaste dudit réchauffement. À partir de diverses données, en particulier celles fournies par l'OCDE, il présente, dans sa figure 2.2.1. qui est reproduite ci-dessous, l'influence sur la productivité d'une augmentation moyenne de 1 °C dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services ; il trace en ligne pleine celle qui, pour chacun des secteurs, présente un indice de confiance de 90 %. On remarquera la droite se rapportant à l'agriculture allant jusqu'à plus de (-)10 %. Ce graphique est présenté ici moins pour retenir les hypothèses chiffrées que pour montrer combien les experts du FMI sont persuadés de l'influence néfaste du réchauffement climatique sur une variable qu'ils considèrent, à juste titre, comme de toute première importance : la productivité du travail.

Figure 2.2.1. Marginal Effect of 1°C Increase in Temperature on Sectoral Labor Productivity



Sources: Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) Regional Database; University of East Anglia, Climate Research Unit; and IMF staff calculations. Note: The figure shows the contemporaneous effect of a 1°C increase in temperature on sectoral labor productivity. Because temperature has a nonlinear effect, its marginal effect is shown at each level of regional average annual temperature. The baseline specification mirrors that of Chapter 3 of the October 2017 *World Economic Outlook* but is reestimated in a sample of subnational regions within advanced economies with a population of at least a quarter million. The industry sector includes industry, manufacturing, and construction from the OECD classification (ISIC Revision 4). Sectoral labor productivity is defined as sectoral gross value added divided by the number of employees in that sector. The dependent variable is the growth of sectoral labor productivity, and it is regressed on average annual population-weighted temperature, temperature squared, precipitation, and precipitation squared, controlling for one-year lags of all the climate variables, a lag of the dependent variable and subnational regional fixed effects. The solid lines show the point estimates for each sector, and the dashed lines show 90 percent confidence intervals. Standard errors are clustered at the level of subnational regions.

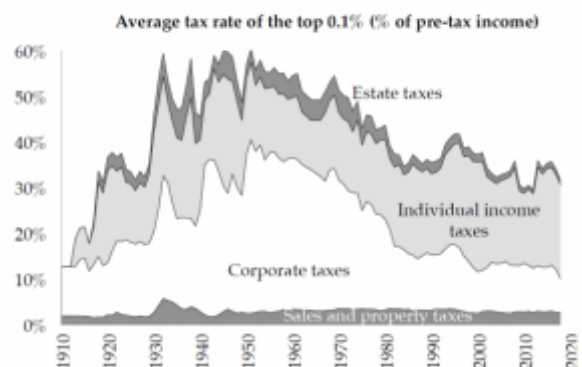
Que retenir de ce rapport de la fin 2019 ? Décidément, le Fonds reste arc-bouté sur la croissance ! Après avoir encensé les réformes structurelles – entendons bien sûr, celles qui font progresser... le néolibéralisme – réalisées aussi bien dans les PVD que dans les pays émergents, il regrette vivement que la *vertu* se soit quelque peu tarie. Il va même jusqu'à donner des recettes pour réussir : il faut *touiller* les divers ingrédients (finance intérieure, finance extérieure, commerce, marchés du travail, marchés de produits et gouvernance – par gouvernance entendons respect du néolibéralisme – en début de mandat, c'est moins risqué. En outre, les cuisiniers gâte-sauce doivent savoir que les résultats sont longs à venir. Comme goguenard, l'écrivait Keynes, à long terme, nous serons tous morts, y compris ceux qui n'auront plus à rougir de leur impéritie !

Pour l'heure, les commentaires médiatiques sont

majoritairement du style « les résultats économiques de Trump sont excellents ». Le pire étant peut-être qu'une part non négligeable de ceux qui ont déjà le plus à souffrir de l'application méthodique de ces fariboles, en auront le plus à souffrir.

À titre de consolation, on ne résiste pas à reproduire ici un des graphiques présentés dans l'ouvrage d'Emmanuel Saez et Gabriel Zucman évoqué précédemment qui indique dès le titre le rôle central de la baisse de l'impôt sur les sociétés dans la diminution de l'imposition des ultra-riches aux États-Unis. Rappelons que, selon l'étude déjà mentionnée, si le 0,1 % visé ici représente peu d'individus, ces heureux bienfaiteurs de l'humanité ont accaparé une fortune équivalant à 10 % du total des biens et services produits dans le monde en 2018. D'accord, ici les lois de la gravité ne sont pas respectées, mais que voulez-vous ?

The key role of the corporate tax for the wealthy



Sans doute, l'Union européenne ne voulait-elle être en reste, aussi comme le mentionnait une étude de KPMG rappelée par [Michel Husson](#), l'impôt sur les sociétés en son sein était passé de 39 % en 1993 à 23 % en 2010.

Certains avancent que cette dépendance à la croissance serait nourrie, si ce n'est provoquée par l'omnipotence du PIB (production intérieure brute). Éloi Laurent rappelle que c'est le Congrès des États-Unis qui, au lendemain de la Grande Dépression, cherchant à savoir si on pouvait anticiper les cycles économiques, s'adressa alors à celui qui en était réputé spécialiste, Simon Kuznets – contestataire déterminé de John M. Keynes, et qui reçut, au titre de

ses travaux, en 1971 un des premiers prix de la Banque de Suède en sciences économiques. Kuznets fournit alors un indicateur de synthèse de la production nationale, le mirifique PIB était né. Mais Laurent souligne que Kuznets avait appelé l'attention de ses contemporains sur l'impossibilité de transformer ce PIB en indicateur du bien-être. Cette mise en garde de son concepteur semble bien avoir fait long feu chez nos élites nationales et internationales. La récente exhortation de la jeune Gita Gopinath à la terre entière en témoigne. De son côté, filant la métaphore pâtissière, le ministre français de l'économie déclarait en 2018, le regard sourcilieux et prêt à caresser d'un coup de règle les élèves récalcitrants, *pour qu'il y ait un gâteau à partager ... il faut d'abord qu'il y ait un gâteau*. Et vive le ruissellement ! Il faut que la plèbe, et quelques économistes qui ne comprennent décidément rien finissent par admettre que, sans croissance, il y a, bien entendu, des dividendes mais pas d'État social.

Malgré les cris d'orfraie de beaucoup à Washington et dans bien des capitales quand ils entendent que le néolibéralisme ne fait rien pour inverser le processus de très grave dégradation environnementale, ils savent parfaitement que c'est bien la brutale réalité. On ne compte plus les très nombreux rapports de par le monde, très largement documentés scientifiquement, à commencer par ceux du GIEC, qui décrivent l'avancée vers l'abîme. Pourtant rien ne change, sauf l'accélération de ladite dégradation. On a même désormais des Bolsonaro et autres Trump qui vantent ce système capable de faire de la croissance, même en l'augmentant par le bricolage de quelques pseudo-réparations. Cependant, la prise de conscience par les populations de l'augmentation des phénomènes destructeurs peut laisser espérer une issue salvatrice. Les propriétaires du capital continuent bien entendu à hurler leur foi dans les *progrès techniques* capables de toutes les prouesses, mais les temps changent. La Banque mondiale ne craint pas d'écrire dans son Rapport 2018 [The changing wealth of nations](#), la richesse des nations change pour construire un futur soutenable. On peut y lire « le capital humain constitue globalement la composante la plus importante de la richesse, tandis que le capital naturel en représente près de la moitié

dans les pays à faible revenu ». Espérons que *le vent se lève* pour le capital humain et le capital naturel ; faisons en sorte toutefois qu'il attise bien les braises de la transformation et non celles, bien connues du TINA. On devra se souvenir que l'augmentation du PIB aggravant encore la dégradation climatique et la poursuite, voire l'accélération du déclin de la productivité, est un sens interdit.

Il faut se souvenir aussi que, lors des deux ou trois dernières décennies, le néolibéralisme s'est gavé en faisant croire aux consommateurs des pays de Nord que non seulement *la Chine paierait* [43] mais que, de surcroît, c'est elle qui émettrait les gaz à effet de serre condamnés chez eux.

Pendant ce temps, *chez nous*, on continue avec la même arrogance. Gaël Giraud, ancien chef-économiste de l'Agence française de développement, déclarait récemment à propos de la crise qui venait à coup sûr, « *La mort est certaine, mais on ignore quand elle surviendra. Il suffit cependant de considérer quelques grandes variables macroéconomiques mondiales pour se rendre à l'évidence. Par exemple, la suraccumulation des dettes privées au niveau de la planète. La dette privée des institutions non financières en zone euro, c'est 130 % du PIB, tandis que celle des ménages est de 70 %. Si on cumule dettes des ménages et des institutions privées non financières, on est donc à plus de deux fois le revenu annuel de la zone.* » C'est vrai quoi, la dette publique pour réaliser les investissements indispensables est contraire aux règles d'une saine économie néolibérale, mais l'endettement privé pour spéculer, ça c'est bien ! Les actifs pourris s'accumulant dans les bilans bancaires ne posent pas de problème, les citoyens paieront !

Vous reprendrez bien une petite COP

Le vingt-cinquième épisode de la conférence des parties sur les changements climatiques s'est donc ouvert – en catastrophe, c'est le cas de le dire, parfois les peuples dérangeant – le 2 décembre 2019 à Madrid. Il n'est pas question, ici, de dénigrer ces réunions des autorités politiques de la planète, mais simplement de stigmatiser la veulerie de celles-ci qui

se comportent en véritables chevaliers de la terre plate, que ce soit par forfanterie personnelle ou par pusillanimité ordinaire. On compte bien des chefs d'État et de hauts dignitaires dans cet aréopage ! Alors, pourquoi les réseaux ne regorgeaient-ils pas de ces tristes palinodies ? N'oublions pas que le motif réel de cette lâcheté est toujours le même, le respect du néolibéralisme pour préserver les privilèges des ultra-riches [44]. La baisse des salaires, la destruction des vraies retraites et des services publics sortent évidemment du même tonneau. Il faut veiller à ce qu'un *pognon de dingue* ne soit pas gaspillé !

Pourtant, le jour-même de l'ouverture de cette COP, l'Organisation météorologique mondiale publiait un [communiqué](#) qu'elle titrait « 2019 marque la fin d'une décennie de chaleur exceptionnelle et de conditions météorologiques à fort impact à l'échelle du globe

Courbe établie à partir des températures moyennes relevées depuis l'ère pré-industrielle

Meteorological Office britannique

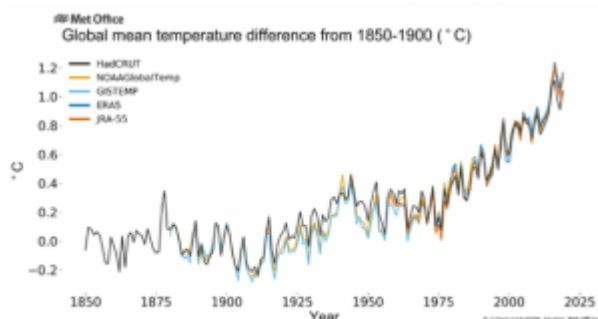


Figure 1: Global annual mean temperature difference from pre-industrial conditions (1850-1900, °C). The two reanalyses (ERA5 and ERA55) are aligned with the in-situ datasets (HadCRUT, NOAA GlobalTemp and GISTEMP) over the period 1981-2019. 2019 is the average for January to October.

L'objet n'est pas ici de faire un résumé des présentations scientifiques depuis la première COP en 1995, 25 ans déjà. Égrenons seulement quelques faits :

- concentration de CO₂ dans l'atmosphère 350 ppm (1990), aujourd'hui 415 ;
- fortes subventions distribuées aux compagnies qui fournissent des énergies fossiles (selon l'AIE, ce sont plus de 400 milliards de dollars en 2018). La capitalisation boursière des quatre

premières compagnies pétrolières (Shell, Exxon et deux compagnies chinoises est de l'ordre de 1 000 milliards de dollars en 2018). Il convient évidemment d'ajouter celle qui les devance, la compagnie saoudienne Aramco [45] ;

- l'augmentation de la température, depuis la période préindustrielle ne doit pas dépasser 1,5 °C, ce qui ne pourra être atteint qu'avec une forte diminution de la consommation d'énergie (de 20 % à 40 % d'ici à 2100 selon les prévisionnistes).

L'ampleur et l'urgence de la tâche montrent assez que ces objectifs sont inatteignables dans le cadre capitaliste. Une seule véritable raison s'y oppose en effet : les propriétaires de quelques dizaines de transnationales dans le monde [46], décident de tout, dont en particulier de leurs dividendes qui doivent, sans cesse, croître. Cette croissance infinie interdisant dès lors que soient consacrées à la radicale reconversion environnementale, chaque année, les sommes indispensables (entre 5 000 et 10 000 milliards de dollars). La chimérique fixation d'un prix du carbone ne peut que séduire les maîtres actuels du monde ; ils savent parfaitement que, dans le cadre des rapports de force d'aujourd'hui encore, ça ne se fera pas ou à un niveau ridicule. Ils peuvent aussi compter sur les naïfs prêts une fois encore à faire confiance aux *infaillibles* mécanismes du marché. Seule une puissante régulation publique pourrait inverser la tendance. Les êtres humains, débarrassés d'un système qui les épuise autant que la planète sur laquelle ils vivent, sont les seuls en mesure de stopper cette course vers l'abîme.

Combien de COP faudra-t-il encore pour que la Convention-cadre sur les changements climatiques (FCCC) cesse d'inventer des MDP (mécanisme pour un développement propre), et autres URCE (unité de réduction certifiée des émissions) qui sont lancées sous la pression des transnationales qui viennent d'être évoquées. Autrefois, on désignait ces *splendeurs* sous l'appellation d'éléphants blancs ; si l'expression sonne comme quelque peu désuète maintenant, le principe – faire payer ledit éléphant

par les peuples – demeure !

Aujourd'hui, à laisser les ultra-riches continuer ainsi
à détruire l'environnement en même temps

qu'empiler leurs méfaits, en particulier
l'extravagante augmentation des inégalités, tout le
monde sera perdant.

Notes

[1] Le FMI introduit son rapport [IMF Fiscal Monitor : Tackling Inequality](#) par cette mise en garde « L'accroissement des inégalités et le ralentissement de la croissance économique, ont appelé l'attention sur la nécessité du soutien d'une croissance inclusive. [...] une inégalité excessive peut éroder la cohésion sociale »

[2] [The Changing Wealth of Nations 2018 : Building a Sustainable Future](#)

[3] Simon Kuznets, états-unien, fut le quatrième économiste à se voir décerner en 1971 le prix de la Banque de Suède en sciences économiques dit Nobel d'économie.

[4] Voir en particulier [World inequality database](#) sur lequel travaille notamment Piketty.

[5] Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, Paris, Seuil, 2019

[6] Le Président Roosevelt a fait, au début des années 1930, passer par paliers les impôts sur le revenu des plus riches de 25 % à 79 %, puis en 1941 à 91 %, taux qui fut maintenu, bien après la guerre, jusqu'au début des années 1960

[7] J.M. Keynes, *Lettre à nos petits-enfants*, Paris, LLL, 2017

[8] *Capital et idéologie*, page 1208.

[9] *Le Monde*, 4 septembre 2019, « Une vision du monde franco et anglo-centrée ».

[10] *Capital et idéologie* pages 942-943.

[11] Joseph E. Stiglitz, *Peuple, Pouvoir et Profits*, Le capitalisme à l'heure de l'exaspération sociale, Paris, LLL, 2019.

[12] *Peuple, pouvoir et profits*, page 47.

[13] *Capital et idéologie*, pages 213-214.

[14] C'est précisément la raison pour laquelle Keynes a évoqué dans *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, l'euthanasie du rentier

[15] On sait après quelles luttes et de quelle ampleur exceptionnelle le SMIG a été augmenté de 35 % le 26 mai 1968.

[16] IRPP, impôt sur le revenu des personnes physiques.

[17] Cette image du gâteau traîne dans tous les discours libéraux pour célébrer la croissance ; pour autant, elle ne dit rien du coût, pour l'environnement de la planète pour passer d'un PIB/habitant de 452 \$ courants en 1960 à, en 2018, quelque 11 300 \$ courants selon les calculs de la [Banque mondiale](#) et surtout elle cache l'énorme différence entre par exemple les 60 000 \$/citoyen état-sunien et les 700 \$ pour le Centrafricain et moins encore, elle ne décrit les gouffres existant à l'intérieur des pays, voir [Les inégalités mondiales analysées par Branko Milanovic](#).

[18] Pour autant que ce poncif du néolibéralisme puisse, en dehors quelques cas particuliers, avoir des effets sensibles, encore faudra-il qu'en amont, les investissements nécessaires et pertinents aient été réalisés

[19] On peut lire à ce propos [Banques françaises, les fossiles raflent la mise](#)

[20] Le directeur général du Crédit agricole, Philippe Brassac, fait part le 21/09/19, lors de l'émission économique du samedi matin sur France Inter, de sa foi dans le capitalisme pour contribuer à la réduction de l'émissions des gaz à effet de serre

[21] [World inequality database](#)

[22] [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#)

[23] [Résumé pour les décideurs](#)

[24] Si le tourisme et les loisirs organisés par le capitalisme sont bien souvent une source supplémentaire de pollution, ils sont aussi à l'origine d'activité humaine

[25] Selon le GIEC, « entre 1979 et 2018, l'étendue de la banquise arctique a très probablement diminué tous les mois de l'année »

[26] Entre 2006 et 2015, l'Arctique a perdu, en moyenne, 280 milliards de tonnes par an et l'Antarctique 155 milliards de tonnes par an

[27] Plusieurs estimations chiffrent à quelque 15 000 milliards de dollars le total des titres déposés contre rémunération

[28] Le 3 avril 2008, le chef-économiste de Natixis déclarait *le pire est passé. C'est fini*.

[29] *Trump's Trade Quagmire ? He just keeps escalating as his strategy fails*.

[30] L'édition d'août 2019 de [Janus Henderson](#) indique que les dividendes servis dans le monde au second trimestre de l'année ont augmenté de plus de 1 % par rapport à la même période de l'année précédente pour atteindre près de 515 milliards de dollars ; pour les seuls États-Unis, l'augmentation a été de 3,9 % malgré une croissance en baisse

[31] Lire Christian Chavagneux « [Londres contrôle toujours plus la finance spéculative](#) ».

[32] Bien que la circulation monétaire mondiale ne soit pas comparable avec la valeur de la production mondiale, on peut indiquer que, selon la Banque mondiale, la valeur quotidienne de la production mondiale est, en 2019, d'environ 235 milliards de dollars courants soit un chiffre quelque 28 fois moindre.

[33] Lire, entre autres de Joël Bokaert, *La communication du vivant*, Paris, Odile Jacob, 2017.

[34] Joseph E. Stiglitz, *Peuple, pouvoir et profits, Le capitalisme à l'heure de l'exaspération sociale*, Paris, LLL, 2019.

[35] Voir « Ces financiers qui dirigent le monde – BlackRock », Arte le 16 septembre 2019.

[36] Armageddon fait référence au combat qui, selon l'Apocalypse de l'Ancien Testament, eut lieu sur ce mont de Galilée, ce fut le terrible combat de la fin du monde.

[37] Mervyn King, *The end of Alchemy*, Londres, Little, Brown Book Group, 2016.

[38] Lire, par exemple, « [Néolibéralisme ! Quoi, se serait-on trompé ?](#) »

[39] Même si on ne s'étonne guère de l'empilement des mesures ouvertement néolibérales de la présidence Macron, on remarque avec ahurissement que le ministre de l'Éducation nationale a adressé aux membres du Conseil supérieur des programmes une note dans laquelle il demande *d'identifier et de renforcer les éléments ayant trait au changement climatique, au développement durable et à la biodiversité, dans les programmes d'enseignement de l'école et du collège*. Il leur recommande de s'appuyer sur les « meilleurs experts » *pour garantir la qualité scientifique de vos propositions vous pourrez solliciter les meilleurs experts sur ces questions qui exigent objectivité, rigueur et précision scientifiques*. Dans cette liste, on remarque les noms de deux climato-sceptiques bien connus et se réclamant comme tels, dont celui de Vincent Courtillot.

[40] Emmanuel Saez, Gabriel Zucman, *The triumph of injustice*, New York, W.W. Norton & Company, octobre 2019

[41] On peut se reporter à la note 29 de *Ça ose tout* dans ce numéro.

[42] Romaric Godin, *La guerre sociale en France*, Paris, La Découverte, 2019.

[43] Au lendemain du Traité de Versailles, devant, le caractère irréaliste du paiement de l'énormité de la dette allemande, le ministre français des finances de l'époque avait lancé « l'Allemagne paiera ». Keynes très opposé à ce traité publia en 1919 une analyse dans laquelle on pouvait lire « En demandant l'impossible, ils abandonnèrent la proie pour l'ombre et perdront par la suite tout ce qu'ils croiront avoir obtenu ».

[44] Voir note 30 sur les dividendes servis dans le monde.

[45] Saudi Aramco commence au début des années 1930 avec la compagnie étasunienne Standard Oil – dont le propriétaire restera un *grand nom* des milliardaires américains, Rockefeller. Aujourd'hui, sur les quelque 100 millions barils/jour produits dans le monde, ce sont environ 12 qui proviennent d'Aramco qui, après bien des tractations, a fait son entrée en bourse début décembre 2019 pour près de 2 000 milliards de dollars, soit une valorisation boursière supérieure à celles des *géants* Google et Amazon

[46] Lire « [Les grandes gagnantes : les transnationales](#) ».

Numéro 22-hiver 2020

lundi 20 janvier 2020

À l'attention des lecteurs, note sur le statut de la revue Les Possibles

La revue Les Possibles a maintenant quatre ans d'âge et sa diffusion progresse régulièrement. Nous rappelons qu'elle fut créée à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac pour être un lieu de débat théorique sur la nécessaire transformation de la société, aujourd'hui minée par le capitalisme néolibéral. Dès lors, ouverte à toutes les personnes qui s'inscrivent dans cette perspective, elle est indépendante de l'association Attac, le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association. La diversité des sujets, des auteurs et des disciplines témoigne de la volonté de garantir le pluralisme des idées. Le choix des thèmes et le respect des règles du débat scientifique et démocratique sont assurés par un comité éditorial dont la composition figure à la fin du sommaire. Retour ligne automatique
Le comité éditorial

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard, Valentin Drean

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun,

Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro,

Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site : <http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac>. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.